des Petites
antes de Marie
à Gaudechart





LA VIE

DE

S. VINCENT DE PAUL.

TOME PREMIER.

Bégat

LA VIE
DE
S. VINCENT DE PAUL,

Instituteur & Fondateur des Prêtres de la Mission, & des Filles de la Charité.

Multi misericordes vocantur : virum autem fidelem quis inveniet. Prov. 20. 6.

Plusieurs ont eu la réputation d'*Hommes compatissans* ; mais qui la mérita autant que Saint Vincent de Paul ?

TOME PREMIER.



A PARIS,

Chez la Veuve HERISSANT, Imprimeur-Libraire, rue Neuve Notre-Dame ; L'ESCLAPART, Libraire, rue du Roule ; VARIN, Libraire, rue du Petit-Pont.

1787.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

AVERTISSEMENT.

LA statue de S. Vincent de Paul sera placée incessamment au Louvre à la suite des hommes célebres qui ont existé avant lui. C'est à Louis XVI que la religion sera éternellement redevable de ce nouveau genre d'honneur décerné à l'un des plus grands héros de la charité : & M. l'abbé Maury, l'un des quarante de l'Académie, est l'orateur qui a fait connoître ce grand homme au monarque le plus capable d'apprécier les grandes ames. L'histoire de ce saint prêtre, telle que nous l'offrons au public, a par elle-même, & indépendamment des talens de l'historien, de quoi intéresser vivement le clergé de France, la noblesse & le peuple. Par quel fatalité est-il arrivé que S. Vincent de Paul qui a si bien mérité de tous les ordres de l'état & qui est mort * si récemment, ait été si peu connu jusqu'à présent de la nation? C'est un problême que nous n'entreprendrons pas de résoudre.

Nous nous contenterons de dire ici *, *prenez & lisez* : l'histoire que nous vous offrons ne renferme ni visions, ni contemplations, ni apparitions, ni extases, parce que l'on peut être saint sans tout cela : vous ne trouverez, dans la vie de S. Vincent de Paul, que des faits; mais des faits capables d'intéresser les ames même les plus froides; des faits qui tiennent à l'histoire de France; des faits qui se sont passés presque sous nous yeux, puisqu'il suffit de nous replier immédiatement

* il est mort en 1660, âgé de 85 ans.

* Confession de S. Augustin.

ſur le dernier ſiecle, pour en être nous-mêmes, en quelque ſorte, les témoins oculaires.

M. Collet, prêtre de la congrégation de la miſſion, fit imprimer à Nanci, en 1748, une vie de S. Vincent de Paul, en deux gros volumes, *in-4°*. Mais il en reſte à peine aujourd'hui aſſez d'exemplaires pour en fournir les principales maiſons de la congrégation de Saint-Lazare. En compoſant ſon hiſtoire, il avoit ſous les yeux, non-ſeulement une premiere vie du ſaint prêtre, écrite par M. Abelly, évêque de Rhodes; mais encore de nouveaux mémoires & des milliers de lettres du Saint, qui avoient échappé aux recherches du prélat. C'eſt ſur ce fonds ſi riche que nous avons rédigé cette vie de S. Vincent de Paul; & les faits intéreſſans qu'elle renferme, ont pour garans les plus grands hommes du dernier ſiecle; les Boſſuet, les Fléchier, les Fénelon &c., les chefs du gouvernement, les premiers magiſtrats du royaume, les prevôts des marchands, les officiers municipaux de la Capitale, &c., &c.

C'eſt ſur-tout dans la circonſtance précieuſe de l'eſpece d'inauguration de la ſtatue de Saint Vincent de Paul au Louvre, qu'il paroît intéreſſant de mettre tous les ordres de lecteurs à portée de juger ſi ce héros de l'humanité, que la religion ſeule a formé, mérite ce genre extraordinaire d'honneur, qui, juſqu'à lui, n'avoit jamais été accordé à aucun autre Saint.

Avant d'entrer dans les détails de cette hiſtoire, il ne ſera pas inutile d'en préſenter ici le précis. En voici un qui eſt fait de main de maître, il eſt de M. Fléchier, évêque de Nîmes. Nous l'avons extrait d'une lettre que

ce célebre orateur écrivit * à Clément XI, au sujet de la béatification de S. Vincent de Paul. Voici comment il s'exprime :

* Le 13 Octobre 1705.

Natus est in Gallia Vincentius difficillimis temporibus. Florentissimum imperium hæreses, civiliaque bella infestaverant; multi à fide catholicâ, & regis obsequio desciverant, principes, populique: divisæ in factiones provinciæ, mutuis se cladibus afflixerant: ubi vicerant Calvinistæ; templa diruta, disjectæ aræ, sacerdotes vel fugati, vel interfecti; sacra aut spreta, aut aboleta; inter armorum errorumque licentiam, obsoleverat religio.

La France le vit naître dans les temps les plus difficiles. Les guerres civiles, jointes aux fureurs de l'héréfie, avoient répandu, sur ce florissant empire, l'horreur & la désolation. Les uns avoient secoué le joug de la foi catholique; les autres ne respectoient plus l'autorité royale; les princes eux-mêmes, qui devoient contenir la multitude dans le devoir, lui donnoient le funeste exemple de la révolte : les Provinces divisées en différentes factions, étoient armées les unes contre les autres : par-tout où les armes des Calvinistes avoient obtenu quelques avantages, on n'y voyoit que des églises démolies, des autels renversés, des prêtres chassés ou cruellement égorgés, le sacrifice perpétuel aboli : en un mot, la licence des armes & les fureurs de l'héréfie sembloient avoir effacé jusqu'aux traces de l'ancien culte.

Ut primum sacris ordinibus initiatus, studiisque theologicis

Vincent, qui venoit de recevoir les saints ordres, & qui s'étoit fait un bon

fonds de théologie, se trouva, presqu'aussi-tôt, à portée de connoître toute l'étendue des malheurs de son siecle. Quelle fut sa douleur en voyant la défection du sanctuaire & la proscription des vérités saintes du milieu d'un royaume très-chrétien? Quel remede pour un si grand mal? Il s'agissoit de réveiller le zele de tous les pasteurs, & d'éclairer les peuples: à cette fin, il s'appliqua sans relâche à exposer, dans toute sa pureté, la doctrine de l'église, à remettre en vigueur les sages regles de sa discipline: animé de l'esprit des apôtres, il se consacra tout entier aux travaux des missions, & il porta la doctrine du salut par-tout où la providence le conduisit. Digne ouvrier de l'évangile; on le vit retirer de l'abîme du désordre les hommes les plus déréglés; ramener à la foi catholique les hérétiques les plus obstinés; enseigner aux ignorans les routes du salut; porter les pécheurs à la

munitus, vir Dei prodiit; defecisse sanctos, & diminutas à filiis hominum veritates intelligens; pastorum incuriam, inscitiam populorum increpans; exponendæ ecclesiæ doctrinæ, disciplinæ restituendæ, incubuit; totum se missionibus apostolicis devovit, quocumque illum divina providentia duceret. Laborans in evangelio, iniquos abducebat à vitiis, hæreticos ad fidem revocabat, ignaros docebat vias Domini, obvios quosque ad pœnitentiam hortari solitus, exemplo prærire, sacerdotum zelum accendere, sæpe etiam supplere, & ministerium verbi omnibus caritatis officiis confirmare; adjunctis, ubi operi non sufficeret, operariis; sibi imputans, si quis divinam legem aut ignoraret, aut sperneret.

pénitence avec d'autant plus de succès, qu'aux paroles, il joignoit l'exemple; rallumer le zele du clergé; suppléer souvent, par lui seul, aux fonctions de plusieurs; soutenir le ministere sacré de la parole, par tous les exercices de la plus attentive charité; s'associant d'autres ouvriers évangéliques, toutes les fois que la moisson trop abondante l'exigeoit : enfin, si quelqu'un, dans le monde, ignoroit la loi de Dieu, ou s'il la transgressoit, Vincent se croyoit personnellement comptable de ce désordre.

Cùm audisset rusticam plebem neglectam à parochis, in tenebris ambulare; continuò exarsit. Evangelisare pauperibus missum se credidit; apud quos fides simplicior, uberior doctrinæ fructus, & purior docentis intentio. Exiit ergo in vicos & villas, in vias & sepes, & aspera rura, indefesso labore, percurrens; mysteriorum Christi, simul & sacramentorum ecclesiæ fidem, atque Christianæ vitæ præcepta disseminans; viles quidem ani-

Frappé de la négligence des Pasteurs de la campagne qui laissoient les peuples confiés à leurs soins, dans les ténebres de l'ignorance; son zèle s'enflamma vivement; & il se crut d'autant plus spécialement envoyé pour leur prêcher l'évangile, qu'il crut pouvoir compter avec plus d'assurance sur la simplicité de leur foi, sur le succès de ses prédications, & sur le désintéressement d'un pareil ministere. Il se mit à parcourir, avec une ardeur infatigable, les bourgs, les villages, les hameaux les plus écartés, & les lieux les moins accessibles; répandant par-tout la précieuse

semence de la parole; annonçant les mysteres de Jesus-Christ & l'efficacité des sacremens de son église; développant les regles & les maximes de la morale chrétienne; & ramenant dans la maison paternelle une foule d'enfans prodigues, des milliers d'ames viles aux yeux du monde, mais cheres à Jesus-Christ, après leur avoir appris quelles étoient destinées à régner un jour dans le ciel.

mas, at redemptori pretiosas, in Domum Domini, & spem regni cœlestis induxit.

Fixé enfin dans la Capitale du royaume, occupé aux plus importantes fonctions du saint ministere; que n'a-t-il pas fait pour subvenir aux besoins de l'indigence? La compassion la plus vive, & la miséricorde la plus attentive nées, ce semble, avec lui, prenoient de nouveaux accroissemens à mesure qu'il avançoit en âge; ingénieux à découvrir l'indigence la plus cachée, il sçavoit émouvoir, en sa faveur, la compassion des personnes les plus opulentes: enfin, il n'est sorte d'œuvres de charité auxquelles il ne soit dévoué. Les vieillards courbés sous le poids des

In urbem regiam deinde vocatus, officiis majoribus intentus; quæ non pauperibus officia contulit? Nata esse, & cum illo crevisse visa est miseratio. Inopum necessitates inquirens, divitum conscientiam sollicitans; omnem caritatem exercuit. Alendis, confectâ ætate senibus, orphanis, atque incertæ Nativitatis educandis; damnatis ad triremes remigibus eximendis; civibus morbo simul & inopiâ laborantibus, juvandis recreandisque,

omnem operam atque diligentiam adhibuit. Oppressas bellis tum domesticis, tum extraneis familias; imo provincias, conquisitis, collectisque opibus sublevari, egenis Parisios concurrentibus xenodochia extrui, annuos census suppeditari, curavit. Nulla miseriarum species quæ non illum misericordem senserit; & ne quid deesset magnificis operibus; ut corporum commodo, ita animarum saluti ubique provisum est: eleemosinæ, doctrinæ vitæ auxiliis accessere religionis documenta.

années, les orphelins & les enfans trouvés, les captifs & les galériens, ceux de ses concitoyens qui étoient en proie, tout-à-la-fois, & à la maladie, & à l'indigence; tous éprouverent, de sa part, la charité la plus active & le zele le plus infatigable, pour leur procurer, aux uns les alimens, aux autres l'éducation; à ceux-ci, la délivrance de leurs chaînes, & à tous, des consolations & des secours abondans. Les guerres intestines & étrangeres, avoient ruiné un grand nombre de familles: que dis-je? Des provinces entieres étoient aux abois: il falloit que Vincent trouvât des sommes immenses pour subvenir à tant de besoins; il ne lui en fallut pas moins pour élever & pour doter ces vastes hôpitaux qu'il fit construire, pour servir d'asyles à des milliers de mendians qui inondoient le pavé de Paris: en un mot, tous les genres de miseres ont été l'objet & l'aliment de son immense charité & de sa tendre compassion: & afin que rien ne manquât à la perfection & à l'étonnante magnificence de ses saintes entreprises, le Saint prêtre ne cessa jamais d'allier le soin des ames

à celui du corps ; jamais il ne sépara l'instruction de l'aumône ni les pathétiques exhortations à la vertu, du soulagement nécessaire aux besoins corporels.

Tel fut, très-Saint Pere, cet homme de miséricorde, dont les œuvres de piété subsisteront à jamais. L'église se réjouit d'avance de voir que le nom de Vincent de Paul ne tardera pas à être inscrit dans ses fastes ; & déja les louanges de ce vénérable prêtre sont dans toutes les bouches. C'est encore lui qui, dans un temps ou la multitude des pécheurs sembloit menacer la piété d'une ruine totale, la soutint contre leurs scandales. Des chrétiens, sans nombre, avoient oublié la gloire de leur céleste origine : l'embarras des affaires de la vie présente, & plus encore, le soin de satisfaire leurs passions, les occupoient uniquement. Vincent, pour les rappeller à la considération des vérités éternelles, leur fit offrir, & leur ouvrit, en effet, les maisons de sa congrégation,

Ille est, beatissime Pater, ex iis misericordiæ viris, quorum pietates non defuerunt; & quorum nomen extollere, & laudes nuntiare gaudet ecclesia. Is etiam est qui, in diebus peccatorum, corroboravit pietatem. Christianos originis suæ oblitos; & sæculis negotiis, & cupiditatibus implicatos; ad rerum divinarum cogitationem & curam invitans, solitarias ac salutares missionum domos aperuit. Hic, qui pristinam vitam emendare & conscientiam, humili accuratâque delictorum confessione, detergere; qui vana & fragilia despicere; qui, abjuratis voluptatibus, asperas pœnitentiæ vias ingredi; qui, ad per-

fectius vitæ genus vocati, vocationem explorare, ac certam facere vellent; officiis, consiliis, monitis & exemplis juvabantur. Spiritualia, ut vocant, decem dierum exercitia erant solitudo, silentium, quies, cogitationes sanctæ, pia collòquia, preces, orationes, lectiones assiduæ; denique, ab omni hominum quisque procul commercio, Deo vacabat & sibi. Iis paulatim successibus, pietas christiana refloruit; iisdem nunc reflorescit.

comme des lieux de solitude & de salut; là, ceux qui étoient disposés à changer de vie, & à purifier leurs consciences, par une confession humble & exacte de leurs fautes; là, ceux qui se sentoient portés à mépriser les biens fragiles de la terre, pour ne s'occuper que des biens éternels; ceux qui commençoient à substituer, aux amorces de la volupté, les salutaires rigueurs de la pénitence; ceux même qui, se sentant de l'attrait pour la perfection chrétienne, vouloient éprouver, à cet égard, leurs vocations; là, enfin, tous trouvoient dans Vincent la ressource des bons offices, les avis les plus sages, les conseils les plus éclairés & les plus édifians. Ces exercices spirituels, pendant la retraite de dix jours que Vincent de Paul établit dans ses maisons, consistent dans la solitude, dans le silence, dans la paix, dans de saintes réflexions, dans des conférences remplies de piété, dans l'exercice fréquent de la priere & de la méditation, dans des lectures assidues; enfin, dans l'éloignement de tout commerce avec le monde : de maniere que chacun trouve, dans ces retraites, la facilité de n'a-

voir plus à s'occuper que de Dieu seul & de son salut. Tels furent les moyens dont le saint prêtre s'est servi pour faire refleurir la piété ; & c'est encore par ces saintes retraites qu'elle se maintient aujourd'hui.

Mais un point de la plus grande considération, & qui est bien fait, très-S. P., pour intéresser votre sainteté ; c'est la vive sollicitude avec laquelle S. Vincent de Paul n'a point cessé de travailler à la réformation du clergé, dont la conduite a tant d'influence sur la religion des peuples : pour parvenir à cette importante réformation, il se chargea avec zele de préparer, aux ordinations, ceux qui lui seroient adressés par les évêques. Il n'épargna ni sa personne, ni les prêtres de sa congrégation, pour éprouver leurs vocations : exhortations pathétiques, prieres ferventes, instructions vives & touchantes ; tout fut mis en usage par le saint prêtre, pour leur faire comprendre combien une vie pure & innocente est nécessaire à un ministre

Præcipua, beatissime pater, & quò magis ad sanctitatem vestram pertinet; de reformando clero, à quo religio derivat in populos, Vincentii sollicitudo. Ordinandorum impositam ab episcopis curam suscepit. Continuò per se, suosque probare illos, hortationibus excitare, orationibus disponere, morum eis innocentiam commendare, scientiam sanctorum infundere, ecclesiasticæ vocationis gratiam, divini sacrificii pretium recensere; ut à peccatoribus segregati, & Christo ritè addicti; ad cultum altarium, vel ad opus ministerii, eâ, quâ par est, reverentiâ, accederent.

de la religion, pour les remplir de la ſcience des ſaints, pour leur donner une haute idée de la grace de leur vocation, pour leur développer tout le prix attaché à la célébration des ſaints myſteres : en un mot, pour les diſpoſer, par une ſéparation abſolue des uſages & des maximes du monde, à ſe dévouer au culte des autels, aux fonctions du ſaint miniſtere, & à ne jamais s'y préſenter qu'avec la décence & le reſpect que la religion exige.

Ut presbyteros epiſcopis, ita eccleſiæ dignos parabat epiſcopos. Annæ auſtriacæ, quæ tunc temporis regnum adminiſtrabat, à conſiliis ſacris; apoſtolicæ virtutis viros in ſummas præſulum ſedes evehendos, vel indicans, vel commendans; ſuis aut teſtimoniis, aut ſuffragiis; clero gallicano eum, quo nunc etiam præfulget, ſplendorem contulit.

Non content de former de vertueux prêtres pour en faire les coopérateurs des évêques, Vincent fit auſſi les plus grands efforts pour donner de dignes Pontifes à l'égliſe, appellé au conſeil de Conſcience par la reine mere Anne d'Autriche, alors régente du royaume; il contribua, & par ſes avis, & par les plus fortes recommendations, à n'admettre, pour remplir les premieres dignités de l'égliſe, que des hommes vraiment apoſtoliques : & l'on peut dire que c'eſt à la ſageſſe de ſes lumieres, & à la prépondérance de ſes ſuffrages, dans le conſeil, que le clergé de France eſt redevable de ce grand nombre de dignes prélats, qui ont fait, depuis, la gloire de l'égliſe Gallicane.

des autels renversés, les choses saintes profanées, les Pasteurs massacrés, ou réduits à quitter leurs troupeaux, pour chercher un asyle dans les places fortifiées. L'hérésie étoit la source funeste de ces affreux désordres. La ligue, formée contre les édits de pacification, loin de remédier au mal, ne servit qu'à l'augmenter. Elle arma les peres contre les enfans; elle inonda, du sang des citoyens, les villes & les campagnes; on prêchoit la sédition au peuple, au lieu de lui prêcher l'évangile : l'ignorance des choses de la religion étoit si profonde, qu'un grand nombre de chrétiens savoient à peine s'il y avoit un Dieu.

Mezerai en 1577. Daniel, pag. 63.

Telle, & plus fâcheuse encore étoit la situation des choses, lorsque Dieu, qui, dans sa colere, rappele le souvenir de ses miséricordes, fit naître, dans un coin des landes de Bordeaux, un homme qui, malgré la bassesse de sa condition, devoit rendre, à l'église & à l'état, des services signalés.

ANN. 1576 *& suiv.*

2\. Naissance de S. Vincent

Vincent de Paul naquit le mardi d'après Pâque, le 24 Avril 1576, dans un petit hameau de la paroisse de Poix, au diocese d'Acqs, vers les Pyrénées. Son pere se nommoit Guillaume de

Paul, & sa mere Bertrande de Mauras. Leurs fortunes étoient dans cet état mitoyen, qui n'est ni une extrême nécessité, ni une médiocrité commode. Ils avoient pour tout bien une maison & quelques pieces de terres qu'ils faisoient valoir par leurs mains. La piété & l'intégrité de leurs mœurs remplaçoient devant Dieu, ce qui manquoit du côté de la fortune aux yeux des hommes. Un travail assidu joint à une vie très-frugale, leur tenoit lieu d'un patrimoine plus abondant, & les mettoit non-seulement en état de n'être à charge à personne, mais encore à portée de pouvoir soulager ceux qui étoient plus pauvres qu'eux.

ANN. 1576 & suiv.

de Paul, & son éducation.

Dieu bénit leur mariage & leur donna six enfans, deux filles & quatre garçons; Vincent étoit le troisieme: &, comme dans sa famille, on tiroit partie de tout; il fut, comme ses freres, employé aux travaux de la vie champêtre: son occupation principale fut celle du jeune David; comme lui il fut destiné à la garde du troupeau de son pere: & parce que les choses les plus indifférentes se changent en bien pour les élus, Vincent, à l'exemple du Roi prophete,

ANN. 1576 & suiv.

tira de sa premiere condition deux grands avantages, la vigilance & l'humanité; les soins qu'il avoit pris d'un petit nombre d'animaux sans raison, lui apprirent, dans un âge plus avancé, le zele, les ménagemens & la tendresse dont il devoit user envers cet autre genre de brebis, que le Fils de Dieu s'est acquises par son sang. La bassesse de ce premier état, qu'il n'oublia jamais, fut le principe & la source de cette humilité profonde, qui a été sa vertu favorite, & qui n'a jamais été altérée ni par les distinctions les plus marquées, ni par les applaudissemens les plus flateurs.

Dès que le jeune Vincent fut capable de montrer des inclinations, il fit voir que la main de Dieu tournoit son cœur du côté de la bienfaisance; un grand amour pour les pauvres, & une vive sensibilité à la vue des miseres du prochain, lui faisoient rendre, à ceux qui souffroient, tous les petits services compatibles avec son âge; une tendre compassion pour les malheureux, ne fut pas la seule qualité qu'on remarqua dans ses premieres années. La pénétration & la vivacité de son esprit percerent bientôt l'obscurité de son éducation,

Guillaume de Paul reconnut qu'avec des dispositions si favorables, son fils pouvoit faire quelque chose de mieux que de paître des bestiaux. Il prit son parti, & il résolut de le faire étudier. Ann. 1576. & suiv.

Un ordre célebre dans l'église, & qui doit son illustration, non-seulement à ce grand nombre de souverains Pontifes qui sont sortis de son sein, mais encore à la constance de son zele pour l'intégrité des dogmes de la foi; cet ordre avoit depuis long-temps une maison dans la ville d'Acqs; & les religieux, qui la composoient, n'avoient encore rien perdu de cet esprit de simplicité, de désintéressement & de recueillement, qui, en les éloignant du monde, les rendoient plus propres aux sciences, & leur concilioient la vénération même des gens du siecle: en un mot, les freres mineurs conventuels, connus vulgairement sous le nom de Cordeliers, portoient encore, en 1588, un vêtement très-approchant de celui qui leur avoit été donné, 400 ans auparavant, par S. François d'Assise, leur fondateur. Une chaussure simple & modeste, la gravité de leur maintien, la régularité de leur conduite, leur éloignement

ANN. 1576 & *suiv.* du monde, leur décence dans toutes les cérémonies du culte public, leur application constante à l'étude de la religion, leur zele & leur dévouement pour les fonctions du ministere évangélique; le grand nombre de savans docteurs en théologie, & de religieux remplis de ferveur & de piété qui se trouvoient parmi eux, rendoient cet ordre infiniment cher & précieux à l'église, & vénérable aux yeux des gens du monde; ce que nous venons de dire de l'ordre des Cordeliers en général, doit s'appliquer aux religieux qui occupoient alors le couvent de la ville d'Acqs.

ANN. 1588 & *suiv.*

3. Ses études & ses progrès.

Vincent de Paul avoit environ douze ans, quand il fut reçu dans la maison de ces estimables religieux, qui se chargeoient alors de l'éducation d'un certain nombre de jeunes gens de la province, pour les former à la science & à la piété. Ses maîtres furent surpris, & de l'ardeur avec laquelle il dévora les premieres difficultés de la grammaire, & du succès que Dieu donna à son travail : mais ils admirerent encore plus sa piété, sa sagesse, & la pureté de ses moeurs; au bout de quatre

ans, le jeune Vincent se trouva capable d'instruire les autres. M. de Commet, célebre avocat de la ville d'Acqs, & juge de Poix, fut si touché du témoignage avantageux que le gardien des Cordeliers lui en rendit, qu'il le pria d'entrer chez lui pour être précepteur de ses deux enfans. Vincent n'hésita point pour accepter ce petit poste, qui le mettoit à même de continuer ses études à Acqs, sans être à charge à sa famille. Il les y continua en effet pendant cinq ans. Sa modestie, sa prudence, une maturité bien au-dessus de son âge, firent juger à ceux qui étoient le plus à portée d'examiner sa conduite, qu'une lampe dont la lumiere étoit déja si vive, ne devoit pas rester plus long-temps cachée sous le boisseau, & qu'elle pourroit très-utilement servir dans la maison du Seigneur. On détermina Vincent à se consacrer plus particuliérement à Dieu, en embrassant l'état ecclésiastique. Il y consentit, & il reçut, le 20 Décembre 1596, la tonsure & les ordres mineurs des mains de M. l'évêque de Tarbes dans l'église collégiale de Bidschen, au diocese d'Acqs, étant âgé de près de vingt-un an.

ANN. 1588 & suiv.

ANN. 1596.

4. Il reçoit la tonsure & les ordres mineurs.

ANN. 1596. L'engagement qu'il prit alors avec Dieu, en s'obligeant à le regarder désormais comme son unique héritage; ne fut pas chez lui, comme chez tant d'autres, une vaine cérémonie, où les expressions de la bouche sont démenties par le langage du cœur. Il ne regarda les progrès qu'il avoit faits jusques-là, dans la science & dans la vertu, que comme un essai de ceux qu'il devoit faire dans la suite. Pour y réussir, il commença par quitter son pays; & avec l'agrément de son pere, qui fit un nouvel effort pour seconder les intentions d'un fils qui lui étoit si cher, il s'en alla à Toulouse afin d'y faire son cours de théologie, & il ne négligea rien pour réussir; mais s'il eut de grands succès, il faut avouer qu'il ne les eut pas sans peines. Comme il n'étoit pas riche, il fut obligé, au lieu de se délasser un peu pendant les vacances, de se retirer dans la ville de Buset, & de s'y charger de l'éducation d'un nombre considérable d'enfans de condition. Les parens les confierent avec plaisir à un homme dont la vertu & la capacité étoient publiquement reconnues; on lui en envoya de Toulouse même; &

Ristretto, p. 7.

ANN. 1597 *& suiv.*

la nouvelle pension devint si florissante, qu'elle fut, en peu de temps, composée de tout ce que la province avoit de meilleur & de plus distingué. Vincent eut, entre les autres, pour éleves, deux petits-neveux du fameux Jean de la Valette, grand-maître de l'ordre de Saint Jean de Jérusalem, qui, environ quarante ans * auparavant, s'étoit rendu redoutable à l'empire Ottoman, & qui avoit mis le comble à sa gloire, en défendant avec quinze mille hommes & l'isle & la ville de Malthe, contre une armée de cent cinquante mille combattans. Le duc d'Epernon, proche parent de ces deux jeunes seigneurs, apperçut quelque chose de si sage & de si grand dans la maniere dont Vincent les avoit élevés, qu'il conçut pour lui une estime particuliere. Il ne s'en tint pas là; & comme il étoit tout-puissant à la cour, il voulut, quelques années après, procurer un évêché au Saint Prêtre dont la réputation augmentoit tous les jours. C'est ce que M. de Saint-Martin, chanoine de l'église d'Acqs, ancien & intime ami de Vincent, & qui lui a survécu, a déclaré après sa mort.

ANN. 1597 & suiv.

* En 1565.

Ann. 1597 & suiv.

5.

Il prend le degré de bachelier.

Vincent ne perdoit pas de vue son principal dessein, il vouloit, à quelque prix que ce fût, achever son cours, & faire une étude solide de théologie. Dans ce dessein, il retourna à Toulouse avec ses pensionnaires; maître & disciple à la fois, il ne devoit pas avoir beaucoup de temps pour lui-même, après celui qu'il donnoit à l'éducation de ses éleves. Mais sa ressource étoit de se coucher tard & de se lever de grand matin; il ne connoissoit ni l'oisiveté, ni ces divertissemens, que l'indolence regarde comme un soulagement nécessaire : avec ce sage ménagement, il fit face à tout, & il instruisit les autres, sans cesser de s'instruire lui-même. Il fit sept années de théologie; après quoi étant reçu bachelier, il eut, peu après, le pouvoir d'expliquer, & il expliqua en effet le second livre des sentences.

Ann. 1604

Quelque ardeur qu'eût fait paroître Vincent pour l'étude de la théologie, pendant les sept années dont nous venons de parler, il ne s'y étoit pas livré jusqu'à contracter cet esprit de langueur, qui fait à la piété, des brêches que la science la plus étendue ne peut réparer. Le desir qu'il avoit d'apprendre, fut toujours subordonné au desir qu'il avoit de

se sanctifier. Ainsi, pour s'unir plus étroitement à Dieu, il reçut, dans l'église cathédrale de Tarbes, les deux premiers ordres sacrés. Il prit le sous-diaconat le 19 septembre 1598, & le diaconat trois mois après. Le sacerdoce après lequel tant d'autres courent avec une espece de fureur, l'effrayoit; & quoique M. Jean-Jacques Dussault, son évêque, lui eût, dès le 13 de septembre de l'année suivante, accordé un dimissoire pour la prêtrise, il ne la reçut qu'une année après, c'est-à-dire, le 23 septembre 1600, & ce fut M. François de Bordeils, évêque de Périgueux, qui la lui conféra dans la chapelle de son château de Saint-Julien. Guillaume de Paul, qui fondoit sur lui de si grandes espérances, n'eut pas même la consolation de le voir prêtre. Dieu disposa du pere plus d'un an avant l'ordination du fils; mais ce bon vieillard donna, avant que de mourir, de nouvelles preuves de sa tendresse pour Vincent; il ordonna, par son testament, * qu'on n'épargnât rien pour lui faire continuer ses études; & il le partagea autant que sa justice put le lui permettre, en fils bien aimé. La mort d'un pere si cher ne put manquer d'être bien sensible

ANN. 1604.

6.

Il est ordonné prêtre.

* Il est du 7 Février 1598.

ANN. 1604. à un fils dont la reconnoiſſance fut toujours le caractere; & il ne s'en conſola que dans l'eſpérance de pouvoir bientôt offrir pour le repos de ſon ame, la victime adorable qui efface les péchés du monde. On n'a pu juſqu'ici ſavoir bien ſûrement, ni le jour, ni le lieu où il offrit pour la premiere fois cet auguſte ſacrifice. Une ancienne tradition de la ville de Buſet, porte qu'il dit ſa premiere meſſe dans une chapelle de la ſainte Vierge, qui eſt de l'autre côté du Tarn, ſur le haut d'une montagne, & dans les bois. Ce lieu iſolé & ſolitaire devoit au moins être fort du goût de notre jeune prêtre; car on lui a quelquefois entendu dire, qu'il fut ſi effrayé de la grandeur & de la majeſté de cette action toute divine; que n'ayant pas le courage de célébrer en public, il choiſit, pour le faire avec moins de trouble, une chapelle écartée, où il ſe trouva ſeul, avec un prêtre, pour l'aſſiſter ſelon la coutume, & un clerc pour le ſervir. Quelle leçon pour tant de nouveaux prêtres, qui, moins vertueux que ne l'étoit Vincent de Paul, ne paroiſſent jamais plus diſſipés que dans ces momens ſi précieux, où ils devroient ſe livrer tout entiers à l'amour,

Mſſ. de Vielleſcas.

Abelly pag. 11.

7. Ses précautions pour célébrer ſa premiere meſſe.

à la frayeur, & au plus profond recueillement! ANN. 1604.

A peine Vincent étoit-il prêtre, que les personnes les plus éclairées le jugerent capable d'être pasteur; & quoiqu'absent, il fut nommé à la cure de Tilh, qui étoit une des meilleures du diocese d'Acqs. M. de Commet, son illustre ami, la sollicita pour lui; mais son mérite la sollicita beaucoup mieux que personne; & MM. les grands-vicaires, informés de son zele, de sa piété, & de ses talens, se firent un plaisir de la lui procurer *; mais elle lui fut contestée par un * compétiteur qui l'avoit impétrée en cour de Rome. Vincent, qui savoit déja qu'un serviteur de Dieu ne doit pas aimer les procès, sacrifia volontiers son droit & ses prétentions. Il n'eût quitté ses études qu'avec beaucoup de peine; son désistement lui laissa la liberté de les continuer: il les continua en effet avec tout le succès dont nous avons déja parlé.

* En 1600.

* Il se nommoit Saint-Saubé.

Une personne de piété & de condition, qui savoit estimer les dons de Dieu, & qui admiroit depuis long-temps la vertu de Vincent de Paul, l'institua son héritier. Ce fut la premiere nouvelle qu'il apprit en arrivant à Toulouse; & ANN. 1605. *Mss. de S. Lazare.*

Ann. 1605. dans l'état où il étoit, elle ne dut pas lui être indifférente. Comme il eût reconnu, qu'en conséquence de cette succession, il lui devoit revenir douze ou quinze cens livres, d'un homme qui, pour ne les pas payer, s'étoit retiré à Marseille, il s'y transporta; & parce qu'il n'étoit pas de ces cœurs inflexibles qui ne connoissent point la miséricorde, il se contenta de trois cens écus. Il y a bien de l'apparence qu'il ne s'étoit jamais vu si riche. Sa bonne fortune ne dura pas long-temps; & il apprit bientôt ce que l'expérience d'un million d'autres ne nous apprend point assez, qu'il n'y a souvent qu'un pas entre l'état le plus heureux, & la plus accablante disgrace.

Comme il étoit sur son départ, & tout prêt à retourner par terre à Toulouse, un gentilhomme de Languedoc, avec lequel il étoit logé, l'invita à prendre avec lui la voie de la mer jusqu'à Narbonne. On étoit au mois de juillet, la saison ne pouvoit être plus belle, le temps étoit propre à la navigation, & dès le jour même on comptoit arriver au terme. Vincent se rendit à ces raisons; & partie par complaisance, partie pour abréger son voyage, & en diminuer la

dépense, il s'embarqua. Un vent frais eut bientôt fait disparoître les côtes de Marseille, & il continua à être si favorable, que tout l'équipage se crut de plus en plus en état de faire en un jour le trajet, qui est de cinquante lieues, & d'arriver de bonne heure à Narbonne. Dieu avoit réglé les choses d'une maniere bien différente; & il n'est ni conseil ni prudence qui puisse tenir contre ses desseins. Le mal vint du côté contre lequel on étoit le moins en garde. La foire de Beaucaire, qui est une des plus belles du monde, ne faisoit que * commencer. Les richesses de l'Orient que les marchands de l'Afrique & de l'Asie viennent y échanger contre celles de l'Europe, sont un apas pour les corsaires; & ils parcourent, en ce temps, plus qu'en aucun autre, le golphe de Lyon, pour se saisir de tout ce qui peut être à leur bienséance. Ce fut par eux que Dieu voulut éprouver la fidélité de son serviteur. Trois brigantins Turcs attaquerent le petit bâtiment sur lequel il étoit monté. Quoique la partie fut fort inégale, les François ne jugerent pas à propos de se rendre : ils firent feu sur ces indignes pirates; ils tuerent cinq ou

Ann. 1605.

* Le 22 Juillet.

8.

Il est pris par les Turcs.

ANN. 1605. six forçats, & un de ceux qui étoient à leur tête; mais enfin la justice & le courage succomberent sous la multitude; & les Turcs, après avoir tué quelques-uns des nôtres, & blessé tout le reste, se rendirent maîtres de la barque qui les portoit. Vincent, qui avoit reçu un coup de fleche, dont il se sentoit encore plusieurs années après, eut la douleur de voir mettre en pieces son pilote. Ce fut le premier acte de justice qu'exercerent ses nouveaux maîtres. Ils enchaînerent ensuite leurs prisonniers; & après avoir pansé très-légérement leurs plaies, *ils poursuivirent leur pointe*, & continuerent leur brigandage pendant sept ou huit jours, se contentant de dépouiller de leurs biens, ceux qui se livroient à eux sans rendre de combat; mais ôtant, & les biens, & la liberté à ceux qui s'efforçoient de leur résister. Enfin, chargés de butin & de marchandises, ils prirent la route de Tunis, ville bâtie des débris de l'ancienne Carthage, & fameuse par la mort de saint Louis. Ce fut là qu'ils transporterent leur prise. Pour empêcher qu'elle ne fût revendiquée par le consul que le roi de France a coutume d'entretenir dans ce pays barbare, ils présen-

terent un procès-verbal *de leur capture*, qui portoit qu'ils l'avoient faite sur un navire Espagnol. Un mensonge ne coûte pas beaucoup à des corsaires; & on ne s'avise guere à Tunis de l'approfondir, quand il ne fait tort qu'à des chrétiens. Aussi nos pirates en furent crus sur leur parole, & ils ne penserent qu'à se défaire de leurs marchandises: il est bon de sçavoir que, sous le nom *de marchandises*, les hommes vont de paire avec les bêtes. La maniere dont ils procedent à la vente des esclaves, a quelque chose qui n'annonce que trop à ceux-ci la rigueur de leur condition. *Ils commencerent*, ce sont les propres termes de notre Saint que je vais copier, parce qu'ils sont d'une simplicité charmante; *ils commencerent par nous dépouiller de nos habits. Ils donnerent* ensuite *à chacun une paire de caleçons, un hoqueton de lin, avec une bonnette, & nous promenerent par la ville de Tunis, où ils étoient venus expressément pour nous vendre.* Nous *ayant fait faire cinq ou six tours par la ville, la chaîne au col, ils nous ramenerent au bateau, afin que les marchands vinssent voir qui pouvoit bien manger, &* qui non, & *pour montrer que nos plaies n'étoient point mortelles. Cela fait, ils*

ANN. 1605.

Ann. 1605. *nous ramenerent à la place, où les marchands vinrent nous visiter, tout de même qu'on fait à l'achat d'un cheval ou d'un bœuf, nous faisant ouvrir la bouche pour voir nos dents, palpant nos côtes, sondant nos plaies, & nous faisant cheminer le pas, troter & courir, puis lever des fardeaux, & puis luter, pour voir la force d'un chacun, & mille autres sortes de brutalités.*

9. S. Vincent vendu à un pêcheur. Vincent fut d'abord acheté par un pêcheur : mais celui-ci ayant bientôt reconnu que l'air de la mer étoit fort contraire à son esclave, il fut obligé de s'en défaire, & il le revendit un mois après à un vieux médecin-chimiste. Le Saint passa chez ce nouveau maître d'une extrémité à l'autre; & au lieu qu'il étoit tous les jours sur la mer, avec son pêcheur, il se trouva, chez son médecin, obligé d'entretenir *le feu de dix ou douze fourneaux.* Il y avoit cinquante ans que ce vieillard travailloit à la pierre philosophale; & selon la méthode de ceux qui sont fortement occupés d'un objet, la chimie & la conversion des métaux revenoient dans tous ses entretiens. Vincent en parle comme d'un homme qui sçavoit des choses surprenantes en tout

Puis à un chimiste.

genre. Il faiſoit, à force de reſſorts, parler une tête de mort; ce qui, dans un pays groſſier, lui donnoit le relief d'un homme qui avoit d'intimes communications avec Mahomet. Mais il ſçavoit quelque choſe de meilleur & de plus avantageux, l'important ſecret de guérir à fond ceux qui étoient attaqués de la gravelle & d'autres maladies ſemblables. Il traita toujours ſon captif avec beaucoup d'humanité; il lui offrit cent fois de partager avec lui ſes biens & ſes plus belles connoiſſances, à cette ſeule condition, qu'il renonceroit à l'évangile, pour embraſſer la loi du prophete des Muſulmans. Mais ce digne prêtre de Jeſus-Chriſt aima mieux porter ſes chaînes, que d'en être déchargé à ce prix; & il n'eût compté pour rien la conquête du monde entier, ſi, pour la faire, il eût fallu ſacrifier ſon ame. Il mit en Dieu ſa confiance, il redoubla ſes prieres, il s'efforça d'animer la tendre dévotion qu'il avoit eue dès ſon enfance pour la ſainte Vierge; & plein d'eſpérance dans celui qui retire, quand il lui plaît, des portes de la mort, ceux qu'il y a conduits, il ne ſe crut pas deſtiné à mourir dans une terre étrangere.

ANN. 1605.

10. Le chimiſte propoſe au Saint d'apoſtaſier.

Ann. 1606 Il y avoit déja près d'un an que ce ſecond maître avoit acheté Vincent de Paul, lorſque Achmet I, informé de ſes talens, lui donna ordre de ſe rendre à Conſtantinople, afin d'*y travailler pour lui*. Notre Saint dut en être ſenſiblement affligé. Un eſclave qui n'eſt pas abſolument mal, ne peut guere gagner en changeant de maître. Il en perdoit un qui étoit naturellement doux, modéré, & qui l'*aimoit beaucoup*. L'infortuné médecin, accablé ſous le poids de ſa propre réputation, qui l'obligeoit de quitter ſa patrie dans un âge avancé, mourut de chagrin dans ſon voyage. Il laiſſoit un neveu à Tunis; & comme les eſclaves ſont partie du bien de celui qui les poſſede, Vincent l'eut pour troiſieme maître; mais ils ne demeurerent pas long-temps enſemble. Il ſe répandit un bruit, que M. de Breves, ambaſſadeur du roi très-chrétien, avoit demandé au nom de ce prince, & obtenu du grand-ſeigneur, la liberté de tous les eſclaves François. Ce bruit, qui, comme nous l'apprend un hiſtorien de ce temps-là, étoit bien fondé, mit l'alarme chez les Tuniſiens. Ceux d'entre eux qui en eurent les premieres nouvelles, ſe hâterent de ſe défaire de leurs

esclaves. Vincent changea donc encore une fois de patron; & la providence sembla le traiter avec plus de rigueur qu'elle n'avoit fait jusqu'alors. Il tomba entre les mains d'un renégat originaire de Nice en Savoie : c'est exprimer en deux mots le comble du malheur. En général, les Turcs n'aiment pas les chrétiens : mais les apostats les détestent; & ils sont leurs ennemis les plus cruels, parce qu'ils trouvent, dans leur fidélité à Dieu, une censure perpétuelle de leur infâme désertion.

Ann. 1606.

II.
Le Saint devient esclave d'un renégat.

Ce nouveau maître, *ennemi de nature*, comme l'appelle notre Saint, l'amena en son *temat*; c'est ainsi qu'on nomme le bien que l'on fait valoir comme fermier du prince. Ce temat étoit situé sur la montagne, dans un lieu *extrêmement chaud & désert*. Vincent y travailloit à la terre, & il devoit naturellement se croire, plus que jamais, éloigné de sa liberté. Elle étoit cependant plus prochaine qu'il ne pensoit; & la route qui sembloit devoir l'en écarter pour toujours, fut celle-là même dont Dieu se servit pour l'y conduire peu-à-peu. Le renégat avoit trois femmes : l'une d'entre elles étoit Grecque chrétienne, mais schismatique;

Ann. 1606. l'autre étoit Turque de naiſſance & de religion : Vincent ne qualifie point la troiſieme. Ce fut la ſeconde qui ſervit d'inſtrument à la miſéricorde de Dieu. Elle apperçut, dans la modeſtie, dans la patience de ſon eſclave, quelque choſe de grand, à quoi elle n'étoit pas accoutumée. Elle alloit aſſez ſouvent le voir dans la campagne où il travailloit ; & comme elle étoit au moins auſſi curieuſe qu'une autre, elle lui faiſoit mille queſtions ſur la loi des chrétiens, ſur leurs uſages & ſur leurs cérémonies. Un jour elle lui commanda de chanter les louanges du Dieu qu'il adoroit. Un homme plein de l'eſprit des Pſeaumes, & à qui les plus belles applications ſe préſentoient d'abord, ſe ſouvint ſans peine de ces touchantes paroles, que dictoit la douleur aux enfans d'Iſraël, lorſqu'ils étoient captifs à Babylone, comme il l'étoit lui-même en Barbarie. « Comment, dans » l'abattement où nous ſommes, pour- » rions-nous répéter ici les cantiques que » nous chantions à Jéruſalem ? Comment » chanterions-nous les louanges du Sei- » gneur dans une région étrangere & Pſal. 136. » barbare » ? *Quomodò cantabimus canticum Domini in terra aliena ?* Cette penſée

fit couler les larmes des yeux de notre Saint : il commença néanmoins à chanter le Pseaume *Super flumina Babylonis.* Il continua par le *Salve, Regina;* & après quelques autres chants semblables, dont la mahométane fut extrêmement frappée, il lui parla de la grandeur & de l'excellence de la religion chrétienne. ANN. 1606.

Cette femme s'en retourna chez elle, charmée & surprise de ce qu'elle venoit d'entendre. Elle déchargea son cœur à son mari; elle lui dit sans détour, qu'il avoit grand tort d'avoir quitté sa religion; que, sur le récit que Vincent lui en avoit fait, elle lui paroissoit *extrêmement bonne*, & que le Dieu des chrétiens méritoit bien de n'être pas abandonné. Votre esclave, ajouta-t-elle, m'a chanté aujourd'hui les louanges de ce Dieu, & j'ai pris tant de plaisir à l'entendre, que je ne crois pas que le paradis de nos peres leur offre une joie plus sensible, que celle dont j'ai été pénétrée en l'écoutant. Ce discours n'avoit rien de flateur pour un apostat; & un début de cette nature ne pouvoit que l'aigrir. Mais si l'on est maître d'abandonner sa premiere vocation, on n'est pas toujours maître d'étouffer les cris de sa

ANN. 1606. conscience; & le pécheur le plus corrompu, entend, malgré qu'il en ait, au dedans de lui-même, une voix importune, qui parle plus haut que celle qui frappe ses oreilles. Le Savoyard confus,

12. Conversion du renégat. ne répliqua rien; mais, dès le lendemain, il s'ouvrit à Vincent; il l'assura qu'il étoit prêt à se sauver avec lui; qu'il saisiroit sans délai la premiere occasion de s'embarquer, & qu'il arrangeroit si bien les choses, qu'il espéroit la trouver en peu de jours. *Ce peu de jours dura dix mois* entiers: mais enfin les momens de la providence arriverent. L'entreprise étoit des plus hasardeuses: il falloit passer une partie considérable de la Méditerranée. Ils avoient tout à craindre sur une foible barque, également incapable, ou de résister aux coups de mer, ou de se défendre contre les corsaires. Pour peu qu'ils eussent été poursuivis ou découverts, ils ne pouvoient éviter la mort. Le procès de deux hommes, dont l'un fait abjurer le mahométisme à l'autre, est bientôt fait; ou plutôt on commence à les empaler tous deux sans autre forme de procès. Tous ces dangers n'arrêterent pas nos voyageurs. Ils mirent leur sort entre les mains de Dieu; ils invoquerent

quèrent celle à qui l'églife donne le nom d'Etoile de la mer ; ils compterent fur fa protection. Leur efpérance ne fut pas confondue, tout leur réuffit ; & dès le 28 de juin, ils arriverent à Aigues-Mortes, d'où ils fe rendirent à Avignon. ANN. 1606.

Le renégat y donna toutes les marques de la plus fincere converfion, & il fut réconcilié publiquement par le vice-légat, Pierre Montorio. Ce prélat, qui n'attendoit que les ordres de fa fainteté pour s'en retourner à Rome, retint auprès de lui jufqu'à fon départ, & Vincent, & fon ancien patron : celui-ci, parce qu'il vouloit le faire recevoir dans l'hôpital de S. Jean-de-Dieu, où il avoit fait vœu d'entrer pour faire pénitence ; & Vincent, parce qu'il avoit conçu pour lui une eftime finguliere, & qu'il étoit bien aife de lui en donner des marques : ils partirent quelque temps après pour cette Capitale du monde chrétien. ANN. 1607.

Vincent s'efforça de fanctifier tous les momens qu'il devoit paffer dans cette ville célebre, qui, après avoir été fi long-temps le centre de l'infidélité & de l'erreur, eft aujourd'hui le centre de la foi & de l'unité. Il vifita les églifes, les catacombes, & tous les autres lieux, qui ANN. 1608.

13. Son retour en France.

ANN. 1608. sont plus particuliérement l'objet de la vénération des fideles. Il avouoit, trente ans après, dans une lettre qu'il écrivit à un prêtre de sa congrégation, lequel demeuroit à Rome, qu'*il fut extrêmement consolé*, ce sont ses propres termes, *de se voir en cette ville, maîtresse de la chrétienté, où est le chef de l'église militante, où sont les corps de S. Pierre & de S. Paul, & de tant d'autres martyrs & de saints* illustres, *qui ont autrefois versé leur sang, & employé leur vie pour J. C., qu'il s'estimoit heureux de marcher sur la terre où tant de grands saints avoient marché, & que cette consolation l'avoit attendri jusqu'aux larmes.*

Quelque douces que fussent ces saintes occupations pour un cœur, dont la piété étoit si tendre, Vincent ne s'y borna pas; sa passion pour l'étude, que son esclavage avoit suspendue, se réveilla; & comme, après avoir rempli ce qu'il devoit à la religion & à la bienséance, il lui restoit encore assez de temps de libre; il recommença à cultiver son esprit, & à étendre ses connoissances. Le vice-légat le logeoit, lui donnoit sa table, & fournissoit à son entretien. Il l'admiroit de plus en plus, à mesure qu'il l'ap-

profondissoit; il en parloit avec éloge à tous ceux à qui il avoit occasion d'en parler : & ce fut cela même qui le lui fit perdre plutôt qu'il n'auroit voulu. Ann. 1608.

Il y avoit alors à Rome plusieurs ministres François, chargés auprès du pape* des affaires du roi. Les principaux étoient le marquis de Breves, celui-là même qui, deux ans auparavant, avoit pensé, sans le sçavoir, terminer l'esclavage de Vincent de Paul, Denis de Marquemont, auditeur de Rote, & Charles de Gonzague, duc de Nevers, envoyé pour l'ambassade d'*obédience*. Quelques-uns d'entr'eux, & peut-être tous ensemble, voulurent voir un homme, dont le vice-légat disoit tant de bien. Il parut, on l'entretint plusieurs fois, on le sonda, & il fut goûté; on crut pouvoir s'ouvrir à lui; & il fut chargé d'une expédition importante, qui demandoit du secret, de la sagesse, & pour laquelle il falloit un homme qui, étant parfaitement instruit, pût en conférer avec le roi, toutes les fois que ce prince le jugeroit à propos.

* Paul V.

Daniel. Henri IV. Pag. 497.

14. Le S. est chargé à Rome d'une commission importante pour la cour de France, son entretien avec le Roi.

Vincent partit de Rome, & se trouva en France vers le commencement de l'année 1609. Il eut l'honneur d'entretenir le roi autant de temps qu'en de- Ann. 1609

Ann. 1609. mandoit l'affaire pour laquelle on l'avoit envoyé. Ce grand prince, qui sçavoit très-bien juger des qualités de l'esprit & du cœur, fut fort content de celles qu'il découvrit en lui; & personne ne douta que, pour peu qu'il fût attentif à faire sa cour, il ne fût bientôt récompensé. Vincent avoit des sentimens plus nobles & plus désintéressés; & il aima mieux vivre pauvre entre les bras de la providence, que de s'exposer à l'air contagieux de la cour, pour devenir riche. Le saint homme se retira donc après avoir fait sa commission; & fermant les yeux aux premieres lueurs de la fortune, il attendit en paix que Dieu manifestât ses desseins sur lui.

15. Ses premieres occupations à Paris, furent de servir les pauvres & de les consoler.

Il commença cependant à remplir cette vocation, commune à tous les chrétiens, qui consiste en partie à rendre au prochain tous les services qu'on peut lui rendre. Il prit un logement au fauxbourg de Saint-Germain, assez près de l'hôpital de la Charité, qui y avoit été établi huit ans auparavant. Il y alloit exactement visiter les malades, il leur faisoit des exhortations touchantes, il les servoit, comme ses freres, avec tout le ménagement possible. Cette charité, à laquelle on

Abelly, pag. 21.

n'étoit pas fort accoutumé de ſon temps, ſervit, dans la ſuite, de regle & de modele à bien des perſonnes, & ſurtout au célebre M. Bernard, ſurnommé le pauvre Prêtre, qui, en ce genre, a fait des prodiges juſqu'au dernier moment de ſa vie. ANN. 1609.

16. Ses liaiſons avec M. de Bérulle.

Une des premieres connoiſſances que Vincent fit à Paris, fut celle de M. de Bérulle. Il y avoit déja long-temps que ce grand homme paſſoit pour un modele de perfection ſacerdotale. Son zele pour la gloire de Dieu, ſon expérience dans la direction des ames, ſon oppoſition à tout ce qui portoit le caractere de la nouveauté, ſes ſuccès dans la converſion des hérétiques, le rendoient en tous lieux la bonne odeur de Jeſus-Chriſt. Vincent jugea que le commerce d'un homme ſi accompli, ne pouvoit que lui être très-avantageux. Il le viſita, il l'eſtima autant qu'il méritoit de l'être, & ſe conduiſit par ſes conſeils. M. de Bérulle connut bientôt tout le prix de ce nouvel ami. La charité forma, entre ces deux ſaints prêtres, des nœuds qui ne furent jamais rompus. Ils étoient à-peu-près de même âge, les inclinations étoient les mêmes, & ils n'avoient pour but que

ANN. 1609. leur propre ſanctification & celle du prochain. Chacun d'eux avoit déja paſſé par le feu de la tribulation : ainſi, ils étoient tous deux en état de ſe ſoutenir & de s'affermir mutuellement. Vincent fut le premier, depuis cette précieuſe connoiſſance, qui eut beſoin de conſolation. Il n'y avoit pas un an qu'il étoit à Paris, lorſque ſa patience fut miſe à une épreuve capable de lui faire regretter les chaînes qu'il avoit portées à Tunis.

17. Calomnie atroce contre S. Vincent.

Il étoit logé avec un juge d'un petit lieu nommé *Sore*, ſitué dans les landes & dans le diſtrict du parlement de Bordeaux. Comme Vincent étoit du même canton, ils agirent l'un & l'autre avec plus de liberté, & ils prirent une chambre commune. Le juge de Sore s'étant un jour levé de grand matin, s'en alla en ville pour quelques affaires, & oublia de fermer une armoire, où il avoit mis ſon argent. Vincent, qui étoit un peu indiſpoſé, reſta au lit en attendant une médecine qu'on devoit lui apporter. Le garçon de l'apothicaire étant arrivé quelque temps après pour la lui faire prendre, & cherchant un verre dans l'armoire du juge qu'il vit ouverte, trouva cet argent, s'en ſaiſit adroitement, &

l'emporta avec un grand air de tranquillité. La somme étoit de quatre cens écus. Ann. 1609.

Le juge, à son retour, fut fort surpris, & encore plus affligé de ne trouver plus sa bourse. Il la demanda avec chagrin, & bientôt après, avec emportement, à Vincent de Paul. Celui-ci, qui n'avoit rien apperçu de ce qui s'étoit passé, & qui auroit eu de la peine à croire le mal qu'il auroit vu, bien loin de soupçonner celui dont il n'avoit pas été témoin, répondit qu'il ne l'avoit ni prise, ni vu prendre. C'en fut assez pour redoubler la mauvaise humeur du juge. Il éclata sans ménagement; l'état pauvre de Vincent, son silence même & sa patience lui tinrent lieu de preuves. Il commença par le chasser de sa compagnie; & ce traitement indigne ne fut que le prélude d'une vengeance plus complete. Il prit toutes les mesures possibles pour connoître ceux avec lesquels Vincent avoit de la liaison. Il se transporta chez eux, & il y peignit le saint homme avec les plus noires couleurs. A l'entendre, Vincent n'étoit pas moins qu'un hypocrite & un voleur. Comme l'abondance du cœur de ce juge étoit grande, sa

Ann. 1609. bouche en parloit ſans ceſſe ; & il ne tariſſoit point, quand il étoit queſtion d'invectiver contre le prétendu ſcélérat qui avoit volé ſon argent. Un jour entre autres, il fut le trouver dans la maiſon de M. de Bérulle, où il étoit avec d'autres perſonnes d'honneur & de piété, & il y renouvella ſes plaintes dans les termes les plus offenſans ; on dit même qu'il pouſſa l'excès & le ſcandale juſqu'à lui faire ſignifier un monitoire. Ce fait, s'il étoit bien vrai, prouveroit ſeul, que dans cette affaire on foula aux pieds & les loix divines, & les loix humaines. Quoi qu'il en ſoit, le ſerviteur de Dieu ne perdit point la paix du cœur. La calomnie, qui, au jugement du Saint-Eſprit, trouble l'homme ſage, & affoiblit ſon courage & ſa fermeté, ne produiſit point en Vincent de Paul ces triſtes effets. Il mit ſa confiance en Dieu ; il ſe contenta de dire, que celui qui le devoit juger un jour, connoiſſoit la vérité ; &, pendant le cours de cette affaire, qui dura long-temps, & qui fit un bruit effroyable, il ſe poſſéda ſi bien, il conſerva une ſi parfaite égalité d'eſprit, qu'il n'y eut de trompés ſur ſon compte, que ceux qui voulurent l'être. Les per-

Abelly, ibi infrà.

ſonnes ſages, & tous ceux qui le ſuivi- Ann. 1609.
rent de plus près, furent ſi édifiés de ſa modération & de ſon humilité, que non-ſeulement elles ne douterent pas de ſon innocence, mais qu'elles eſtimerent plus que jamais ſa vertu, & le talent ſingulier qu'il avoit déja de poſſéder ſon ame dans le calme & dans la patience.

Celui de tous qui l'admira davantage, quoiqu'un peu trop tard, fut le juge même qui l'avoit ſi cruellement traité. Le voleur, qui étoit comme lui du côté de Bordeaux, étant retourné dans cette ville, y fut arrêté & mis en priſon pour quelque nouveau crime, vrai ou faux, dont il fut chargé. Il connoiſſoit parfaitement le juge de Sore, & il en étoit connu. Il ſçavoit auſſi que la bourſe dont il s'étoit ſaiſi, lui appartenoit. Preſſé par les remords de la conſcience, qui d'ordinaire ſe fait mieux entendre dans le temps de la tribulation qu'en tout autre temps, il fit prier ce juge de venir le voir en priſon; &, ſoit qu'il ne fît pas attention aux conſéquences de la démarche qu'il vouloit faire, ſoit qu'il crût n'avoir rien à craindre en la faiſant; il lui déclara que c'étoit lui-même qui avoit fait le vol, dont il avoit accuſé

ANN. 1609. Vincent, & il lui promit une prompte & entiere restitution. Le juge de Sore sentit alors toute l'indignité de sa conduite, & l'injustice des poursuites qu'il avoit faites six ans auparavant contre Vincent de Paul. La joie de se voir à portée de recouvrer son argent, le toucha bien moins, que la douleur d'avoir noirci la réputation d'un des plus vertueux ecclésiastiques qu'il eût jamais connu. Il opposoit sans cesse la patience de ce saint homme à ses propres excès; sa modération, à ses emportemens; sa douceur constante, à ses invectives continuelles; & il étoit inconsolable. Pour soulager sa peine, il la fit connoître à
18. celui qui en étoit l'occasion. Il écrivit
Réparation de la calomnie. à Vincent une grande lettre pour lui demander pardon; il le conjura de lui donner ce pardon par écrit, & il protesta que s'il le lui refusoit, *il viendroit en personne à Paris se jeter à ses pieds, & le lui demander la corde au cou*; ce sont ses propres expressions que j'ai cru devoir conserver. Le saint prêtre lui épargna les frais & la peine du voyage; il lui avoit pardonné dans le temps même qu'il en étoit poursuivi à toute outrance; eût-il pu ne pas lui pardonner, quand

Abelly, pag. 23.

il le vit donner des preuves si positives de douleur & de repentir? ANN. 1610.

Le bon usage que fit Vincent de la flétrissante & injurieuse accusation du juge de Sore, ne l'empêcha pas de reconnoître que le commerce des séculiers est dangereux à un ministre du Fils de Dieu, & qu'il ne peut guere vivre avec eux sans y perdre; c'est ce qui le détermina à chercher un lieu de retraite, où il pût, & travailler plus aisément à son salut, & se disposer à travailler à celui des autres. Pendant qu'il étoit occupé de ce dessein, il se présenta à sa vertu une nouvelle occasion, qui, quoique dans une espece bien différente de celle dont nous venons de parler, ne fit pas moins éclater l'ardeur de sa foi & de sa charité. Pour la faire mieux connoître, il faut reprendre les choses d'un peu plus haut, & rapporter certains faits que nous placerons ici plus commodément que nous n'aurions fait ailleurs.

Lorsque Vincent arriva à Paris, il prit toutes les mesures possibles pour rester dans le mépris & l'obscurité. Jusques-là on l'avoit appellé M. de Paul; c'étoit son nom de famille, & il eût pu, Abelly, l. 3, p. 199.

Ann. 1610. ſans orgueil, continuer à le porter : mais la crainte qu'il eut de paſſer pour un homme de condition, le lui fit quitter. Humble devant Dieu & devant les hommes, comme un valet l'eſt dans la maiſon de ſon maître, il ne prit d'autre nom que celui de ſon baptême; il ſe fit appeler M. Vincent, & ce n'eſt preſque que ſous ce nom qu'il a été connu pendant ſa vie. Il paſſoit à Toulouſe pour un de ceux qui étoient les plus capables de faire honneur à l'univerſité; & il étoit le ſeul qui n'apperçût pas ſes propres talens : il s'efforça à Paris de faire penſer aux autres ſur ſon compte, ce qu'il en penſoit lui-même; il n'y parla de lui que comme d'un pauvre écolier, qui ſçavoit à peine les élémens de la grammaire. Enfin, il avoit déja beaucoup de vertu, & cependant il ne craignoit rien tant que de paſſer pour un homme vertueux.

Cette nouvelle maniere de ſe produire dans le monde, n'empêcha pas ceux qui l'examinerent de plus près, de lui rendre une parfaite juſtice. Ce ne furent pas ſeulement les eccléſiaſtiques, qui percerent le nuage dans lequel il tâchoit de s'envelopper; des ſéculiers

reconnurent aussi les artifices de son humilité, & l'estimerent d'autant plus, qu'il vouloit être moins estimé; du Fresne, secrétaire de la reine Marguerite, fut de ce nombre. C'étoit un homme plein de vertu & de probité; il s'attacha à Vincent, que la seule liaison du voisinage lui fit connoître; il connut tout ce qu'il valoit, & c'est lui qui a rendu ce témoignage, *que dès ce temps-là M. Vincent paroissoit fort humble, charitable, & prudent; qu'il faisoit du bien à un chacun; qu'il n'étoit à charge à personne; qu'il étoit circonspect en ses paroles; qu'il écoutoit paisiblement les autres sans jamais les interrompre; & que dès-lors il alloit soigneusement visiter & exhorter les pauvres malades de la Charité.* — ANN. 1619.

19. Il est fait aumônier de la reine Marguerite.

Du Fresne ne se borna pas à une amitié stérile, il fit ce qu'il put pour Vincent; & il y a toute apparence que ce fut lui qui le fit connoître à la reine Marguerite. Cette princesse, qui fut la derniere de la branche des Valois, avoit eu, pendant plusieurs années, une réputation plus qu'équivoque: mais elle avoit pris, depuis la dissolution de son mariage, le parti de la dévotion: elle vivoit avec plus de douceur & de régularité qu'elle

Daniel, Ibid. p. 359 & 376.

Ann. 1610. n'avoit fait autrefois; & elle paroiſſoit vouloir ſincérement racheter, par un grand nombre de bonnes œuvres, & ſur-tout par des aumônes conſidérables, ces années de licence & d'égarement, qui touchent peu dans la jeuneſſe, mais qui frappent, malgré qu'on en ait, à meſure qu'on s'avance vers l'éternité. La maniere avantageuſe dont on lui parla de Vincent, lui fit ſouhaiter de le voir, & elle le fit mettre ſur l'état de ſa maiſon en qualité de ſon aumônier ordinaire.

Ce fut pendant le cours de ce nouvel emploi, que Vincent fit connoître l'étendue de ſa foi & de ſon amour pour le prochain. L'événement a quelque choſe de ſi extraordinaire, que je l'aurois ſupprimé, s'il n'étoit appuyé ſur des preuves qui ne ſouffrent ni exception, ni réplique.

20. Il y avoit à la cour de cette princeſſe, un célebre docteur, qui, ayant été long-temps théologal, avoit défendu la foi contre les hérétiques avec beaucoup de zele & de ſuccès. La reine Marguerite, qui aimoit les converſations ſçavantes, l'avoit appellé auprès d'elle pour profiter quelquefois de ſes entretiens. Le repos dont il jouiſſoit dans ce changement

Sa charité pour un docteur fatigué d'une énorme tentation.

d'état, lui fut plus funeste, que le travail excessif dont il étoit accablé auparavant. Sa foi commença à chanceler, l'impiété, le blasphême, les imprécations, le désespoir & la rage, en un mot, tout ce que l'enfer peut produire de plus horrible contre Dieu, se présentoit sans cesse à l'imagination de l'infortuné docteur. Les efforts multipliés qu'il employoit pour triompher de cette dangereuse tentation, le réduisirent à l'extrémité. Vincent en fut vivement touché, il se mit en prieres, s'offrant de prendre sur lui cette cruelle épreuve. Sa priere fut exaucée; le docteur fut délivré à l'instant de sa tentation, & la paix de l'esprit & du cœur lui fut rendue. Ann. 1610.

Mais, comme la lepre de Naaman passa à Giezi, la tentation du théologal passa à Vincent de Paul; avec cette différence que le serviteur d'Elisée fut puni, parce qu'il étoit criminel; au lieu que Vincent fut affligé, précisément parce que sa charité l'avoit porté à demander de l'être. Les premieres impressions d'un mal, qu'on ne sent jamais mieux que lorsque l'on est attaqué personnellement, l'étonnerent: mais elles ne l'abattirent pas. Il employa, pour

ANN. 1610. s'en délivrer, les prieres & les mortifications. A la vérité, elles servirent à le lui faire supporter avec bien de la patience & de la résignation; mais elles ne l'arrêterent pas. Le nouveau Job sembloit abandonné à toute l'impétuosité du démon; mais il ne perdit point courage, & il espéra toujours que Dieu auroit pitié de lui.

Il s'appliqua plus que jamais à mener cette vie de foi, qui fait le caractere du juste. Il rendit, avec une nouvelle ardeur, à J. C. tout l'honneur qu'il put lui rendre; & comme il sçavoit parfaitement, que ce divin Sauveur regarde comme fait à lui-même, ce que l'on fait en faveur des pauvres, qui sont ses membres; il les servit dans les hôpitaux avec un zele & un empressement, dont la foi la plus paisible est à peine capable. Enfin, Dieu lui rendit la paix; & ce fut un nouvel effort de charité qui la lui mérita. Un jour qu'il étoit tout occupé & de la violence de son mal, & des moyens de l'arrêter pour toujours, il prit une ferme & inviolable résolution de se consacrer toute sa vie au service des pauvres, pour honorer davantage le Fils de Dieu, & pour

suivre d'une maniere plus constante l'exemple qu'il nous a laissé. A peine eut-il formé ce grand & généreux dessein, que la tentation s'évanouit. Son cœur goûta une douce & parfaite liberté; son esprit n'eut plus de contradictions à essuyer; & la paix surabonda où l'inquiétude avoit si long-temps abondé. Il reçut même le don de calmer ceux que Dieu éprouvoit comme il l'avoit éprouvé lui-même; & un vertueux prêtre a rendu témoignage, qu'étant une fois très-vivement tenté sur un article de la foi, le Saint, à qui il découvrit sa peine, l'en délivra entiérement; ce que n'avoient pu faire tous les avis & tous les éclaircissemens de plusieurs autres personnes d'un grand mérite, qu'il avoit consultées auparavant. Tant il est vrai que tout se tourne en bien pour les saints & les élus de Dieu.

ANN. 1610.

Abelly, l. 3, p. 6.

ANN. 1611.

21.

Il se retire chez M. de Bérulle.

Pour ménager & augmenter les nouvelles faveurs, dont Dieu récompensoit sa patience & sa fidélité, Vincent demanda à M. de Bérulle de le recevoir dans sa maison, non pour être agrégé à la congrégation naissante de l'Oratoire, ce à quoi il ne pensa jamais; mais pour y vivre dans la retraite, &

ANN. 1611. pour se disposer à exécuter les desseins de Dieu sur lui.

22. On le charge de la cure de Clichy.

Dans le même temps, M. Bourgoing, curé de Clichy, village situé à une lieue de Paris, ayant obtenu de M. de Bérulle d'être admis au nombre de ses premiers enfans, le pria en même-temps de lui donner un successeur, à qui, sans rien craindre pour sa conscience, il pût résigner son bénéfice. Le pieux fondateur eut bientôt fait son choix; il connoissoit le zele & la capacité de Vincent de Paul; il le proposa, & sa proposition fut acceptée : mais il paroît, par le temps qui s'écoula entre la résignation & la prise de possession, que, quelque docile que fût Vincent à la voix de son directeur, il ne se chargea qu'avec peine d'un fardeau, sous le poids duquel il craignoit de succomber. C'est de tout temps qu'on a vu les ecclésiastiques les plus minces pour la vertu & les talens, briguer les bénéfices; pendant que ceux qui ont toutes les marques d'une légitime vocation, ou s'en éloignent pour toujours, ou ne s'en approchent qu'avec frayeur.

ANN. 1612. Vincent fit bientôt connoître combien il étoit propre à cet emploi. Il prit toutes

les mesures possibles pour être du nombre de ces pasteurs, que Dieu donne aux peuples dans sa miséricorde. Pour accomplir ce que le Saint-Esprit ordonne à ceux qui sont chargés du salut des ames, il commença par s'appliquer à connoître ses brebis, & les divers genres de maladies dont elles pouvoient être attaquées. Il leur distribuoit une nourriture salutaire & proportionnée à leurs besoins. Il avoit sans cesse devant les yeux cette vérité terrible, que son ame devoit un jour répondre pour l'ame de ceux qui étoient confiés à ses soins; aussi ne négligeoit-il aucun des devoirs attachés à son ministere; les prônes, les catéchismes, l'assiduité au tribunal de la pénitence, étoient son occupation ordinaire : ses projets, ses pensées, ses actions n'avoient pour but que le bien de sa paroisse. On voyoit ce saint prêtre visiter les malades, consoler les affligés, soulager les pauvres, pacifier les troubles, appaiser les inimitiés, entretenir la paix & la concorde dans les familles, fortifier les foibles, encourager les bons, reprendre avec une sainte fermeté ceux qui ne l'étoient pas, & se faire tout à tous, pour les gagner tous à J. C.

Ann. 1612.

23.

Ce qu'il fait dans cette paroisse.

Abelly, l. 1, pag. 25.

Ann. 1612. Le moyen le plus propre & le plus efficace dont il se servit pour faire fructifier ses discours, fut le bon exemple; & c'est sans doute celui qui réussira toujours le mieux à ceux qui sont chargés du même emploi. Sa vie étoit une prédication continuelle; ses mœurs étoient innocentes, & on ne voyoit rien en sa personne, qui ne rappellât l'idée de celui dont il exerçoit le sacerdoce. Comme une extrême régularité a quelque chose qui effarouche, ce qui pourroit empêcher une partie du bien qu'on voudroit faire; Vincent sçut la tempérer par des manieres pleines de douceur & d'affabilité. Il peignoit la vertu avec des couleurs si belles, qu'elle paroissoit pleine d'agrémens; & il joignoit aux croix dont le chemin du ciel est parsemé, toute l'onction qui peut les adoucir. Une conduite aussi sage lui concilia les esprits & les cœurs. Les pauvres gens, qui composoient presque tout son troupeau, l'aimoient comme leur pere; & les bourgeois de Paris, qui avoient des maisons de campagne dans sa paroisse, le regardoient & le respectoient comme un saint. Les curés du voisinage conçurent tous beaucoup d'estime pour lui: ils avoient

Ibid. p. 26.

une grande confiance en ses lumieres; Ann. 1611.
ils recherchoient son commerce; ils le consultoient dans leurs doutes, & ils se faisoient un plaisir d'apprendre de lui la maniere de bien faire leurs fonctions & de s'acquitter de tous leurs devoirs.

Lorsque Vincent vit son peuple sur un bon pied, il forma un dessein qui paroîtroit un peu téméraire, s'il étoit permis de juger des grands hommes sur les regles communes. L'église de Clichy tomboit en ruine : il n'y avoit que très-peu d'ornemens; les paroissiens n'étoient pas riches; ils ne pouvoient par conséquent, sans s'incommoder beaucoup, contribuer à une réparation qui demandoit de grands frais : & c'est vraisemblablement ce qui avoit engagé M. de Bourgoing à laisser les choses à-peu-près dans l'état où il les avoit trouvées. Vincent étoit lui-même pauvre; & il l'eût encore été, quand son bénéfice auroit été fort riche, parce qu'il étoit dans l'usage de donner tout à ceux qu'il voyoit dans l'indigence. Ces obstacles ne l'arrêterent pas; il fit rebâtir l'église toute entiere; il la fournit des meubles & des ornemens nécessaires, & il la mit en état de faire les divins offices

ANN. 1612. avec cet air de décence, qui contribue à la grandeur du culte & à l'édification des peuples. Ce qu'il y eut de particulier, c'est qu'il n'en coûta rien à ses paroissiens. Un nombre de gens de bien qui demeuroient à Paris, se prêterent à cette bonne œuvre, & se firent un plaisir de seconder les bonnes intentions d'un homme qui ne cherchoit que la gloire de Dieu.

Pour la procurer & l'augmenter de plus en plus, le Saint fit encore deux choses. Premiérement, il eut soin d'établir la confrérie du rosaire. Il étoit persuadé que l'honneur qu'on rend à la Mere de Dieu, ne peut être que très-agréable à son Fils. Il avoit, dès son enfance, sucé le lait d'une tendre dévotion envers la sainte Vierge. Lorsqu'il étoit encore dans la maison de son pere, il visitoit souvent la chapelle de Notre-Dame de Buglose, qui n'en est pas bien éloignée; & il n'y a pas de doute qu'il ne vît, avec bien de la consolation, le concours de ce grand nombre de pélerins, que la célébrité du lieu y attire de toutes les parties de la France & de l'Espagne. Le temps ne fit que fortifier sa ferveur. On a pu remarquer jusqu'ici,

& on verra encore dans la suite, que sa confiance en la sainte Vierge étoit sans bornes; & de-là on peut conclure, une fois pour toutes, ce qu'il pensoit de ces esprits superficiels, qui traitent de dévotions populaires, celle qu'ils n'ont pas le courage d'embrasser; & qui renonceroient peut-être à leurs sentimens, si leurs sentimens devenoient ceux du peuple & de la multitude. ANN. 1613.

La seconde chose que fit Vincent pour le bien de sa paroisse, ce fut d'engager son successeur à élever plusieurs jeunes clercs, qui, formés de bonne-heure aux fonctions propres de leur état, pussent faire les cérémonies de l'église, d'une maniere digne de la sainteté du lieu, & de la majesté de celui qu'on y veut honorer. Il choisit lui-même à Paris & ailleurs ceux qu'il jugea plus capables de bien faire. Ainsi, quoiqu'obligé plutôt qu'il n'avoit cru, à quitter un peuple qui lui étoit si cher, il fit connoître qu'il le portoit par-tout dans son cœur; & il continua à remplir à son égard, autant qu'il lui fut possible, tous les devoirs d'un pasteur aussi tendre que désintéressé. Nous allons expliquer les raisons qui déterminerent notre Saint à rentrer dans Paris.

Ann. 1612.

24.
Vincent entre dans la maison de Gondi.

Quoique la piété fût assez rare à la cour, pendant la minorité de Louis XIII; il s'y trouvoit cependant des personnes, qui, par la régularité de leur conduite, eussent pu servir de regle & de modele dans des temps plus heureux. On peut mettre de ce nombre Philippe-Emmanuel de Gondi, comte de Joigni, général des galeres de France, & commandeur des ordres du roi, issu de l'ancienne maison des Philippe, fameuse dès le temps de Charlemagne. Ce seigneur avoit épousé Françoise-Marguerite de Silly, demoiselle de Commercy, fille aînée du comte de la Rochepot, gouverneur d'Anjou. C'étoit une des femmes les plus accomplies de son siecle : mais sa plus grande gloire venoit, comme *Psal. 44.* celle de la fille du roi, de la beauté de son ame. Pieuse, compatissante, généreuse, attentive au vrai bien de sa famille, elle ne s'occupoit que du desir d'honorer Dieu, & de le faire honorer par tous ceux du soin desquels elle se trouvoit chargée. Comme rien ne doit plus intéresser une mere vraiment chrétienne, que l'éducation de ses enfans; Madame de Gondi s'en fit un point capital; & parce qu'elle *souhaitoit bien*

plus,

plus, faire de ceux que Dieu lui avoit donnés, & qu'il pouvoit encore lui donner dans la suite, des saints dans le ciel, que des grands seigneurs sur la terre; dès qu'ils furent en état d'être mis sur la conduite d'un précepteur, elle travailla, de concert avec son époux, *à leur procurer le plus saint & le plus vertueux qu'il fût possible de trouver.* Pour ne pas se tromper dans un choix si important, ils s'adresserent l'un & l'autre au R. P. de Bérulle; & *ils le prierent de leur donner quelque saint prêtre de sa congrégation*, qui pût former à la piété & à la science, trois de leurs enfans, qui avoient, plus que personne, besoin de l'une & de l'autre, parce qu'ils étoient destinés par leur naissance, à posséder les premieres dignités de l'état & de l'église. Ils les possédèrent en effet. L'aîné fut duc de Retz, pair de France, & général des galeres par la démission de son pere. Le second fut comme son oncle, & après lui, archevêque de Paris, cardinal de la sainte église; & ne fit que trop connoître la fécondité & l'ardeur de son esprit dans les troubles de Paris, où, sous le nom du *coadjuteur*, il figura beaucoup plus qu'il n'eût fallu pour l'état

ANN. 1611.

Mss. de l'institution.

Vie du P. de Gondi, pag. 519.

Ibid.

Ann. 1612. & pour lui. A l'égard du troisieme, on ne le connut qu'autant qu'il étoit nécessaire, pour le regretter beaucoup. Il promettoit infiniment par les belles qualités de corps & d'esprit, dont il étoit orné. Mais il fut, dans un âge encore tendre, moissonné par ce jugement de miséricorde, dont parle l'Ecriture. A peine avoit-il dix ou onze ans, que Dieu l'enleva à la corruption du siecle, pour lui donner dans le ciel un partage plus avantageux que celui qu'il eût trouvé sur la terre.

M. de Bérulle, au lieu de donner un prêtre de sa congrégation, comme on le lui demandoit, jeta les yeux sur Vincent de Paul, & le détermina à entrer, au moins par maniere d'essai, dans la maison de Gondi. Le choix qu'il fit de notre saint dans cette occasion, est bien une preuve de la haute idée qu'il avoit de son esprit & de sa vertu; mais il est assez surprenant, qu'un homme si zélé pour le salut des ames, & qui assurément n'estimoit pas moins celle d'un paysan, que celle d'un homme de condition, enlevât à une paroisse entiere, un curé qui y faisoit des prodiges, pour le mettre dans une maison, où son zele

devoit naturellement être resserré. C'est une nouvelle preuve de la nécessité de suspendre son jugement par rapport à la conduite des saints, & de reconnoître qu'ils voient souvent d'une maniere plus ou moins confuse, ce que les ames ordinaires ne voient que dans le temps même de l'événement. Vincent, restant à Clichy, se fût nécessairement borné au salut de son peuple : en entrant dans la maison de Gondi, il s'est vu à portée de travailler au salut d'un monde entier, & de faire plus pour la gloire de Dieu dans le cours d'une seule année, qu'il n'eût pu faire pendant un siecle, quand il eût été chargé du plus grand diocese du royaume.

ANN. 1612.

Ce fut, autant que nous pouvons le conjecturer, vers la fin de l'année 1613, que notre saint prêtre commença à travailler à l'éducation de Messieurs de Gondi. La conduite qu'il garda dans ce nouvel emploi, peut servir de regle à ceux que Dieu appelle au même genre de travail ; car il semble que Dieu n'ait fait passer Vincent de Paul par tant de conditions différentes, qu'afin d'apprendre à un plus grand nombre de personnes, qui ont les mêmes engagemens,

ANN. 1613.

25.

Sa conduite dans cette maison.

ANN. 1613. la maniere dont ils peuvent s'y sanctifier.

Quoiqu'une maison comme celle du général des galeres, où il se trouvoit un monde infini, fût nécessairement tumultueuse, Vincent y vivoit en partie, comme il eût vécu dans les déserts de la Thébaïde. Il passoit dans une grande solitude tout le temps qu'il n'étoit pas obligé de donner à l'éducation de ses éleves. Il ne paroissoit devant leurs parens, que lorsqu'il y étoit appellé. Il avoit grand soin de ne se mêler que de ce qui regardoit son emploi. Il avoit pour maxime, qu'on n'est pas long-temps ferme contre les dangers, dont les maisons des grands sont remplies, quand on ne se prépare pas par le silence & par le recueillement, à y résister. Cependant, dès qu'il se présentoit quelque occasion de rendre service au prochain, Ibid. p. 8. il trouvoit autant de plaisir à quitter sa retraite, qu'il en prenoit à s'y renfermer, lorsque rien ne l'obligeoit d'en sortir. Ainsi, il étoit attentif à bannir les dissensions, & à entretenir la paix & la concorde parmi les domestiques. Il les visitoit dans leurs chambres, lorsqu'ils étoient malades; & après les avoir consolés, il

leur rendoit les services les plus bas. Ann. 1613.
Quelques jours avant les fêtes solemnelles, il les assembloit tous; il les instruisoit de la grandeur du mystere dont l'Eglise devoit s'occuper; il les disposoit à la réception des sacremens, & il leur apprenoit à sanctifier ces jours précieux, qui, par un malheur qu'on ne peut trop déplorer, sont, pour la plupart des maîtres & des serviteurs, des jours ou de libertinage, ou au moins d'oisiveté. Il gardoit la même méthode à la campagne; mais il y donnoit plus d'étendue à son zele. Il regardoit comme appartenant à la maison de Gondi, cette nombreuse multitude de peuple, qui en faisoit valoir les biens. C'est pourquoi, lorsque le général des galeres le menoit avec sa famille à Joigni, à Monmirel, à Villepreux & autres terres semblables; tout son plaisir étoit d'employer le temps qui lui restoit libre, à l'instruction de ces pauvres gens, qui, d'ordinaire, en avoient grand besoin. Il faisoit, avec l'approbation des évêques & avec l'agrément des curés, des prédications & des catéchismes. Il administroit les sacremens, & surtout celui de la Pénitence; en un mot, il faisoit pour eux tout ce que le pasteur

Ann. 1613. le plus tendre, le plus actif, le plus vigilant, peut faire pour son troupeau.

26. Il empêche M. de Gondi de se battre en duel.

M. de Gondi lui-même devint l'objet du zele de notre Saint. Il étoit au moment de laver dans le sang de son ennemi, l'outrage qu'il prétendoit en avoir reçu. Ce seigneur venoit d'entendre la messe : aussi-tôt que les assistans furent retirés, Vincent s'approchant de lui, & se jetant à ses pieds : *Souffrez*, Monsieur, lui dit-il, sans lui donner le loisir de respirer ; *souffrez que je vous dise un mot en toute humilité : Je sais de bonne part que vous avez dessein de vous aller battre en duel : mais je vous déclare, de la part de mon Sauveur, que je viens de vous montrer, & que vous venez d'adorer, que si vous ne quittez ce mauvais dessein, il exercera sa justice sur vous & sur toute votre postérité.* Après ce peu de paroles, également vives & tendres, Vincent se retira comme un homme accablé tout à-la-fois de tristesse & d'horreur ; bien résolu, sans doute, de faire quelque chose de plus, si ce qu'il venoit de faire ne suffisoit pas. Mais il n'en fallut pas davantage. La conscience parla, ses remords se mêlerent aux paroles de Vincent. M. de Gondi reconnut le piége du

Abelly, pag. 30.

tentateur; il prit le bon parti, & il laissa la vengeance à celui qui s'est réservé le droit de la faire. ANN. 1613.

Cette action, que M. Gondi a répétée plusieurs fois, fit beaucoup d'honneur à notre Saint; mais la totalité de sa conduite ne lui en faisoit pas moins.

ANN. 1614.

27. Madame de Gondi se met sous sa conduite.

Madame de Gondi connut mieux que personne ce que valoit Vincent de Paul; & il n'y avoit peut-être pas un an qu'il étoit dans sa maison, lorsqu'elle résolut de le prendre pour son directeur. Il fallut tout l'ascendant qu'avoit M. de Bérulle sur l'esprit de notre Saint, pour le déterminer à se charger du soin de la conscience de cette dame.

Quelque vertueuse que fût la générale des galeres, quand elle se mit sous la conduite de Vincent de Paul, on vit bientôt ce que peut, en matiere de direction, un homme rempli de l'esprit de Dieu, & brûlé de l'amour de sa gloire. Madame de Gondi se porta avec une nouvelle ardeur à la pratique des plus sublimes vertus. Elle faisoit de grandes aumônes pour soulager les pauvres, & particuliérement ceux de ses terres. Elle visitoit exactement les malades, & elle se faisoit un plaisir & un

Abelly, l. 1, p. 31.

Ann. 1614. honneur de les ſervir, comme s'ils euſſent été ſes maîtres. Elle donnoit aux officiers de ſes domaines des ordres ſi précis pour rendre une bonne & prompte juſtice, qu'on ne les voyoit jamais accabler, par des délais ſans fin, des parties incapables de les ſoutenir. Elle ne mettoit en place que des perſonnes d'une probité reconnue, & dont la droiture ne pût être entamée par les préſens ou le reſpect humain. Elle tâchoit, autant qu'il lui étoit poſſible, de terminer à l'amiable les procès & les différens qui naiſſoient parmi ſes vaſſaux. Elle prévenoit leurs diſſenſions, ou au moins elle les appaiſoit, quand elle n'avoit pu les prévenir. Zélée protectrice des orphelins & des veuves, elle empêchoit avec ſoin qu'on ne les opprimât. Enfin, elle n'épargnoit ni peine, ni dépenſe, pour faire que Dieu fût ſervi & honoré dans tous les lieux qui dépendoient d'elle. M. de Gondi entroit en tous ſes deſſeins; & quoiqu'il eût ſouhaité que ſon épouſe ſe ménageât davantage; il étoit toujours diſpoſé à concourir à ſes ſaintes entrepriſes. Mais comme ſon rang & ſes emplois l'appeloient tantôt à la cour, tantôt aux extrémités du royaume; Vincent le

Ann. 1615 & ſuiv.

remplaçoit dans une infinité de bonnes œuvres. Il étoit l'ame & le conseil de toutes les actions de Madame de Gondi. Il travailloit de son côté pendant qu'elle étoit occupée du sien ; & il voloit au secours du prochain, dès qu'il se présentoit quelque occasion de lui rendre service. On eût dit qu'il avoit le talent de se multiplier, tant il se trouvoit à propos dans tous les endroits où sa présence étoit nécessaire. Ann. 1615 & suiv.

Un jour qu'il étoit avec Madame la générale, au château de Folleville, diocese d'Amiens, on vint le prier d'aller à Gannes, petit village éloigné de Folleville d'environ deux lieues. Il s'agissoit de confesser un paysan dangereusement malade, & qui avoit témoigné qu'il mourroit content, s'il avoit l'avantage de s'ouvrir à notre saint prêtre. Vincent ne différa pas à s'y transporter. Les voisins du moribond lui en firent un portrait avantageux ; & en effet il avoit toujours vécu dans la réputation d'un fort homme de bien. Dieu, qui voit les cœurs, n'en jugeoit pas comme les hommes, qui ne voient que les apparences. Le malheureux paysan avoit la conscience chargée de plusieurs péchés Ann. 1617. 28. Confession du paysan de Gannes.

ANN. 1617.

mortels, qu'une fausse honte l'avoit toujours empêché de découvrir. Le Saint ayant commencé à l'entendre, eut la pensée de le porter à faire une confession générale. Cette pensée venoit de Dieu. Le malade encouragé par la douceur avec laquelle son nouveau directeur le traitoit, fit un effort; il lui découvrit ces miseres secretes, qu'il n'avoit jamais eu la force de découvrir à personne. Cette droiture, si nécessaire à un homme qui étoit prêt à tomber entre les mains de Dieu, fut suivie d'une consolation qu'on ne peut exprimer. Le pénitent se trouva déchargé d'un poids énorme qui l'accabloit depuis plusieurs années. Ce qu'il y eut de particulier, c'est qu'il passa d'une extrémité à l'autre; & que, pendant trois jours qu'il vécut encore, il fit plusieurs fois une espece de confession publique de ces désordres qu'il avoit si long-temps supprimés dans le tribunal même de la Pénitence. La comtesse de Joigni l'étant allé voir selon sa coutume: *Ah, Madame!* s'écria-t-il, dès qu'il l'apperçut, *j'étois damné, si je n'eusse fait une confession générale, à cause de plusieurs gros péchés dont je n'avois pas osé me confesser.* Ce généreux aveu, qui

étoit une preuve bien ſenſible & du changement de celui qui le faiſoit, & de la ſincérité de ſa contrition, édifia beaucoup ceux qui en furent témoins. Mais Madame de Gondi, qui étoit une femme éminemment chrétienne, & qui avoit, par rapport aux affaires du ſalut, des lumieres bien ſupérieures à celles de la multitude, en fut toute effrayée; & elle en tira une conſéquence digne de ſon zele & de ſa charité. Qu'eſt-ce que cela, *Monſieur*, dit-elle, en adreſſant la parole à Vincent de Paul? *Qu'eſt-ce que nous venons d'entendre? Qu'il eſt à craindre qu'il n'en ſoit ainſi de la plupart de ces pauvres gens! Ah! ſi cet homme qui paſſoit pour homme de bien, étoit en état de damnation, que ſera-ce des autres qui vivent plus mal? Ah, M. Vincent, que d'ames ſe perdent! Quel remede à cela?*

ANN. 1617.

29. Premiere miſſion à Folleville.

Ces penſées occupoient nuit & jour la pieuſe générale, & elle rouloit avec une ſainte inquiétude dans ſon eſprit, les moyens d'arrêter le cours d'un ſi grand mal. Comme elle n'ignoroit pas, qu'en matiere de réconciliation avec Dieu, les délais ne peuvent être que funeſtes; elle pria Vincent, quelques

ANN. 1617. jours après, c'est-à-dire, le 25 de Janvier, jour où l'église honore la Conversion de saint Paul, de prêcher en l'église de Folleville, pour exhorter les habitans à la confession générale. Il le fit ce jour-là même ; & Dieu donna une si grande bénédiction à son discours, que tout le peuple en fut touché, & que chacun commença à repasser toutes ses miseres dans l'amertume de son cœur, pour réparer par une nouvelle confession, ce que les précédentes pouvoient avoir de défectueux. Le Saint continua à les instruire, & à les entretenir des dispositions nécessaires à la pénitence, avant que de se présenter au sacré tribunal. Il commença enfin à les entendre, lorsqu'il les crut assez préparés. Mais la foule fut si grande, que n'y pouvant suffire avec un autre prêtre qui l'aidoit, on fut obligé de chercher du secours dans les villes voisines. La générale en écrivit au R. P. recteur des Jésuites d'Amiens, qui y vint lui-même. Ses occupations, qui le demandoient ailleurs, ne lui ayant pas permis d'y rester long-temps ; il envoya, pour travailler en sa place, le P. Fourché de la même compagnie. Son zele eut de quoi s'occuper.

Abelly, pag. 30.

La moisson étoit si abondante, que ces trois ouvriers qui la vouloient recueillir toute entiere, avoient à peine le loisir de respirer. Dès qu'ils eurent fini à Folleville, ils recommencerent dans les autres villages du même canton, qui appartenoient à la maison de Gondi. Le concours des peuples y fut égal, & la main de Dieu y répandit les mêmes bénédictions. Vincent, qui se regardoit comme le plus grand pécheur qui fût au monde, attribuoit tous ses succès à la piété de son illustre pénitente: madame de Gondi les regardoit comme l'effet des rares vertus de son directeur, & il y a bien de l'apparence, qu'ils étoient une récompense anticipée de la charité ardente dont ils étoient tous deux consumés. ANN. 1617.

Cette mission de Folleville & des environs, est la premiere qu'ait faite Vincent de Paul; & il l'a toujours regardée comme la semence de ce grand nombre d'autres qu'il a faites ou fait faire jusqu'à sa mort. Chaque année, le 25 de janvier, il en célébroit la mémoire avec les sentimens de la plus vive reconnoissance. Il vouloit que ses enfans la célébrassent comme lui; & quoiqu'il

ANN. 1617. fût persuadé que tous les jours sont saints, parce qu'ils appartiennent tous au Seigneur; il rendoit cependant à Dieu de très-humbles actions de graces, de ce qu'il avoit voulu que le jour de la Conversion de S. Paul, fût celui où sa congrégation avoit, en quelque sorte, été conçue. Ce n'est pas qu'il y pensât alors, ni même plus de huit ans après. Il n'y avoit point d'apparence que cette premiere tentative dût enfanter ce grand établissement. Elle en fut cependant le principe & la source. Madame de Gondi fut si charmée de cet heureux essai, & des fruits abondans qu'elle en fit naître, que dès-lors elle forma le dessein de donner à quelque communauté un fonds de 16,000 livres, au moyen duquel on se chargeât de faire par toutes ses terres, des missions de cinq en cinq ans. Nous verrons un peu plus bas à quel usage ce fonds fut employé.

Ibid.

30. Il sort de la maison de Gondi.

La joie que ressentit la pieuse générale, à la vue des grands biens que Vincent venoit de faire dans une partie de ses terres, fut troublée bientôt après par une des plus rudes épreuves par lesquelles elle eût jamais passé; & cette épreuve rigoureuse lui vint du côté de

l'homme du monde qui l'honoroit davantage, & dont elle l'auroit moins attendue, je veux dire du côté de Vincent de Paul. La pieuse dame étoit éprouvée depuis long-temps par des peines intérieures si vives & si fatigantes, qu'elle en étoit souvent réduite aux plus tristes extrémités. Vincent, qui joignoit un jugement droit à beaucoup d'expérience, rassuroit la comtesse; & une seule de ses paroles suffisoit pour lui rendre le calme.

ANN. 1617.

Le Saint, qui ne pouvoit souffrir que qui ce soit dans le monde, eût le moindre attachement à sa conduite particuliere, & qui craignoit que cet excès de confiance ne fût un obstacle à une véritable & solide piété, s'imagina qu'il ne pouvoit apporter remede à cette imperfection, qu'en se retirant. De plus, MM. de Gondi étoient hors de l'enfance; ils étoient parvenus à cet âge, où l'éducation doit être proportionnée à l'élévation des emplois auxquels ils étoient destinés; & Vincent étoit bien éloigné de se croire capable de cette espece d'éducation; enfin, on le regardoit comme un saint, on le révéroit comme un ange; & son humilité en étoit vivement blessée. Toutes

ANN. 1617. ces raisons le déterminerent à quitter la maison de Gondi. Comme il n'étoit entré dans cette maison qu'à la sollicitation de M. de Bérulle, il n'en voulut pas sortir sans son avis. Il lui en parla, se contentant de lui dire qu'il se sentoit

Abelly, pag. 17. intérieurement pressé par l'esprit de Dieu d'aller dans quelque province éloignée, s'employer tout entier à l'instruction & au service des pauvres gens de la campagne. Le P. de Bérulle, qui sçavoit combien le Saint alloit droit à Dieu, jugea bien qu'un homme si ferme & si sage, ne quittoit son poste que pour des raisons légitimes. Ainsi, il ne s'opposa point à ce changement, qui d'ailleurs auroit dû l'affliger. Comme il vit que le zele du saint prêtre n'avoit point encore d'objet déterminé, il lui proposa d'aller travailler en Bresse; il lui désigna en particulier la paroisse de Châtillon-lès-Dombes. Il l'assura qu'il y trouveroit de quoi s'occuper, & certainement il ne le trompa pas.

Châtillon étoit comme abandonné: les revenus de la cure, eu égard à son étendue & à ses charges, étoient très-modiques. Il y avoit environ quarante ans qu'elle n'étoit possédée que par des

bénéficiers de Lyon, qui n'y venoient que pour en retirer les revenus, & pour ne pas donner lieu à un dévolut. Ainsi, depuis près d'un demi-siecle, cette ville infortunée n'avoit, à proprement parler, ni curé, ni pasteur.

ANN. 1617.

Second procès-verbal, pag. 1.

Messieurs les comtes de Lyon, pour remédier à ce désordre, s'étoient adressés au P. Bence, supérieur de l'Oratoire de la même ville, & l'avoient prié de chercher un sujet propre à rétablir les choses. Le P. Bence en avoit écrit à M. de Bérulle; & ce sage supérieur n'avoit encore trouvé personne capable d'un emploi si rebutant & si difficile, quand Vincent lui fit part du dessein qu'il avoit formé de quitter la maison de Gondi; c'est ce qui le porta à lui faire la proposition d'aller travailler en Bresse.

Ristretto, pag. 26.

31.

Il est curé de Châtillon.

Vincent l'accepta sans hésiter. Il croyoit avoir beaucoup à souffrir, c'en étoit assez pour se déterminer. Il sortit de Paris au mois de juillet, sous prétexte d'un petit voyage qu'il avoit à faire. Il prit sa route par Lyon, où le P. * Metezeau, prêtre de l'Oratoire, lui donna des lettres de recommandation pour le sieur * Beynier, qui, quoique calviniste, le traita avec distinction, le logea pendant quelque

* Ou Metezeon.

* Ou Beyvier.

Ann. 1617. temps, parce que la maiſon curiale étoit preſque ruinée; auſſi reçut-il au centuple le fruit de ſa charité, comme nous le dirons un peu plus bas.

32. Affliction de la maiſon de Gondi. On ne ſçavoit encore rien dans la maiſon de Gondi du nouvel établiſſement de Vincent de Paul, parce qu'il n'avoit communiqué ſon projet à Paris qu'à une ou deux perſonnes de confiance. *Abelly, pag. 38.* Quelques jours après ſon arrivée à Châtillon, il en donna avis à M. le général des galeres, qui étoit pour lors en province. Il le ſupplia d'agréer ſa retraite; il tâcha de lui perſuader qu'il n'avoit pas les talens néceſſaires pour élever ſes enfans, & il avoua qu'il étoit ſorti de ſa maiſon ſans avertir madame de Gondi du deſſein où il étoit de n'y plus retourner. Le général des galeres étoit, comme nous l'avons déja dit, un grand homme de bien, il aimoit la vertu, il la pratiquoit; il ſe propoſoit de faire encore plus qu'il n'avoit fait juſques-là, & il étoit perſuadé que Vincent ne pouvoit que contribuer beaucoup à l'exécution de ſes bons deſſeins. Ainſi, il fut très-affligé de la nouvelle de ſon départ, ou plutôt, *il en fut inconſolable. Il ne ceſſa de preſſer ſon épouſe*

Mſſ. de l'inſtitution de l'Oratoire, p. 530.

d'employer tout le crédit du P. de Bérulle sur l'esprit de son pénitent, pour lui faire reprendre son premier emploi. ANN. 1617.

La premiere lettre qu'il écrivit à madame de Gondi, est bien capable de faire connoître ses sentimens : *Je suis*, ce sont ses propres termes, *je suis au désespoir d'une lettre que m'a écrite M. de Vincent, & que je vous envoie, pour voir s'il n'y auroit point encore quelque remede au malheur que ce nous seroit de le perdre. Je suis extrêmement étonné de ce qu'il ne vous a rien dit de sa résolution, & que vous n'en ayez point eu d'avis. Je vous prie d'employer toute sorte de moyens, pour faire que nous ne le perdions pas. Car, quand le sujet qu'il prend, seroit véritable; il ne me seroit de nulle considération, n'en ayant point de plus forte que celle de mon salut & de mes enfans; à quoi je sais qu'il pourra un jour beaucoup aider, & aux résolutions que je souhaite plus que jamais pouvoir prendre, & dont je vous ai bien souvent parlé. Je ne lui ai point encore fait de réponse, & j'attendrai de vos nouvelles auparavant. Jugez si l'entremise de ma sœur de Ragny, qui n'est pas loin de lui, sera à propos; mais je crois*

Ann. 1617. *qu'il n'y aura rien de plus puissant que M. de Bérulle. Dites-lui que, quand même M. Vincent n'auroit pas la méthode d'enseigner la jeunesse, il peut avoir un homme sous lui; mais qu'en toutes façons, je desire passionément qu'il revienne en ma maison, où il vivra comme il voudra, & moi un jour en homme de bien, pourvu qu'il ne m'abandonne pas.*

Cette lettre est du mois de Septembre 1617; & ce fut le jour de l'exaltation de la Sainte Croix, que la comtesse de Joigni la reçut. Elle en fut aussi frappée, que l'est un pauvre laboureur, qui voit le feu du ciel réduire en cendres sa grange, ses moissons, sa ressource & ses espérances. Comme la piété, qui n'étouffe pas les sentimens de la nature, arrête encore moins ceux dont la grace est le principe; madame de Gondi regretta Vincent autant qu'il méritoit de l'être. Rien ne pouvoit calmer sa douleur, ses yeux versoient un torrent de larmes; elle parut même aller un peu trop loin, & pendant un temps, il n'y eut presque pour elle ni nourriture ni sommeil. Après tout, la vertu entra toujours pour beaucoup dans l'amertume de son cœur; & elle s'expliqua

un jour à une personne de confiance, d'une maniere qui marque à la fois l'estime qu'elle faisoit de son saint directeur, le déplaisir mortel que son absence lui causoit, & sa soumission aux ordres de la providence : *Je ne l'aurois jamais pensé*, disoit-elle, *M. Vincent m'avoit donné tant de preuves de son zele pour mon salut, que je ne pouvois naturellement soupçonner de sa part un si funeste abandon. Mais Dieu soit loué, je ne l'accuse de rien. Un homme si sage n'a vraisemblablement rien fait que par une impression particuliere de la providence & de l'amour de Dieu. Cependant, plus je réfléchis sur son éloignement, plus il me paroît extraordinaire. Il sait le besoin que j'ai de sa conduite; les affaires que j'ai à lui communiquer; les peines d'esprit & de corps que j'ai souffertes, faute de secours; le bien que je veux faire dans mes villages, & que je ne puis entreprendre sans sa participation & ses conseils. Vous voyez*, continuoit la pieuse comtesse, *avec quel ressentiment M. le général m'en écrit. Je vois moi-même mieux que personne, que mes enfans dépérissent tous les jours, & que le bien qu'il faisoit en ma maison, & à sept*

ANN. 1617.

ANN. 1617. *ou huit mille ames qui ſont en mes terres, ne ſe ſera plus. Quoi! ces ames ne ſont-elles pas auſſi bien rachetées du ſang précieux de notre Seigneur, que celles de Breſſe? Ne lui ſont-elles pas auſſi cheres? Je ne ſais comme M. Vincent l'entend, mais je ſais bien qu'il me ſemble que je dois rien négliger pour le faire rentrer en ma maiſon. Il ne cherche que la plus grande gloire de Dieu, & je ne le deſire pas contre ſa ſainte volonté; mais je le ſupplie de tout mon cœur de me le rendre; j'en prie ſa ſainte Mere, & je les en prierois encore plus fortement, ſi mon intérêt particulier n'étoit pas mêlé avec celui de M. le général, de mes enfans, de ma famille & de mes vaſſaux.*

On ſent aiſément qu'une femme ſi pleine de religion, & ſi juſtement prévenue en faveur d'un prêtre qui avoit multiplié la roſée du ciel ſur toute ſa maiſon, ne dut pas ſe borner à des regrets ſtériles. Auſſi ne négligea-t-elle ni les moyens humains, ni ceux que la religion peut fournir. Elle commença par ceux-ci: elle pria Dieu; elle le fit prier par toutes les perſonnes de piété qu'elle connoiſſoit; elle s'efforça de mettre dans ſes intérêts un

grand nombre des principales communautés religieuses de Paris, & elle crut que tant d'ames innocentes lui obtiendroient du ciel la grace de connoître par quelle voie elle devoit marcher. Elle alla plusieurs fois trouver le R. P. de Bérulle; elle lui ouvrit son cœur; elle lui fit connoître sa peine & l'excès de son affliction. Ses larmes, soutenues des plus solides raisons, ses raisons même, toujours subordonnées à une résignation parfaite aux ordres de la providence, touchèrent ce grand serviteur de Dieu. Il jugea, comme elle, que, dans la situation où elle se trouvoit, la présence & les conseils de Vincent de Paul lui étoient, en quelque sorte, nécessaires. M. de Bérulle lui promit de faire tout ce qui pourroit dépendre de lui, pour déterminer son saint directeur à venir reprendre le soin de sa conscience. ANN. 1617. *Abelly, pag. 40.*

Ces discours de l'homme de Dieu soulagerent beaucoup la vertueuse générale, & lui firent dire que M. de Bérulle étoit l'homme du monde le plus consolant; mais ils ne purent calmer entiérement ses inquiétudes. Elle sçavoit, par expérience, que Vincent délibé-

Ann. 1617.

roit beaucoup avant de rien entre-prendre; mais elle sçavoit aussi qu' étoit encore plus ferme dans l'exécution qu'il n'étoit lent dans l'examen qui la précédoit. Ces tristes réflexions, q- accabloient la comtesse de Joigni, n'
33. l'empêcherent pas de mettre tout e usage pour fléchir son directeur, & la déterminer à un parti plus avantageu pour elle & pour sa famille. Elle lu écrivit plusieurs lettres, qui sont autan de preuves du grand sens de la pie dont elle étoit remplie. Elle joignit la premiere de ces lettres, celle qu'el avoit reçue de M. le général; elle p le Saint de peser devant Dieu, & le desir qu'elle avoit de son retour, & les motifs qui l'engageoient à le souhaite avec tant d'ardeur. Toutes ces lettres qui ne partoient qu'après avoir été com-muniquées au P. de Bérulle, portoien en substance, qu'elle avoit toujours ap-préhendé de se voir privée des secours spirituels, qu'elle trouvoit dans les lu-mieres & la charité de Vincent de Paul que l'événement ne justifioit que tro ses alarmes, puisqu'enfin elle l'avoi perdu; que si ce n'étoit que pour un temps, son mal seroit supportable; mais

On tâche de l'y faire rentrer.

Ibid. p. 41.

que

que quand elle pense à tant d'occasions, elle aura besoin de ses conseils & de son ministere, soit pendant la vie, soit à la mort; ses douleurs se renouvellent, & qu'il est impossible qu'elle ne succombe bientôt sous le poids de son affliction. *Je sçais*, ajoute-t-elle, & ces paroles font bien connoître l'étendue de son amour pour Dieu; *je sçais qu'une vie qui, comme la mienne, ne sert qu'à offenser Dieu, ne mérite pas d'être ménagée, & qu'on peut sans danger me voir courir le risque de la perdre; mais mon ame doit au moins être assistée à la mort.* — Ann. 1617.

Des motifs si pressans, des raisons si touchantes sembloient devoir déterminer Vincent de Paul, & vaincre ses répugnances; mais il n'étoit ni de ces roseaux qui plient à tous vents, ni de ces hommes à qui tout ce qui porte l'apparence du bien, en impose. La premiere chose qu'il fit, après avoir lu la lettre de madame de Gondi, ce fut d'élever son esprit à Dieu, de lui faire un sacrifice de tous les sentimens, où le respect humain & la nature pourroient avoir part, de lui demander l'esprit de lumiere & de force dont il — Abelly, pag. 43.

ANN. 1617. avoit besoin pour connoître & pour pratiquer ce qui seroit plus conforme à sa sainte volonté. Il s'efforça de peser de nouveau le pour & le contre dans la balance du sanctuaire ; & comme, après un examen aussi sérieux que s'il ne l'eût pas fait avant son départ, il ne reconnut pas que Dieu demandât de lui qu'il reprît l'emploi qu'il avoit quitté; il fit à la générale des galeres une réponse pleine de piété & de religion; il lui remit devant les yeux tout ce qu'il jugea de plus propre à soulager sa peine; & il n'omit rien de ce qui la pouvoit porter à se soumettre aux ordres de Dieu, & à entrer dans toutes les vues de sa sagesse infinie.

La réponse que fit Vincent à la générale des galeres, l'affligea; mais elle ne la rebuta pas. Ainsi, elle continua à faire jouer tous les ressorts qu'elle put imaginer pour fléchir son esprit & le porter à d'autres sentimens. Comme le mérite de notre Saint étoit universellement reconnu, & de la maison de Gondi, & de ceux qui la fréquentoient; chacun se fit un plaisir de se prêter aux desirs de la comtesse. Il partoit chaque jour de Paris & des environs, une nuée de lettres

Abelly, pag. 43.

pour Châtillon; il s'en trouve encore aujourd'hui d'un très-grand nombre de docteurs, de religieux, de personnes respectables par leur naissance & leur piété, des enfans de M. de Gondi, du cardinal de Retz, évêque de Paris, son frere, sans parler de celles des principaux officiers de la maison, qui avoient trop connu Vincent pour ne pas le regretter. Le P. de Bérulle écrivit aussi, comme il l'avoit promis, à la générale; mais il le fit d'une maniere conforme à la haute sagesse & à l'éminente piété dont il faisoit profession. Il se contenta d'exposer à son ami, & la passion extrême que M. de Gondi avoit pour son retour, & le coup terrible que son absence portoit à la comtesse. Au reste, il ne pencha point la balance; & persuadé que Vincent étoit plus capable que personne, de démêler & de suivre les desseins de Dieu sur lui, il crut ne pouvoir mieux faire que de l'établir juge en sa propre cause, & de laisser à sa prudence & à sa pénétration, le soin d'examiner si la volonté de Dieu lui étoit assez connue. Ces nouvelles tentatives ne furent pas plus heureuses que celles que l'on avoit faites jusqu'alors:

ANN. 1617.

ANN. 1617. La générale ne ſçavoit preſque plus quel parti elle devoit prendre, lorſqu'elle s'aviſa d'une négociation qui lui réuſſit; nous en parlerons plus bas: il eſt temps de détailler une partie des biens que fit Vincent à Châtillon. Ce récit, quoique abrégé, juſtifiera tout à-la-fois & la conduite de Dieu, & celle de ſon ſerviteur; & il démontrera de la maniere la plus évidente que ce fut une providence ſpéciale qui conduiſit Vincent en Breſſe, & que ſa préſence y étoit plus néceſſaire que partout ailleurs.

34. Il travaille à Châtillon. Le portrait qu'on lui avoit fait de ce pays, ne pouvoit être plus reſſemblant. A Dieu ne plaiſe que nous exagérions le mal, dans la vue d'honorer celui dont Dieu s'eſt ſervi pour en arrêter le cours; nous le diminuerons au contraire, & nous ne donnerons ici qu'un extrait très-modéré du procès-verbal, fait à Châtillon, & ſigné par les principaux habitans du lieu. C'eſt d'eux-mêmes que nous avons appris que, lorſque Vincent entra dans cette ville, tout y étoit dans un état pitoyable. Chacun y donnoit du ſcandale à ſa maniere. Pluſieurs milles, & ſur-tout celles qui étoient

les plus considérables, se sentoient du voisinage de Geneve, & étoient infectées des nouvelles hérésies. Ceux des habitans qui s'étoient soutenus dans la pureté de la foi, la démentoient, pour la plupart, par la corruption de leurs mœurs. Six vieux ecclésiastiques, qui composoient tout le clergé de Châtillon, au lieu de s'opposer au torrent du désordre, le rendoient plus rapide & plus contagieux par leurs mauvais exemples. Ils vivoient tous *dans un grand libertinage*, & ils ne pensoient pas même à sauver les apparences. C'étoit-là toute la ressource de deux mille habitans; car il n'y avoit point alors de communauté religieuse dans Châtillon.

ANN. 1617.

Second procès-verbal, p. 1.

Ibid. p. 2.

Dès que Vincent y fut arrivé, il s'appliqua à connoître l'état de son troupeau. Ce qu'il en découvrit, & par ses propres yeux, & par le rapport de quelques personnes qui s'étoient soutenues dans la piété, le saisit & l'effraya. Comme son zele étoit éclairé, il jugea bien qu'il ne pourroit rien faire de solide, s'il n'étoit puissamment secondé. Il retourna donc à Lyon pour y chercher quelques ecclésiastiques propres à concourir à ses pieux desseins, & disposés à entreprendre

Premier procès-verbal, p. 1.

ANN. 1617. de défricher avec lui une vigne, qui, depuis tant d'années, étoit la proie d'un
Psal. 79. sanglier furieux & des bêtes les plus féroces.

La providence ne l'abandonna pas. S'il ne fut pas assez heureux pour trouver, comme le pere de famille, un grand nombre d'ouvriers, qui ne demandassent qu'à être employés, il en trouva au moins un qui pouvoit lui tenir lieu de plusieurs autres ; il se nommoit Louis Girard ; il étoit docteur en théologie ; son mérite & sa vertu étoient estimés dans la Bresse, dont il étoit originaire ; & peut-être y eût-il occupé depuis long-temps une place distinguée, si le pays qui donne la naissance, n'étoit pas celui où il est plus difficile d'être prophete. Ce digne prêtre ne trompa pas les espérances que Vincent avoit conçues de lui. Ils travaillerent tous deux dès le commencement du mois d'août, avec un zele infatigable, & avec cet heureux concert, sans lequel les meilleurs ouvriers ne réussiront jamais. Vincent suivit à Châtillon la méthode, qui, quelques années auparavant, lui avoit si bien réussi à Clichy. Il commença par régler la maison de celui chez qui

il demeuroit, comme il eût réglé la sienne propre. On s'y levoit à cinq heures, on y faisoit ensuite une demi-heure d'oraison : l'office & la sainte messe se disoient à une heure marquée, & on ne s'en écartoit point sans nécessité. Nos deux prêtres faisoient eux-mêmes leurs chambres. Il n'y avoit ni filles, ni femmes qui servissent dans la maison. Vincent ne le voulut pas souffrir; & la belle-sœur de son hôte, pour ne pas troubler un si bel ordre, eut la générosité de s'y conformer la premiere. *Ann. 1617.*

Le nouveau pasteur visitoit réguliére-deux fois par jour une partie de son troupeau. Le reste du temps étoit donné à l'étude ou au confessional. Le desir de se rendre également utile & aux petits & aux grands, le porta à faire une étude particuliere de l'espece de patois qui est en usage chez le petit peuple. Il l'apprit en peu de temps, & il s'en servit quelquefois pour faire les catéchismes. Il fit célébrer l'office divin avec toute la décence possible. Il bannit les danses & les excès scandaleux, qui déshonoroient les fêtes, & sur-tout celle de l'ascension de notre-Seigneur; & pour augmenter un peu le revenu de son béné-

Premier procès-verbal, p. 2.

Ibid. p. 3.

Rißretto, pag. 30.

Ann. 1617. fice, il fonda deux meſſes à perpétuité, l'une pour le jour de S. Vincent, l'autre pour celui de S. Paul.

Comme le mauvais exemple d'un seul eccléſiaſtique fait ſouvent plus de mal que ne peut faire de bien la conduite édifiante de pluſieurs autres qui vivent dans la régularité ; Vincent ne négligea rien pour réformer les prêtres de sa paroiſſe. Il retrancha le vice pour établir plus ſûrement la vertu ; il porta ceux d'entre eux qui avoient dans leurs maiſons des perſonnes ſuſpectes, à les en bannir pour toujours. Il leur perſuada de n'entrer jamais ni dans les cabarets, ni dans les jeux publics. Il ſupprima des abus qui, pour être anciens, n'en étoient pas moins ridicules, & si ridicules, que la gravité de l'histoire ne nous permet pas de les rapporter. Il abolit le mauvais uſage d'exiger & de recevoir de l'argent pour l'administration du ſacrement de pénitence. Il étoit toujours content des rétributions qu'on lui donnoit, & il n'eut jamais de conteſtations *pour ſes droits*. Il défendit qu'on continuât de confeſſer les enfans comme on avoit fait juſqu'alors, c'est-à-dire, en les raſſemblant dans de

Premier procès-verbal, pag. 3.

chapelles, où on les obligeoit de s'accuser à haute voix les uns devant les autres. Il fit sentir les inconvéniens de cette conduite, qui en effet ne s'accorde ni avec la liberté du pénitent, ni avec le secret inviolable de la confession. Le saint homme ne se contenta pas de retrancher tous ces abus; il s'efforça de faire régner l'ordre & la justice dans le même lieu où le trouble & la confusion avoient si longtemps régné. Il engagea tous ses prêtres à vivre en communauté, & à donner plus de temps à la piété & au travail, qu'ils n'en donnoient auparavant à l'oisiveté & à la bagatelle. Il mania les esprits & les cœurs avec tant de force, de ménagement & d'adresse, que tout lui réussit. Toute la ville fut surprise & édifiée d'un changement si prompt & si parfait; & les plus sages jugerent qu'un homme, à qui la réforme d'un clergé comme le sien, avoit si peu coûté, seroit assez heureux pour gagner à Dieu sa paroisse toute entiere.

ANN. 1617.

L'événement vérifia la conjecture. Après les arrangemens dont nous venons de parler, Vincent commença

Ann. 1617. Abelly, pag. 38.

à travailler avec son zele ordinaire à l'instruction du peuple, & à la conversion des pécheurs. Il parla avec plus de force & d'onction que jamais. Il fit entrer dans ses discours, tout ce que l'écriture a de plus propre à faire naître la crainte des jugemens de Dieu, & la douleur de l'avoir offensé. Il ouvrit aux yeux de ses auditeurs, cet étang de feu & de soufre, dans lequel les impies sont précipités tout vivans. Il détailla ces peines éternelles, qui sont la funeste récompense des faux plaisirs qui enivrent les enfans du siecle. Il représenta le bonheur & la paix, dont jouissent les serviteurs de Dieu; le peu de proportion qui est entre leur combat & la couronne qui leur est préparée; la facilité de gagner ce royaume, dont tant d'autres, qui étoient aussi foibles que nous, ont déja fait la conquête.

Pour ne pas détruire par l'exemple ce qu'il s'efforçoit d'établir par ses paroles, il avoit toujours devant les yeux cette grande vérité, qu'un prêtre, & plus encore un pasteur, est obligé de joindre les œuvres à la lumiere, & que toute sa conduite extérieure doit porter ceux qui en sont les témoins,

à glorifier Dieu. C'est sur ce principe qu'à Châtillon, comme par-tout ailleurs, on ne voyoit rien en sa personne qui n'inspirât la piété, & qui ne fût une leçon continuelle de vertu. Il visitoit exactement les malades, il consoloit les pauvres, il se rendoit pauvre lui-même à force de les soulager: il inspiroit aux enfans mêmes, les sentimens de zele & d'affection, qu'il avoit eus dès sa tendre jeunesse pour ces membres souffrans de J. C.; & un d'eux a déposé qu'il ne passoit presqu'aucun jour sans lui faire quelque leçon sur l'aumône. Du reste, il étoit vêtu très-simplement; il portoit toujours l'habit long, & les cheveux fort courts; & il s'éloignoit absolument de tous ces usages profânes, auxquels les mauvais ecclésiastiques donnent le nom de modes, & les saints canons celui de mondanités. Je sçais que tous ces faits se présupposent aisément dans un homme tel que Vincent de Paul; aussi dois-je avouer de bonne foi, que je ne les ai rapportés que parce qu'ils se trouvent dans les témoignages rendus par le baron de Châtenai, & qu'il est aisé d'en conclure que, quoi qu'en pensent bien des gens, les Séculiers

Ann. 1617.

Premier procès-verbal, p. 2.

Ann. 1617. font attention à toutes les démarches des prêtres, & qu'ils regardent comme importantes bien des choses que nous traitons trop aisément de minuties.

35. Ses succès dans cette ville.

Après tant de précautions, il étoit difficile que Vincent ne réussît pas. Mais, quelques succès qu'il pût attendre de la miséricorde de Dieu, il y a bien de l'apparence que les bénédictions dont son travail fut suivi, passèrent ses espérances. L'esprit, qui parloit par sa bouche, renouvella en très-peu de temps la face de sa paroisse. Quatre mois n'étoient pas écoulés, qu'on ne trouvoit plus Châtillon dans Châtillon même, tant tout y étoit changé. Les plus grands pécheurs se présentoient en foule au tribunal de la pénitence; & comme le Saint ne renvoyoit jamais personne, on étoit assez souvent obligé de l'aller retirer du confessional, où tout occupé du besoin spirituel de ses freres, il oublioit les plus pressans besoins de la nature.

Ibid. p. 11. Abrégé d'Abelly, l. 1, p. 71.

Parmi les conversions que Dieu opéra par son ministere, on remarque celle de deux jeunes personnes de condition qui, pleines de l'esprit & des maximes du siecle, n'avoient jusqu'alors fait qu'u

assez mauvais usage des agrémens de leur sexe, & des avantages de la fortune. Leurs mœurs se ressentoient de la corruption du grand monde, dans lequel elles avoient été élevées. Esclaves du luxe & des modes, elles ignoroient les justes bornes que prescrit S. Paul, à ceux qui ont embrassé l'Evangile. Leurs occupations les plus ordinaires étoient les danses, les festins & les jeux. Dès le premier discours que le saint prêtre fit en public, elles conçurent une haute idée de son mérite. Son style tout de feu les ébranla, & elles s'arrangerent pour lui rendre visite; c'étoit-là que la grace les attendoit. Vincent, qui s'apperçut du trouble qu'il avoit fait naître dans leurs consciences, leur parla avec tant de force & tant d'onction, qu'elles prirent sur le champ leur parti; & sans se mettre en peine de ce que le monde pourroit en dire, elles formerent la résolution de renoncer à ses amusemens, & de se consacrer sans réserve au service de J. C. & des pauvres qui sont ses membres. Elles l'entreprirent, & l'exécuterent avec une facilité qui les surprit elles-mêmes: & leur zele les rendit dignes d'être les

Ann. 1617.
premieres pierres de l'édifice spirituel, que le saint homme éleva quelque temps après en faveur des malades, & qui, sous le nom de confrérie de la charité, a, depuis servi de modele à une infinité d'autres, comme nous le dirons un peu plus bas.

L'éloignement du pasteur, qui manqua à ces généreuses femmes plutôt qu'elles n'avoient cru, ne ralentit point leur ferveur; & il se présenta dans la suite de fâcheuses conjonctures, qui firent éclater toute leur vertu. Peu de temps après le retour de Vincent à Paris, la ville de Châtillon fut visitée de Dieu, par une famine extraordinaire. La faim & la mort annonçoient déja leurs ravages, & tout étoit à craindre pour les pauvres; mais l'esprit de fermeté & de vigilance, que les éleves de notre Saint avoient puisé dans ses leçons, vint au secours de la misere & de l'indigence. M. Beinier s'associa aux deux dames dont nous parlons. Elles louerent avec lui un grenier commun, elles y mirent une partie de leur bled, elles y ajouterent celui qu'elles purent ramasser dans une quête générale, qu'elles firent chez ceux de la

ville & des environs, qui étoient en état d'y contribuer; & sans se rebuter ni du travail, ni de la dépense, elles le distribuerent elles-mêmes à ceux qui n'en avoient pas. Ann. 1617.

Un fléau plus redoutable que la famine, la suivit de près. La peste désola Châtillon. La crainte d'un mal si contagieux & si terrible, effrayoit les hommes les plus courageux. Le sexe le plus foible & le plus timide parut ne pas l'appréhender. Que l'on est fort, quand on est animé de la charité de J. C. Ces mêmes dames, qui auroient pu se mettre à l'abri de l'orage dans leur maison de campagne, ne voulurent pas abandonner les pauvres & les malades. Le trouble & les alarmes publiques ne leur ôterent rien de la présence d'esprit si nécessaire, mais si rare dans ces tristes occasions; sans vouloir tenter Dieu, elles mirent en lui leur confiance. Elles firent dresser des cabanes auprès de la ville, & elles s'y logerent. C'est-là qu'on préparoit des vivres pour les pauvres, & des remedes pour ceux que le mal avoit attaqués : des mains fidelles étoient chargées de les porter à ceux qui en

ANN. 1617. avoient besoin. La ville de Châtillon fut attendrie du spectacle, que lui donnoient deux personnes si distinguées dans la Bresse; & on avoit peine à retenir ses larmes, quand on les voyoit passer les jours & les nuits dans des chaumieres, où, exposées à la corruption de l'air, elles essuyoient encore les incommodités de ces misérables réduits. La fin du mal ne fut pas le terme de leur charité. Les instructions que notre Saint leur avoit données, leur furent toujours présentes; & comme tout ce qu'elles avoient fait jusqu'alors, ne suffisoit pas à l'étendue de leur zele, elles contribuerent à l'établissement des PP. Capucins en la ville de Châtillon, pour multiplier, par le moyen de ces saints religieux, le bien qu'elles ne pouvoient faire par elles-mêmes.

36. Conversion du comte de Rougemont.

La conversion de ces deux dames donna dans tout le pays, beaucoup de crédit au saint prêtre; mais il n'y en eut point de plus éclatante, ni de plus capable d'honorer ses travaux que celle du comte de Rougemont. C'étoit un seigneur de Savoie retiré en France, lorsque Henri IV unit la Bresse à son royaume. Il avoit passé toute sa vie à

Abelly, l. 1. p. 50.

la Cour, & il en avoit pris, comme il n'arrive que trop ordinairement à ceux qui la fréquentent, les ſentimens & les maximes. Comme les duels étoient alors la paſſion dominante des gens de condition, & le moyen le plus propre à leur acquérir cette fauſſe réputation dont ils ſont ſi jaloux; le comte de Rougemont, qui aimoit la gloire, & qui ne ſçavoit ni pardonner ni diſſimuler une injure, étoit un des plus grands duéliſtes de ſon ſiecle; il étoit toujours prêt à mettre l'épée à la main, ſoit pour venger ceux de ſes amis qui lui demandoient du ſecours, ſoit pour terminer ſes querelles perſonnelles. Comme il étoit grand, ſouple & vigoureux, il avoit toujours l'avantage. On auroit peine à croire, diſoit notre Saint, en parlant de lui, combien il avoit maltraité, bleſſé & tué de monde. Il s'étoit rendu la terreur de tout le pays; & quiconque ne marchoit pas droit avec lui, étoit ſûr d'*être promptement expédié*. La réputation de Vincent s'étant bientôt répandue dans toute la Breſſe, le comte voulut connoître par lui-même un homme dont on lui diſoit tant de choſes extraordinaires. Il le fut voir pluſieurs fois à

Ann. 1617.

Ibid. p. 521.

Ann. 1617. Châtillon. Il lui parla fouvent des affair
de fon falut, & de fa confcience; & i
s'ouvrit fans peine, même dans la con
verfation, fur des excès, dont jufque
là il s'étoit fait gloire, & qui d'ailleu
n'étoient ignorés de perfonne. La paro
du ferviteur de Dieu fut pour lui
glaive à deux tranchans, dont par
Hebr. 4, v. 12. l'Ecriture; elle entra, elle pénétra ju
ques dans les replis de fon ame, ju
ques dans les jointures & les moëlle
Cet homme, qui en avoit fait *trembl*
tant d'autres, commença à craindre lu
même. Sa confcience lui fit *horreur*
& pour la calmer au plutôt, il prit l
parti de fe mettre fous la *conduite* d
Saint, & de fe livrer à lui fans mefu
& fans réferve. Son retour à *Dieu* f
auffi entier qu'il fut rapide; il ne paf
prefque point par ces degrés de *foibleſ*
& d'imperfection qu'on ne remarque q
trop fouvent dans la converfion de
plupart des pénitens; & Vincent e
plus de peine à modérer fa *ferveu*
que les autres directeurs n'en ont d'o
dinaire à l'infpirer à ceux qui *en fo*
dépourvus. Toute la province fut fu
prife de voir un homme vindicatif, *fen*
fible jufqu'à l'excès, & qui ne connoiffo

d'autres loix que celles des bienséances du siecle, embrasser, en moins de quinze jours, les plus rigoureux exercices d'une vie parfaitement chrétienne. Ann. 1617.

Il commença d'abord par vendre sa terre de Rougemont; & de plus de trente mille écus qu'il en retira, il n'y eut pas une obole qui ne fut employée, soit à fonder des monasteres, soit à soulager ceux qui étoient dans l'indigence. Le château de Chandes, où il faisoit sa demeure ordinaire, étoit comme un hospice commun pour les religieux, & une espece d'hôpital pour tous les pauvres: sains & malades, ils y étoient traités avec toute l'attention, toute la charité possible. Rien ne leur manquoit, ni pour les besoins du corps, ni pour ceux de l'ame, parce que le comte entretenoit des ecclésiastiques qui n'avoient d'autre occupation que celle de les consoler & de leur rendre tous les services dont ils étoient capables. Il animoit, par son exemple, ceux de ses gens qu'il avoit chargés de cette bonne œuvre; il ne leur laissoit faire que ce qu'il ne pouvoit faire lui-même. Il n'y avoit, dans toute l'étendue de ses terres, aucun pauvre malade qu'il n'allât visiter & Abelly, p. 50.

Ann. 1617. *ma honte & de mon péché eſt-il enco*
capable de me tenir au cœur? Je ne trou
que cette épée qui m'embarraſſe. C'en
fait, je n'aurai plus la foibleſſe, ni
m'en ſervir, ni de la porter jamais.
ces mots, il deſcendit de cheval, il bri
contre une pierre cette épée qui lui étoi
ſi chere; & après l'avoir miſe en pieces
il continua ſa route, il tomboit d'accor
que ce ſacrifice lui avoit beaucoup coûté
mais il avouoit auſſi, qu'après l'avoi
fait, il éprouva une paix, une liberté
un dégagement ſi entier & ſi parfai
qu'il eſpéroit d'être déſormais tout
Dieu, & n'être qu'à lui ſeul.

37. Conversion de plusieurs Hérétiques. Vincent ne borna pas ſon zele à ceu
que ſaint Paul appelle les domeſtiqu
de la foi; il l'étendit à ceux que le
nouvelles héréſies avoient ſéparés de
l'égliſe. Un des premiers dont il entre
prit la converſion, fut le ſieur Beinier,
celui-là même chez qui il avoit logé e
Abelly, pag. 47. arrivant à Châtillon. C'étoit un jeun
homme, à qui ſes parens avoient tranſ
mis & leurs erreurs & des biens con
Second procès-verbal, p. 3. ſidérables, &, par conſéquent, une
grande facilité de ſe plonger dans toute
ſortes de déſordres: il en uſoit ſan

en voyage, & s'occupant de Dieu le long du chemin, à son ordinaire, il se mit à examiner avec une attention nouvelle, si depuis le temps qu'il avoit formé le dessein de renoncer aux affections du siecle, il y en avoit encore quelqu'une qui ne fût bannie de son cœur. Il parcourut les affaires, les alliances, les idées de réputation & d'honneur, & cette foule infinie d'amusemens qui captivent l'homme presque sans qu'il s'en apperçoive. Au milieu de cette discussion, qui l'occupa long-temps, il jetta les yeux sur son épée : il se demanda à lui-même, pourquoi il la portoit encore ? Son esprit agité lui offrit des raisons pour & contre. Il lui représentoit que s'il venoit à être attaqué, il seroit perdu s'il ne l'avoit pas; mais il lui représentoit aussi que la facilité de s'en servir, pourroit encore lui être funeste. Ce combat intérieur lui fit sentir que les serviteurs de Dieu sont toujours des hommes par quelque endroit; & que tel qui a sacrifié ce qu'il avoit de plus considérable, peut encore tenir à une bagatelle. *Que ferai-je donc, ô mon Dieu! s'écria-t-il? Un tel instrument de*

ANN. 1617

Ibid. p. 53.

Ann. 1617. pour beaucoup de le perdre. Un homm
riche est un objet pour les sectaires; fa
bien aide le parti, & son nom groff
la liste. On mit donc tout en usage pou
retenir un homme qui ne devenoit fu
pect que parce qu'il étoit devenu pl
sage : mais les reproches, les prieres &
les sollicitations furent inutiles. Les mo
mens de Dieu étoient arrivés ; & l
nouveau prosélyte, après avoir renonc
à ses déréglemens, renonça à son hé
résie. Vincent auroit pu recevoir fo
abjuration, selon le pouvoir que lui e
avoit donné M. de Marquemont, arche
vêque de Lyon; mais son humilité n
Abelly, pag. 48. le lui permit pas. Il en céda l'honneu
à d'autres, & il ne tint pas à lui qu'o
ne crût dans le public qu'il n'avoit au
cune part à la double conversion du sieu
Beinier, quoique Dieu ne se fût ser
que de lui seul pour l'opérer. C'est l
remarque que fit alors le P. Desmoulins
supérieur des prêtres de l'Oratoire d
Mâcon.

Si le retour de M. Beinier à l'églif
romaine fit beaucoup d'honneur au ze
& à la capacité de Vincent de Paul,
la régularité constante de sa condui

ne

ne lui en fit pas moins. Il entra avec une vivacité ſurprenante dans la pratique des plus grandes vertus du chriſtianiſme. Il réſolut de garder le célibat pendant toute ſa vie. Il rendit en une ſemaine deux ou trois métairies que perſonne ne lui redemandoit, mais dont l'acquiſition faite par ſes parens, qui, peut-être n'étoient pas fort ſcrupuleux, lui paroiſſoit ſuſpecte. Il fut auſſi riche envers Dieu & envers les pauvres, qui ſont ſes membres, qu'il avoit été prodigue en dépenſes ſuperflues. Il ſoulageoit abondamment tous les miſérables qui ſe préſentoient à lui. Sa charité ſe déclara plus que jamais lors de la peſte & de la famine, qui, quelques années après le départ de Vincent, affligerent la ville de Châtillon. Enfin, il pouſſa la libéralité ſi loin, qu'à force de donner, ſoit aux égliſes, ſoit aux pauvres, il devint pauvre lui-même; le peu de bien qui lui reſtoit, quand Dieu l'appella à lui, ne fut employé, ſelon ſes dernieres intentions, qu'en des œuvres de piété & de miſéricorde. Le lecteur remarquera plus d'une fois, dans l'Hiſtoire que nous écrivons, que la charité pour le pro-

Ann. 1617.

Second procès-verbal, p. 4.

Ibid.

Ann. 1617.

chain étoit la vertu favorite de notre Saint, & qu'il avoit un talent singulier pour la communiquer à tous ceux qui avoient quelque rapport avec lui.

La conversion de Beinier fut suivie de plusieurs autres : mais il n'y en eut point qui fît plus de bruit que celle de Messieurs Garron, parce qu'il n'y en eut point qui fût plus traversée. Leur pere, qui avoit été officier dans la compagnie des Gendarmes de M. le duc de Montpensier, étoit un des plus zélés partisans de la religion prétendue réformée. Le changement de Beinier, son beau-frere, l'avoit outré : mais quand il vit qu'on commençoit à détromper ses enfans mêmes, il ne se posséda plus. Il mit en usage tout ce que l'autorité paternelle a de plus capable de faire impression. Il menaça ses enfans de les déshériter; il traduisit Vincent à la chambre de l'édit à Grenoble. Il mit en mouvement & ses amis, & ses ministres. Tout fut inutile, parce qu'il n'est ni force ni puissance, qui prévale contre les desseins de Dieu. Tous ses enfans se convertirent; un d'eux fit son abjuration à Montpellier, entre les mains

Second procès-verbal, p. 4.

Ibid.

Premier procès-verbal.

de M. Fenouillet, qui en étoit évêque; les autres la firent à Châtillon. Le malheureux pere en mourut de douleur : mais sa mort même ranima la foi de sa famille. L'ainé de ses enfans entra dans l'ordre des Capucins; sa fille se fit religieuse Ursuline; les autres resterent dans le siecle, & y donnerent de grands exemples de charité, de désintéressement, & sur-tout de zele pour la gloire de Dieu.

Ann. 1617.

Second procès-verbal.

38. Occasion & établissement de la confrérie de la Charité.

Pour ne pas tomber dans des redites, nous croyons devoir placer ici l'Histoire de la premiere confrérie de Charité, qui a servi de modele à tant d'autres, & qui a eu de si heureuses suites.

Vincent étant un jour de fête prêt à monter en chaire pour faire une exhortation à son peuple, une * de ces deux dames, dont j'ai parlé plus haut, l'arrêta un moment, & le pria de recommander aux charités de ses paroissiens, une famille extrêmement pauvre, dont la plupart des enfans & des domestiques étoient tombés malades dans une ferme, éloignée d'une demi-lieue de Châtillon. Il le fit avec cette onction qui lui étoit

* Madame de la Chassaigne.

Ann. 1617. naturelle, & qui sembloit redoubl
toutes les fois qu'il s'agissoit de l'inté
de ceux qui étoient dans la misere.
établit avec beaucoup de force la néce
sité de secourir les pauvres, sur-to
quand la maladie se trouve jointe
l'indigence, & qu'ils sont hors d'état
se soulager eux-mêmes, comme l'étoie
ceux qu'il leur recommandoit.

Ibid. Dieu donna tant de poids & d'effica
à ses paroles, qu'après la prédicatio
un grand nombre de ceux qui l'avoie
entendu, sortirent pour aller visiter c
pauvres gens; personne n'y fut les mai
vuides : les uns leur porterent du pa
les autres, du vin, de la viande & aut
choses semblables. Vincent y alla lu
même après vêpres avec quelques-u
des habitans de Châtillon. Comme il
sçavoit pas que tant d'autres y eusse
déja été avant lui, il fut fort surpris
rencontrer dans le chemin une multitu
de personnes qui revenoient par troup
& dont quelques-unes se reposoient so
des arbres, parce que la chaleur éto
excessive. Il loua leur zele, mais il
le trouva pas assez sage. *Voilà*, dit
une grande charité, mais elle n'est

bien réglée. Ces malades auront trop de provisions à-la-fois, cette abondance même en rendra une partie inutile. Celles qui ne seront pas consumées sur le champ, se gâteront & seront perdues, & ces pauvres malheureux retomberont bientôt après dans leur premiere nécessité. ANN. 1617.

Cette premiere réflexion porta Vincent, qui avoit un esprit d'arrangement & de systême, à examiner par quel moyen on pourroit secourir avec ordre, non-seulement cette famille affligée, qui étoit actuellement l'objet de son zele, mais tous ceux qui, dans la suite, se trouveroient dans une nécessité semblable. Il en conféra avec quelques femmes de sa paroisse, qui avoient du bien & de la piété. On convint assez aisément de la maniere dont il faudroit s'y prendre. Chacun voulut avoir part à une si bonne œuvre; & le Saint, pour profiter de ces heureuses dispositions, dressa un projet de réglement, dont il voulut qu'on fît l'essai pendant quelque temps avant que d'y faire mettre le sceau par l'approbation des supérieurs ecclésiastiques. Vincent avoit une maxime qu'il suivit toujours, quand on ne le forçai

Ann. 1617. pas à s'en écarter, & à laquelle ce
qui ſont en place ne ſçauroient tr
faire d'attention. Il étoit perſuadé qu
homme ſage doit ajuſter ſes idées
l'expérience ; & qu'il y a mille choſe
qui, quoique fort belles dans la ſpécu
lation, ne ſont ni poſſibles, ni avan
geuſes dans la pratique. Auſſi, quoiqu
ne fît jamais rien ſans conſulter Die
& ſans prendre l'avis des perſonnes
plus expérimentées, il avoit ſoin de
rien arrêter qu'après une épreuve ſuf
ſante. C'eſt ce qu'il fit par rapport
réglement de la nouvelle aſſociation,
qui on donna dès-lors le nom de co
frérie de la Charité ; & il n'en deman
l'approbation, que lorſque près de tro
mois d'expérience lui eurent fait co
noître qu'il n'y avoit rien à riſquer.
l'obtint aiſément cette approbation ;
le grand-vicaire, qui la donna en l'a
ſence de M. de Marquemont, ren
juſtice & au zele & à la ſageſſe d
curé de Châtillon.

Second procès-verbal, p. 8. Ainſi s'établit à Châtillon la premie
confrérie de la Charité. Il ſeroit dif
cile, dit un témoin oculaire, de ra
porter tous les biens qu'elle a produi

les conversions dont elle a été la source, & les secours qu'en ont reçus les pauvres, sur-tout dans le temps de la contagion dont nous avons déja parlé. Les habitans de Bourg & des lieux voisins, qui furent informés des avantages qui en revenoient au public, en établirent bientôt de semblables chez eux. L'homme de Dieu, que ces premiers succès avoient surpris & encouragé, la multiplia pendant toute sa vie, autant qu'il le put faire. En peu d'années il l'établit à Villepreux, à Joigni, à Montmirel & en plus de trente paroisses dépendantes de la maison de Gondi; c'est de-là qu'elle a passé en Lorraine, en Savoie, en Italie & en tant d'autres lieux, qu'on ne peut les compter. Mais au moins peut-on en conclure, comme on a fait depuis long-temps, qu'il y a dans une grande partie de l'Europe des milliers de pauvres, qui doivent encore aujourd'hui à la charité & à la sage industrie de Vincent de Paul, les secours & temporels & spirituels qu'ils reçoivent de la piété des fideles.

Ann. 1617.

Ibid.

Abelly, pag. 47.

Id. l. 2, pag. 340.

Au reste, comme le saint prêtre, quelque zélé qu'il fût pour la consola-

ANN. 1617.

tion de tous les misérables, avoit un attrait particulier pour les pauvres de la campagne, qui, communément sont les plus abandonnés; il ne pensa pas d'abord à introduire la nouvelle confrérie dans les villes considérables. Cependant il se trouva bientôt obligé de l'établir dans la capitale même du royaume. Quelques dames de qualité qui avoient des maisons de campagne dans l'Isle de France & dans les provinces voisines, où le Saint avoit fait des missions, virent & admirerent les grands biens qui naissoient d'une si sainte association: elles se rappellerent en même-temps, que, quoique l'Hôtel-Dieu de Paris ne fût fermé à personne, il y avoit cependant dans cette ville immense, un grand nombre d'artisans & d'ouvriers, que la honte ou d'autres raisons empêchoient de s'y faire porter lorsqu'ils tomboient malades; & que ces sortes de personnes, à qui tout manque dès qu'elles sont hors d'état de travailler se trouvoient en un ou deux jours réduites à l'état du monde le plus fâcheux n'ayant ni ressource, ni appui, ni consolation. Elles en parlerent à Messieurs les curés, & leur proposerent l'établisse

ment de la confrérie de la Charité, comme un moyen propre à arrêter un mal, sur lequel ils gémissoient eux-mêmes depuis long-temps. Plusieurs d'entr'eux en conférerent avec notre Saint; & comme ils étoient persuadés qu'il y avoit une bénédiction particuliere attachée à toutes les œuvres qui passoient par ses mains, ils le prierent de se charger de l'entreprise, & d'ajouter à son premier plan ou d'en retrancher tout ce qu'il jugeroit à propos, eu égard à la diversité des lieux & des personnes. Le saint homme le fit avec cette activité qui lui étoit naturelle, quand il s'agissoit de l'intérêt des pauvres. La premiere paroisse où il établit la confrérie de la Charité, fut celle de saint Sauveur. Elle y fit les mêmes biens qu'elle avoit faits par-tout ailleurs; ceux qui approuvent le moins les nouveaux établissemens, ne purent s'empêcher d'estimer celui-ci autant qu'il mérite de l'être; & il se répandit avec tant de rapidité dans presque toutes les paroisses de Paris, qu'il fut aisé d'appercevoir que cette œuvre étoit du nombre de celles que Dieu prend sous sa protection. J'ai cru

ANN. 1617.

Abelly, pag. 108.

39.

Les assemblées de charités, actuellement en usage à Paris, ont commencé à S. Sauveur, sous la direction & par les soins de S. Vincent de Paul.

Ann. 1617. devoir rapporter tous ces faits par anticipation, pour ne pas tomber dans des redites aussi ennuyantes pour le lecteur, qu'elles sont peu favorables à l'historien.

Fin du Premier Livre.

LIVRE II.

VINCENT étoit tout occupé du soin de son troupeau, & il recueilloit abondamment les fruits de ses travaux, lorsque madame de Gondi, qui n'avoit pas un seul instant perdu de vue le dessein de le faire rentrer dans sa maison, fit, pour le déterminer, un nouvel effort qui lui réussit. Elle lui envoya un gentilhomme de sa maison, plein d'esprit & de sagesse, & qui, de plus, étoit son ami particulier. C'étoit ce même Dufresne qui avoit fait entrer Vincent au service de la reine Marguerite, & que Vincent, à son tour, avoit fait entrer dans la maison de Gondi pour être secrétaire du général des galeres. Il étoit porteur d'un grand nombre de lettres; il y en avoit de M. & de Madame de Gondi, de leurs enfans, du cardinal de Retz, & même de M. de Berulle. Vincent, quoique fort maître de lui-même, ne put cacher entiérement l'émotion que lui causa cette derniere tentative.

Ann. 1617.

I.
Nouvelles tentatives de la maison de Gondi.

Abstrette, pag. 20.

Premier & second procès-verbal.

ANN. 1617. La tristesse & la douleur parurent peintes sur son visage. Pour calmer ces premiers mouvemens & se mettre en état de suivre constamment la voix de Dieu, il alla à l'église & s'y jeta aux pieds de Notre-Seigneur. C'étoit sa coutume, & il ne se déterminoit jamais, sans avoir consulté ce grand maître.

Second procès-verbal, p. 9.

Dufresne, qui craignoit d'échouer, entra en conférence avec son ami; il lui proposa des raisons si fortes & des motifs si pressans, que Vincent en fut ébranlé, & commença à douter si Dieu vouloit se servir de lui plus long-temps à Châtillon. Dufresne s'apperçut de ces premieres incertitudes du saint prêtre; il s'efforça de les entretenir, & de les augmenter; il lui représenta sur-tout que dans une affaire si importante, il ne devoit pas prendre sa derniere résolution de lui-même; que si Dieu avoit tiré sa gloire du séjour qu'il avoit fait à Châtillon, il en pouvoit tirer une plus abondante de son retour dans la maison de Gondi; & qu'il étoit juste, qu'à l'exemple de saint Paul, qui s'étoit fait instruire par Ananie, il consultât des personnes sages, vertueuses & désintéressées.

Abelly, pag. 44.

Ibid.

Vincent y consentit ; & après avoir recommandé cette affaire à un grand nombre de personnes de piété, il se rendit à Lyon avec Dufresne. Ils s'adresserent tous deux au P. Bence de l'Oratoire, qui, tout bien considéré, conseilla à notre Saint de retourner à Paris, où, supposé qu'il restât encore quelque difficulté, il pourroit, avec le secours de ceux qui le connoissoient plus particuliérement, apprendre d'une maniere plus sûre la volonté de Dieu. Le saint prêtre suivit ce conseil ; & soit qu'avant son départ de Châtillon, il eût eu de nouvelles lumieres sur le parti qu'il avoit à prendre, soit qu'après avoir consulté ses amis à Paris, il eût encore fait un voyage à Châtillon, pour arranger ses affaires, il dit le dernier adieu à ses chers paroissiens. Il les assura, dans une exhortation qu'il fit à ce dessein, que, lorsque la providence l'avoit conduit à Châtillon, il n'avoit pas cru les devoir jamais quitter ; mais que, puisqu'elle en avoit ordonné autrement, c'étoit à eux, comme à lui, à respecter & à suivre ses décisions. Il ne manqua pas de les assurer qu'ils lui seroient toujours présens ; il les conjura à son

ANN. 1617.

Second procès-verbal, p. 9.

Ibid.

ANN. 1617. Girard, qu'il s'étoit associé en entrant à Châtillon ; & il y a bien de l'apparence que ce choix fut l'effet des instances réitérées de Vincent de Paul, qui connoissoit le mérite de ce digne prêtre, & qui aimoit trop son troupeau, pour le voir rentrer sous la conduite de gens semblables à ceux qui le gouvernoient si mal avant qu'il en fût chargé.

Pendant qu'une partie de la Bresse s'abandonnoit aux larmes, & qu'elle regrettoit un homme qui en étoit regardé comme l'apôtre, Vincent s'avançoit vers Paris. Son retour fit autant de plaisir à ses amis que son départ avoit causé de peine aux habitans de Châtillon. Il eut, dès le premier jour de son arrivée, une longue conférence avec M. de Bérulle & quelques autres personnes très-éclairées. On y arrêta encore qu'il rentreroit dans la maison de Gondi; & il y rentra en effet la veille de Noël de la même année 1617. Toute la famille se félicita du bonheur de l'avoir recouvré. La pieuse générale, qui avoit plus que personne, senti le poids de son absence, sentit aussi, plus que personne, le plaisir de le posséder. Elle le reçut comme un ange que Dieu lui ren-

Abelly, pag. 35.

voyoit pour la conduire dans les voies de la perfection & du salut : mais, pour n'être pas exposée à de nouvelles alarmes, elle lui fit promettre qu'il ne l'abandonneroit plus, & qu'il l'assisteroit jusqu'à la mort. ANN. 1617.

Le Saint, qui n'eut plus qu'une inspection générale sur l'éducation de Messieurs de Gondi, eut toute la facilité possible de suivre l'attrait qu'il avoit pour le salut des peuples de la campagne. Son zele pour la sanctification de cette partie du troupeau de Jesus-Christ, qui étoit alors si abandonnée, lui laissa à peine le loisir de se reconnoître. Dès le commencement de l'année suivante, il prit des arrangemens pour faire une mission à Villepreux & dans les lieux circonvoisins. Cette fonction, que des ecclésiastiques, qui sont souvent bien minces en tout sens, regardent comme au-dessous d'eux, ne rebuta pas des personnes du premier mérite, & qui occupoient des places distinguées. M. Cocqueret, docteur de la maison de Navarre, Messieurs Berger & Gontiere, conseillers-clercs au parlement de Paris, & plusieurs autres vertueux prêtres se joignirent à Vincent, & entreprirent

ANN. 1618. Il rentre chez M. de Gondi.

3. Ses travaux.

Ann. 1618. avec lui cette bonne œuvre. On ne ſe borna pas aux ſecours ſpirituels, on tâcha de remédier aux néceſſités temporelles; & pour les prévenir, autant qu'il étoit poſſible, le Saint établit * à Villepreux la confrérie de Charité, ſous l'autorité de M. le cardinal de Retz, évêque de Paris, qui en avoit approuvé les réglemens.

* Le 23 Février.

La comteſſe de Joigni voyoit avec bien de la conſolation, la ſainte fécondité, qui étoit comme attachée aux travaux de ſon directeur; elle en fut d'autant plus touchée, que les peuples qui dépendoient d'elle, étoient le premier aliment de ſon zele & de ſa charité. Mais il faut rendre juſtice à cette femme, qu'on ne louera jamais aſſez, & tomber d'accord qu'elle entroit pour beaucoup dans toutes ces entrepriſes de piété; & qu'une partie du ſuccès étoit l'effet & la récompenſe de ſon attention & de ſa libéralité. Pendant que le ſaint prêtre & ceux qui travailloient avec lui, annonçoient l'évangile, & réconcilioient les pécheurs, la générale des galeres faiſoit une eſpece de miſſion à ſa maniere: ſa piété la multiplioit, pour ainſi dire, dans ces ſortes d'occaſions. Quoi

que souvent infirme, & toujours d'une santé très-foible, elle se trouvoit partout; elle visitoit les malades, elle consoloit les affligés, elle terminoit les procès, elle appaisoit les dissensions, elle répandoit avec une sainte profusion sur tous ceux qui en avoient besoin, des aumônes & des bienfaits. Ces secours extérieurs attendrissoient les peuples, & rendoient les cœurs plus dociles & plus propres à recevoir la semence de la parole. Que les ouvriers évangéliques feroient encore de bien aujourd'hui, si les grands du siecle s'associoient ainsi à leurs travaux, & pesoient sérieusement devant Dieu ce qu'ils doivent, & aux pasteurs, & aux peuples!

Ann. 1618.

Ibid. p. 54.

Cette premiere mission fut suivie de plusieurs autres, qui firent, cette même année & les suivantes, des biens incroyables dans les dioceses de Beauvais, de Soissons & de Sens. J'en dirai un mot par anticipation, pour ne pas revenir trop souvent sur la même matiere : mais aussi, pour éviter les répétitions, je ne les détaillerai pas scrupuleusement; il me suffira de remarquer que Vincent paroissoit infatigable. On eût dit qu'il vouloit dédommager la maison de Gondi,

ANN. 1618. de la brêche que son absence y avoit faite; ses travaux étoient, en quelque sorte, une mission continuelle. Dès que la comtesse de Joigni, qu'il accompagnoit ordinairement, étoit arrivée dans une de ses terres, l'homme de Dieu recommençoit ses exercices ordinaires de charité. Il faisoit des catéchismes aux pauvres & aux enfans; il recevoit avec bonté tous ceux qui se présentoient au confessional; il visitoit exactement les malades, & ceux sur-tout qui étoient les plus abandonnés.

4. Mission de Montmirel. Conversion de trois Hérétiques.

En 1619.

Abelly, pag. 54.

La ville de Montmirel, où la générale des galeres se trouvoit souvent, fut une de celles où il fit des conquêtes, & plus pénibles, & plus glorieuses. Madame de Gondi, qui connoissoit trop l'ardeur & l'étendue de son zele, pour le ménager, l'engagea même à entreprendre la conversion de trois hérétiques qui se trouvoient dans le voisinage. Ce fut dans le château même, où on les avoit prié de se rendre, que nôtre saint prêtre entra en conférence avec eux. Il employoit ordinairement deux heures par jour à les instruire. Il leur proposoit les dogmes de l'église, dans toute leur simplicité; c'est-à-dire, également détachés, & des disputes de l'école, &

des noires couleurs qu'ont coutume de leur donner les ministres de la religion prétendue réformée ; il écoutoit avec patience leurs objections, & il les résolvoit avec cette précision, qui étoit son talent particulier, & que l'on admire encore aujourd'hui dans ses lettres & dans ses conférences. Dès la fin de la premiere semaine, il y en eut deux qui se rendirent, & qui, après avoir été assez heureux pour connoître la vérité, furent assez généreux pour l'embrasser, & pour en faire une profession publique. ANN. 1619.

Il n'en fut pas ainsi du troisieme : c'étoit un de ces hommes, qui, avec un esprit & des talens très-médiocres, sont parfaitement contens d'eux-mêmes ; qui saisissent avec avidité tout ce qui semble favoriser leurs préventions, & qui ne daignent ni écouter, ni moins encore approfondir ce qui pourroit leur ouvrir les yeux ; qui ont assez d'adresse, & il n'en faut pas beaucoup, pour multiplier les objections ; mais qui n'ont pas assez de lumieres pour en voir le faux & le travers, lors même qu'on le leur fait sentir ; enfin, qui s'imaginent, qu'attaquer la morale

Ann. 1619. relâchée, c'est pratiquer la morale sévere; & que leur conduite est hors d'atteinte, parce qu'ils voient ce qu'il y a de défectueux dans la conduite des autres. Tel étoit l'homme avec qui Vincent eut à traiter; il se croyoit habile; il se mêloit de dogmatiser; il vivoit assez mal; il se faisoit cependant de la mauvaise vie de quelques catholiques, un argument de parti; & chaque jour il revenoit à la charge avec de nouvelles difficultés.

Vincent, pour tarir la source de ces sortes d'objections, redoubla son zele. Il mit en mouvement ceux de ses amis qui avoient le plus de talent pour distribuer le pain de la parole; & il les engagea à parcourir avec lui les bourgs & les villages, pour ranimer la foi

En 1620. & la charité des peuples. Il revint l'année suivante à Montmirel, avec quelques prêtres & quelques religieux de sa connoissance. Messieurs Duchesne & Féron, dont le premier étoit archidiacre de l'église de Beauvais, & le second le fut dans la suite de celle de Chartres, se mirent de la partie. Ces dignes ouvriers travaillerent non-seulement à Montmirel, mais encore dans toutes les paroisses voisines. Le bras de Dieu ne

ſe racourcit pas; & ces dernieres miſſions eurent tout le ſuccès de celles de Folleville & de Villepreux. Le bruit s'en répandit dans tout le pays, & on n'y parloit que des grands biens dont Vincent de Paul étoit l'inſtrument. Ce même hérétique, que notre Saint n'avoit pu gagner l'année précédente, voulut voir par lui-même ce qui en étoit. Il examina avec toute l'attention d'un homme prévenu, les exercices qui s'y faiſoient; il aſſiſta aux prédications & aux catéchiſmes; il vit le ſoin qu'on prenoit d'apprendre à ceux qui étoient dans l'ignorance, les vérités néceſſaires au ſalut; il reconnut, il admira la charité avec laquelle on s'accommodoit à la foibleſſe & à l'incapacité des groſſiers, pour leur rendre ſenſible ce qu'ils devoient croire, & leur faire bien entendre ce qu'ils devoient pratiquer; enfin il fût témoin du changement & de la converſion d'un grand nombre de pécheurs, qui, pleins d'horreur pour leurs anciens déréglemens, ſe hâtoient de les expier par la pénitence & par les larmes. Frappé de tous ces objets, il vint trouver notre Saint, & il lui dit: *C'eſt maintenant que je vois que le S. Eſprit conduit l'égliſe*

Ann. 1619.

Abelly, pag. 56.

Ann. 1619. *Romaine, puisqu'on y prend soin de l'instruction & du salut des pauvres villageois. Je suis prêt d'y entrer, quand il vous plaira de m'y recevoir.* Vincent lui ayant demandé s'il ne lui restoit plus ni difficultés, ni doutes? *Non*, répondit-il, *je crois tout ce que vous m'avez dit, & je suis disposé à renoncer publiquement à toutes mes erreurs.*

C'étoit beaucoup qu'une confession si précise & si ferme : cependant notre saint prêtre ne s'en contenta pas. Pour s'assurer de plus en plus de l'intégrité de la foi de son prosélyte, il l'interrogea en détail sur quelques-uns des articles qui sont controversés entre nous & les protestans; & de plus près encore sur ceux dont il avoit paru le plus éloigné. Il fut satisfait de ses réponses, & il reconnût avec joie qu'il avoit retenu une bonne partie de ce qu'on lui avoit enseigné.

On assigna le dimanche suivant pour lui donner l'absolution de son hérésie. L'église du village de Marchais, où les missionnaires travailloient actuellement, fut marquée pour le lieu de l'abjuration. Le nouveau converti s'y rendit exactement; l'assemblée étoit nombreuse

nombreuse, parce que le peuple avoit été averti de la cérémonie qui se devoit faire. Chacun remercioit Dieu du retour de la brebis égarée, & se réjouissoit de la voir accourir d'elle-même au bercail ; mais cette joie sainte fut troublée par un incident, auquel on ne s'attendoit pas.

Ann. 1619.

Vincent ayant demandé publiquement à cet homme s'il persévéroit dans le dessein d'abjurer ses erreurs, & de se réunir à l'église catholique, il répondit, à la vérité, qu'il y persévéroit : mais il ajouta qu'il avoit encore une difficulté, & qu'elle venoit de se former dans son esprit, à l'occasion d'une image de pierre assez mal façonnée, qui représentoit la sainte Vierge, & dans laquelle, disoit-il, en la montrant du doigt, il ne pouvoit croire qu'il y eût aucune vertu. Le Saint dut être surpris de voir reparoître une objection, qu'il avoit déja si solidement éclaircie : il répondit cependant avec beaucoup de tranquillité, que l'église n'enseignoit pas qu'il y eût aucune vertu dans ces images matérielles ; que Dieu pouvoit bien leur en communiquer ; qu'il leur en communiquoit même de temps en

Abelly, pag. 56.

Ann. 1619. temps, comme il l'avoit fait autref[ois] à la verge de Moïse, qui faisoit [ta]nt de miracles; mais que, par elles-mêmes elles n'avoient ni force ni puissan[ce;] qu'au reste ce dogme de notre foi é[toit] si connu dans l'église, que les enfa[ns] mêmes le lui pouvoient expliquer. [Le] saint prêtre appella aussi-tôt un de c[eux]

Ibid. p. 57. qui étoient le mieux instruits, & [lui] demanda ce que nous devons cro[ire] touchant les saintes images. L'enfa[nt] répondit qu'il étoit bon d'en avoir, [&] de leur rendre l'honneur qui leur [est] dû, non à cause de la matiere do[nt] elles sont faites, mais parce qu'elles no[us] représentent notre Seigneur J. C[hrist,] sa glorieuse Mere, & les autres Sain[ts] qui regnent dans le ciel; & qui, ay[ant] triomphé du monde, nous exhortent, [par] ces figures muettes, à suivre leur [foi] & à imiter leurs bons exemples. Vinc[ent] fit valoir cette réponse, & il s'en ser[vit] pour faire avouer à cet hérétique, q[ue] la difficulté, qui l'avoit arrêté, n'a[voit] rien de solide, & qu'elle n'eût mê[me] pas dû être proposée par un hom[me] qu'on avoit eu soin d'instruire sur c[et] article comme sur les autres. Le p[ro]testant parut se rendre de bonne fo[i]

& le serviteur de Dieu eût pu absolument le réconcilier ce jour-là; mais il étoit ennemi de tout ce qui sentoit la précipitation; il jugea plus à propos de différer. Il le remit donc à un autre jour, pour lui donner le loisir de se disposer autant qu'il le jugeroit à propos. L'hérétique en profita; &, s'étant présenté à l'église au temps qui lui avoit été marqué, il abjura ses erreurs à la face de toute la paroisse. Son retour fut sincere, & il a persévéré jusqu'à la mort dans la profession de la foi catholique. Ann. 1619.

L'ordre & le détail de cette conversion resterent toujours profondément gravés dans la mémoire de notre Saint, parce que le soin qu'on prenoit d'instruire les habitans de la campagne, en avoit été le principal motif. Il s'en servit une fois, pour animer les prêtres de sa compagnie à remplir dignement leur vocation: *O messieurs*, s'écria-t-il, dans un transport de zele & de reconnoissance, *quel bonheur pour nous autres missionnaires, de vérifier la conduite du S. Esprit sur son église, en travaillant, comme nous faisons, à l'instruction & à la sanctification des peuples!*

Ann. 1619.

5.

Le Saint visite les Galériens à Paris.

Quoique les besoins des pauvres g
de la campagne fussent le grand objet
zele & de la charité de S. Vincen
il ne s'y bornoit pas; tout ce qui ét
marqué au coin de la misere, étoit
son ressort & lui étoit en quelque so
dévolu. Il n'avoit besoin ni de solli
tations ni de prieres importunes;
alloit au-devant de tous les misérable
il se hâtoit de soulager ceux mê
qui n'avoient jamais pensé à implo
son secours & sa protection. A pe
étoit-il de retour des missions, qu
pour se délasser des fatigues attach
à ce pénible ministere, il visitoit
hôpitaux & les prisons, & il rend
aux habitans de ces tristes lieux,
les services qu'il pouvoit leur rend
ou par lui-même, ou par ses a
Comme son inclination particulier
portoit toujours du côté où il y a
plus de plaies à guérir, sur-tout qu
ceux qui en étoient frappés, avo
quelque rapport à la maison de Go
il voulut sçavoir comment étoient tra
les criminels qui, ayant été condam
aux galeres, restent quelque temp
Paris, avant que d'être conduits à M
seille. On le fit entrer dans les cachot

la conciergerie & des autres prisons. Il est vrai qu'il s'attendoit à trouver bien de la misere ; mais il en trouva beaucoup plus qu'il n'avoit cru. Il vit, pour tout dire en deux mots, des malheureux renfermés dans d'obscures & profondes cavernes, *mangés de vermines, atténués de langueur & de pauvreté, & entiérement négligés pour le corps & pour l'ame.*

Ann. 1619.

Abelly, pag. 59.

Un traitement si dur & si opposé aux regles du christianisme, toucha vivement le saint prêtre. Heureusement pour eux, Vincent ne connoissoit point de difficultés, quand il étoit question de procurer la gloire de Dieu, & de sécourir les affligés : ou plutôt les difficultés ne servoient alors qu'à le rendre plus actif & plus empressé. Ainsi, sans perdre un moment, & encore tout ému des tristes objets qui l'avoient frappé, il en donna avis au général des galeres ; il lui représenta que ces pauvres gens lui appartenoient ; & qu'en attendant qu'on les conduisît au lieu qui leur étoit destiné, il étoit de sa charité de ne pas souffrir qu'ils demeurassent sans secours & sans consolation ; & comme les propositions générales ne servent

Ann. 1619. le plus souvent à rien, & sur-tout quan en les fait à des personnes accablé d'affaires; il proposa un moyen d'a sister corporellement & spirituelleme ceux en faveur desquels il parloit. M. Gondi l'approuva, & il donna serviteur de Dieu un plein pouvoir l'exécuter.

Le saint homme ne différa pas: loua une maison au fauxbourg saint Honoré; il la fit préparer avec un diligence extrême; il y fit transporter & il y réunit tous les forçats qu étoient dispersés dans les différente prisons de la ville. Comme cette bonn œuvre n'avoit d'autre fonds que cel de la providence, il mit en quelqu sorte à contribution ceux de ses ami qui étoient en état de fournir à la dé pense. L'évêque de Paris entra dan ses vues; &, par son mandement d premier juin de l'année 1618, il en joignit aux curés, aux vicaires & au prédicateurs de la même ville d'ex horter les peuples à se prêter à une sainte, & si grande entreprise. Les mou vemens que se donna Vincent de Paul, ne furent pas inutiles; son exemple entraîna bien des gens; & il se vit en état, après

avoir remédié à une partie des besoins du corps, d'entreprendre de soulager ceux de l'ame. Ils étoient grands; mais l'assiduité & la patience viennent à bout de bien des choses. Le Saint visitoit souvent les galériens; il leur parloit de Dieu avec une force pleine de douceur. Il les instruisoit des vérités de la foi, & de leurs obligations. Il leur faisoit sentir que, quelque involontaires que fussent leurs peines, elles pouvoient être acceptées d'une maniere qui les rendroient méritoires. Il ajoutoit que cette acceptation parfaite diminueroit leur amertume; qu'après tout, elles dureroient peu, puisqu'elles devoient finir avec la vie, qui n'est pas longue; & qu'à le bien prendre, il n'y a de vraies peines, que celles qui doivent punir le crime & l'impénitence pendant l'éternité. ANN. 1619.

Ces discours firent une grande impression sur des hommes qui n'y étoient point accoutumés, & que les bons traitemens qu'ils recevoient sans cesse, y rendoient encore plus attentifs. On vit éclater des marques d'une douleur sincere. Les confessions générales acheverent avec le temps, ce que les exhortations avoient commencé : & Vincent

Ann. 1619. eut la consolation de voir peu-à-p
des hommes, qui souvent avoient oub
Dieu pendant une longue suite d'anné
s'approcher des saints mysteres av
une frayeur mêlée d'amour & de reco
noissance, & des dispositions capab
d'édifier & d'animer des personnes d
avancées dans la vertu.

Ce changement, qui annonçoit d'u
maniere si sensible la force de la m
du Très-Haut, fit beaucoup d'honn
à notre Saint, & dans Paris, & à
cour. On ne pouvoit concevoir, ni com
ment un seul homme pouvoit en fai
subsister tant d'autres, ni par quel
adresse il avoit pu captiver des cœu
naturellement farouches, ni où il tro
voit assez de forces pour soutenir, sa
se reposer un moment, tant de fon
tions si variées & si pénibles. En eff
le saint prêtre passoit tous les jours
temps considérable auprès des força
& il leur rendoit des services de tou
espece. Les maladies contagieuses, do
ils étoient quelquefois attaqués,
le rebutoient pas; il s'enfermoit mêm
avec eux, pour être plus à portée
les consoler & de les secourir. Lorsq
Abelly, pag. 60. les autres affaires, dont il étoit charg

ppelloient ailleurs, il en laissoit le ANN. 1619.
in à deux vertueux ecclésiastiques,
ont l'un, qui se nommoit M. Belin,
oit chapelain de la maison de Gondi,
endant qu'elle séjournoit à Villepreux;
l'autre, qui s'appelloit M. Portail, &
ont nous aurons occasion de parler
us d'une fois dans le cours de cette
stoire, étoit depuis plusieurs années
taché à Vincent de Paul, & toujours
êt à exécuter ses ordres. Ces deux
rêtres, qui, à l'ombre du serviteur
Dieu, s'étoient remplis de son esprit
de ses maximes, logeoient dans ce
ouvel hôpital des forçats; ils y célé-
oient la sainte messe, & ils y arro-
ient chaque jour la semence que
otre Saint avoit si heureusement répan-
ie. Il ne les laissoit seuls que le moins de
mps qu'il lui étoit possible. Son trésor
oit au milieu de cette terre nouvel-
ment défrichée; son cœur l'y rap-
lloit sans cesse.

6. Le Roi l'établit aumônier général de ses galeres.

M. de Gondi, également surpris &
lifié du bel ordre que notre Saint
oit établi parmi des hommes qui n'en
oient jamais connu, forma le dessein
l'introduire dans toutes les galeres
royaume. Il en parla au roi; il

Ann. 1619.

donna à ce prince une haute idée d
la capacité & du zele de Vincent d
Paul ; & il lui fit concevoir que, po
peu que la cour voulût l'autoriser,
ne manqueroit pas de faire en bien d
endroits les mêmes biens qu'il av
déja faits à Paris. Louis XIII, qui av
beaucoup de piété, consentit volon
à une proposition si juste ; &, par
brevet en date du huit février 161
il établit Vincent aumônier réal,
général de toutes les galeres de Fran
Nous parlerons ailleurs de cette dign
dans laquelle le Saint fut confirmé vin
cinq ans après, à la sollicitation
duc de Richelieu, qui avoit succé
à Pierre de Gondi, dans la charge
général des galeres.

Procès-verbal, an. 1713, pag. 224.

Voyez l'histoire généalogique de la Maison de Gondi, t. 2, pag. 55.

7.

Il est nommé supérieur des filles de la Visitation.

Ce nouvel emploi, qui marqu
l'estime que Louis le juste fai
de notre saint prêtre, fut bien
suivi d'un autre, qui fait assez co
noître le jugement qu'en portoit Sa
François de Sales. Ce grand évêqu
dont le seul nom rappelle l'idée d
des plus dignes pontifes que J. C.
jamais donnés à son église, connut V
cent, lorsqu'après son retour de Bres
il rentra dans la maison de Gon

Une tendre charité unit bientôt ces deux grandes ames. Le don de discerner les esprits qu'ils possédoient éminemment, leur dicta ce qu'ils devoient penser l'un de l'autre. Vincent avoua que la douceur, la majesté, la modestie & tout l'extérieur de François de Sales, lui retraçoit une vive image du Fils de Dieu conversant parmi les hommes. François de Sales publioit à son tour, que Vincent étoit un des plus saints prêtres qu'il eût jamais connus, & qu'il n'en sçavoit aucun dans Paris, qui eût plus de religion, plus de prudence, plus de ces talens rares, qui sont nécessaires pour conduire les ames à une haute & solide piété. Ann. 1619.

Ces motifs le déterminerent à jeter les yeux sur lui, pour en faire le premier supérieur des religieuses de la Visitation, que l'illustre Jeanne-Françoise Frémiot de Chantal avoit établies depuis peu dans la rue S. Antoine. Ce choix fait par un évêque qui avoit pour maxime, qu'un particulier même doit choisir son directeur *entre dix mille ; qu'il s'en trouve moins qu'on ne sçauroit dire, qui soient capables de cet emploi ;* & qu'un homme chargé du Ann. 1620.

Ann. 1610.

soin d'une maison religieuse, doit join
beaucoup de vertus & une charité ra
une science étendue & à une grande ex
rience ; ce choix, dis-je, sera à jama
chez toutes les personnes sages, l'apolo
du mérite & de la piété de Vincent
Paul. Aussi le saint évêque de Genev
après avoir long-temps conféré avec
mere de Chantal ; après avoir, par de lo
gues & ferventes prieres, conjuré Di
de l'éclairer dans une affaire si imp
tante, fut-il pleinement persuadé que c'
toit l'homme le plus propre à achever l
ouvrage, & à perpétuer dans les no
velles épouses qu'il venoit d'enfan
à J. C., l'esprit d'amour & de sacrifi
qui leur est propre, & dans leq
elles ont, pendant près de quarante an
fait, sous sa conduite, des prog
si considérables. Dans la juste crai
que l'homme de Dieu ne refusât
emploi qui étoit une preuve parlan
de l'estime distinguée qu'on faisoit
lui, le saint instituteur de la Visitati
s'y prit comme avoit fait en pareil c
la générale des galeres ; il agit aupr
de Henri de Gondi, cardinal de Ret
dernier évêque de Paris ; il le pria
décider en sa faveur, & de préveni

par des ordres précis, les délais & les remontrances. Ce prélat n'eut garde de s'oppoſer au bien d'une des plus belles portions de ſon troupeau; il parla, il fut obéi. Les bénédictions qui ont accompagné le miniſtere de Vincent, & dont nous parlerons ailleurs, ont fait voir que les hommes n'avoient fait qu'exécuter dans le temps ce que Dieu avoit arrêté avant tous les ſiecles. ANN. 1620.

Ces emplois ſi glorieux pour Vincent, n'enflerent point ſon cœur. Il n'en eut que plus de liaiſon avec les pauvres. Il donna à leur inſtruction tout le temps qui lui reſta libre. Il paſſa une grande partie de cette année & de la ſuivante, à faire, comme je l'ai dit un peu plus haut, des miſſions en pluſieurs dioceſes; & il établit dans la ville de Joigni une confrérie * d'hommes, pour le ſoulagement des pauvres qui étoient en bonne ſanté, comme il y en avoit déja une de femmes, pour le ſervice de ceux qui étoient malades. Mais ſon zele pour le ſalut du prochain ne l'occupa pas juſqu'à l'empêcher de penſer à lui-même. Pour ne pas ſe conſumer, en éclairant les autres, il ne négligeoit aucun de ſes exercices de ANN. 1621.

Suprà pag. 115.

* Le 23 Mai 1621.

piété, & il y ajoutoit de rudes & de pénibles mortifications.

Ann. 1622.

8.

Il va à Marseille au secours des forçats.

Quelqu'occupé qu'il fût alors du salut des pauvres de la campagne, il n'oublioit pas les forçats des galeres. Dès qu'il eut le loisir de respirer, il entreprit le voyage de Marseille. Son dessein étoit d'examiner s'il lui seroit possible de faire pour eux, à l'extrémité du royaume, ce qu'il avoit déja fait dans la Capitale. Pour exprimer la difficulté de son entreprise, il suffit de dire qu'il avoit à traiter avec des galériens, dont plusieurs l'étoient depuis long-temps. Ce seul mot présente assez souvent l'idée d'une multitude de scélérats, qui ne détestent dans leur crime, que la peine dont il a été suivi; que l'excès du châtiment rend insolens & furieux; qui croient se dédommager, par leurs blasphêmes contre Dieu, des mauvais traitemens qu'ils reçoivent de la part des hommes; qu'on va voir souffrir, moins par esprit de compassion, que par curiosité; que personne ne plaint, parce qu'ils continuent à mériter, autant qu'il est en eux, tout ce qu'ils endurent; enfin, qui, semblables en quelque sorte à ces anges de ténebres, que Dieu punit

avec tant de rigueur, changent de lieu & de climat, sans changer jamais de situation, parce qu'ils portent par-tout leur poison, leurs chaînes, & leurs mauvaises dispositions. Ann. 1622.

Vincent donna au soulagement & à la consolation des forçats, presque tout le temps qu'il passa à Marseille; & il faut avouer qu'ils avoient un extrême besoin de ses soins & de son activité. On trouvoit, en entrant dans ces prisons flotantes, une partie de ce qui peut servir à former l'idée de l'enfer. On y voyoit un tas de malheureux, qui souffroient en désespérés, qui prononçoient le nom de Dieu comme le prononcent les démons, c'est-à-dire, pour le déshonorer par leurs blasphêmes & par leurs imprécations, qui redoubloient leurs supplices, en maudissant la main de Dieu qui les frappoit; & qui étoient plus accablés du poids de leurs péchés, qu'ils ne l'étoient du poids de leurs chaînes. A la vue de ce spectacle, qui devroit toucher ceux mêmes qu'il ne surprend pas, le saint homme se sentit ému; mais il ne se borna pas à une compassion qui coûte peu, & qui ne sert de rien à ceux qui en sont l'objet. Il forma de

Abelly, l. 1, p. 58.

Ann. 1622. grands desseins ; &, en attendant qu'il pût les exécuter, il fit, sans délai, tout ce qui dépendoit de lui. Il alloit de rang en rang, comme un bon pere qui sent, par contre-coup, ce que souffrent des enfans tendrement aimés. Il écoutoit leurs plaintes avec beaucoup de patience ; il compatissoit à leurs peines ; il pleuroit avec ceux qui pleuroient ; il baisoit leurs chaînes, il les arrosoit de ses larmes ; il joignoit, autant qu'il lui étoit possible, l'aumône aux paroles, & par-là il s'ouvroit un chemin dans tous les cœurs. Il parla aussi aux officiers & aux comites, & il les engagea à traiter avec plus de ménagement des hommes qui souffroient déja assez. Ses soins ne furent pas inutiles ; on vit plus d'humanité d'un côté, & plus de docilité de l'autre : l'esprit de paix commença à dominer, les murmures s'appaiserent ; les aumôniers ordinaires purent parler de Dieu, sans être interrompus ; & ils comprirent que des forçats étoient susceptibles de vertu.

Ristretto, pag. 37.

Ann. 1623.

9. Son retour à Paris.

Vincent étoit trop content de ce premier essai, pour ne pas pousser plus loin ses enquêtes ; mais le départ du comte de Joigni, & le mouvement continuel

Ce

des galeres, qui, dans ces temps de troubles n'avoient point de séjour fixe, l'obligerent de reprendre la route de Paris. Il marchoit à grandes journées, lorsqu'une affaire de charité l'arrêta. En passant par la ville de Mâcon, il trouva une si grande multitude de pauvres, & de pauvres qui paroissoient très-abandonnés, qu'il en fut surpris. Il avoit coutume * d'interroger sur les mysteres de la foi, ceux à qui il faisoit l'aumône, & de les en instruire, autant que ses affaires le lui permettoient. C'étoit sa méthode ordinaire, & il la suivoit dans les villes comme dans les campagnes. Une foule de mendians l'ayant investi, il reconnut aussi-tôt qu'ils ignoroient les premiers principes de la religion. Il apprit des habitans, que ces malheureux doublement à plaindre, vivoient dans une espece d'endurcissement & d'insensibilité, par rapport à leur salut; qu'ils n'entendoient presque jamais la messe; qu'ils ne sçavoient ce que c'étoit que d'approcher des sacremens, pas même de celui de la pénitence; & qu'ils passoient leur vie dans un parfait oubli de Dieu, dans une ignorance totale des choses du salut, dans un libertinage,

ANN. 1623. qu'il fait en passant à Mâcon.

Mercure de France, t. 9, pag. 651.

* *Procès-verbal de 1715, p. 27 & seq.*

Abelly, pag. 61.

Ann. 1623. L'exécution de ce projet, qui, d'abord avoit paru impoſſible, donna à toute la ville de Mâcon une ſi grande idée de la prudence, du zele & du courage de S. Vincent, qu'on l'y regardoit comme un homme extraordinaire. Les échevins, & tout ce qu'il y avoit de meilleur dans le pays, le combloient d'honneurs. On alla ſi loin, que le ſaint homme fut obligé, pour ſe dérober aux louanges & aux applaudiſſemens, de partir au plutôt & ſans dire adieu. Il n'y eut que les prêtres de l'Oratoire, chez qui il logea pendant environ trois ſemaines, qui furent informés de ſon départ : & ce fut en cette occaſion, qu'étant entrés de grand matin dans ſa chambre, ils s'apperçurent que Vincent ôtoit les matelas de ſon lit & couchoit ſur la paille. Il couvrit cette mortification le mieux qu'il put ; mais, quelque ſoin qu'il prît de la cacher, auſſi-bien que ſes autres vertus, on a ſçu qu'il l'avoit pratiquée juſqu'à la mort, c'eſt-à-dire, pendant plus de cinquante ans.

10. Après avoir terminé les affaires qui l'avoient rappellé à Paris, il forma le deſſein de faire une grande miſſion

Il fait une miſſion ſur les galeres.

sur les galeres. Elle étoit plus nécessaire que jamais, dans un temps où la France étoit presque toujours toute en feu, &, où l'héréfie, qui n'est timide qu'autant de temps qu'il lui en faut pour concerter les moyens de devenir impunément furieuse, étoit toujours prête à se révolter sur mer & sur terre. D'ailleurs, l'espece de calme, que les victoires de Louis XIII venoient de procurer à l'état, rendoient le projet du Saint plus aisé à exécuter. Il partit donc pour Bordeaux, où le comte de Joigni * avoit, l'année précédente, amené dix galeres, pendant que le Roi assiégeoit la ville de Saint-Antonin. Dès que Vincent fut arrivé, il alla saluer le cardinal de Sourdis, qui tenoit alors le siége archiépiscopal dans la capitale de Guyenne. Le serviteur de Dieu ne pouvoit trouver un homme plus propre & plus disposé à seconder ses pieux desseins. Le cardinal étoit un de ces prélats que Dieu donne à son église dans les jours de sa miséricorde; sa piété également éclairée & fervente, son zele pour le rétablissement de la discipline ecclésiastique, ses aumônes & sa charité pour les pauvres, le fai-

Ann. 1623.

* Mercure François, t. 8, p. 651.

Ann. 1623. soient regarder comme un autre Charles Borromée. Ainsi il ne pouvoit manquer d'appuyer de toute son autorité, un homme qui étoit revêtu de celle du prince, & dont le nom étoit déja connu jusqu'aux extrémités du royaume. Le Saint se choisit, dans les différens ordres religieux de la ville, vingt des meilleurs ouvriers évangéliques qu'il pût y trouver; & il les distribua deux à deux dans chaque galere : pour lui, il étoit par-tout; & on peut dire que, si l'onction attachée à ses paroles pénétroit les cœurs les plus endurcis, son exemple animoit ceux qui travailloient avec lui, & les soutenoit dans les fatigues du ministere. Les consolations du ciel ne lui manquerent pas; & entre les autres, il eut celle de gagner à Dieu un Mahométan. Ce pauvre Turc, que Vincent, de retour à Paris, présenta au général des galeres, fut nommé Louis à son baptême. Il fut toujours si reconnoissant de la grace que le saint homme lui avoit procurée, qu'il le suivoit partout, & l'honoroit comme son pere. Il vivoit encore, lorsque la premiere histoire du serviteur de Dieu fut donnée au public; il racontoit avec les plus

Abelly, pag. 60.

Ristretto, pag. 39.

vifs sentimens de la gratitude chrétienne, les services que le Saint lui avoit rendus ; & il apprenoit à tous ceux qui vouloient l'entendre, que c'étoit à lui, après Dieu, qu'il devoit son salut & sa conversion. ANN. 1623.

ANN. 1624.

II.

Projet de la fondation d'une compagnie de Missionnaires.

Les fruits qu'avoient produits les premieres missions de S. Vincent, firent juger à madame de Gondi, qui en avoit été témoin, qu'elle contribueroit beaucoup à la gloire de Dieu, si elle pouvoit les perpétuer. C'est pourquoi elle forma, dès l'année 1617, le dessein de donner un fonds de 16,000 livres à quelque communauté, pour l'engager à faire, de cinq en cinq ans, des missions dans toutes ses terres. Elle chargea son directeur d'en faire la proposition à ceux qu'il jugeroit plus propres à exécuter cette sainte entreprise. Vincent en parla au R. P. Charlet, provincial des Jésuites; celui-ci en écrivit à Rome; mais on ne lui permit pas d'accepter cette fondation. Il la proposa encore aux prêtres de l'Oratoire, qui crurent aussi ne pas devoir s'en charger. Il ne réussit pas mieux auprès des supérieurs de quelques autres communautés ; chacun d'eux s'excusa par de bonnes rai-

Abelly, pag. 35.

Ibid. p. 66.

ANN. 1624. sons : les uns alléguerent le petit nombre de leurs sujets ; les autres avouerent qu'ils avoient déja assez d'anciens engagemens, sans en contracter de nouveaux. La providence avoit ses vues : elle ne permettoit ce refus général, que parce qu'elle vouloit donner à son église une nouvelle compagnie d'hommes apostoliques, uniquement consacrés, ou à instruire les peuples de la campagne, ou à former au saint ministere ceux à qui le salut de ces mêmes peuples devoit un jour être confié. La comtesse de Joigni, qui ne se rebutoit point, attendit avec patience les momens de Dieu ; &, pour commencer à suivre, autant qu'il étoit en elle, l'attrait intérieur qui la portoit à cette grande œuvre, elle fit son testament, par lequel elle donnoit la somme de 16,000 livres, pour fonder la mission dont nous avons parlé. Elle ajoutoit que cette fondation s'exécuteroit, *selon que M. Vincent le jugeroit à propos*, c'est-à-dire, pour user des termes dont se servoit ordinairement cet humble serviteur de Dieu ; qu'*elle laissoit le tout à la disposition de ce misérable*.

Il y avoit plus de sept ans que Vincent de

de Paul cherchoit quelqu'un qui voulût accepter cette fondation, lorsque la comtesse pensa sérieusement à la faire tomber sur son directeur. Elle fit réflexion, que, comme il y avoit presque tous les ans un nombre de docteurs & de vertueux ecclésiastiques, qui se joignoient à lui pour travailler dans les campagnes; on pourroit en former une espece de communauté perpétuelle, pourvu qu'on leur procurât une maison où ils pussent se retirer & vivre ensemble. Elle s'en ouvrit au comte de Joigni, qui, bien loin de s'opposer aux pieuses intentions de son épouse, voulut y concourir & se rendre avec elle fondateur du nouvel institut. L'agrément de M. l'archevêque de Paris étoit nécessaire, mais il n'étoit pas difficile à obtenir. Ce prélat, qui étoit frere du général des galeres, se fit un devoir de donner les mains à un établissement, qu'il jugea devoir être très-avantageux à son diocese. Il ne se borna pas à une simple approbation; & ne pouvant alors rien faire de mieux, il donna à Vincent de Paul la principalité d'un vieux collége, fondé vers le milieu * du treizieme siecle, sous le nom des Bons-Enfans. Ce col-

ANN. 1624.

* En 1248.

ANN. 1624. lége, à qui S. Louis légua *, par son testament, 60 livres de rente, aujourd'hui réduites à 17, avoit pour tout bien une chapelle extrêmement pauvre, quelques appartemens en mauvais état; & dans le voisinage, un nombre de maisons qui tomboient en ruine. Tel fut le berceau, où Dieu voulut faire naître une congrégation, qui, après s'être répandue dans une partie des provinces du royaume, s'est multipliée dans l'Italie & dans la Pologne, où, par la miséricorde de Dieu, elle est également chere & au clergé & aux peuples. Ce fut le premier jour de Mars que Vincent fut nommé principal de ce collége; & le 6 du même mois, Antoine Portail, un de ses premiers compagnons, en prit possession en son nom. J'oubliois de remarquer que le saint Prêtre s'étoit fait recevoir licencié en droit canon quelque temps auparavant.

* En 1269.

ANN. 1625.

12. Ce projet exécuté par la maison de Gondi.

L'année suivante, le général des galeres, & la comtesse de Joigni son épouse, consommerent cette grande affaire: le 17 d'avril, ils passerent le contrat de fondation, qui fut conçu en des termes bien dignes de leur piété. Il porte, *que*

Dieu leur ayant donné depuis quelques années le desir de le faire honorer, tant en leurs terres que dans les autres lieux ; ils avoient considéré que, pendant que les habitans des villes sont abondamment instruits *par quantité de bons docteurs, & de vertueux religieux, il ne reste que le pauvre peuple de la campagne, qui seul demeure comme abandonné ; qu'il leur avoit semblé qu'on pourroit remédier à* un si grand mal, en associant quelques ecclésiastiques d'une doctrine & d'une capacité reconnues ; qui, renonçant soit à travailler dans les villes, soit à posséder des dignités, des charges, ou des bénéfices, propres à les distraire de leur principal objet, s'appliquassent *entiérement & purement* à parcourir, *aux dépens de leur bourse commune*, les bourgs & les villages ; & à *prêcher, instruire, exhorter & catéchiser les pauvres gens, & les porter à faire une confession générale de toute leur vie passée, sans en prendre aucune rétribution en quelque sorte & maniere que ce soit, afin de distribuer gratuitement les dons qu'ils auront gratuitement reçus de la main de Dieu.* Que, pour parvenir à cette fin, *lesdits seigneur & dame, en reconnoissance des*

ANN. 1625.

Abelly, l. 1, p. 67.

Ann. 1625. *biens & des graces qu'ils ont reçues & reçoivent tous les jours de la majesté divine; pour contribuer à l'ardent desir qu'elle a du salut des ames, honorer les mysteres de l'incarnation, de la vie, de la mort de J. C. notre-Seigneur;* pour l'amour de sa très-sainte mere, & pour tâcher d'obtenir la grace de vivre si bien le reste de leurs jours, qu'ils puissent, avec leur famille, parvenir à la gloire éternelle, ont donné & aumôné la somme de quarante mille livres, laquelle ils ont mise entre les mains de M. Vincent de Paul, prêtre du diocese d'Acqs, aux clauses & charges suivantes, &c. &c.

Tel est, en substance, le contrat de fondation des prêtres de la mission. Ce qu'il contient de plus, ne renferme que des réglemens, que ces mêmes prêtres doivent garder, tant pour le succès & le bon ordre des missions, que pour leur propre sanctification. Nous n'en dirons rien ici, parce que nous aurons occasion d'en parler ailleurs.

La comtesse de Joigni vit, avec bien du plaisir, l'exécution d'un projet, qu'elle méditoit depuis tant d'années. Le pieux général des galeres n'en eut pas moins

de satisfaction. Vincent fut le seul qu'il affligea. Il ne put, sans douleur, se voir à la tête d'un nombre de vertueux ecclésiastiques, que son humilité lui faisoit regarder comme beaucoup meilleurs que lui : mais il fallut céder à l'autorité. Le respect infini qu'il avoit pour les fondateurs, & l'obéissance qu'il devoit à M. l'Archevêque de Paris, l'emporterent sur ses répugnances. A peine lui permit-on de répliquer, & il fut forcé de consentir à tout ce qu'on exigea de lui. Il tâcha, dans la suite, de se démettre de sa supériorité; mais ses effort furent inutiles, comme nous le dirons ailleurs. Ann. 1625.

Quelque temps après que ce contrat eût été passé, M. de Gondi s'en alla en Provence, où de nouveaux mouvemens, de la part des rebelles, demandoient sa présence. Vincent l'y suivit plutôt qu'il n'auroit cru, pour lui porter la plus fâcheuse nouvelle qu'il eût reçue jusqu'alors. La comtesse de Joigni étoit encore dans la fleur de son âge; mais elle étoit déja un fruit mûr pour le ciel. Il n'y avoit pas deux mois que l'affaire de la fondation de la mission étoit consommée, lorsqu'elle tomba malade. Le mal parut dangereux pres- 13. Mort de la générale des galeres.

ANN. 1625. qu'auffi-tôt qu'il fe déclara. La délicateffe de la complexion de la pieufe générale, fes infirmités précédentes, les mouvemens qu'elle s'étoit donnés, pour rétablir le royaume de Dieu & fa juftice dans toutes fes terres, firent juger qu'elle auroit peine à tenir contre la violence de la maladie qui l'attaquoit. Elle le fentit elle-même, mais elle le fentit en femme folidement chrétienne. Plus forte, plus attentive, à mefure que fon corps s'affoibliffoit, elle mit à profit tous les inftans qui lui reftoient : animée par fon directeur, qu'elle s'étoit principalement ménagé pour ces derniers momens, elle attendit avec cette forte d'impatience qui ne convient qu'aux élus, le coup qui la devoit immoler. Il ne tarda pas long-temps ; & pendant que fa famille abîmée dans la douleur, pleuroit à hauts cris la perte qu'elle alloit faire, la pieufe générale ferma les yeux aux grandeurs du fiecle, qui ne l'avoit jamais éblouie, pour ne les ouvrir qu'à cette couronne immortelle, qui avoit été le centre & le terme de fes defirs.

* Le 23 Juin.

Ainfi mourut, * dans fa quarante-deuxieme année, l'illuftre & vertueufe

Françoise-Marguerite de Silly, comtesse de Joigni, marquise des Isles d'Or, générale des galeres de France, &c. Les larmes, dont les gens de bien, & les pauvres en particulier, arroserent son tombeau, suffiroient presque pour son éloge. Grande par la dignité de son origine, & par ses alliances, qui l'unissoient aux maisons les plus distinguées de l'Europe; elle fût plus grande encore par sa tendre piété envers Dieu; & sa compassion pour les malheureux; sa vigilance sur sa famille, son zele pour le salut de tous ceux à qui elle put se rendre utile, & enfin par le plus parfait assemblage de ces rares vertus, que les grands du siecle connoissent peu, & qu'ils pratiquent encore moins. Son nom aura par lui-même de quoi se soutenir dans nos histoires : il y subsistera aussi lòng-temps que ceux de Luxembourg, de Laval, de Montmorency, de la Roche-Guyon & de tant de héros, dont elle étoit descendue. Mais on peut assurer qu'elle doit les plus beaux rayons de sa gloire au Saint dont nous écrivons la vie. Formée par lui à la plus sublime perfection, elle vivra par lui dans toutes les églises; ses vertus,

ANN. 1625.

Voyez la généalogie de Gondi, tom. 2.

Ann. 1625. comme celles de Vincent de Paul, y seront tracées en caracteres éternels; & les climats les plus éloignés n'annonceront jamais le mérire & les travaux de ce grand homme, sans annoncer celle qui a si généreusement coopéré à ses plus glorieuses entreprises.

Vincent, après lui avoir rendu les derniers devoirs, partit aussi-tôt pour faire part de ces tristes nouvelles au général, qui étoit encore en Provence. Il s'y prit avec la précaution d'un homme qui sçait qu'il faut ménager la nature. Enfin il lâcha le mot, & il apprit à M. de Gondi la perte qu'il avoit faite. Après avoir laissé à la nature ces premiers mouvemens, que la vertu ne désavoue pas, il se servit, pour adoucir la douleur & l'amertume du général, de tout ce que son grand jugement & l'onction du S. Esprit, qui l'accompagnoit par-tout, lui purent suggérer.

14. Vincent sort de la maison de Gondi.

Vincent, qui n'étoit rentré chez la générale, que parce qu'il n'avoit pu s'en défendre, & qui d'ailleurs avoit une horreur infinie, pour le grand monde, supplia M. de Gondi d'agréer qu'il se retirât. Ce vertueux seigneur fut

affligé de cette proposition : mais comme il étoit accoutumé à examiner les choses devant Dieu, il conçut aisément que la compagnie, que Vincent de Paul commençoit à former, avoit besoin de sa présence ; il est vrai, & nous l'avons déja dit ailleurs, que la maison du général étoit très-réglée : mais quelque pur que fût l'air qu'on y respiroit, il ne laissoit pas d'être différent de celui qu'on trouve dans la solitude. M. de Gondi en étoit si persuadé qu'il crut devoir s'en éloigner lui-même. Il s'en éloigna en effet assez peu de temps après la mort de son épouse ; & ayant renoncé à toutes les grandeurs humaines, il entra dans la congrégation de l'Oratoire, où, pendant plus de trente-cinq ans, qu'il y a vécu, il s'est autant distingué par sa piété, par sa mortification & par son invincible patience, qu'il s'étoit rendu recommandable dans le siecle par son courage & par son zele pour le service du roi.

ANN. 1625.

15. Il se retire au Collége des Bons-Enfans.

Ce fut la même année 1625, que Vincent de Paul se retira au collége des Bons-Enfans. Comme c'est ici le lieu où ses premiers historiens nous ont tracé son portrait, nous le don-

ANN. 1625. nerons d'après eux, pour ne pas trop nous éloigner de la méthode qu'ils ont suivie.

16. Son portrait & son caractere. Abelly, pag. 74.

Vincent étoit alors âgé de quarante-neuf ans; sa taille étoit moyenne, mais bien proportionnée. Il avoit la tête grosse & un peu chauve, le front large, les yeux vifs, le regard doux, le port grave, & un air d'affabilité, qu'il tenoit moins de la nature, que de la vertu. Dans ses manieres & dans sa contenance, régnoit cette sorte de simplicité qui annonce le calme & la droiture du cœur. Son tempérament étoit bilieux & sanguin; sa complexion assez robuste: le séjour de Tunis l'avoit vraisemblablement altérée; & depuis son retour en France, il fut toujours plus sensible, qu'on ne l'auroit cru, aux impressions de l'air, & en conséquence fort sujet aux attaques de la fievre.

Il avoit l'esprit étendu, circonspect, propre aux grandes choses, & difficile à surprendre. Lorsqu'il s'appliquoit sérieusement à une affaire, il en pénétroit tous les rapports; il en découvroit toutes les circonstances grandes ou petites; il en prévoyoit les inconvéniens & les suites. Quand il pouvoit ne pas ouvrir

ſur le champ ſon avis, il différoit à le donner, juſqu'à ce qu'il eût peſé les raiſons du pour & du contre. Avant que de porter un jugement fixe, il conſultoit Dieu dans la priere, & conféroit avec ceux que la ſageſſe & l'expérience mettoient en état de lui donner des lumieres. Ce caractere abſolument oppoſé à tout ce qui s'appelle précipitation, l'a empêché de jamais faire une fauſſe démarche, & ne l'a pas empêché, ce ſont les propres termes d'une perſonne * infiniment reſpectable, de faire *plus de bien, que vingt autres Saints n'en ont fait.* Ce qu'on a vu juſqu'ici, & beaucoup plus encore ce qu'on verra dans la ſuite, en eſt une preuve inconteſtable.

ANN. 1625.

* Mademoiſelle de Lamoignon.

Si, d'un côté, il ne s'empreſſoit pas dans les affaires; de l'autre, il ne s'effrayoit ni de leur nombre ni des difficultés qui s'y rencontroient. Il les ſuivoit avec une force d'eſprit ſupérieure à tous les obſtacles : il s'y appliquoit avec une ſagacité pleine d'ordre & de lumiere; il en portoit le poids, la peine, la lenteur avec une paix & une tranquillité, dont il n'y a que les grandes ames qui ſoient capables : lorſqu'il ſe préſentoit quelque matiere importante à traiter,

ANN. 1625. il écoutoit avec beaucoup d'attention ceux qui parloient, ſans jamais interrompre perſonne. Si quelqu'un lui coupoit la parole, il s'arrêtoit tout court; & dès qu'on avoit ceſſé de parler, il reprenoit le fil de ſon diſcours avec une préſence d'eſprit admirable. Ses raiſonnemens étoient juſtes, nerveux, & toujours fort précis; il les exprimoit en bons termes & avec une certaine éloquence naturelle, propre non-ſeulement à bien développer ſes penſées, mais encore à toucher, à perſuader, à entraîner ceux qui l'écoutoient, ſur-tout quand il s'agiſſoit de les porter au bien. Quand il parloit le premier, il expoſoit les queſtions les plus difficiles avec tant de profondeur, & en même-temps avec tant d'ordre & de netteté, ſur-tout dans les matieres ſpirituelles & eccléſiaſtiques, qu'il étonnoit les plus experts. Conſommé dans le grand art de ſe prêter à tous les caracteres, & de ſe proportionner à tous les eſprits, il bégayoit avec les enfans, & parloit le langage de la plus ſublime raiſon avec les parfaits. Dans les diſcuſſions peu importantes, l'homme médiocre ſe croyoit de niveau avec lui; dans le maniement des

plus grandes affaires, les plus beaux génies de ſon ſiecle ne le trouverent jamais au-deſſous d'eux. C'eſt le témoignage qu'en a rendu Chrétien-François de Lamoignon, préſident au parlement de Paris : & quel témoignage que celui d'un magiſtrat ſi capable d'apprécier le vrai mérite ! ANN. 1625.

Vincent étoit ennemi des voies obliques ; il diſoit les choſes comme il les penſoit : mais ſa ſincérité n'avoit rien qui bleſſât la prudence. Il ſçavoit ſe taire, quand le ſilence étoit de ſaiſon ; ou, ce qui chez lui revenoit au même, quand il étoit inutile de parler. Surtout il étoit extrêmement attentif à ce qu'il ne lui échappât rien qui marquât ou de l'aigreur, ou moins d'eſtime, de reſpect & de charité pour qui que ce fût. *Abelly, pag. 74.*

En général, ſon caractere étoit éloigné des routes ſingulieres, des changemens & des nouveautés. Il avoit pour principe, que quand les choſes ſont bien, il ne faut pas les changer aiſément, ſous prétexte de les mettre mieux. Il ſe défioit de toutes propoſitions nouvelles & inſolites, ſoit qu'elles fuſſent de ſpéculation ou de pratique. Il ſe

Ann. 1625. tenoit ferme aux uſages & aux ſentimens communs, principalement en matiere de religion. Il diſoit, à ce ſujet, *que l'eſprit humain eſt prompt & remuant, que les eſprits les plus vifs & les plus éclairés ne ſont pas toujours les meilleurs, s'ils ne ſont pas les plus retenus; & qu'on ne marche ſûrement, que quand on ne s'écarte pas du chemin par où le gros du Sage a paſſé.* Ce peu de paroles vaut un livre.

Il ne s'arrêtoit pas à l'écorce des choſes; il en conſidéroit la nature, la fin, les dépendances; & par un fond de bon ſens qui excelloit en lui, il ſçavoit parfaitement démêler le vrai du faux, le bon du mauvais, & le meilleur du moins bon, lors même qu'il ſe préſentoit à lui ſous la même forme & les mêmes apparences. De-là naiſſoit en lui un talent ſingulier pour diſcerner les eſprits, & une ſi grande pénétration pour ſaiſir les bonnes & les mauvaiſes qualités de ceux dont il étoit obligé de rendre compte; que M. le Tellier, Chancelier de France, n'en parloit qu'avec admiration, ainſi que l'a dépoſé M. Claude le Pelletier, miniſtre & préſident honoraire du parlement.

Procès-verbal. Ibid.

Les qualités de l'esprit, en Vincent de Paul, sembloient encore le céder aux qualités du cœur. Il l'avoit noble, généreux, libéral, tendre, compatissant, ferme dans les événemens subits, intrépide, quand il s'agissoit du devoir, toujours en garde contre les séductions de la faveur, toujours ouvert à la voix de l'indigence, qui jamais n'essuya de sa part ce premier froid qui la déconcerte, & qui, à tous les instans du jour, le trouva aussi accessible que s'il n'eût vécu que pour elle. Ann. 1625.

Ce fut cette bonté de cœur, qui l'attacha parfaitement à tous ceux qui faisoient profession d'aimer solidement la vertu. Cependant il avoit sur ses inclinations un empire si absolu, & il sçavoit si bien assujétir à la raison ses mouvemens & ses passions, qu'à peine pouvoit-on s'appercevoir qu'il en eût. Pere tendre, mais sage & réglé dans sa tendresse : chacun de ses enfans fut content de la place qu'il crut avoir dans son cœur ; & dans sa famille, quoique nombreuse, il n'y eut point de Joseph qui donnât de la jalousie à ses freres.

Enfin, quoiqu'on ne puisse dire qu'il ait été sans défaut, puisque, de leur

Ann. 1645. aveu, les apôtres mêmes n'en ont pas été exempts; on peut cependant assurer que depuis long-temps on n'a guere vu d'homme engagé, comme lui, en toutes sortes d'affaires; obligé à traiter avec un nombre infini de personnes de toute espece & de toute condition, exposé sans cesse aux occasions les plus délicates & les plus dangereuses, dont la vie ait été non-seulement plus éloignée de tout soupçon, mais plus universellement estimée. Aussi a-t-on remarqué que le Fils de Dieu étoit toujours si présent à ses yeux, qu'il exprimoit dans toutes ses actions & dans toutes ses paroles ce grand modele, qui devroit être celui de tous les chrétiens.

Pour finir son portrait, il suffira d'ajouter qu'il s'étoit proposé Jesus-Christ comme son unique modele. Il l'avoit si profondément imprimé dans son cœur, il possédoit si parfaitement ses maximes, qu'il l'avoit en vue dans ses pensées, dans ses discours, dans ses projets & dans toutes ses actions. La vie de ce divin Sauveur, & la doctrine de son évangile, étoient la seule regle qu'il s'efforçoit de suivre. C'étoit-là toute sa morale & toute sa politique. Il en étoit

si plein, que ceux qui l'ont le plus pratiqué, ont regardé comme sa devise particuliere ces belles paroles, qu'un excès d'amour lui fit une fois prononcer : *Rien ne me plaît qu'en J. C.* Ann. 1625.

Pour se rendre plus continuellement présent ce verbe incarné, & tout-à-la-fois pour se porter plus efficacement à remplir tous ses devoirs par rapport au prochain, il s'étoit, comme je l'ai insinué ailleurs, fait une habitude d'envisager le Fils de Dieu dans tous ceux avec lesquels il avoit à traiter. Il le regardoit comme chef de l'église dans les successeurs de saint Pierre, comme prince des pasteurs dans les évêques, comme le seul maître dans les docteurs, comme souverain & tout-puissant dans les rois, comme juge des juges de la terre dans les magistrats, comme fils d'un artisan dans ceux qui vivent de leur travail, comme infirme & agonisant dans les malades & dans ceux qui étoient prêts à mourir ; c'est ainsi qu'il honoroit Jesus-Christ en tous les hommes, & tous les hommes en Jesus-Christ. Cette méthode étoit si fort de son goût, qu'il exhortoit & ceux de sa congrégation, & même les étrangers,

Abelly, pag. 83.

Ann. 1625. à s'en servir; & on est sûr que ceux qui en feront l'essai, en tireront un fru[it] considérable.

Le saint prêtre ne se contentoit pa[s] d'avoir pour Dieu cette sorte d'amour, que les théologiens nomment *affectif*, & qui ne consiste qu'en des sentimen[s] & des desirs. Il le regardoit au contraire comme sujet à l'illusion, & c'est pou[r] cela qu'il demandoit un amour agissant, *effectif*, & qui, selon l'expression de saint Grégoire, se fît connoître par les œuvres. *Aimons Dieu, messieurs*, di-soit-il un jour à ceux de sa congrégation; *aimons Dieu, mais que ce soit aux dépens de nos bras, que ce soit à la sueur de nos visages; car bien souvent tant d'actes d'amour de Dieu, de complaisance, de bienveillance & autres semblables affections, d'un cœur tendre, quoique très-bonnes en elles-mêmes, sont néanmoins très-suspectes, quand on n'en vient point à la pratique de l'amour effectif.*

C'est par les œuvres, disoit-il encore, que Jesus-Christ veut que son Pere soit glorifié. Il compare son église à une moisson abondante, qui demande des ouvriers qui travaillent. Rien n'est plus

conforme à l'évangile, que d'amasser les lumieres & des forces pour son ame, dans l'oraison, dans la lecture & dans la solitude; & d'aller ensuite faire part aux hommes de cette nourriture spirituelle. C'est faire ce qu'a fait Notre-Seigneur, & ce qu'ont fait après lui ses apôtres; c'est joindre l'office de Marthe à celui de Marie; c'est imiter la colombe, qui, après avoir digéré en partie la nourriture qu'elle a prise, la partage avec ses petits pour les nourrir & se nourrir avec eux. Pensons-y bien, ajoutoit-il: il y en a plusieurs qui paroissent vertueux, qui le sont même en effet jusqu'à un certain point, mais qui par malheur penchent plutôt du côté d'une vie douce & molle, que du côté d'une dévotion laborieuse & solide. Ils ont l'extérieur bien composé, & l'intérieur rempli de grands sentimens; mais quand il faut venir au fait, & qu'ils se trouvent dans les occasions d'agir, ils demeurent courts. Ils se nourrissent de la chaleur de leur imagination; ils se contentent des doux entretiens qu'ils ont avec Dieu dans la méditation; ils en parlent même comme des anges: mais au sortir de-là, est-il question de travailler, de souffrir,

ANN. 1625.

Ann. 1625.

de se mortifier, d'instruire les pauvres, d'aller chercher la brebis égarée, d'aimer qu'il leur manque quelque chose, d'agréer les maladies, ou quelqu'autre disgrace ? Hélas! il n'y a plus personne chez eux; le courage leur manque. Non, non, ne nous y trompons pas. Ce n'est pas le sentiment, ce seront les œuvres qui nous rendront solidement vertueux : *Totum opus nostrum in operatione consistit.* Le Saint aimoit beaucoup, & il répétoit souvent ces paroles. Il disoit les avoir apprises d'un grand serviteur de Dieu, qui, au lit de la mort, avoua qu'il voyoit clairement dans ces derniers momens, que ce que certaines personnes appellent contemplation, ravissemens, extases, unions déifiques, n'est d'ordinaire *que fumée;* que ces sortes de mouvemens sont souvent l'effet *ou d'une curiosité trompeuse, ou des ressorts naturels d'un esprit qui a quelque facilité & quelque pente vers le bien; & qu'enfin, l'opération bonne & parfaite est le vrai caractere de l'amour de Dieu.*

Avec des principes si grands, si lumineux, il étoit difficile que le saint prêtre n'entreprît beaucoup de choses

pour la gloire de Dieu, qu'il ne suivît avec courage ce qu'il avoit une fois commencé. Aussi tiroit-il de l'étendue & de la pureté de son amour, une fermeté inébranlable dans le bien. Il n'y avoit ni respect humain, ni vue de propre intérêt, ni considération qui fût capable de l'arrêter. Il comptoit pour rien les contradictions : les persécutions les plus animées redoubloient son activité ; & il étoit toujours prêt à combattre, & à combattre jusqu'à la mort, pour ne pas s'écarter de la justice & de la vérité.

Ann. 1625.

Abelly, pag. 78.

Tel étoit, au jugement de tout ce que son siecle a eu de plus respectable & de plus à portée de l'approfondir, l'instituteur de la nouvelle congrégation. Quelque grande que soit l'idée que nous venons d'en donner, on verra dans la suite de cet ouvrage que nous n'avons fait que l'affoiblir. Reprenons, il en est temps, le fil de notre histoire.

17. Ses premiers compagnons.

Lorsque le serviteur de Dieu se retira au collége des Bons-Enfans, il y fut suivi par M. Antoine Portail, prêtre du diocese d'Arles, qui, depuis près de quinze ans, étoit son disciple déclaré.

Ann. 1625.

Vita del servò di Deo da Dominico Acami, pag. 370.

Ce premier compagnon de Vincent n'e pas plutôt goûté la pureté & l'élévati de ses maximes, qu'il s'attacha à l de la mort seule fut capable de l' séparer. Il avoit beaucoup de rappo avec son pere spirituel, & il l'imite principalement dans son humilité. Il f de si grands progrès dans cette vertu que, quoiqu'il eût beaucoup de mérite, qu'il eût fait de fort bonnes études en Sorbonne, & qu'il écrivît parfaitemen bien, il ne cherchoit qu'à être incon ou méprisé.

Comme il étoit impossible que no deux prêtres soutinssent long-temps la fatigue des missions, & qu'ils pussen contenter la dévotion des peuples; ils en prierent un troisieme de se joindre à eux, au moins pour un temps; c'est-à-dire, jusqu'à ce que la providence leur eût envoyé quelqu'un qui voulût embrasser pour toujours leur institut. Ils alloient tous trois de village en village, catéchiser, exhorter, confesser & faire les autres exercices de la mission. Ils le faisoient avec une simplicité, une humilité & une charité qui leur gagnoient les cœurs. Non-seulement ils ne demandoient rien à personne, mais ils avoient

grand soin de ne rien recevoir de qui que ce fût. Ils ont toujours suivi cette maxime ; & on ne permettra jamais à leurs successeurs de s'en écarter. Ils commençoient d'abord par faire la mission dans les lieux pour lesquels elle étoit fondée ; ils la faisoient ensuite dans d'autres paroisses, & particuliérement en celles du diocese de Paris. Ils portoient assez souvent eux-mêmes leur petit équipage comme les premiers apôtres ; & parce qu'ils n'avoient pas le moyen d'entretenir des serviteurs qui gardassent le collége pendant leur absence, ils en laissoient les clefs à quelques-uns des voisins. Ann. 1625.

De si foibles commencemens n'annonçoient pas le progrès qui les a suivis. Aussi Vincent, qui en jugeoit mieux que tout autre, n'en parloit, plus de vingt ans après, que dans des termes qui marquoient également, & sa surprise & sa reconnoissance. *Nous allions*, disoit-il une fois dans une conférence faite à Saint Lazare ; *Nous allions tout bonnement & simplement, à l'exemple du Fils de Dieu, évangéliser les pauvres dans les lieux où Nosseigneurs les évêques nous envoyoient. Voilà ce que nous* Abelly, pag. 86.

Ann. 1625. *faisions, & Dieu faisoit de son cô[té] ce qu'il avoit prévu de toute éternité. I[l] donna quelque bénédiction à nos travaux. De bons ecclésiastiques qui en furent témoins, se joignirent à nous en différens temps, & demanderent à nous être associés. C'étoit par-là que Dieu vouloit donner naissance à la compagnie. O Sauveur! qui jamais eût pu croire que cela fût venu en l'état où nous le voyons à présent? Hé bien*, continuoit-il, *appellerez-vous humain, ce à quoi nul homme n'avoit jamais pensé? Car ni moi, ni le pauvre M. Portail n'y pensions pas, nous en étions bien éloignés.*

Ann. 1626.

18.

Le nouvel Institut est aprouvé de M. l'archevêque de Paris.

M. l'archevêque de Paris, qui se faisoit un vrai plaisir de donner à Vincent de Paul des marques de son estime, confirma son institut le 24 d'Avril de l'année suivante, & il l'approuva authentiquement sous les clauses & les conditions portées par le contrat de fondations. Quelques mois après, MM. François du Coudrai & Jean de la Salle, tous deux originaires de Picardie, vinrent s'offrir au serviteur de Dieu, pour vivre & pour travailler sous sa conduite. Il reçut avec bien de la joie ces deux excellens prêtres; & , pour s'engager envers

envers eux, comme ils s'engageoient envers lui, il se les associa par un acte passé, le 4 de septembre, pardevant deux notaires du Châtelet. ANN. 1626.

Un si petit nombre de ministres évangéliques étoit bien peu proportionné à l'étendue des besoins spirituels des peuples de la campagne. La moisson étoit abondante; on demanda de nouveaux ouvriers au pere de famille. La providence, qui avoit fait naître la congrégation, se chargea de la multiplier. Quatre nouveaux prêtres s'offrirent à Vincent, pour partager avec lui ses travaux; leurs noms étoient Jean Bécu, du village de Braché, au diocese d'Amiens; Antoine Lucas, de la ville de Paris; Jean Brunet, de Riom en Auvergne, au diocese de Clermont, & Jean d'Horgny, du village d'Estrées, au diocese de Noyon. Ces sept prêtres, auxquels Dieu communiqua une partie de l'esprit sacerdotal, dont Vincent paroissoit de jour en jour plus rempli, furent comme les sept colonnes sur lesquelles Dieu voulut établir le nouvel édifice. Ils étoient presque tous ou docteurs en théologie, ou éleves de l'école de Sorbonne; mais quoique le saint insti- *Ristretto.*

ANN. 1626. tuteur estimât beaucoup leurs talens, il estima bien plus leur humilité & leur zele pour le salut des ames.

19. Confirmé par le Roi & par le Saint-Siége.

Louis XIII, à qui M. le général des galeres rendit compte de ces heureux commencemens, confirma le contrat de fondation. Il autorisa, par ses lettres-patentes du mois de Mai de l'année 1627, l'association des prêtres de la mission; il leur permit de s'établir en tels lieux de son royaume que bon leur sembleroit, & de recevoir tous legs, aumônes & autres dons qui pourroient leur être faits.

Un établissement qui commençoit à porter le sceau de l'autorité publique, déplut à quelques prêtres, & vraisemblablement à ceux qui n'ont ni assez de force pour faire le bien, ni assez de grandeur d'ame pour le voir faire aux autres. Vincent ne crut pas, pour leur plaire, devoir abandonner une entreprise qui s'étoit presque exécutée sans sa participation. La voix publique le soutint. Les plus sages magistrats l'appuyerent; & le parlement de Paris vérifia, en 1631 *, les lettres-patentes qui lui avoient été accordées par le Roi.

* Le 4 Avril.

Urbain VIII, charmé que, sous son pontificat, les brebis les plus négligées du troupeau de J. C. trouvassent des pasteurs fideles & désintéressés, dont la premiere occupation devoit être de les conduire dans de bons pâturages, érigea, l'année suivante, en congrégation, la compagnie qui s'étoit associée à notre saint prêtre. Sa bulle est du 12 Janvier 1632. Elle met Vincent à la tête de tous ceux qui doivent travailler avec lui, & elle lui donne le pouvoir de dresser des réglemens pour le bon ordre de sa congrégation. Ceux qui y sont déja, ou qui y entreront dans la suite, doivent porter le nom de prêtres de la mission; & ce nom leur est tellement affecté par le saint-siége, que c'est par-là que le souverain pontife prétend les distinguer de ceux mêmes des autres ministres de la parole qui s'appliquent aux missions. Ainsi les missionnaires, & les enfans de Vincent de Paul, seront dans la suite de cet ouvrage des termes synonymes; c'est de quoi nous avons cru devoir avertir le lecteur pour ôter toute équivoque.

Ann. 1626.

Ristretto, pag. 58.

Pendant que Dieu prenoit si haute-

ANN. 1627. ment en mains les intérêts de son ser-
20. viteur, ce saint prêtre n'oublioit pas ceux de Dieu. Il partagea sa petite troupe en différens corps. Il les remplit, avant leur départ, de ce feu sacré dont il étoit consumé; il les envoya dans les endroits où il crut que leur présence étoit le plus nécessaire. Son esprit étoit avec eux, & il les soutenoit lors même qu'il en étoit séparé. Mais il ne se contentoit pas de lever les mains sur la montagne comme Josué; il combattoit aussi dans la plaine, & il y a bien de l'apparence qu'il se trouvoit toujours dans les endroits les plus difficiles. La province de Lyon, dont il connoissoit les besoins, lui échut en partage, comme nous l'apprenons d'une lettre de madame de Chantal. S'il y fit de grands biens, ses prêtres n'en firent pas de moins considérables dans tous les lieux où ils travaillerent. On peut en juger par une lettre qu'un abbé fort célebre lui en écrivit au mois de décembre de l'année 1627. *J'arrive*, lui disoit-il, *d'un grand voyage que j'ai fait en quatre Provinces. Je vous ai déja mandé la bonne odeur que répand dans tous ces lieux l'institution de votre sainte Com-*

Premiers travaux de la Congrégation.

Ristretto, pag. 46.

Abelly, pl. 2, p. 49.

pagnie, qui travaille pour l'instruction & pour l'édification des pauvres de la campagne. En vérité, je ne crois pas qu'il y ait rien, en l'église de Dieu, de plus édifiant ni de plus digne de ceux qui portent le caractere & l'ordre de J. C. Il faut prier Dieu qu'il affermisse un dessein si avantageux pour le bien des ames, à quoi bien peu de ceux qui sont dédiés au service de Dieu s'appliquent comme il faut. ANN. 1627.

Cette lettre consola beaucoup Vincent de Paul: mais, comme en louant le zele & le travail de ses prêtres, elle lui rappelloit en même temps, & les besoins des habitans de la campagne, & le défaut, ou de talens, ou d'application de ceux qui étoient chargés de leur salut; il prit une nouvelle résolution d'arrêter, s'il étoit possible, le cours de ce double torrent, qui n'entraînoit les brebis que parce qu'il avoit d'abord entraîné les pasteurs. Quant aux peuples, comme il n'avoit rien de meilleur à faire, que de leur procurer des instructions solides & touchantes, il continua à leur envoyer des missionnaires aux travaux desquels Dieu donna un succès, qui, comme nous le ferons

ANN. 1617. voir dans la suite, étonna une grande partie de l'Europe. A l'égard des pasteurs, il jugea bien qu'on ne feroit rien de solide, si on ne tenoit une route directement opposée à celle qu'on avoit suivie jusqu'alors; qu'il n'y avoit presque rien à espérer de ceux qui avoient vieilli dans le désordre ou dans l'ignorance; qu'il s'en trouvoit, à la vérité, plusieurs qui souffroient qu'on fît le bien dans leurs paroisses; mais qu'il y en avoit peu parmi eux qui eussent la force ou la capacité nécessaire pour le continuer; qu'il falloit par conséquent ou se résoudre à voir bientôt les peuples reprendre leur ancien train, ou prendre le parti de former des prêtres plus capables de les entretenir dans la vertu, que n'étoient la plupart de ceux qui étoient chargés de leur conduite.

Vid. Abelly, l. 2, p. 240.

ANN. 1628.

21.

Exercices des Ordinans.

Vincent n'avoit point encore formé de projet si étendu; mais il ne pouvoit guere en former de plus important & de plus nécessaire. Heureusement les circonstances le rendoient un peu plus praticable qu'il n'avoit été depuis longtemps. La Rochelle, qui étoit comme le centre des forces de l'hérésie, venoit de se rendre à Louis XIII, après plus

d'un an de blocus. Cet événement, auquel le cardinal de Richelieu avoit eu beaucoup de part, ne promettoit rien moins que la ruine du parti huguenot. Les évêques crurent enfin respirer; & ceux du second ordre, qui avoient plus de zele pour la réforme du clergé, la presserent avec plus de force que jamais. Ann. 1628.

22. Portrait de M. Bourdoise.

Adrien Bourdoise, dont la mémoire sera toujours en bénédiction dans l'église de Jesus-Christ, étoit un de ceux qui souffroient le plus impatiemment le désordre des ecclésiastiques. C'étoit un homme plein de feu pour les intérêts de Dieu. Le zele de la maison du Seigneur le dévoroit. Comme il ne s'appliquoit qu'à l'orner & à l'embellir, il ne regardoit qu'avec horreur ceux qui la déshonoroient. Il eût volontiers, comme le roi prophete, exterminé dès le matin, tous ceux qui, du lieu de priere, faisoient une caverne de confusion & de brigandage. Il ne ménageoit personne; il combattoit le déréglement par-tout où il le trouvoit : & une espece d'excès a été tout le défaut qu'on a trouvé dans son zele; mais ce défaut, si c'en fut un, méritoit bien de l'indulgence, dans un temps où il étoit si rare & si nécessaire. *Psal.* 100.

ANN. 1628. Ce ſaint prêtre étoit ami particulier de Vincent de Paul. Ils connoiſſoient l'un & l'autre les plus vertueux prélats de l'égliſe de France ; & comme ils étoient tous deux animés du même eſprit, il ne pouvoit que leur inſpirer les mêmes ſentimens.

Meſſire Auguſtin Potier de Gêvres, évêque de Beauvais, à qui ſon amour pour la diſcipline, & ſa vigilance paſtorale, ont donné une place diſtinguée parmi les plus grands prélats de ſon temps, étoit trop touché des maux de l'égliſe, pour ne pas chercher un remede propre à les arrêter. Il en conféra ſouvent avec ces deux excellens prêtres ; & les ſages conſeils qu'il reçut d'eux, doivent être regardés comme le principe de la réformation de ſon dioceſe, ou plutôt d'une partie de la France, qui, peu-à-peu ſuivit ſes exemples. Comme le triſte état où étoit le clergé de Beauvais, étoit le poids & la croix de ce digne évêque, il en parloit toujours avec autant d'inquiétude que s'il n'eût fait que commencer à s'en appercevoir. Vincent, qu'il appelloit ſouvent à Beauvais, ou qu'il venoit voir à Paris pour profiter de l'eſprit de grace & de lumiere dont

Abelly, l. 1, p. 117.

il étoit rempli, lui dit un jour, dans une conversation, qu'il n'avoit pour objet que la réforme des ecclésiastiques; qu'il étoit presque impossible de changer ceux qui avoient pris un mauvais pli; que les prêtres qui s'étoient endurcis dans le crime, ne se convertissoient presque jamais; que, pour travailler avec quelque espérance de fruit à la rénovation du clergé, il falloit aller jusqu'à la source du mal; que, puisqu'il n'y avoit rien de bon à attendre des anciens prêtres, il falloit s'appliquer à en former de nouveaux pour l'avenir; qu'à la vérité, l'exécution de ce projet avoit ses difficultés; mais qu'il ne manqueroit pas de réussir, pourvu qu'on fût ferme & à n'admettre aux ordres que ceux qui auroient toutes les marques d'une véritable vocation, & à rendre capables des fonctions du saint ministere, ceux qu'on pourroit croire y être appellés de Dieu. ANN. 1628.

Cette proposition plut beaucoup à M. l'évêque de Beauvais, & il pensa sérieusement aux moyens de l'exécuter. Mais comment s'y prendre, dans un tems où il n'y avoit pour les jeunes ecclésiastiques, ni séminaires, ni rien qui en approchât. Voici l'expédient que Dieu

Ann. 1628. lui suggéra, quelques mois après, dans un voyage que notre Saint faisoit avec lui *, au sortir d'une espece de méditation, que ceux qui l'accompagnoient avoient prise pour un assoupissement; ce prélat leur dit qu'il venoit de penser que, pour préparer aux saints ordres ceux qui se disposoient à les recevoir, il ne pouvoit, pour le présent, rien faire de mieux que de les faire venir chez lui, de les y retenir pendant quelques jours, & de les faire instruire dans des conférences réglées, des choses qu'ils devoient sçavoir, & des vertus qu'ils devoient pratiquer: *O Monseigneur*, lui dit Vincent en élevant la voix plus qu'à l'ordinaire, *voilà une pensée qui est de Dieu; voilà un excellent moyen pour remettre peu-à-peu en bon ordre tous le clergé de votre diocese.* La conversation roula long-temps sur cette importante matiere; Vincent s'efforça d'encourager de plus en plus M. de Beauvais à exécuter son dessein; & M. de Beauvais s'y affermit si bien, qu'en se séparant de lui, il l'assura qu'il alloit faire préparer ce qui étoit nécessaire, afin que tout se passât dans l'ordre & la décence.

* Au mois de Juillet.

Il n'auroit pas été juste que le saint prêtre en fût quitte à si peu de frais, & qu'il ne prît point sa part dans l'exécution d'un projet, dont le plan général étoit de lui; aussi M. de Gêvres le chargea, non-seulement de mettre par écrit l'ordre qui devoit se garder pendant cette retraite, mais encore de préparer les matieres dont il jugeroit à propos que l'on entretînt ceux qui se présenteroient pour les ordres. Il le pria aussi de se rendre à Beauvais quinze ou vingt jours avant l'ordination prochaine, qui étoit celle du mois de septembre. Vincent, toujours prêt à obéir, exécuta de point en point tout ce qui lui avoit été prescrit : *Etant*, disoit-il, *plus assuré que Dieu demandoit ce service de lui, l'ayant appris de la bouche d'un évêque, que s'il lui avoit été révélé par un ange.*

ANN. 1628.

23. On commence à Beauvais les exercices des Ordinans.

* *Abelly, l. 1, p. 118.*

Lorsqu'il fut arrivé à Beauvais, M. l'évêque, après avoir examiné les ordinans, fit lui-même l'ouverture des exercices. Les entretiens furent continués jusqu'au jour de l'ordination par Messieurs Duchesne & Messier, docteurs de la faculté de Paris. Ils suivirent exactement le projet dressé par le serviteur de Dieu, & on l'a suivi jusqu'à l'établissement des sémi-

ANN. 1628. naires. Le saint prêtre fut le plus occupé pendant cette retraite. Il étoit chargé de l'explication du décalogue; il la fit en effet, mais avec tant de netteté, tant de force & d'onction, qu'un grand nombre de ceux qui assistoient à ses conférences, voulurent lui faire leur confession générale. Ce qu'il y eut de particulier, c'est que M. Duchesne, qui faisoit une partie de ces mêmes entretiens, & qui ne manquoit pas de se trouver à ceux de Vincent de Paul, fut si touché de l'esprit de Dieu qui parloit par sa bouche, qu'il crut devoir suivre l'exemple des autres. Il fit au Saint une confession de toute sa vie; &, comme il ne s'en cacha pas, tous ceux de l'ordination en furent extrêmement édifiés. Ce ne fut pas la seule bénédiction que Dieu donna à ce voyage de Vincent de Paul: car ayant trouvé sur sa route quelques protestans qui voulurent entrer en lice avec lui, il leur fit si bien connoître le foible, le ridicule même de leur prétendue réforme, que trois d'entr'eux ouvrirent les yeux à la lumiere, & se réunirent à l'église.

Ristretto, pag. 49.

24. Environ deux ans après cette premiere retraite des ordinans, M. de Beauvais

Les exercices des Or-

étant venu à Paris, entretint M. Jean-François de Gondi, qui en étoit premier archevêque, des grands fruits que ces exercices commençoient à produire dans son diocese. Il lui en fit connoître l'importance, ou plutôt la nécessité; & pour aller au-devant des répliques, il lui rappella qu'il avoit en Vincent un homme toujours prêt à faire le bien, & qui d'ailleurs avoit des talens extraordinaires pour le genre de bien dont il étoit question. L'archevêque, touché de voir les jeunes ecclésiastiques de la capitale, privés d'un secours qu'on sçavoit bien procurer à ceux des provinces, résolut de commencer à Paris, ce que M. de Gêvres avoit si heureusement exécuté à Beauvais. Il ordonna donc, par un mandement du 21 février de l'année 1631, que ceux qui seroient admis pour recevoir les ordres dans son diocese, seroient obligés de faire une retraite de dix jours, pour s'y préparer. Le collége des Bons-Enfans, où notre Saint passoit le temps qu'il ne donnoit pas aux missions, fut choisi pour le lieu de cette retraite, & on y reçut les ordinans dès le carême de la même année. Comme on faisoit alors six ordinations

Ann. 1628.

dinans sont établis à Paris.

Vie de M. Bourdoise, pag. 181.

Abelly, l. 1, p. 119.

L. 2, pag. 215.

Ann. 1628. par an, & qu'il étoit impossible qu'une poignée de prêtres, qui étoient presque toujours occupés dans les campagnes, portassent seuls le poids de tant d'exercices, Vincent appelloit à son secours, ceux qui, pleins de l'esprit de Dieu, étoient plus propres à le communiquer aux autres. Ainsi, M. Hallier, qui fut depuis évêque de Cavaillon, fit les entretiens de la premiere ordination ; & il réussit parfaitement, parce que, comme l'a remarqué M. Bourdoise, il ne disoit rien qu'il ne pratiquât lui-même.

Vie de M. Bourdoise, pag. 182.

L'archevêque de Paris ne fut pas long-temps sans reconnoître l'utilité de ce nouveau genre d'exercices ; mais il ne fut pas le seul à s'en appercevoir. Des séculiers, des femmes mêmes admirerent le changement qui s'étoit fait dans les ecclésiastiques de leurs paroisses. On les trouvoit plus graves, plus modestes, plus pieux, plus attentifs à bien faire les cérémonies ; & on distinguoit les clercs du diocese de Paris, qui seuls étoient admis à ces exercices, de ceux des autres dioceses qui n'avoient pas eu le bonheur d'y participer. C'est ce qui engagea quelques dames, qui avoient de

la piété & de la religion, à proposer à Vincent de Paul de prendre indifféremment chez lui tous ceux qui voudroient recevoir l'ordination, de quelque pays qu'ils pussent être. Une maison naissante n'étoit pas capable de porter une dépense si considérable; mais la providence lui en fournit les moyens pour un temps. La présidente de Herse se chargea de tout pour cinq ans, pendant lesquels elle envoya à notre Saint 1000 liv. à chaque ordination. Elle contribua encore dans la suite, avec quelques autres dames de la Charité de Paris, aux frais nécessaires pour procurer aux ordinans une partie des petits meubles dont ils ont besoin. La marquise de Maignelai, sœur de M. l'archevêque, femme d'une haute piété, d'une charité tendre, & qui avoit pour Vincent une estime particuliere, lui fit aussi du bien, & l'aida à soutenir un poids qui commençoit à fatiguer beaucoup sa maison. Ann. 1628.

On espéra avec le temps quelque chose de plus solide d'Anne d'Autriche, mere de Louis XIV. Cette princesse, étant régente du royaume, vint un jour au collége des Bons-Enfans, dans le

Ann. 1628. temps que les ordinans y étoient assemblés. Elle assista à un des entretiens qui fut fait par François de Perrochel, digne éleve de notre Saint, & qui venoit d'être nommé à l'évêché de Boulogne. Elle en fut touchée, & elle sentit de quelle conséquence il étoit pour le clergé, qu'on continuât à fournir aux jeunes ecclésiastiques des moyens si propres à les sanctifier. Comme elle en parloit avec de grands témoignages de satisfaction, quelques-unes des dames qui l'accompagnoient, prirent la liberté de lui dire, qu'une bonne œuvre, dont sa majesté concevoit si bien l'importance, méritoit bien une fondation royale. Cette proposition parut ne lui pas déplaire; elle fit même espérer qu'elle y entreroit volontiers: mais comme les rois ne sont pas eux-mêmes toujours en état de faire le bien qu'ils voudroient faire, ce projet ne s'exécuta pas; & la reine se contenta, lorsque le temps pour lequel la présidente de Herse s'étoit engagée fut écoulé, d'envoyer pendant deux ou trois ans quelques aumônes, pour contribuer à la nourriture des ordinans. Ainsi le poids de cette dépense, qui n'alloit à rien moins

qu'à fournir chaque année pendant deux mois, tout ce qui est nécessaire à près de quatre-vingts ecclésiastiques, & quelquefois à un plus grand nombre, tomba, peu après, sur la seule congrégation de la mission. Ann. 1628.

Le Saint conçut bien qu'elle auroit beaucoup de peine à y suffire. Ses amis mêmes crurent quelquefois devoir l'exhorter à céder à la dureté & au malheur des temps, & à quitter une entreprise, sous laquelle il étoit difficile qu'il ne succombât à la fin. Mais ce grand cœur, qui préféroit absolument l'honneur de Dieu & le bien de l'église à l'intérêt temporel de sa compagnie, ne s'écarta jamais de son premier dessein. Il ajouta même de nouvelles charges aux premieres; & lorsqu'en 1646, on arrêta à l'archevêché, que ceux qui devoient recevoir les ordres mineurs, feroient la retraite avec ceux qui se disposoient aux ordres sacrés, il les reçut tous avec une affection également tendre & respectueuse.

Abelly, l. 2, p. 217.

25.

Précautions prises par le Saint pour la réussite des exercices de l'ordination.

Les moyens dont il vouloit qu'on se servît pour faire réussir les retraites des ordinans, répondoient à sa vertu & à l'estime qu'il faisoit du sacerdoce.

Ann. 1628. Il vouloit d'abord que toute sa maison fût bien convaincue que le succès de ces fortes d'entreprises est entre les mains de Dieu, & qu'il n'appartient qu'à lui de les faire fructifier; c'est pourquoi il recommandoit beaucoup la priere, les communions ferventes, les mortifications, & tout ce qui pouvoit servir à attirer l'influence du ciel, & sur ceux qui travailloient, & sur ceux en faveur desquels on travailloit. Il vouloit encore, que de quelque côté que pussent se tourner les ordinans, ils ne trouvassent chez lui que des exemples capables de les instruire & de les édifier. Ainsi il donnoit des ordres si précis pour la beauté & la gravité du chant, pour l'exactitude aux cérémonies, pour l'attention à une modestie sévere & à un silence rigoureux, que, dès l'entrée de sa maison, on respiroit l'esprit de Dieu. Il vouloit aussi qu'on n'omît rien de tout ce qui pouvoit raisonnablement faire plaisir à ces messieurs; il auroit souhaité qu'on eût pu deviner leurs desirs & leurs inclinations; c'eût été le mortifier d'une maniere très-sensible, que de manquer de respect & de déférence pour quelqu'un d'eux; il leur

Ibid. pag. 229.

rendoit, il leur faisoit rendre par les siens, toutes sortes de services. On les recevoit moins comme des étrangers, que comme les enfans de la maison. Ceux de Vincent de Paul, prêtres & clercs, les attendoient à la porte, comme les domestiques attendent leurs maîtres : ils se chargeoient de leurs paquets, ils les portoient jusqu'à leurs chambres, ils faisoient tous les jours leurs lits, ils leurs rendoient les plus bas services. Cette pratique subsiste encore aujourd'hui, & on a lieu d'espérer qu'elle subsistera jusqu'à la fin. Ann. 1628.

A l'égard des entretiens, qui sont la partie essentielle de ces sortes d'exerces, on en faisoit deux par jour; l'un, sur les vertus & les qualités néceſſaires à un ministre de J. C. qui veut se sauver, & sauver ses freres; l'autre, sur les principaux points de la théologie morale.

Sur-tout le saint prêtre ne pouvoit souffrir ces entretiens pompeux, qui semblent n'être faits que pour charmer les oreilles. Tout discours qui n'alloit qu'à mériter des applaudissemens à son auteur, étoit, selon lui, un discours non-seulement inutile, mais pernicieux. *Nos ordinans*, écrivoit-il en 1656 *;

* *Lettres du 15 & du*

ANN. 1628.

se sont, graces à Dieu, retirés bien sa
faits, après nous avoir grandement éd
17 Mars 1656. *Monseigneur l'évêque de Sarlat leu*
fait l'entretien du soir admirablem
bien : & comme on a regardé de p
la cause d'un si heureux succès, o
trouvé qu'il étoit dû à son humili
qui l'a porté *à suivre mot-à-mot* l'a
cienne simplicité de ceux *qui ont c*
mencé les premiers, ces exercices; *d'a*
tres, en se servant de mots nouvea
& de nouvelles pensées, ont cru fa
merveilles; mais, *en prêchant à la mo*
ils ont tout gâté. Plaise à Notre-Seign
de nous faire part de sa simplicité. No
verrons ailleurs, en parlant des ver
du Saint, que la simplicité, en tout genr
fut une de celles qu'il chérit davantag
Nous remarquerons seulement ici, qu
fut si touché de celle de M. de Sarla
qu'au sortir d'un de ses entretiens,
Abelly, l. 3, p. 244. lui dit en le félicitant : *Monseigneur, vo*
m'avez converti aujourd'hui; vous av
parlé si bonnement & si simplement
que j'en ai été attendri, & que je n'
pu m'empêcher d'en louer & d'en bén
Dieu. Ah ! monsieur, répondit le préla
je dois vous avouer avec la mêm
simplicité, que j'aurois pu me serv

ın style plus poli & plus relevé : Ann. 1628.
ais j'aurois offensé Dieu, si je l'avois
it.

Quoique des exercices si courts, si 26.
pides, & dont notre Saint ne se con-
ntoit que parce qu'il n'étoit pas le
aître de les continuer plus long-temps,
e dussent naturellement avoir qu'un
ıccès assez médiocre; Dieu y donna
éanmoins une bénédiction, qu'on doit
egarder comme le fruit des prieres &
es gémissemens de son serviteur. Pour
n juger sans prévention, il suffira de
omparer un diocese avec lui-même,
x de le considérer devant & après le
emps où les exercices dont nous par-
ons, y furent introduits. Avant qu'ils
y fussent en usage, le déréglement du
clergé étoit si universel qu'il passoit
en proverbe, comme je l'ai remarqué
dès le commencement de cette histoire.
Ceux des ecclésiastiques que la con-
tagion n'avoit pas attaqués, ainsi que
les plus vertueux prélats, en écrivoient
tous les jours à Vincent de Paul; &
ils ne s'en expliquoient que dans les termes
de *l'amertume la plus amere. En ce dio-
cese*, lui * disoit un chanoine d'église
cathédrale, homme respectable par sa

Leurs succès en France.

* En 1642. *Ibid. pag.* 213.

Ann. 1628. naissance & par sa piété ; *en ce diocese le clergé est sans discipline, le peuple sans crainte, les prêtres sans dévotion & sans charité, les chaires sans prédicateurs, la science sans honneur, le vice sans châtiment. La vertu y est persécutée, l'autorité de l'église haïe ou méprisée ; l'intérêt particulier y est le poids ordinaire du sanctuaire ; les plus scandaleux y sont les plus puissans ; la chair & le sang y ont comme supplanté l'évangile & l'esprit de J. C., vous serez, comme je m'assure, assez sollicité par vous-même, d'accourir au secours d'un diocese si abandonné.* Quis novit utrùm idcircò ad regnum veneris, ut in tali tempore parareris ? *L'occasion est digne de votre charité. Ayez agréable d'y penser sérieusement devant Notre-Seigneur ; & souvenez-vous que la très-humble priere que je vous fais, vient d'un de vos premiers enfans.*

Esther, iv. 14.

Je travaille, autant que je le puis, avec mes grands-vicaires, lui disoit un bon évêque ; *mais c'est avec peu de succès, à cause du grand & inexplicable nombre de prêtres ignorans & vicieux, qui composent mon clergé, & qu'on ne peut corriger ni par paroles ni par exemple. J'ai horreur,*

[Qu]and je pense que dans mon diocese, [il] y a presque sept mille prêtres ivrognes [&] impudiques, qui montent tous les jours [à] l'autel, & qui n'ont aucune vocation. Ann. 1628.

Un autre prélat lui écrivoit en ces [te]rmes : *Excepté le théologal de mon [é]glise, je ne connois aucun prêtre parmi [t]ous ceux de mon diocese, qui puisse [s]'acquitter d'aucune charge ecclésiastique. [V]ous jugerez par-là combien est grande [l]a nécessité où nous sommes d'avoir [d]es ouvriers. Je vous conjure de me laisser [v]otre missionnaire, pour nous aider en [n]otre ordination.*

En voilà beaucoup plus qu'il n'en [f]aut pour constater le déplorable état [o]ù étoit la plus grande partie du clergé, lorsque Vincent de Paul en entreprit la réforme ; & que, pour en exécuter le dessein, il établit chez lui & par-tout où l'on voulut suivre ses conseils, les exercices des jeunes ordinans. Les lettres de remercîment, que le saint homme reçut de toutes les provinces où il avoit envoyé de ses prêtres pour conduire ces mêmes exercices, n'attestent pas moins clairement les grands biens qu'ils y produisirent. Ceux qui étoient à la tête des dioceses de Poitiers, d'An-

Ann. 1628. goulême, dè Reims, de Noyon, de Chartres, de Saintes, &c. lui écrivirent à l'envi pour lui témoigner leur reconnoissance. Nous ne rapporterons pas ces lettres, parce que, quoique les termes en soient différéns, la substance en est presque la même. Toutes félicitoient Vincent sur le zele & la capacité des ouvriers formés de sa main, & sur la fécondité que Dieu avoit attachée à leurs paroles. On lui mandoit d'Angoulême & de Richelieu, que les villes & les campagnes bénissoient Dieu d'un si grand bien; que les peuples, touchés de la modestie des ecclésiastiques, en versoient des larmes de joie & de tendresse; que, charmés de l'ordre, de la décence, de la piété, avec lesquels les nouveaux prêtres commençoient à faire les divins offices, ils croyoient voir, non des hommes; mais des anges descendus du ciel. On lui écrivoit de Noyon, qu'un de ses missionnaires y avoit si puissamment ébranlé tous les cœurs, qu'on ne pouvoit se lasser d'en parler. On ajoutoit, & les lettres de M. l'évêque de Saintes disoient à-peu-près la même chose; on ajoutoit, qu'avant que l'on commençât les exercices, plusieurs de ceux qui devoient

devoient les faire, irrités de ce qu'on leur imposoit ce nouveau joug, s'étoient proposés de ne point faire de confession générale, & sur-tout de n'en point faire aux prêtres de la Mission: mais qu'après avoir entendu les premiers entretiens de la retraite, ils en avoient été si frappés, que, non-seulement ils avoient changé de résolution, mais qu'ils s'étoient encore humiliés en présence de leurs confreres, d'en avoir formé une si contraire à leurs vrais intérêts. Les lettres des évêques de Chartres & d'Angoulême finissoient par conjurer le Saint de ne les pas abandonner, & de leur laisser ces mêmes ouvriers, qui avoient commencé à faire tant de bien dans leurs dioceses. Ann. 1628.

Le bruit d'un succès aussi éclatant qu'il étoit imprévu, se répandit bientôt dans toute la France. Une sainte émulation anima les pontifes de l'église de Dieu; tous s'adressoient à l'instituteur de la nouvelle congrégation, pour recevoir de lui les secours qu'il avoit déja procurés à leurs voisins. Mais la moisson étoit trop abondante; un si petit nombre de personnes ne pouvoit la recueillir en tant d'endroits différens.

ANN. 1628. Plusieurs évêques furent obligés d'attendre l'heure que le pere de famille avoit marquée, & qu'il a seul en sa puissance; d'autres se firent rendre compte de la méthode que Vincent suivoit dans ces sortes de retraites; ils s'y conformerent exactement, & ils ne tarderent pas à reconnoître combien elle étoit avantageuse.

27. Retraite & exercices des Ordinans en Italie, & sur-tout à Gênes.

L'Italie en fut dans la suite aussi convaincue que la France. A mesure que les enfans de Vincent de Paul s'y établissoient, ils avoient soin d'y introduire, autant que le génie & le caractere des peuples le leur pouvoient permettre, les saintes pratiques de leur fondateur. Une des villes où Dieu bénit d'une maniere plus marquée les exercices dont nous parlons, fut celle de Gênes. M. le cardinal Durazzo, qui en étoit archevêque, ayant obtenu de notre Saint quelques-uns de ses prêtres, comme nous le dirons ailleurs, s'en servit non-seulement pour l'instruction de son peuple, mais aussi pour la réformation de son clergé. La retraite de l'ordination fut un des premiers services que lui rendirent les missionnaires; il n'en exempta personne, & il s'en trouva bien. Dès

En 1645.

es premiers jours, l'esprit de ferveur s'empara de tous les jeunes ecclésiastiques; les uns fondoient en larmes, non-seulement pendant le temps de l'Oraison, mais encore pendant les conférences dont elle étoit suivie; les autres publioient à haute voix la miséricorde de Dieu, qui leur découvroit si pleinement la grandeur de l'état qu'ils embrassoient, & les qualités nécessaires pour s'y sanctifier. Il y en eut un, qui, prenant congé du supérieur de la maison, à la fin des exercices, lui dit d'une voix si entre-coupée de sanglots, qu'à peine le pouvoit-on bien entendre, qu'il prioit Dieu de lui envoyer plutôt mille morts, que de permettre qu'il eût jamais le malheur de l'offenser.

ANN. 1628.

Ibid. pag. 238.

L'archêveque de Gênes, qui en fut informé, ne put lui-même retenir ses larmes; il loua, de toute l'étendue de son cœur, la bonté de Dieu, qui avoit si visiblement béni cette ordination.

28. Le fruit que ces mêmes exercices firent à Rome, ne fut pas moins consolant. Urbain VIII avoit établi à Monte-Citorio les prêtres de la mission, quelque temps avant sa mort, c'est-à-dire, en 1642. Ils commencerent, dès l'année

A Rome, où ils son confirmés par l'autorité du Saint Siége.

Ann. 1628. ſuivante, à recevoir en leur maiſon, ceux qui s'y retiroient de leur propre mouvement, pour ſe diſpoſer aux ordres. Là main de Dieu fut avec eux dans cette grande ville, comme partout ailleurs : on y reconnut qu'il ne falloit que trois ou quatre prêtres animés de l'eſprit de Dieu, pour en ſanctifier un grand nombre d'autres. Cependant, ſoit que la premiere ferveur des Romains ſe ralentît, ſoit que les parens détournaſſent leurs enfans d'une retraite qui ne pouvoit manquer d'en effrayer un bon nombre, & les détourner d'un état auquel on leur faiſoit quelquefois ſentir qu'ils n'étoient pas bien appellés : le En 1659. cardinal-vicaire fut dans la ſuite obligé de donner un mandement, par lequel il étoit enjoint à tous ceux qui aſpiroient aux ordres ſacrés, de ſe retirer chez les prêtres de la miſſion, pour ſe préparer à les recevoir, en faiſant les exercices qui y étoient en uſage depuis pluſieurs années. Alexandre VII, à qui on avoit rendu compte de la maniere dont les choſes s'y paſſoient, confirma ce qu'avoit fait le cardinal-vicaire; en ſorte que l'aſſiduité à ces pieux exercices devint une condition néceſſaire

pour la réception des saints ordres. Ann. 1628.

Si Vincent fut consolé de voir de son vivant une pratique si salutaire, établie dans la premiere ville du monde chrétien, il le fut encore plus de voir ses enfans chargés d'un emploi si glorieux, sans qu'ils eussent fait la moindre démarche pour se le procurer. En effet, les prêtres de la mission avoient été si éloignés de briguer cette importante fonction, que le supérieur de leur maison de Rome ne put pas même découvrir ceux qui avoient porté le pape à la lui confier plutôt qu'à d'autres. C'est ce qui lui faisoit dire dans une lettre qu'il écrivit sur ce sujet à notre Saint, qu'il espéroit que celui qui avoit commencé cette bonne œuvre, daigneroit la perfectionner.

En conséquence des ordres de sa sainteté, tous ceux qui prétendoient à l'ordination du mois de décembre, se rendirent chez les missionnaires. Tout s'y passa dans la plus exacte régularité. On suivit de point en point le réglement qui s'observoit en France. Deux prêtres Italiens de la congrégation de la mission, firent les entretiens du soir & du matin; & le rapport qu'on en

ANN. 1628. fit au pape fut si avantageux, que sa sainteté témoigna, dans un consistoire qui fut tenu bientôt après, qu'elle en étoit extrêmement contente. Le cardinal de Sainte-Croix en informa le supérieur de la maison de Rome, & celui-ci ne tarda pas à en donner avis à notre Saint.

29. Eloge de Messieurs de Chandenier.

Comme l'humilité étoit, dans ces jours heureux, la vertu dominante & du pere & des enfans; le supérieur de Monte-Citorio attribuoit dans sa lettre, une grande partie de la réussite de ces derniers exercices, à messieurs les abbés de Chandenier. Ils étoient neveux du cardinal de la Rochefoucault; & ils partageoient avec lui le respect profond & la vénération qu'il eut toujours pour notre saint prêtre. La providence, qui vouloit donner en leur personne un grand spectacle aux jeunes ecclésiastiques de Rome, permit qu'ils se trouvassent non-seulement dans cette ville, mais encore dans la maison des missionnaires, lorsque les ordinans y furent reçus. Ils possédoient l'un & l'autre dans un degré éminent toutes les vertus que le Fils de Dieu exige de ses ministres : ainsi ils ne pouvoient manquer d'édifier beaucoup ceux

qui étoient à portée de les voir. Il n'y eut en effet personne qui ne fût touché de leur modestie, & on les regarda avec raison comme des modeles accomplis en tout genre. L'ainé disoit tous les jours la grand'messe en présence des ordinans ; il s'acquittoit de cet auguste ministere avec la gravité, le recueillement & la piété qui lui étoient ordinaires. Son frere, pleinement convaincu qu'il n'y a rien de bas dans le service des autels, y faisoit bien volontiers les offices d'acolythe & de thuriféraire. De tels exemples frappent & entraînent : heureux qui peut les donner !

Vincent, pour tenir toujours ses prêtres en haleine, & les empêcher de se refroidir, se faisoit rendre compte du succès de chaque retraite. Il reconnut, avec bien de la satisfaction, qu'on ne négligeoit rien de ce qui pouvoit les faire réussir ; mais il y a apparence qu'il n'avoit pas prévu tous les biens qui devoient en naître. En effet, l'on en parla bientôt dans tous les quartiers de Rome, d'une maniere si avantageuse, qu'on vit des prélats & des cardinaux assister aux entretiens. Le pape, persuadé

Ann. 1628. de plus en plus, que rien n'étoit plus propre, soit à écarter du sanctuaire ceux que Dieu n'y destinoit pas, soit à nourrir les vertus ecclésiastiques dans ceux qui y étoient véritablement appellés, une ferme à n'en dispenser personne.

Au reste, quoique nous nous soyions déja un peu trop étendus sur cette matiere, nous croyons devoir ajouter que le succès, avec lequel les enfans de notre saint prêtre travailloient à former dans la ville de Rome, de saints & vertueux ecclésiastiques, détermina beaucoup de prélats à les appeller dans leurs dioceses. Le cardinal Barbarigo, qui, pour lors, étoit évêque de Berganse dans l'état de Venise, fut un des premiers qui les sollicita à donner des retraites à ses ordinans. Ils le firent, en suivant leur méthode ordinaire; il y a bien de l'apparence que ce prélat, qui sentit d'abord de quelle conséquence étoient ces exercices, s'associa à leurs travaux. Au moins est-il sûr que s'étant rendu à Rome quelques années après, il se chargea bien volontiers de faire lui-même une partie des entretiens de l'ordination. Son exemple fut suivi dans la suite par quelques autres du sacré col-

lége ; & on a vu à Monte-Citorio un bon nombre de cardinaux, d'évêques, de prélats, de généraux d'ordres, aussi touchés que les ordinans mêmes, des beaux discours du cardinal Albici, & du cardinal de Sainte-Croix. Cette méthode d'inviter à faire les entretiens de l'ordination, des personnes considérables par leurs emplois, ou par leur érudition, étoit celle de Vincent de Paul. Il sçavoit que, quoique la parole de Dieu soit par elle-même pleine de force & d'efficacité, elle semble néanmoins avoir plus d'énergie dans la bouche de ceux qu'un grand nom a rendus supérieurs aux autres hommes. C'est sur ce principe que le célebre M. Bossuet, & plusieurs grands évêques, ont fait plus d'une fois à S. Lazare les entretiens des ordinans : il est juste que, comme leur zele les a engagé à prendre part aux travaux de l'instituteur de la mission, l'histoire leur fasse partager avec lui les éloges que son siecle lui a donnés. ANN. 1628.

L'application avec laquelle saint Vincent travailloit à la réforme du clergé, ne lui fit pas oublier les besoins des pauvres, & sur-tout de ceux de la campagne. C'étoit même principa- ANN. 1629.

ANN. 1619. lement pour eux qu'il se donnoit tant de mouvemens, & qu'il formoit partout de bons prêtres.

Suprà, pag. 81. Abelly, l. 1, p. 105. Il avoit établi, comme nous avons vu ailleurs, les confréries de la charité, par-tout où il avoit pu : comme ses occupations ne lui permirent pas longtemps de continuer à visiter les lieux où il les avoit établies, & que ses prêtres accablés sous le poids d'une infinité d'autres travaux, ne pouvoient s'y transporter que très-rarement, il étoit à craindre que le premier feu d'une association si utile, ne se rallentît peu-à-peu, & que les pauvres ne retombassent dans ce même état, d'où on avoit eu tant de peine à les tirer. Vincent souhaitoit donc avec ardeur, que la providence suscitât quelque personne charitable, qui fût propre à parcourir les campagnes, à encourager les personnes dont ces confréries étoient composées, à les soutenir dans les contradictions qu'elles avoient à essuyer, à les styler au service des malades, à entretenir, ou à faire renaître parmi elles l'esprit de miséricorde, qui avoit été le principe de leur charitable liaison.

Dieu ne tarda pas à calmer l'inquié-

tude de son serviteur. A peine étoit-il entré au collége des Bons-Enfans, que l'illustre mademoiselle le Gras prit, sans le connoître, une maison qui n'étoit pas éloignée de la sienne. Cette femme incomparable, qui, au jugement de cinq grands évêques, fut donnée à son siecle pour le convaincre que ni la foiblesse du sexe, ni la délicatesse du tempérament, ni les engagemens mêmes de la société, ne sont pas des obstacles invincibles au salut, étoit née à Paris * de Louis de Marillac sieur de Ferrieres, & de Marguerite le Camus. La beauté de son esprit porta son pere à lui faire apprendre la philosophie; & jeune encore, elle passoit pour capable des sciences les plus élevées. Mais la grace lui donna des leçons que les plus grands maîtres ne peuvent donner: si la délicatesse de sa complexion ne lui permit pas d'entrer, comme elle le souhaitoit, dans un ordre qui pratique une pénitence rigoureuse; son mariage avec Antoine le Gras, secrétaire de la reine Marie de Médicis, ne l'empêcha pas de mériter en peu d'années le glorieux nom de mere tendre & universelle des pauvres; aussi leur ren-

ANN. 1629.

30. Caractere de Mademoiselle le Gras, & ses premiers rapports avec saint Vincent.

* Le 12. Août 1719.

Les Capucines.

Vie de mademoiselle le Gras, c. 2.

Ann. 1629.

doit-elle tous les services de la plus humble & de la plus industrieuse charité. Elle les visitoit sans faire attention à la nature de leurs maladies; elle leur présentoit elle-même la nourriture dont ils avoient besoin; elle faisoit leurs lits avec bien plus d'affection que n'eût pu faire une servante à gages; elle les consoloit par des paroles pleines de tendresse; elle les disposoit par ses exhortations à recevoir les sacremens, & elle les ensevelissoit après leur mort.

Jean-Pierre le Camus, évêque du Beley, ce vif ami de saint François de Sales, & qui, par conséquent, l'étoit de Vincent de Paul, dirigeoit mademoiselle le Gras : il étoit presqu'aussi occupé à modérer sa ferveur, qu'à calmer les peines intérieures qui, pendant un temps considérable, troublerent la paix & la tranquillité de son ame. Mais comme l'obligation de résider dans son diocese l'empêchoit d'être à portée de lui donner les secours dont elle avoit besoin, il voulut lui choisir un directeur capable de la soutenir dans l'état où elle se trouvoit après la mort de son mari, & dans le trouble continuel que lui causoit une crainte excessive de ces

sortes de fautes qui échappent aux ames les plus innocentes. Vincent de Paul fut celui sur lequel il jeta les yeux pour le remplacer. Le saint prêtre n'aimoit pas ces directions particulieres; on l'a vu par la conduite qu'il tint à l'égard de madame de Gondi : il crut cependant devoir déférer en cette occasion aux avis de l'évêque du Beley. Dieu fit bientôt connoître que c'étoit lui qui avoit ménagé toute cette affaire, & qu'il vouloit se servir de ces deux grands cœurs, pour ranimer la charité des fideles, & pour donner à son église une nouvelle compagnie de vierges uniquement appliquées aux œuvres de miséricorde. ANN. 1629.

31. Le Saint l'emploie à la visite des Confréiries de la charité.

Mademoiselle le Gras partageoit son temps entre l'exercice de la priere & celui de la charité : elle donnoit au soulagement de l'indigence, tout le temps qu'elle ne donnoit pas à la méditation & aux autres devoirs semblables qui regardent Dieu plus immédiatement que le prochain. Mais son zele redoubla à la vue d'un directeur, qui ne sçavoit pas se ménager, quand il étoit question d'être utile à ses freres. A son exemple, elle conçut le dessein de consacrer Ibid. p. 29.

ANN. 1629. sa vie au service des pauvres, & de coopérer de tout son pouvoir à l'exécution des grands projets que le saint prêtre formoit tous les jours en faveur des misérables. Vincent, à qui elle communiqua sa résolution, & qui étoit en garde contre les démarches précipitées, voulut l'éprouver, & l'épreuve dura près de quatre ans. Il lui prescrivit, pendant ce temps, de consulter Dieu dans la retraite, & de puiser fréquemment dans la réception du corps & du sang de J. C., l'esprit de lumiere & de force dont elle avoit besoin.

Ibid. p. 30. Ce délai, qui, comme l'a remarqué M. Gobillon, dans son Histoire de mademoiselle le Gras, fut pour elle une espece de noviciat, ne servit qu'à l'affermir dans son premier dessein. L'activité avec laquelle elle embrassa pendant cet intervalle, toutes les occasions de charité qui se présenterent à elle, fit enfin connoître à son directeur, qu'il étoit temps de la mettre en œuvre; & qu'ayant (1. Timot. 5, 10.) toutes les vertus que saint Paul demande dans les veuves, la charité n'avoit point de ministere, quelque difficile, quelque rebutant qu'il pût être, dont cette femme forte ne fût capable. Il lui proposa donc,

en 1629, d'entreprendre la visite d'une partie des endroits où les assemblées de charité avoient été établies, pour honorer, autant qu'il se pourroit faire, les voyages que la charité du Fils de Dieu lui a fait entreprendre, & participer aux peines, aux lassitudes & aux contradictions que ce divin Sauveur y a essuyées. ANN. 1629.

La pieuse veuve obéit à la voix du Saint, comme elle eût obéi à celle de Dieu même. Comme les voyages portent naturellement à la dissipation, & qu'ils ne sanctifient pas toujours ceux qui les font, même par de bons motifs, le sage directeur prit des mesures si justes que les courses de mademoiselle le Gras contribuerent toujours à la rendre plus recueillie & plus fervente. Dans ses voyages, elle a toujours été accompagnée de quelques dames de piété. Les voitures les plus incommodes étoient préférées aux autres. On devoit vivre & être couché fort pauvrement, pour prendre plus de part à la misere des pauvres. Les exercices de piété se faisoient en campagne aussi réguliérement qu'à la maison. Le jour du départ, on communioit, pour recevoir, par la pré- *Ibid. p. 3.*

Ann. 1629. sence de J. C., une communication plus abondante de sa charité, & un gage plus assuré de sa protection. Dans le cours du voyage, on élevoit souvent les yeux vers les saintes montagnes, pour en faire descendre les secours nécessaires. Avec de telles précautions, on marche long-temps sans souffrir de diminution. Aussi, loin d'en appercevoir jamais aucune dans mademoiselle le Gras, on la vit toujours revenir à Paris plus vertueuse qu'elle n'en étoit sortie.

Abelly, l. 1, p. 107. Elle s'appliqua pendant plusieurs années à ces exercices de charité : elle parcourut avec beaucoup de fruit les dioceses de Soisson, de Paris, de Beauvais, de Meaux, de Senlis, de Chartres & de Châlons en Champagne. Lorsqu'elle étoit arrivée dans un village, elle assembloit les femmes qui composoient l'association de la charité ; elle leur donnoit les instructions dont elles avoient besoin pour se bien acquitter de cet emploi ; elle leur en faisoit sentir la grandeur & le prix devant Dieu. Quand elles étoient trop peu pour en porter la charge, elle multiplioit leur nombre, elle leur apprenoit, par son exemple, à servir les malades les plus

déſeſpérés, elle rétabliſſoit par ſes aumônes leurs petits fonds qui ſouvent étoient bien épuiſés; & pour les mettre en état de continuer plus aiſément ce qu'elles avoient ſi bien commencé, elle leur diſtribuoit, à ſes frais, le linge & les drogues néceſſaires au ſoulagement & à la ſanté des pauvres. Ann. 1619.

Comme ſon directeur avoit beaucoup moins en vue le rétabliſſement des forces du corps que le ſalut de l'ame; mademoiſelle le Gras, exacte à ſuivre toutes ſes intentions, ne travailloit à l'un que pour arriver à l'autre. Auſſi ne ſe bornoit-elle pas à appaiſer les douleurs ou la faim du malade & de l'indigent; elle plantoit le royaume de Dieu dans les cœurs des jeunes perſonnes de ſon ſexe. Avec l'agrément des curés, ſans lequel il lui étoit défendu de rien entreprendre, elle raſſembloit dans quelque maiſon commode les filles qui n'étoient pas aſſez inſtruites; elle les catéchiſoit, & leur enſeignoit les devoirs de la vie chrétienne. S'il y avoit une maîtreſſe d'école, elle lui apprenoit preſque ſans qu'il y parût, à bien faire ſon office; s'il n'y en avoit pas, elle tâchoit d'en

Ann. 1629. faire mettre une, qui eût les diſpo
ſitions néceſſaires pour ce ſaint emploi
& pour la dreſſer, elle commençoi
elle-même à donner les premieres leçon

32. Succès de ces viſites.

Des entrepriſes ſi ſaintes, & qu
auroient fait honneur aux Paules & au
Fabioles, furent ſouvent traverſées
mais elles furent plus ſouvent & pl
univerſellement applaudies. On a v
des villes entieres s'empreſſer à témo
gner leur reconnoiſſance & leur reſpe
pour une femme ſi accomplie, lu
donner mille bénédictions, ne la voi
partir qu'avec douleur, la ſuivre bie
loin lorſqu'elle s'en retournoit.

Comme les travaux continuels d
mademoiſelle le Gras avoient déja plu
d'une fois expoſé ſa ſanté; & que n
ſa complexion qui étoit fort délicate
ni ſon tempérament qui étoit ſujet à
beaucoup d'infirmités, ne l'empêchoien
pas de ſe livrer aux plus durs exer-
cices de la charité; Vincent lui donna
à ce ſujet des avis, auxquels un direc-
teur qui ſe trouveroit dans de ſemblables
conjonctures, ne peut faire trop d'at-
tention. Il l'exhorta à ſe ménager pour
l'amour de Notre-Seigneur, & des pau-
vres qui ſont ſes membres; il l'avertit

Abelly, l. 1, p. 108

de se donner bien de garde d'en vouloir trop faire; il lui dit en propres termes, *qu'une des ruses, dont le démon se sert avec plus de succès pour tromper ceux qui aiment Dieu, c'est de les porter à faire plus qu'ils ne peuvent, afin qu'ils se mettent bientôt hors d'état de faire ce qu'ils auroient pu; au lieu, ajoutoit-il, que l'esprit de Dieu* engage avec douceur à faire raisonnablement le bien *que l'on peut faire, afin qu'on le fasse avec persévérance.* ANN. 1629.

Cependant comme les personnes qui sont toutes à Dieu, comptent pour rien ce qu'elles font pour son service; le saint prêtre fut obligé plus d'une fois, d'arrêter le zele de sa pénitente; & en effet, lorsqu'elle étoit de retour à Paris, on eût dit, à voir l'empressement avec lequel elle se portoit à toute sorte de bien, qu'elle avoit passé le reste du temps sans rien faire, & qu'elle vouloit réparer sa perte. Elle s'appliquoit sur-tout à enflammer du beau feu dont elle étoit consumée, celles de ses amies qu'elle en trouvoit susceptibles. C'est par ce moyen qu'ayant réuni cinq ou six dames de sa paroisse, qui étoit celle de Saint Nicolas-du-Chardonnet, elle

Ann. 1629. leur apprit à ſervir les pauvres malades.

En 1630. Vincent, qu'elle conſulta ſur ce deſſein, comme elle le conſultoit ſur tous les autres, lui recommanda de ſuivre le réglement qu'il avoit dreſſé pour les confréries de la charité, & d'y joindre les avis qu'il y avoit lui-même ajoutés l'année précédente, lorſqu'à la priere du curé de Saint Sauveur, il l'avoit, pour la premiere fois, établie dans la Capitale du royaume.

33. Etabliſſement de la Madeleine.

Pendant que mademoiſelle le Gras rempliſſoit ſi bien tous les devoirs d'un tendre & laborieux chriſtianiſme, Vincent ne reſtoit pas dans l'inaction. Il étoit déja à la tête de preſque toutes les bonnes œuvres qui regardoient le bien du prochain, & il s'en faiſoit peu de conſidérables, ſur leſquelles on ne prît pas ſes avis. Il en fit, cette même année, réuſſir une, qui, ſans lui, auroit peut-être échouée.

Hiſt. de Gondi, t. 2, p. 40. Riſtretto, pag. 50. Abelly, l. 2, p. 328.

Marguerite-Claude de Gondi, qui, après la mort du marquis de Maignelai, ſon mari, aſſaſſiné pendant les troubles de la ligue, ſaiſiſſoit volontiers l'occaſion de ſignaler ſa piété, avoit, en 1618, fondé auprès du temple une maiſon de retraite, pour arrêter le

ésordre des personnes de son sexe, Ann. 1629.
ui avoient eu le malheur de s'y livrer.
s'en présenta en peu de temps un
ssez grand nombre, qui parurent char-
nées de trouver après le naufrage,
n port si assuré. Mais on reconnut,
lès le commencement, que cet établisse-
nent manquoit d'une partie essentielle;
& qu'il n'y avoit, dans cette grande
naison, personne qui fût capable de
a bien conduire. Comme les religieuses
le la Visitation font par état une pro-
fession particuliere de charité & de
douceur, & que ces deux vertus étoient
les plus propres à gagner l'affection
de ces ames pénitentes, qu'on ne pou-
voit enfanter à J. C. qu'avec des mé-
nagemens infinis; on proposa à saint
François de Sales d'agréer qu'on mît
de ses filles à la tête de cette nouvelle
communauté. Le saint évêque dit que
cela se pourroit faire un jour, mais
que le temps n'en étoit pas encore
arrivé. Les choses demeurerent donc,
à la Madeleine, dans l'état où elles
étoient pendant près de douze ans;
mais parce qu'il est difficile de con-
tinuer bien, quand on a mal débuté,
on couroit risque de voir tomber en

Ann. 1629. peu de temps une maison si nécessaire, & si propre à arrêter bien des maux. Vincent en fut averti, comme en qualité de supérieur des religieuses de la Visitation, & plus encore en qualité d'homme dont la prudence & les lumieres étoient universellement respectées ; il pouvoit mieux que personne disposer de ces saintes & vertueuses filles : on le pria de les charger de la conduite de cette communauté. Le saint prêtre suivit sa route ordinaire ; il consulta Dieu ; & après en avoir conféré avec M. l'archevêque de Paris & avec la mere Angélique l'Huillier, supérieure de la maison de Sainte-Marie, il destina quatre religieuses de la Visitation à remplir les premieres charges du monastere de la Madeleine.

Il en fut de ce dessein, comme de la plupart de ceux qui concernent la gloire de Dieu & le salut du prochain, c'est-à-dire, qu'on ne put l'exécuter qu'après avoir surmonté bien des obstacles. Vincent les leva par sa patience, pour ne rien faire qui sentît la précipitation, & qui marquât quelque attachement à son propre sens ; défauts dont il fut toujours extraordinairement éloigné : il

t tenir des assemblées de docteurs, Ann. 1629.
: d'autres personnes recommandables
ar leur piété & leur expérience : il
oncerta avec eux les moyens de conuire à sa perfection une affaire qui,
'un côté, regardoit la décharge & l'éification du public; & de l'autre, le
alut éternel d'un grand nombre de
ersonnes, auxquelles il n'étoit ni possible de rester dans le monde, sans s'y
erdre, ni de se sanctifier dans la
etraite, si elles n'y étoient pas bien
onduites. Les difficultés s'évanouirent
entre les mains d'un homme à qui
son grand sens donnoit des ressources
infinies. Les filles de saint François de
Sales, que les peines de ce nouvel emploi
avoient beaucoup effrayées, s'en acquitterent avec leur zele & leur capacité
ordinaires. Elles mirent l'ordre dans une
maison où il n'y en avoit presque point;
elles gagnerent les cœurs par leur douceur & par leur attention. La charité
les rendit maîtresses absolues : on l'est
toujours utilement, quand on ne l'est
que par un si beau principe : aussi elles
réglerent si bien cette nombreuse communauté, qu'elle produisit dans la suite
celles de Rouen & de Bordeaux. Il est

ANN. 1629. vrai que le Saint leur servit beaucoup, soit par les sages conseils qu'il leur donna ou de vive voix, ou dans ses lettres, soit par les bons confesseurs qu'il leur procura; mais le zele & le travail de ces vertueuses dames n'en sont pas moins estimables; les enfans ne perdent rien de leur gloire, pour la partager avec leur pere.

34. Mort de M. de Bérulle.

La joie sainte, dont l'heureux succès de tant d'affaires devoit remplir un cœur aussi sensible aux intérêts & à la gloire de Dieu, que l'étoit celui de Vincent de Paul, fut troublée par la mort de M. le cardinal de Bérulle. Ce grand homme expira * à l'autel, entre les bras de son bien-aimé; il acheva comme victime, l'auguste sacrifice que l'épuisement de ses forces ne lui permit pas d'achever comme prêtre. Vincent perdoit en lui un ami & un pere; mais ce qui le toucha plus, c'est que l'église y perdoit un modele du sacerdoce de Jesus-Christ. Pour la dédommager de cette perte, au moins en partie, il ouvrit cette même année, ou la suivante, les portes de sa maison aux ecclésiastiques qui voudroient ou se réconcilier avec Dieu, après s'en être écartés,

* Le 21 Octobre 1629.

Ristretto, pag. 51.

écartés, ou reprendre dans la solitude des forces & des lumieres pour se soutenir, & pour se conduire dans les pénibles sentiers du ministere. ANN. 1629.

Ce furent quelques docteurs de Sorbonne, pleins de piété & de vertu, qui commencerent à faire ces exercices spirituels, sous la conduite du saint prêtre. Leur exemple fut suivi par beaucoup d'autres : & c'est-là l'origine de ces saintes retraites, qui, dans la congrégation de la mission, ont sanctifié & sanctifient encore tous les jours tant de personnes. Saint Ignace de Loyala est en quelque sorte celui à qui l'église est redevable de ce salutaire établissement. Vincent, qui l'honoroit d'un culte particulier, crut ne pouvoir mieux faire que de suivre son plan & sa méthode ; il s'y conforma le plus exactement qu'il lui fut possible. L'utilité, qui en résulte depuis plus d'un siecle, peut encore aujourd'hui être attestée par ce grand nombre de personnes de tout âge & de toute condition, qu'on voit chaque jour briser leurs chaînes les plus douces & les plus fortes, renoncer à leurs plus criminelles inclinations, se déprendre des habitudes les plus invétérées, édifier

Ann. 1629. par la pratique constante des vertus chrétiennes, ceux qu'ils avoient scandalisés par une vie déréglée, & par des mœurs toutes payennes. Comme ces retraites n'ont eu de l'éclat que depuis que Vincent de Paul eût pris possession de la maison de saint Lazare, nous commencerons par donner une notice de cette maison.

Fin du Second Livre.

LIVRE III.

LA maison de saint Lazare étoit, du temps de notre Saint, une des plus considérables de Paris, tant à cause de son terrain, qui s'étend au loin dans la campagne, que parce qu'elle étoit seigneuriale, & qu'elle avoit droit de haute, moyenne & basse-justice. Cette maison, après avoir été dans son origine, une abbaye considérable, devint, dans la suite des années, une maladrerie dans laquelle on recevoit ceux qui étoient attaqués de la lépre; maladie terrible, & si commune jusqu'au douzieme siecle, que dans la chrétienté, il y a eu, selon Matthieu Paris, jusqu'à dix-neuf mille hôpitaux pour ceux qui en étoient infectés. ANN. 1629.

Huit chanoines réguliers l'occupoient. Adrien le Bon étoit leur supérieur. Comme il aimoit le bien, & que dans ce temps-là même il entendit parler de celui que faisoit Vincent de Paul dans les missions & par-tout ailleurs; il

Ann. 1629. crut que, s'il pouvoit l'établir en la maiſon de Saint-Lazare, il rendroit un grand ſervice à l'égliſe. Il s'en ouvrit à M. le Leſtocq, curé de ſaint Laurent, ſon voiſin & ſon ami.

Ce pieux & ſçavant docteur connoiſſoit très-particuliérement l'inſtituteur de la miſſion; il avoit travaillé avec lui dans les villages : il avoit vu par lui-même, & les beſoins des peuples, & les ſecours, ſoit ſpirituels, ſoit temporels, que Vincent leur procuroit. Auſſi eut-il grand ſoin de confirmer le prieur de ſaint Lazare dans ſa réſolution. Il conſentit même à accompagner M. le Bon dans la viſite qu'il alla rendre à ſaint Vincent de Paul, au collége des Bons-Enfans.

Ann. 1630. & ſuiv. Le prieur de ſaint Lazare ſe hâta d'entrer en matiere : il dit à Vincent, en peu de mots, qu'on lui avoit fait un récit très-touchant de ſa congrégation & de ſes charitables emplois; qu'il ſe trouveroit heureux s'il y pouvoit contribuer, & qu'il lui céderoit volontiers ſa maiſon & tous ſes biens, pour concourir à une œuvre auſſi ſainte & auſſi ſalutaire.

La propriété d'une grande & ſuperbe

maison, d'un vaste territoire avec les droits seigneuriaux, ne furent pas capables de tenter notre Saint. Nous sommes, répondit-il, nous sommes des « pauvres prêtres, nous vivons dans » la simplicité, nous n'avons d'autre » dessein que celui de servir les pau- » vres gens de la campagne : nous vous » sommes, monsieur, parfaitement » obligés de votre bonne volonté, & » nous vous en remercions très-humble- » ment ». ANN. 1630. & suiv.

L'humilité & l'abjection étoient les vertus favorites du serviteur de Dieu : tout ce qui pouvoit lui donner du relief & le tirer de l'état où la providence sembloit l'avoir placé de ses propres mains, lui paroissoit suspect & plein de danger.

I. Il est forcé d'y céder.

Une année entiere se passa en démarches, en propositions, en instances réitérées de la part de M. le Bon & de ses amis : & le Saint resta inébranlable jusqu'à ce qu'enfin M. André Duval, qui étoit devenu son directeur depuis la mort de M. de Bérulle, lui déclara que ce seroit résister à la volonté de Dieu, s'il refusoit d'accepter une donation sur laquelle la providence avoit des

Ann. 1630. & suiv.

vues toutes particulieres. Cette remontrance du directeur triompha de la résistance de Vincent ; & M. Duval traita avec M. le Bon des conditions sous lesquelles Vincent & ses prêtres seroient reçus dans la maison de saint Lazare. Cet article, qui, d'ordinaire, est si litigieux, n'arrêta pas un instant. Le docteur connoissoit l'esprit de libéralité & de reconnoissance du saint prêtre ; il entra parfaitement dans ses vues, & il accorda au prieur peut-être plus qu'il ne demandoit ; enfin la maison de saint Lazare fut partagée entre les chanoines réguliers qui en occuperent une partie, & la congrégation naissante des prêtres de la Mission, qui s'établit dans l'autre.

Ann. 1632.

2.

Il prend possession de cette maison, qui lui est confirmée par Arrêt.

Ensuite de ce concordat, qui fut arrêté le 7 janvier 1632, Vincent entra en possession de la maison de saint Lazare. Jean-François de Gondi, premier archevêque de Paris, prit la peine de l'y conduire, & lui fit l'honneur de l'installer lui-même. Le prévôt des marchands, les échevins & tous ceux que cette affaire pouvoit intéresser, avoient donné leurs consentemens. Le roi accorda les lettres-patentes, & elles furent enregistrées au parlement, le 17 sep-

tembre 1632. Comme M. le Bon avoit eu la complaisance & la charité de recevoir dans la maison trois ou quatre insensés, dont les parens s'étoient bien volontiers déchargés sur lui; Vincent, à qui le soin de tous les misérables appartenoit en propre, commença, en arrivant à saint Lazare, par demander en grace qu'on les lui confiât. Il seroit difficile d'exprimer avec quelle charité il les faisoit servir, & les servoit lui-même. Il avoit pour eux la tendresse qu'une mere a pour son fils, lorsque l'accès d'une frénésie violente le rend plus difficile & moins capable de reconnoissance. Les plus intraitables étoient ceux à qui il se consacroit avec moins de réserve; plus la nature avoit à souffrir avec ces hommes sales, embarrassans, souvent même dangereux, plus il étoit content.

Ann. 1632.

3. Biens qui en reviennent au public. Soin des galériens.

Abelly, l. 1, p. 127.

Les criminels condamnés aux galeres ne tarderent pas à ressentir de nouveau, les effets de la charité que ce nouvel établissement mettoit le Saint en état d'exercer avec plus d'étendue. Nous avons déja vu ce qu'il avoit fait en leur faveur, soit à Paris, soit à Marseille; nous l'allons voir faire quelque

ANN. 1632. chose de bien plus important : car quelque desir que nous ayons de garder une exacte chronologie, il faut nécessairement que nous racontions bien des choses par anticipation, & que nous nous contentions des premieres époques d'un grand nombre de faits, qui n'ont pu se passer que dans le cours de plusieurs années. Sans cela, on ne pourroit éviter la confusion, sur-tout dans une histoire, où on est comme accablé sous la multitude des événemens, & où chaque année, pour ne pas dire chaque semaine & chaque jour, a vu naître un nombre étonnant de glorieuses entreprises, que la sagesse, le zele & la patience d'un seul homme ont heureusement exécutées.

Les galériens, transportés par les soins de Vincent de Paul dans le quartier de saint Roch, y étoient le moins mal possible ; & le saint homme n'eût pas pensé à les en faire sortir, si cette espece d'établissement avoit été fixe. Mais comme ils occupoient une maison de louage, & qu'on pouvoit, sous différens prétextes, les en déloger ; Vincent, dont la coutume étoit d'aller au-devant des inconvéniens qu'il pouvoit prévoir, crut avec raison, que, pour

les empêcher de retomber dans un état semblable à celui dont il les avoit tirés, il étoit à propos de les transporter ailleurs, & de leur procurer un hospice, qui fût à eux pour toujours. ANN. 1632.

4. Les galériens fixés à la Porte de S. Bernard, par les soins du saint Prêtre.

Pour ne pas manquer son coup, il s'adressa au Roi; il le pria & le fit prier par tous ses amis, de consentir qu'une ancienne tour qui est entre la porte de saint Bernard & la riviere, fût destinée à servir de retraite à ces malheureux. Il en parla aussi à Messieurs les échevins de la ville; il obtint enfin ce qu'il souhaitoit. Le soin & la charge du spirituel & du temporel roulerent presque sur lui seul pendant plusieurs années.

Quant au spirituel, il donna ordre à ceux de ses prêtres qui demeuroient au collége des Bons-Enfans, de visiter souvent ces forçats, de leur dire tous les jours la messe, de les instruire, d'entendre leurs confessions, & de les consoler.

A l'égard du temporel, mademoiselle le Gras, toujours vive quand il s'agissoit d'écouter & de mettre en pratique le langage de la charité, s'y préta de la meilleure grace du monde. Elle alloit souvent les voir, elle leur rendoit toutes

Ann. 1632. sortes de bons offices, elle les assiste de ses propres aumônes. Vincent animoit par l'exemple de cette pieuse veuve des personnes de vertu & de condition à entrer dans cette bonne œuvre, & à visiter le Fils de Dieu souffrant pour nos crimes, en la personne de ces hommes qui souffrent pour leurs propres désordres. Mais le saint prêtre fournit plus que personne à la dépense; & ce fut principalement à lui que les galériens durent leur entretien & leur nourriture pendant les huit ou dix premieres années de ce nouveau séjour. Enfin, la providence leur procura un secours qui avoit quelque proportion avec leurs besoins. Une personne qui avoit beaucoup de Vers 1639. bien, leur légua, en mourant, six mille livres de rente, dont le fonds leur devoit être assigné par sa fille, qui étoit son unique héritiere.

Il fut arrêté que le procureur-général auroit, à perpétuité, l'administration temporelle de cette espece d'hôpital; que les filles de la Charité seroient destinées au service des malheureux qui y seroient renfermés, & de ceux sur-tout qui tomberoient malades; qu'on donneroit chaque année aux prêtres de saint

Nicolas-du-Chardonnet, la somme de trois cens livres, à condition qu'ils seroient tenus de leur rendre tous les services spirituels que les prêtres de la Mission leur avoient jusqu'alors rendus. Et leur zele ne put ralentir celui que notre Saint eut toujours pour le salut des forçats : il eut soin, de temps en temps, de leur faire faire des missions, sur-tout lorsqu'ils étoient en grand nombre & sur le point d'être conduits aux galeres, c'est-à-dire, précisément dans le temps où ils ont plus besoin de consolation, & où il est plus à propos de les disposer à faire un saint usage de leurs peines.

Ann. 1632.

Sa tendresse pour eux ne se borna pas aux services dont nous venons de parler. Il essaya de les soulager dans l'endroit même où ils ont le plus à souffrir. Ce qui l'avoit le plus touché dans le voyage qu'il fit à Marseille, c'étoit le triste état de ceux des galériens qui tomboient malades. Ils étoient universellement abandonnés. Toujours attachés à leurs chaînes, rongés de vermines, accablés de douleurs, presque consumés de pourriture & d'infection ; ces cadavres, qui vivoient encore, éprouvoient

5. Hôpital à Marseille pour les forçats.

Abelly, l. 1, p. 129. Abrégé, pag. 241.

Ann. 1632. déja les horreurs du ſépulcre. Vincent n'avoit pu, ſans une émotion profonde, voir des hommes formés à l'image de Dieu, des chrétiens rachetés du ſang de Jeſus-Chriſt, réduits à mourir comme des bêtes : mais il fallut prendre patience, parce que les troubles du royaume ne lui permettoient pas d'agir.

Lorſque les choſes parurent un peu plus tranquilles, le ſaint prêtre s'adreſſa au cardinal de Richelieu. Vincent, avec ces manieres inſinuantes, ces expreſſions pathétiques, qui lui étoient propres, lui repréſenta le triſte, ou pour parler plus juſte, l'horrible état où ſe trouvoient, à Marſeille, les forçats dans le temps de leurs maladies, & la néceſſité d'y fonder un hôpital pour eux. Le cardinal, qui aimoit les projets où il y avoit du grand, fit enfin agréer celui-ci au Roi; & l'hôpital fut conſtruit dans le même lieu où Philippe de Gondi en avoit jeté les fondemens, lorſqu'il étoit général des galeres, & que Vincent demeuroit avec lui.

Abrégé, pag. 242.

C'étoit quelque choſe qu'une maiſon commode; mais il lui falloit des revenus. Vincent, qui, comme nous le dirons ailleurs, fut appellé aux conſeils par la

eine Régente, détermina leurs majestés Ann. 1632.
. consommer cette affaire. Louis XIV, par
es lettres-patentes de 1646 & de 1648,
assigna à cet hôpital douze mille liv. de revenu annuel sur les gabelles de Provence; & il devint en peu de temps un des plus commodes du royaume. Il y a trois cens lits : les malades y sont servis par d'autres forçats, sur lesquels veillent des hommes libres, qui sont eux-mêmes infirmiers. L'intendant de la province & des commissaires sous lui, en ont la direction temporelle : les prêtres de la mission sont chargés du spirituel. Cet établissement a été une source de bénédictions pour les galériens. Il étoit encore imparfait, quand le chevalier de Simiane * écrivit à notre Saint que la main de Dieu s'y faisoit sentir, non-seulement dans la conversion des mauvais chrétiens, mais dans celle des mahométans mêmes; & que ceux-ci, touchés de la charité qu'on avoit pour eux, rendoient hommage à une religion, qui, en Jesus-Christ & par Jesus-Christ, ne fait qu'un peuple de tous les peuples de l'univers.

* En 1645.

Pour mettre Vincent & ses siens plus en état de continuer le bien qu'ils

ANN. 1632. avoient commencé de faire par rappor[t] aux galériens; le jeune roi lui avo[it] déja confirmé la charge d'aumônier ré[al] des galeres de France; & il l'avoit fa[it] d'une maniere qui marque l'estime qu'o[n] faisoit de lui à la cour.

* Le 25 Juillet 1643.

Dès l'année précédente *, la duchesse d'Aiguillon avoit donné aux prêtres de la mission quatorze mille livres, à condition que quatre d'entr'eux se chargeroient du soin & de l'instruction des forçats; qu'ils leur feroient des missions tous les cinq ans, lorsque les galeres seroient à Marseille, ou dans les autres ports du royaume. C'est ainsi qu'un pauvre prêtre mit en mouvement tout ce que l'état avoit de plus grand, pour procurer à des malheureux, qu'il regardoit comme ses freres, tous les secours de la plus attentive & de la plus parfaite charité. Son zele, qui, dès-lors ne connoissoit plus ni difficultés, ni bornes, le porta bientôt après à former un projet beaucoup plus étendu, & par le moyen duquel il trouva enfin le secret de soulager, dans toutes les parties de la France, & même dans les pays étrangers, une infinité de misérables, qui n'avoient ordinairement ni ressources,

i consolations. Mais avant que d'entrer ans ce grand événement, qui fait un es plus riches morceaux de l'histoire e saint Vincent de Paul, je dois parler lu service qu'il rendit à l'église par 'établissement des conférences ecclésiastiques. Pour bien entendre ce que nous avons à dire sur ce sujet, il faut reprendre les choses de plus haut. ANN. 1632.

ANN. 1633.

6. Commencement des conférences ecclésiastiques.

Vincent, dans ses missions, ne s'étoit pas uniquement borné au salut des peuples : il s'étoit encore appliqué à la sanctification des pasteurs, qui, alors, comme je l'ai remarqué plus d'une fois, n'étoient pas, pour la plupart, des modeles de vertu. Lorsque dans un canton il en trouvoit quelques-uns dont Dieu ouvroit le cœur à ses avis, il les rassembloit le plus souvent qu'il le pouvoit faire ; il les entretenoit de la maniere d'annoncer l'évangile, de catéchiser les enfans, d'entendre les confessions, & d'administrer avec fruit les autres sacremens de l'église. Ces premiers commencemens de conférences ecclésiastiques ne furent qu'une légere ébauche de celles dont nous allons parler. Le Saint nous apprend lui-même, dans une

Ristretto, pag. 60.

Ann. 1633.

* *Lettre à M. du Coudrai, du 5 Juillet 1633.*

lettre * qu'il écrivit à Rome, l'occasion qui les fit naître.

Le succès que la main de Dieu avoit donné aux exercices des ordinans, avoit pénétré son cœur de cette joie sainte, dont le sentiment n'appartient qu'à ceux qui aiment sincérement l'église; & il en rendoit de continuelles actions de graces à celui qui est l'auteur de tout bien. Cependant il lui restoit toujours une inquiétude : il appréhendoit avec raison, eu égard à la foiblesse & à l'inconstance de la volonté humaine, que ceux qui, dans les retraites de l'ordination, avoient paru des exemples de vertu & de sagesse, ne redevinssent bientôt hommes comme les autres; & qu'obligés, comme dit l'apôtre, de vivre au milieu d'une nation méchante & corrompue, ils ne reprissent peu à peu l'esprit du monde, ses sentimens & ses maximes : cette pensée l'occupoit sérieusement, & il cherchoit en lui-même les moyens d'entretenir dans le bien ceux à qui la force de la grace & l'onction de ses discours avoient inspiré le dessein de vivre d'une maniere digne de l'état auquel ils avoient été appellés.

Un jour que le serviteur de Dieu méditoit plus profondément qu'à l'ordinaire, ce qu'il pourroit faire de mieux sur ce sujet, un pieux ecclésiastique, qui s'étoit trouvé à Paris aux exercices des ordinans, le vint voir ; il lui proposa de rassembler, de temps en temps, dans la maison de S. Lazare, ceux qui se trouveroient plus disposés à vouloir conserver la grace qu'ils auroient reçue dans l'ordination. Il lui représenta qu'une association de cette nature pouvoit faire beaucoup de bien ; que ceux qui y entreroient se porteroient mutuellement à vivre dans la régularité, & que conférant ensemble sur les vertus & sur les fonctions propres de leur ministere, ils seroient plus en état de se sanctifier eux-mêmes & de sanctifier les autres.

ANN. 1633.

Abelly, l. 2, p. 246.

Une proposition si conforme aux dispositions de Vincent de Paul, dut être, & fut en effet extrêmement de son goût. Il la reçut à-peu-près, comme si Dieu même la lui eût faite. Cependant, avant que de rien entreprendre, il consulta Dieu pendant près de quinze jours ; &, après avoir reconnu dans la priere, que l'exécution de ce dessein contribue-

Ann. 1633. roit beaucoup à la gloire de son sai
nom; il en parla à M. l'archevêque d
Paris, qui se fit un plaisir & un deve
de l'approuver. Muni des pouvoirs de
son supérieur, & bientôt après de ceu
du souverain pontife, dont, par le pro-
fond respect qu'il eut toujours pou
son siége, il avoit coutume de deman-
der l'agrément, lors même qu'il ne l
étoit pas absolument nécessaire, Vincen
ne pensa plus qu'à choisir des suje-
propres à commencer cette nouvelle
association. Il les eut bientôt trouvés,
& voici comment.

Un nombre de vertueux ecclésiasti-
ques qui avoient fait les exercices de
l'ordination sous sa conduite, & qu
l'honoroient tous comme leur pere, s'a-
dresserent à lui, & le prierent de les
appliquer à celles des fonctions de leur
état auxquels il les jugeroit plus
propres. Le Saint leur assigna les em-
plois dans lesquels il crut qu'ils pour-
roient travailler plus utilement pour le
prochain & pour eux-mêmes. Un d'eux,
qui étoit docteur en théologie, fut des-
tiné à faire des missions dans l'Anjou,
& quelques autres furent employés à
en faire une à un grand nombre d'ou-

vriers qui bâtissoient, près la porte Saint- Ann. 1633.
Antoine, l'église des filles de la Visitation. Vincent, qui voyoit souvent ces dignes ministres de la parole, admira leur zele, leur union & la dextérité avec laquelle, en suivant ses conseils, ils sçavoient si bien prendre leur temps, que, sans faire perdre aux ouvriers un moment de celui qu'ils ont coutume de donner au travail, ils en trouvoient assez pour leur faire, chaque jour, les instructions qui sont d'usage dans les missions, & pour entendre, comme ils firent, leurs confessions générales. L'homme de Dieu ne douta pas que des prêtres si bien intentionnés, ne consentissent avec joie à tout ce qui pourroit les maintenir dans leur premiere ferveur. Il leur proposa donc * le dessein qu'il avoit formé de les réunir de temps en temps pour les fortifier & se fortifier lui-même, à leur exemple, dans l'exercice des vertus chrétiennes & sacerdotales. Tous le prierent de prescrire & d'ordonner ce qu'il jugeroit de plus convenable.

* Le 11 de Juin.

Le saint prêtre, charmé de cet heureux commencement, fixa le jour de la premiere assemblée : elle se tint à saint

ANN. 1633. Lazare. Vincent y expliqua d'une ma-
niere plus distincte ses sentimens. Il
parla à ces messieurs de la nécessité de
conserver les saintes dispositions où Dieu
les avoit mis, & d'augmenter la grace
qu'ils avoient reçue par l'imposition des
mains. Il leur dit en substance « qu'ayant
» l'honneur d'être prêtres de Jesus-Christ,
» ils étoient obligés de remplir, & de
» remplir jusqu'à la fin, les devoirs de
» l'état qu'ils avoient embrassé; qu'il
» seroit bien triste qu'aucun d'eux vînt
» à donner sujet de dire de lui, que
» semblable à cet insensé dont parle
» l'évangile, il avoit commencé à bâtir,
» mais qu'il n'avoit pas eu assez de cou-
» rage pour achever son édifice; qu'ils
» sçavoient, aussi bien que personne,
» que ce malheur, tout déplorable qu'il
» est, n'en étoit pas moins commun; qu'il
» n'y a que trop de prêtres qui véri-
» fient tous les jours ce qu'a dit Jéré-
» mie, Que l'or s'est obscurci; que les
» pierres les plus précieuses du sanc-
» tuaire se sont dispersées dans les rues,
» & qu'elles ont été foulées aux pieds
» dans les places publiques; que, pour
» tomber dans ce fâcheux état, il n'est
» pas nécessaire de se livrer aux grands

» crimes ; qu'il suffit de se refroidir
» dans le service de Dieu, de déchoir
» de sa premiere charité, de se laisser
» aller à la dissipation dans les grands
» chemins du monde; & que les dis-
» pensateurs des saints mysteres sont
» en quelque sorte déréglés, lorsqu'ils
» sortent de la perfection que demande
» la profession sainte qu'ils ont em-
» brassée ».

Ann. 1633.

Ce discours fit sur des hommes, déja pleins de l'esprit de Dieu, tout l'effet qu'on devoit en attendre. La joie sainte, qui éclata sur leurs visages, découvrit, peut-être mieux encore que leurs paroles, les sentimens de soumission & de reconnoissance dont ils étoient remplis. Le saint homme en fut si satisfait, qu'il écrivit à celui qui avoit fait la premiere ouverture de ce dessein, & qui n'avoit pu se trouver à l'assemblée, qu'il y avoit tout lieu d'espérer beaucoup de bien de cette nouvelle compagnie. La suite démontrera bientôt qu'il ne se trompa pas dans ses conjectures.

Ces messieurs se rassemblerent pour la seconde fois le neuvieme du mois

Ann. 1633. de Juillet. On régla l'ordre qui devoit être observé dans la conférence.

La premiere conférence se fit le 16 du mois de Juillet. Vincent en avoit donné le sujet dans la derniere assemblée, & ce sujet étoit de l'esprit ecclésiastique. On y parla solidement, mais on y parla avec simplicité. Le saint prêtre avoit bien prévu que cet exercice seroit absolument inutile, si on affectoit d'y faire des discours éloquens ou trop étudiés. Ce n'est pas qu'il voulût qu'on parlât au hasard, & sans avoir pensé à ce qu'on devoit dire; il demandoit une juste préparation; mais il préféroit, à toute autre, celle qui se fait aux pieds de la croix, dans le silence & dans l'ardeur de la méditation. C'étoit-là sa regle générale, il ne souffroit qu'on s'en écartât que lorsque la matiere qui devoit être traitée, demandoit une application particuliere. Aussi a-t-on vu, à ses conférences, les plus beaux génies de l'Europe parler le plus simple langage des enfans de Dieu, mépriser ce que S. Paul appelle la vaine persuasion de la sagesse humaine, & choisir toujours entre deux

Abelly, ibid.

Ann. 1633.

pressions celle qui, moins favorable l'homme, étoit plus capable d'édir, de nourrir, de toucher le cœur de le porter à Dieu. Le Saint leur donnoit l'exemple : quand il devoit rler en public, il ne puisoit guere science & ses lumieres que dans raison. Comme il sçavoit très-bien Ecriture sainte, il s'en rappelloit deant Dieu les plus beaux endroits. Il voit sur-tout un talent singulier pour ettre en usage les exemples & les aroles du Fils de Dieu qui avoient apport à son sujet; & comme, selon remarque de ceux qui l'ont le mieux onnu, l'Esprit saint lui en donnoit un oût qui ne se trouve jamais dans une tude seche, & que d'ailleurs il expliquoit aux autres avec beaucoup de grace & d'onction ce qu'il sentoit luinême; il étoit difficile qu'il ne produisît pas dans l'esprit de ceux qui 'entendoient, les sentimens & les impressions qu'il vouloit y exciter. Aussi ceux qui jugent solidement des choses, prenoient, à l'écouter, autant de plaisir qu'ils en tiroient de profit. Il se trouvoit souvent, à ces conférences, des évêques du premier mérite; tous étoient

Ann. 1633. enchantés de la noble ſimplicité de ſ
diſcours : ils avouoient qu'on trou
en lui ce miniſtre rare, qui, ſe
l'expreſſion de l'apôtre S. Pierre, pa
de Dieu d'une maniere ſi ſage, ſi re
vée, que Dieu même ſemble s'expliq
par ſa bouche. C'eſt en propres term
le témoignage qu'en a rendu, quara
deux ans après ſa mort, l'illuſ
M. Boſſuet, évêque de Meaux, c'eſt-
dire, l'homme du monde le plus c-
pable d'en juger : il prend J. C. à té-
moin de la vérité de ce qu'il avanc
l'erreur oſeroit-elle lui donner u
démenti ?

Les plus connus d'entre ceux qui en-
trerent les premiers dans la compag
des eccléſiaſtiques de la conférence,
ſont meſſieurs Olier, de Colenge, Pa-
villon, Perrochel & Godeau.

L'aſſemblée des Mardis, ou la con-
férence de S. Lazare, (car c'eſt ſou
ces deux noms qu'elle fut connue d
public); cette aſſemblée, dis-je, devin
bientôt célebre, & ſi célebre, *qu'il n'y
avoit pas dans Paris un eccléſiaſtiq
de mérite qui n'en voulût être.* On n
parloit dans cette ville que de la régu
larité & du zele infatigable de ceu

qu

qui la composoient. Le cardinal de Richelieu qui en fut informé par la voix publique, fit appeller Vincent & s'en entretint avec lui. Le saint homme lui rendit compte de la nature de ces conférences, de la fin qu'il s'étoit proposée en les établissant, des sujets qui en faisoient la matiere, & de la bénédiction que Dieu commençoit à y donner. Ce grand ministre en parut fort satisfait. Il parla au Saint avec beaucoup de bonté; il l'exhorta à continuer les bonnes œuvres qu'il avoit commencées. ANN. 1633.

L'édification que donnerent ceux de la conférence dans les différens emplois où ils furent placés, & qu'ils n'acceptoient d'ordinaire que sur l'avis, & quelquefois par les ordres exprès de leur pieux directeur, engagea dans la suite Louis-le-Juste à recourir lui-même au serviteur de Dieu, & à lui demander des hommes formés de sa main, pour remplir les dignités ecclésiastiques. Le saint prêtre obéit avec simplicité; il eût cru avec raison trahir les intérêts de l'église, en ne proposant pas, pour les premieres places, des hommes qu'il sçavoit en être très-

Ann. 1633. capables. Mais il fit en même temps ce que bien d'autres auroient eu beaucoup de peine à faire. On sent assez, & il le sentoit aussi-bien qu'un autre, que pour peu que les bonnes dispositions du prince eussent transpirées dans le public, un grand nombre d'ecclesiastiques de la premiere condition se seroient présentés à lui pour être aggregés à des hommes dont la fortune paroissoit assurée. Vincent, ennemi déclaré de l'ambition & de tout ce qui peut la nourrir, prit les mesures nécessaires pour l'écarter. Il sçut engager au secret un grand roi & un grand ministre. Il le garda lui-même si inviolablement qu'aucun de ces messieurs n'a jamais rien sçu des desseins que la *cour avoit* sur eux. Dans le temps même qu'il prévoyoit qu'on les verroit *bientôt à* la tête des dioceses, il ne leur parloit que du bonheur de vivre & de mourir dans l'obscurité; il les exhortoit sans cesse à fuir tout ce qui est *éclatant*, tout ce qui peut attirer les regards & l'estime des hommes. Il les *appliquoit* souvent à faire le catéchisme, à prêcher dans les hôpitaux, dans les *prisons*, dans les missions de la campagne, &

à d'autres emplois semblables que des prêtres moins vertueux eussent dédaignés. ANN. 1633.

7. Biens qu'elles produisent dans l'église.

Nous ne prétendons pas faire ici une exacte description des biens dont la conférence de S. Lazare a été le principe : mais nous ne pouvons nous dispenser d'en donner quelque idée. Un de ses premiers fruits, fut de peupler l'église de France d'un grand nombre de ministres fideles, qui, pleins de l'esprit dont notre saint étoit animé, le répandirent par-tout. On en vit sortir, pendant que Vincent vivoit encore, les pieux & illustres fondateurs des deux célebres communautés de Saint Sulpice & des missions étrangeres ; vingt-trois, tant archevêques qu'évêques, qui la plupart travaillerent, avec autant de courage que de succès, à rendre à l'église sa premiere beauté ; enfin, une prodigieuse multitude de vicaires-généraux, d'officiaux, d'archidiacres, de curés, de chanoines, de directeurs de Séminaires, de supérieurs, de visiteurs & de confesseurs de religieuses qui furent en tous lieux la bonne odeur de Jesus-Christ.

Ristretto, pag. 65.

Abelly, l. 2, p. 252.

Ce bon exemple que donnoient par-

Ann. 1633. tout les eccléſiaſtiques de l'aſſemblée des Mardis, eſt peut-être l'avantage le plus grand & le plus étendu qu'en ait retiré l'égliſe. Tous ces meſſieurs édifioient par la régularité de leurs mœurs, par la modeſtie de leurs habits, par leur ſéparation du monde. Mais ſi la lumiere des bonnes œuvres qu'ils faiſoient luire, dût, ſelon l'expreſſion du Sauveur, porter bien des gens à glorifier Dieu; les travaux que Vincent leur fit entreprendre, durent avoir, & eurent, en effet, un ſuccès plus frappant. Le ſaint prêtre faiſoit d'eux comme un corps de réſerve qu'il envoyoit à droite & à gauche, & qu'il occupoit ſelon que l'exigeoient les circonſtances du lieu & du temps. Il ſe ſervoit de ceux qui avoient plus de vertu & plus de ſcience pour faire les entretiens de l'ordination; & afin que leurs diſcours, ſoutenus du bon exemple, puſſent doublement profiter à ce grand nombre d'ordinans qui ſe trouvent raſſemblés à Paris de toutes les provinces du royaume; ſouvent il les envoyoit en d'autres dioceſes pour y travailler, ſoit aux mêmes exercices de l'ordination, ſoit aux retraites ſpirituelles que quelques

évêques établirent à son exemple, pour la réformation de leur clergé. ANN. 1635.

Mais ce qui fit plus d'honneur à l'assemblée des Mardis, fut l'assiduité avec laquelle elle travailla, pendant plus de cinquante ans, aux missions les plus pénibles & les plus rebutantes. Non-seulement plusieurs de ces pieux ecclésiastiques s'unirent aux enfans de Vincent de Paul, pour répandre la science du salut dans les campagnes; mais ils entreprirent souvent des missions importantes dans de grosses villes, où le Saint n'a pas voulu que ceux de sa congrégation travaillassent. La ville de Paris éprouva, comme plusieurs autres, les effets de leur charité. Dès la premiere année de leur établissement, ils firent dans l'hôpital des Quinze-Vingts une mission, tant aux pauvres aveugles & à leurs familles, qu'au reste du peuple qui voulut en profiter. Ils en ont aussi fait, tantôt aux soldats du régiment des gardes du Roi, qu'ils rassembloient dans des lieux convenables, avec l'agrément de leurs officiers, tantôt à un grand nombre d'artisans, qui, jusques-là, sans cesse occupés de leur travail, ignoroient les élémens du

Abelly, l. 2, p. 256.

Ann. 1633. ſalut, & vivoient dans un profond oubli de Dieu & de ſes jugemens. En général, les pauvres étoient le premier objet de leur zele, & c'étoit principalement & preſqu'uniquement à eux qu'ils s'attachoient. Ils raſſembloient les mendians, dont Paris étoit comme inondé avant l'établiſſement de l'Hôpital-Général; ils leur faiſoient quelques aumônes pour les rendre plus traitables; ils les diſpoſoient enſuite par de ſolides inſtructions, à mener une vie plus ſainte & plus chrétienne.

Il n'eſt preſque point d'hôpital dans cette premiere ville du royaume, où le feu ſacré, dont ils étoient conſumés, n'ait imprimé de profonds veſtiges. L'hôpital de la Pitié, & celui que Vincent procura aux galériens près du pont de la Tournelle, ont été pluſieurs fois ſanctifiés par leurs travaux. Leurs charitables ſoins ſe ſont étendus juſqu'à l'hôpital des Petites-Maiſons, où il ſe trouve, outre les aliénés d'eſprit, à qui les miſſions ne pouvoient ſervir, un bon nombre de pauvres familles, qui partagerent, avec pluſieurs habitans du fauxbourg, le fruit des inſtructions qui s'y firent. Ce fut pendant le cours de

cette mission que l'on imprima, sur une feuille volante, l'*Exercice du Chrétien*. C'est un petit abrégé de ce que le commun des fideles est obligé de sçavoir & de pratiquer. Ann. 1633.

Mais l'Hôtel-Dieu de Paris est, sans contredit, celui de tous, en faveur duquel les ecclésiastiques de la conférence ont plus long-temps & plus constamment travaillé. Comme leur association avoit, pour une de ses fins principales, le bien spirituel des pauvres & des malheureux; qu'il y en a toujours un nombre très-considérable dans cette vaste maison; que d'ailleurs les choses n'y étoient pas alors aussi-bien réglées qu'elles le sont aujourd'hui; la providence ne pouvoit guere offrir à ces vertueux ministres un champ plus hérissé & une moisson plus abondante. Ils commencerent d'abord, sous la direction de notre Saint & par ses conseils, à y aller tous en corps, pour porter & pour disposer à faire des confessions générales, ceux des malades à qui elles pourroient être nécessaires. Dans la suite, & lorsque les choses eurent pris un meilleur train, il fut arrêté que quelques-uns d'eux auroient soin de s'y

Ibid. p. 257.

ANN. 1633. transporter tous les jours, jusqu'à ce qu'on en eût nommé d'autres pour les remplacer. Enfin, il y en eut qui furent chargés de faire aux convalescens des catéchismes & des exhortations tous les vendredis de l'année.

Une charité si gratuite & si parfaite édifia beaucoup. Les supérieurs de l'Hôtel-Dieu en furent, comme il étoit juste, plus reconnoissans que personne; & parce qu'ils sçavoient que les ouvriers évangéliques regardent les nouveaux travaux, qu'on leur propose, comme une récompense des fatigues qu'ils ont déja essuyées, ils les prierent de faire une mission générale aux infirmes, aux convalescens, aux serviteurs & aux officiers de cet hôpital. On concerta avec S. Vincent les moyens

* En 1639. d'exécuter ce projet : on l'exécuta *, & si pleinement, que les religieuses mêmes qui servent les malades, y furent comprises : on leur fit trois fois par semaine des entretiens spirituels sur les vertus dont elles ont besoin dans une maison qui doit être le séjour éternel de la charité, comme elle est le séjour éternel des cris, des gémissemens & de la mort.

Nous sommes obligés de supprimer quantité d'autres missions semblables, dans lesquelles ces dignes imitateurs de notre Saint ont exercé leur zele & leurs talens. Ainsi, nous ne dirons rien de celles qu'ils ont faites plusieurs fois à l'Hôpital-Général & dans les maisons qui en dépendent, lorsque, pour bannir de Paris la mendicité, on y renferma tous les pauvres. Mais nous ferions tort à la mémoire de ces grands hommes, & en particulier à celle de Vincent de Paul, qui toujours fut l'ame de leurs entreprises, si nous ne parlions pas des biens infinis qu'ils firent dans deux célebres missions, qui, à la vérité, leur coûterent beaucoup; mais aussi où le succès surpassa leurs espérances. Ann. 1633.

La premiere se fit dans un gros bourg, qui n'étoit presque peuplé que de cabaretiers & d'officiers de justice. Les uns & les autres ignoroient également & la religion & l'équité. Les premiers étoient comme en possession de recevoir chez eux, fêtes & dimanches, les habitans du lieu, & de leur donner du vin, à discrétion & au-delà, pendant les divins Offices. Les seconds portoient l'abus jusqu'au scandale; &,

ANN. 1635. ſans reſpecter ni les loix de Dieu, ni celles du prince, ils ſe faiſoient traiter par leurs parties dans les cabarets. Les procureurs ſur-tout excelloient en ce genre.

Les ſergens n'étoient pas plus gens de bien que les procureurs. Ils faiſoient autant de déſordre qu'eux, s'ils n'en faiſoient davantage. Ces inſatiables ſang-ſues ſe nourriſſoient du ſang & des larmes de tous ceux qui avoient beſoin de leur miniſtere, pas un ne connoiſſoit la miſéricorde. En général, les officiers de ce lieu de rapine étoient ſi univerſellement décriés, que la ſalle où ſe tenoient les ſéances pour rendre la juſtice, n'avoit dans tout le pays d'autre nom que celui de *pilier d'enfer*.

Pour arrêter tant de maux, les eccléſiaſtiques de la conférence ſuivirent pas à pas les leçons & la méthode de Vincent.

Ils parlerent fortement en pluſieurs de leurs prédications contre la licence effrénée, & de ceux qui paſſoient au cabaret une partie des jours conſacrés au ſervice de Dieu, & de ceux qui, leur fourniſſant du vin, ſe rendoient complices de leurs excès & de la tranſ-

greſſion des loix de l'égliſe. Comme les diſcours, quelque ſolides qu'ils ſoient, ne ſuffiſent pas toujours dans ces occaſions, ils engagerent celui qui étoit chef de la Police à dreſſer un réglement ſur ce ſujet, à veiller par lui-même à ſon exécution, à faire la viſite de tous ces lieux de débauche, à mettre à l'amende ceux qui contreviendroient à ſes ordres. Tout cela fut exécuté: les cabarets furent déſerts, au moins pendant le ſervice divin; les égliſes furent fréquentées dans le temps où elles devoient l'être.

8. Miſſion du fauxbourg Saint-Germain.

La ſeconde miſſion, dont nous allons parler ici, ſe fit * au fauxbourg Saint-Germain de la ville de Paris. Ce quartier étoit alors comme l'égout & la ſentine de la France toute entiere, impies, libertins, athées; tout ce qu'il y a de plus mauvais ſembloit avoir conſpiré à y établir ſon domicile. Le vice, en s'y multipliant, s'y étoit en-quelque ſorte fortifié. Les coupables, à raiſon de leur grand nombre, vivoient dans l'impunité, & l'impunité augmentoit chaque jour le nombre des coupables.

* En 1641.

Avant que de commencer, on pria Vincent de régler lui-même ce qu'il

ANN. 1633. y auroit à faire. « Il leur répondit qu'
» étoit persuadé que la méthode dont
» ils s'étoient si bien trouvés dans toutes
» les autres missions, étoit celle-là même
» dont ils devoient se servir dans la
» mission qu'ils alloient commencer ».

Cet avis fut reçu comme si un ange l'eût donné. Ainsi, sans délibérer davantage, ces messieurs commencerent leur mission dans les sentimens d'une soumission parfaite à toutes les volontés du seigneur & d'une entiere confiance dans sa bonté. Ils ne tarderent pas à reconnoître que la grace travailloit avec eux. La simplicité & le style familier de leurs discours par où ils avoient craint d'échouer, fut précisément ce qui multiplia le concours. Un certain air apostolique ébranla une bonne partie de leur auditoire. Ils en furent eux-mêmes surpris & transportés. Ils voyoient tous les jours, & presqu'à tous les momens, des pécheurs invétérés, des usuriers endurcis, des femmes sans front & sans pudeur, des libertins qui avoient vieilli dans le plus infâme désordre; & enfin, des hommes jusques-là sans humanité, sans probité, sans religion, sans foi & sans Dieu, qui, les yeux

baignés de larmes, & le cœur percé de douleur, venoient se jeter à leurs pieds, & demandoient à grands cris miséricorde. Le doigt de Dieu marquoit si bien sa propre opération, qu'il étoit impossible de la méconnoître. Il se fit des conversions si étonnantes, qu'elles avoient quelque chose de miraculeux. L'injustice, la haine, la cupidité, les passions les plus difficiles à vaincre, rendirent les armes. En un mot, la bénédiction de Dieu fut si abondante & si efficace, que si on vouloit rapporter en détail les réconciliations, les restitutions & tous les autres biens qui se firent pendant le cours de cette mission, il y auroit de quoi en remplir un volume : ce sont les termes de l'auteur contemporain, qui, le premier, nous a donné la vie de notre saint Prêtre.

ANN. 1633.

Abelly pag. 263.

Jacques Olier, qui, lui seul, fait autant d'honneur à Vincent de Paul, que plusieurs autres ensemble, fut le premier à établir dans l'Auvergne des assemblées semblables à celle de Paris.

Ce que M. Olier avoit fait au Puy, fut entrepris & exécuté dans un grand nombre de villes de France & d'Italie. Les chanoines de l'église de * Noyon;

* En 1637.

ANN. 1633. les eccléſiaſtiques de * Pontoiſe, * d'Angoulême, d'Angers, de Bordeaux & de pluſieurs autres endroits, ſe propoſerent l'aſſemblée de ſaint Lazare pour modele. Ces nouvelles Colonies regardoient Vincent de Paul comme leur fondateur, & il en recevoit des lettres auſſi tendres que reſpectueuſes.

* En 1642.
* En 1644.

ANN. 1634.

9.

Retraites ſpirituelles.

Le bien que Vincent avoit fait dans le Clergé, par l'inſtitution de la pieuſe & ſavante aſſemblée, dont nous venons de parler, ne ſuffiſoit pas à ſon zele. Il voulut faire quelque choſe de ſemblable dans les familles, par l'établiſſement des retraites ſpirituelles. Perſonne n'avoit juſques-là entrepris en ce genre ce qu'il exécuta ; & il y a de l'apparence que ſon immenſe charité n'aura, dans la ſuite, que bien peu d'imitateurs. Les plus grands Saints des derniers ſiecles avoient gémi de la corruption qui régnoit ſur la face du chriſtianiſme. Ils étoient perſuadés avec un prophete *, que la terre n'eſt livrée à une déſolation ſi univerſelle, que parce qu'il n'y a perſonne qui rentre ſérieuſement en lui-même. Ils exhortoient les fideles à ſe bâtir une ſolitude ſpirituelle, à y peſer toutes leurs actions dans

* Jérémie.

a balance de la vérité, & à réfléchir profondément sur ces années éternelles, qui s'avancent à grands pas : mais il étoit réservé à notre Saint de leur donner sur ce point important, des facilités qu'ils n'avoient point encore eues, & d'ôter à ceux d'entr'eux, dont la fortune est médiocre, c'est-à-dire, au plus grand nombre, les prétextes ou réels ou imaginaires, dont ils ont coutume de se servir pour voiler leur négligence & leur insensibilité.

Ann. 1634.

Pour en venir là, il falloit, non-seulement leur donner des Directeurs capables de les toucher par leurs discours, & de les bien conduire dans le tribunal de la pénitence, mais encore leur épargner la dépense. Quelque grande qu'elle soit, on ne la compte pour rien, quand il s'agit de ses plaisirs ; quelque modique qu'elle puisse être, on la regarde comme excessive, quand il s'agit du salut de l'éternité. Ce fut cette considération qui porta Vincent de Paul à partager sa maison, ses meubles & tout ce qu'il pouvoit avoir, avec ceux qui voulurent en profiter, pour se réconcilier avec Dieu. Semblable à ce pere de famille, dont parle le Fils de Dieu dans l'Evangile, il

Abelly, l. 1, p. 120. Lib. 2, p. 269.

Matth. 22.

ANN. 1634. forçoit en quelque ſorte les bons & les mauvais à s'aſſeoir à ſa table. Il demandoit pour tout ſalaire que ceux qui étoient déja juſtes, ſe ſanctifiaſſent encore davantage ; & que ceux qui ne l'étoient pas, fiſſent tous leurs efforts pour le devenir.

Apocal. 22.

Le bruit d'une conduite ſi déſintereſſée & ſi généreuſe ſe répandit peu à peu dans Paris & dans les Provinces. En peu de mois, la maiſon de ſaint Lazare fut plus fréquentée qu'elle ne l'avoit été depuis un ſiecle. Vincent la comparoit lui-même à l'arche de Noé, où toutes ſortes d'animaux grands & petits étoient également bien reçus. En effet, c'étoit un ſpectacle aſſez ſingulier que de voir dans le même réfectoire, des ſeigneurs de la premiere condition, & des gens du plus bas étage ; des laïcs & des perſonnes engagées dans la cléricature ; des docteurs très-éclairés, & de pauvres payſans, qui avoient à peine le ſens commun ; de grands magiſtrats, & de ſimples artiſans ; des hommes répandus dans le monde, & des hermites accoutumés à vivre dans les forêts ; des maîtres & des domeſtiques de toute eſpece ; enfin des vieillards qui venoient gémir du paſſé, & des jeunes gens qui

avoient recours à Dieu pour se précautionner contre les périls de l'avenir. ANN. 1654.

Pour soutenir une entreprise de cette nature, & en tirer tout le fruit qu'elle étoit capable de produire, il falloit un grand cœur & bien des lumieres. Vincent, qui, selon la maxime de Jesus-Christ, ne commençoit jamais rien, sans avoir examiné à loisir s'il auroit de quoi l'achever, prit des mesures qui, dans l'ordre de la grace, ont eu un succès presqu'infaillible. Il demanda à Dieu pour lui & pour les siens, cet esprit de conseil, d'onction, de patience & de force, qui est nécessaire pour tirer du tombeau ceux qui s'y sont ensevelis par le péché. A l'égard de l'énorme dépense, sans laquelle son projet ne pouvoit s'exécuter, comme il n'avoit point de meilleur parti à prendre que celui de s'en rapporter uniquement à Dieu; il s'en tint-là, il se jetta sans réserve entre les bras de la Providence.

Luc. 14, v. 28.

10. Moyens que prit S. Vincent pour les faire réussir.

Tel fut le plan général que se forma le saint prêtre : pour l'exécuter d'une maniere utile à ceux qui feroient la retraite, & la faire passer d'âge en

ANN. 1634. âge jusqu'à ses derniers successeurs
s'efforça de faire connoître aux un
aux autres le prix de la grace que D
leur mettoit entre les mains.

« Il représenta aux exercitans, c
» le nom que donne la maison
» saint Lazare à ceux qui font l
» exercices spirituels ; il leur représen
» dis-je, ou par lui-même, ou par ce
» de sa congrégation, que l'unique
» de la retraite est de détruire le reg
» du péché, de refondre l'homme
» entier, d'anéantir dans son cœ
» ses affections vicieuses, ses passi
» déréglées, ses mauvaises habitud
» ses défauts, & même ses imperfe
» tions ; que le temps de ces exerci
» doit être employé à renouvel
» l'homme intérieur, à lui ouvrir l
» yeux sur ses devoirs propres de
» état, sur ses obligations personnell
» sur les vertus qui lui sont convenabl
Abelly, » sous ce double rapport ; enfin,
. 2, p. 270. » l'établir solidement dans une vr
» charité qui unisse à Dieu son cœ
» & toutes les puissances de son am
» en sorte qu'il puisse, sans faire to
» à la vérité, s'écrier avec le sai

» apôtre : *Non, ce n'est plus moi qui* ANN. 1634.
» *vis, mais c'est Jesus-Christ qui vit en*
» *moi* ».

Enfin, pour ne rien omettre de ce qui pouvoit contribuer aux bons succès des retraites, le Saint exigea deux choses de ceux à qui il en donna la conduite : la premiere, qu'ils parlassent d'une maniere solide & touchante, mais qu'ils eussent soin de se tenir en garde contre cette vaine éloquence, que S. Paul a si souvent réprouvée & que Dieu ne bénit pas : la seconde, qu'ils prissent, pour matiere de leurs discours, non des sujets capables d'amuser l'esprit & de récréer l'imagination, mais les grandes & capitales vérités du salut; en un mot, celles qu'un chrétien n'oublie jamais sans devenir plus corrompu, & qu'il ne peut guere se rappeller sans devenir meilleur. Ainsi la fin *pour laquelle Dieu nous a créés, les graces & les bienfaits que nous avons reçus de lui, les grandes leçons & les exemples qu'il nous a donnés en Jesus-Christ son Fils, les ressources qu'il nous a préparées dans les sacremens, les dispositions qui sont nécessaires pour s'en approcher, l'horreur du péché & les suites*

ANN. 1634. *funestes qu'il traîne après soi, la vanité du monde & de ses jugemens, les illusions de notre propre cœur, les tentations de la chair, la malice & les artifices de l'ancien serpent, la briéveté de la vie, l'incertitude du moment de la mort, les jugemens redoutables de Dieu, l'éternité bienheureuse ou malheureuse;* toutes ces vérités, & d'autres semblables, qui sont de la même conséquence, étoient alors & sont encore aujourd'hui le sujet ordinaire, & des discours de celui qui conduit la retraite, & de la méditation de ceux qui en font les exercices. C'est par-là qu'on les dispose à examiner soigneusement leurs consciences, à faire, ou de bonnes confessions générales, ou, s'ils en ont déja faites sur lesquelles on puisse compter, à suppléer par une revue exacte à tout ce que les dernieres pourroient avoir eu de défectueux, à se prescrire un réglement de vie, dont on ne s'écarte que lorsqu'on ne pourra faire autrement; & sur-tout à former des résolutions fermes, non-seulement d'éviter le mal & les occasions qui pourroient y porter, mais encore de pratiquer, & les vertus, & les bonnes œuvres dont

nous ſommes capables dans la condition où Dieu nous a placés. ANN. 1634.

Un plan ſi bien fait devoit naturellement ſervir beaucoup à ceux pour qui il avoit été formé ; mais comme tout dépendoit de l'exécution, & qu'il pouvoit arriver qu'après la mort du ſerviteur de Dieu, & même pendant ſa vie, les prêtres de ſa congrégation, accablés de travail, & excédés de la dépenſe de tant de retraites gratuites, ſe rallentiſſent peu à peu, & abandonnaſſent enfin la bonne œuvre qu'ils avoient commencée ; le Saint s'efforça de les prémunir contre ce genre de tentation.

Dans ce deſſein, il leur répéta pluſieurs fois, en diverſes conférences de piété, que « le choix qu'il avoit plu » à Dieu de faire de la maiſon de » ſaint Lazare pour la converſion d'un » nombre infini de pécheurs, étoit une » grace & une grace ſinguliere ; que la » maiſon dans laquelle ils étoient aſſem» blés, ſervoit autrefois à la retraite » des lépreux, & que pas un de ceux » qui y étoient reçus ne guériſſoit ; » qu'aujourd'hui on y recevoit des » perſonnes attaquées d'une lepre bien

ANN. 1634. » plus dangereuse que celle du corps, o
» plutôt des personnes déja mortes; &
» que, par la miséricorde de Dieu, u
» grand nombre recouvroit la santé & l
» vie; que Notre-Seigneur y faisoi
» encore tous les jours, par rappor
» aux pécheurs, ce qu'il avoit fait par
» rapport à Lazare, en le tirant du
» tombeau; qu'ils avoient l'honneur
» d'être les instrumens dont il vouloit
» se servir pour cette grande opéra-
» tion ».

Ces paroles, que le feu de la plus ardente charité rendoit encore plus vives qu'elles ne le font elles-mêmes, ne sont que l'abrégé de ce que le saint prêtre a dit une infinité de fois.

C'est par ces motifs, & d'autres semblables, que Vincent animoit les siens à ne compter jamais pour rien ni la peine ni la dépense. Il leur donna sur ce point, comme sur tous les autres, des exemples plus puissans que ses paroles. Il augmenta peu à peu le nombre de ceux qui devoient faire les exercices spirituels. Plus il avança en âge, plus, contre la coutume des vieillards, il devint saintement prodigue. Sa charité n'avoit plus de bornes; & enfin,

elle alla si loin, qu'il voulut qu'on reçût tout autant d'exercitans qu'on pourroit en recevoir. De compte fait, pendant les vingt-cinq dernieres années de sa vie, il y eut près de vingt mille personnes qui firent la retraite dans sa maison, c'est-à-dire, qu'on y recevoit près de huit cens chaque année. ANN. 1634.

Comme il arrive quelquefois que les personnes qui ont de la vertu, ne pensent pas toujours les unes comme les autres; il s'en trouva parmi les enfans de Vincent de Paul, qui crurent qu'il y avoit de l'excès dans sa charité, & qui se plaignirent de lui à lui-même. Un frere, qui vraisemblablement étoit chargé de fournir à la dépense, lui dit un jour que, du train dont on y alloit, la maison succomberoit enfin, & qu'on recevoit un trop grand nombre d'exercitans. Le saint homme ne lui fit d'autre réponse que celle-ci: *Mon frere, c'est qu'ils veulent se sauver.*

Tels étoient les principes du saint prêtre sur un établissement qu'il croyoit capable de contribuer à la gloire de Dieu & à la sanctification du prochain. On crut un jour que son zele alloit enfin se renfermer dans des bornes plus *Abelly, l. 2, p. 275.*

Ann. 1634. étroites. On lui avoit représenté d'une maniere un peu plus forte, que sa maison étoit dans la derniere nécessité, & qu'il falloit ou la voir périr, ou diminuer le nombre des exercitans. Pour ne pas se roidir contre des remontrances qui paroissoient justes, il se chargea de recevoir lui-même ces messieurs, & d'en faire le choix. Mais quand il fut question d'admetre les uns & de rejeter les autres, ses entrailles furent émues, sa charité le pressa d'une maniere si vive, qu'il ne put presque refuser personne : ainsi, il en admit ce jour-là plus qu'on n'avoit coutume d'en recevoir. On eut beau lui dire qu'il n'y avoit plus de chambres pour les loger : c'est une bagatelle, répliqua-t-il ; quand elles seront toutes remplies, il n'y a qu'à leur donner la mienne.

Quelque grands que soient, au jugement de ceux qui connoissent le prix d'une ame, les biens dont nous venons de parler, ils sont cependant au-dessous de ceux dont ils furent l'occasion. Le goût des retraites passa de saint Lazare dans un bon nombre de dioceses. Des prélats, qui, n'étant encore que simples particuliers, s'étoient, sous la direction

direction de Vincent, sanctifiés par les exercices spirituels, entreprirent de sanctifier leurs prêtres par ces mêmes exercices. Un d'entr'eux écrivoit au serviteur de Dieu, qu'il avoit actuellement dans sa maison épiscopale trente prêtres qui faisoient la retraite avec beaucoup des fruits & des bénédictions. Un autre, qui étoit à la tête d'un grand archevêché, se servit d'un des enfans de notre Saint, pour changer, par le même moyen, la face de son diocese qui étoit fort mal en ordre. Il est vrai qu'il en coûta beaucoup à ce missionnaire pour y réussir. Le seul nom de retraite effraya des ecclésiastiques livrés depuis long-temps à la dissipation. Les uns s'en plaignirent comme d'une gêne insupportable; les autres en murmurerent comme d'une nouveauté déplacée; les plus modérés en furent mécontens; en sorte que de quarante, tant recteurs que vicaires, il n'y en eut peut-être pas un seul qui n'eût été très-aise de s'en dispenser.

ANN. 1634.

Abelly, l. 2, p. 287.

La grace triompha bientôt de ces mauvaises dispositions : en moins de trois jours, elle dissipa les nuages que

ANN. 1634. l'esprit séducteur avoit voulu répandre sur l'œuvre de Dieu. Les plus âgés, c'est-à-dire, les moins faciles à ébranler, volerent à tous les exercices. On entendit des soupirs, on vit couler des larmes abondantes. Chacun regarda avec horreur cette longue suite de jours passés dans l'oubli de Dieu, dans la négligence de ses devoirs, & souvent dans un état plus fâcheux encore. Tous firent leurs confessions plus ou moins générales. Ils ne virent qu'avec peine le terme de leurs exercices : dix jours de retraite leur paroissoient trop courts. Ils souffrirent plus quand il fallut en sortir, qu'ils n'avoient souffert quand il avoit fallu y entrer. Ceux de leurs faux amis, qui les en avoient voulu détourner, furent surpris de trouver en eux des hommes qui n'étoient plus les mêmes : ils reconnurent, malgré qu'ils en eussent, & ils admirerent l'opération de la main du Très-Haut.

Le prélat, charmé d'un essai si heureux, ouvrit une nouvelle retraite vers le milieu du carême. La grace s'y fit encore mieux sentir. Il s'y fit des conversions éclatantes. Les scandales donnés

publiquement, y furent réparés par des humiliations publiques. La retraite ne fut plus présentée sous des couleurs effrayantes. Il y en eut, parmi ces messieurs, qui, dans la crainte que ce secours ne leur manquât dans la suite, offrirent leur bien pour le rendre permanent. D'autres demanderent avec instance qu'on leur permît de rester plus long-temps dans le séminaire. Quelques-uns penserent à résigner leurs bénéfices. La plupart avouerent qu'ils ne faisoient que commencer à ouvrir les yeux; que, jusques-là, ils n'avoient pas connu l'éminence de la dignité du Sacerdoce; que s'ils l'avoient pesée autant qu'elle mérite de l'être, ils ne s'y seroient pas engagés si légérement; & qu'ils alloient faire tous leurs efforts pour réparer, autant qu'il leur seroit possible ce que leur vocation avoit de défectueux. Ann. 1634.

II. Biens qu'elles font à Gênes.

Ce ne fut pas seulement en ce royaume, que Dieu bénit les retraites que Vincent y faisoit par lui-même ou par les siens; la main de Dieu fut avec eux en Italie comme en France. Le cardinal Durazzo, qui, par ses aumônes, par son zele & par sa vigilance, honoroit *Ibid. p. 289.*

ANN. 1634. la pourpre romaine, n'eut pas plutôt établi à Gênes, dont il étoit archevêque,

En 1645. les prêtres de la mission, qu'il voulut essayer s'ils feroient autant de bien à l'égard de ses ecclésiastiques, qu'ils en avoient fait dans les campagnes, à l'égard des peuples de son diocese. Il invita donc ceux des curés chez qui les missionnaires avoient travaillé, à se rendre tous dans la ville capitale. La plupart obéirent avec plaisir; & Dieu récompensa leur docilité. Le supérieur de la mission dans la maison, & sous la conduite duquel ils firent leurs exercices, en fut vivement touché. Leur modestie, le silence austere qu'ils observoient, leur humilité profonde, leur ingénuité à rendre compte de leurs oraisons, étoient des marques sensibles de leurs dispositions intérieures.

Il s'y fit des conversions qui, d'après la supposition d'un pere de l'église, qu'*un mauvais prêtre ne se convertit presque jamais*, durent être regardées comme doublement miraculeuses. On y vit sur-tout un curé, qui, pour se charger de confusion & d'opprobres, avoua peut-être trop publiquement, qu'il n'étoit entré en retraite que par dérision;

que l'intérêt & l'hypocrisie étoient les seuls motifs qui l'avoient fait agir; qu'il avoit dit des missions tout le mal qu'il en avoit pu imaginer; qu'il n'avoit pas épargné la personne de son archevêque, tout respectable qu'il étoit; qu'il avoit eu son bénéfice par simonie, reçu les ordres sous le seul titre de ce bénéfice, exercé ses fonctions & administré les sacremens dans ce mauvais état pendant plusieurs années. Ce pasteur, jusques-là si indigne de l'être, versa des larmes ameres; il gémit, il s'humilia jusqu'au centre de la terre; il commença à donner autant d'édification qu'il avoit donné de scandales. On ne trouva plus en lui ce figuier plus que stérile, qui paroissoit maudit pour toujours; & ceux qui le comparerent lui-même avec lui-même, crurent pouvoir présumer que Dieu lui avoit fait miséricorde. Au reste, ces especes de confessions publiques n'étoient pas rares dans les retraites de Gênes : l'esprit d'humilité & de conponction y étoit si dominant, qu'on avoit peine à en modérer les saillies; ce qui fit qu'un de ces messieurs s'écria un jour : *Nous sommes ici dans la vallée de Josaphat :* ANN. 1634.

Ann. 1634. *chacun y fait l'aveu de ses miseres. Heureux ceux qui, par cette confusion anticipée, peuvent se mettre en état d'éviter celle du grand jour du Seigneur.*

Le cardinal Durazzo, qui croyoit à peine ce qu'il voyoit de ses yeux, ne put retenir ses larmes; il bénit mille fois, & le premier auteur de tous ces biens, & ceux qui lui servoient d'instrumens; mais il ne voulut pas que cette grace fût uniquement pour ses prêtres. Le desir de croître dans la perfection, le porta à se mettre en retraite à son tour. Pour la mieux faire, il crut devoir prendre le temps où les enfans de Vincent de Paul ont coutume de la faire chaque année. Il la commença donc, & la continua avec dix prêtres de la congrégation, qui travailloient dans son diocese.

S'il en fut beaucoup édifié, il est constant qu'il les édifia beaucoup. Quoique d'une complexion délicate, & plus affoibli par ses travaux continuels, que par son âge, qui étoit de cinquante-six ans, il suivit tous les exercices avec une ponctualité rigoureuse. Il faisoit, comme les autres, quatre heures d'oraison par jour, presque toujours à genoux, aussi

immobile que l'est une statue. Le supérieur de la maison, qui connoissoit la foiblesse de son tempérament, l'avoit prié de se lever, & même de s'asseoir de temps en temps : le pieux cardinal le fit quelquefois; mais, plus humble que ne l'est un jeune novice, il ne le fit jamais sans en avoir demandé & obtenu la permission. Quand, à son tour, il communiquoit les bons sentimens que Dieu lui avoit donnés pendant la méditation, il le faisoit avec toute la simplicité d'un ancien & fervent missionnaire. Au premier son de la cloche, il quittoit tout pour se rendre au lieu de l'exercice qu'elle annonçoit. Il ne vouloit pas souffrir qu'on le traitât à table mieux qu'on ne traitoit la communauté. Enfin, son humilité alla si loin, que lorsque vers la fin de la retraite, on le pria de donner sa bénédiction à ceux qui avoient eu le bonheur de la faire avec lui; il eut toutes les peines du monde à s'y déterminer, voulant, à quelque prix que ce fût, recevoir lui-même celle du supérieur. Un évêque est bien en droit de prescrire à ses prêtres les exercices spiri- ANN. 1634.

ANN. 1634. tuels, quand il les fait lui-même d'une maniere si édifiante.

C'étoit la vue de tant de biens, dont Vincent étoit exactement informé, qui le rendoit si ferme à ne pas souffrir que sa maison touchât aux retraites, tant qu'il lui seroit possible d'en soutenir la dépense. Ce fut cette même vue encore qui le porta à examiner devant Dieu, s'il pourroit, dans quelque communauté de filles, procurer aux personnes du sexe ces mêmes avantages qu'il ne pouvoit leur procurer dans les maisons de sa compagnie. La charité, qui rend tout facile, ne tarda pas à lui en donner les moyens. Ce n'étoit pas assez pour le pere des pauvres d'avoir établi une congrégation de prêtres, presqu'uniquement dévoués à leur service : la providence voulut encore qu'il sortît de lui un nombreux essaim de vierges, dont le zele eût, à certains égards, un objet plus étendu, & qui, sans distinction de sexe ni d'âge, fissent, en faveur de l'orphelin & de l'indigent, quelquefois même des personnes de la premiere condition, ce que les occupations plus importantes du

ministere apostolique, où les regles de la bienséance ne lui permettoient pas de faire par lui-même. Comme la formation de ce grand établissement a une liaison essentielle avec l'histoire que j'écris, il faut faire connoître son origine, ses fonctions & ses progrès. Je le ferai exactement, mais d'une maniere abrégée; parce qu'un plus long détail appartient à l'histoire de mademoiselle le Gras, & qu'on le lira avec édification dans la Vie de cette illustre veuve, publiée, il y a plus de soixante ans, par M. Gobillon, curé de Saint-Laurent, & docteur de la maison & société de Sorbonne. ANN. 1634.

12. Institution des Filles de la Charité.

Il y avoit environ dix-sept ans que Vincent de Paul avoit établi les confréries de la charité, en faveur des pauvres malades. Cette association de miséricorde passa, comme nous l'avons dit ailleurs, de la campagne dans les villes; & on vit un bon nombre de femmes de condition qui voulurent y être aggrégées. Mais ce qui rendit ces confréries plus brillantes, contribua peu-à-peu à les rendre moins utiles. Les premieres dames, qui s'y étoient engagées, l'avoient fait par choix, &

Abelly, l. 1, p. 111. *Lib. 2, pag. 343.* *Risteau, pag. 65.*

Ann. 1634. elles servoient les pauvres en personnes. Il n'en fut pas tout-à-fait ainsi de celles qui les remplacerent; quelques-uns y entrerent, parce que c'étoit là mode; d'autres agirent, à la vérité, par des motifs plus purs; mais l'opposition de leurs maris qui craignoient le mauvais air & la maladie, ne leur laissa pas la liberté dont elles avoient besoin. Les unes & les autres s'en rapporterent donc à leurs domestiques; & comme la plus grande partie étoient souvent des ames vénales, qui n'avoient ni affection, ni habileté, on voyoit chaque jour dépérir un établissement qui demande beaucoup de l'une & de l'autre.

Pour remédier à ce désordre, on jugea qu'il étoit nécessaire d'avoir des servantes, qui, uniquement occupées du soin des pauvres infirmes, leur distribuassent, chaque jour, la nourriture & les remedes, selon l'exigence de leurs maladies. Ce projet étoit bien entendu; mais pour l'exécuter, il falloit, avant toutes choses, trouver des personnes qui voulussent s'y prêter: il falloit encore, après les avoir trouvées, les former, & les rendre propres à un

emploi, qui, ſans contredit, demande beaucoup de capacité & de vertu, & plus de vertu que de capacité. Ann. 1654.

Mademoiſelle le Gras, que ſa charité pour les pauvres conſumoit, ne demandoit pas mieux que de ſe donner toute entiere à former des perſonnes capables de les ſecourir. Elle ſouhaitoit ardemment qu'il lui fût permis de s'y conſacrer par un vœu irrévocable : mais comme dans les affaires de quelque importance, elle ne faiſoit jamais un pas ſans conſulter ſon directeur, & que ce Directeur lui-même n'en faiſoit pas un ſeul ſans conſulter Dieu ; elle fut obligée de modérer ſon zele pendant près de deux années. Durant ce temps, qui dût paroître un peu long à la pieuſe veuve, le ſaint prêtre eut recours à Dieu par la priere ; il le conjura de manifeſter ſes deſſeins, & de ne pas permettre qu'un pécheur, tel qu'il croyoit être, eût le malheur de rien gâter dans l'ouvrage de la providence.

Pluſieurs filles, qui paroiſſoient diſpoſées aux plus pénibles fonctions de la charité, ſe préſenterent à lui. Il en choiſit trois ou quatre qu'il jugea les plus propres à bien faire ; il les mit,

Ann. 1634. sur la fin de l'année 1633, entre les mains de mademoiselle le Gras, qui les reçut, les logea & les entretint dans sa maison, où elle ne négligea rien de tout ce qui pouvoit contribuer à les rendre capables de ce qu'on attendoit d'elles. On reconnut alors les grands talens que Dieu avoit donnés à sa servante pour cette sorte d'éducation. Ces premieres filles, que les besoins pressans des pauvres ne lui permirent pas de garder long-temps, édifierent toutes les paroisses où on les envoya. Leur modestie, leur douceur, leur empressement à soulager les malades, & la sainteté de leur vie, charmerent ceux qui en furent spectateurs. De si beaux exemples frapperent, & bientôt après ébranlerent : plusieurs jeunes personnes de leur âge & de leur sexe, vinrent s'offrir pour rendre, comme elles, leurs très-humbles services à Jesus-Christ dans la personne de ses pauvres.

Abrégé d'Abelly, l. 1, pag. 211.

Voilà quels furent les commencemens de cette compagnie de vierges, qui, sous le nom de filles de la charité, a aujourd'hui jusqu'à trente-quatre maisons dans la seule ville de Paris. Aussi petite dans sa naissance, que le

ſénevé quand il eſt encore dans ſon germe, elle eſt, comme lui, devenue un grand arbre. Ses racines engraiſſées, moins de la ſubſtance de la terre, que de la roſée du ciel, ſe ſont étendues dans toutes les parties de la France, dans la Lorraine, & même juſques dans la Pologne : & nous verrons bientôt l'orphelin, ſi long-temps abandonné, la veuve déſolée, le ſoldat tout couvert de ſang & de bleſſures, les pauvres honteux, les malades de toute eſpece reſpirer à l'ombre de ſes branches ſalutaires, y trouver la nourriture, la ſanté & la vie. ANN. 1634.

Vincent & ſa pieuſe coopératrice n'avoient ni eſpéré ni prévu des progrès ſi rapides & ſi étendus. Mais quand ils virent que Dieu, content en quelque ſorte d'avoir ébauché ſon ouvrage, vouloit bien le confier à leurs ſoins, pour y mettre la derniere main, ils s'efforcerent l'un & l'autre de le perfectionner avec le ſecours de la grace, & de tirer de ce précieux talent tout ce qui leur ſeroit poſſible d'en tirer. Leur intention n'avoit été d'abord que d'aider dans les paroiſſes ceux des malades qui étoient dépourvus des ſecours néceſſaires,

ANN. 1634. soit parce qu'il n'y avoit point d'hôpitaux où on les pût transporter, soit parce qu'ils n'auroient pu s'y faire recevoir, sans nuire beaucoup à leurs petites affaires : les desseins de Dieu s'étant plus clairement manifestés dans la suite, le saint instituteur les jugea propres à d'autres emplois qui ne sont pas moins importans, & qui tendent tous au bien & au soulagement des pauvres. Ainsi, il les chargea peu-à-peu de l'éducation des enfans trouvés, de l'instruction des jeunes filles, qui, faute de moyens, en étoient privées, du soin d'un grand nombre d'hôpitaux, & même des criminels condamnés aux galeres. Comme ces diverses occupations font, en quelque sorte, d'une seule compagnie, plusieurs communautés; le saint Prêtre leur prescrivit des regles, & générales, & particulieres, pour diriger & soutenir le corps tout entier, & les différentes parties qui le composent. Il suivit, par rapport aux filles de la charité, la maxime qu'il avoit suivie par rapport à ceux de sa congrégation, c'est-à-dire, qu'il y eut bien des choses qu'il ne proposa que par maniere d'essai, & qu'il n'arrêta défi-

nitivement que celles qui, après une longue pratique & beaucoup d'expérience, lui parurent devoir être arrêtées. Aussi convient-on que les constitutions qu'il a dressées pour ces pieuses filles, sont un chef-d'œuvre de prudence & de sagesse : nous n'en donnerons qu'un abrégé, parce qu'un plus long détail nous meneroit trop loin. *Ann. 1634.*

Les filles de la charité doivent, avant toutes choses, poser pour principe, que Dieu les a réunies pour honorer J. C. Notre-Seigneur, comme la source & le modele de toute charité ; en lui rendant, en la personne des pauvres vieillards, enfans, malades, prisonniers & autres semblables, tous les services, soit corporels, soit spirituels, qu'elles pourront leur rendre ; que, pour correspondre à une vocation si sainte, elles doivent travailler avec une attention continuelle à leur propre perfection, & joindre les exercices intérieurs de la vie spirituelle aux emplois extérieurs de la charité chrétienne ; que, quoiqu'elles ne soient ni ne puissent être religieuses, parce que l'état de religion n'est pas compatible avec leurs emplois, elles doivent cependant mener une vie aussi *Réglement commun, chap. 1, &c.*

Ann. 1634. parfaite que l'eſt celle des plus ſaintes religieuſes dans leurs monaſteres; que cela eſt d'autant plus vrai qu'elles ſont beaucoup plus expoſées au-dehors, que ne le ſont des perſonnes que leur état met à l'abri du commerce & des dangers du monde; que pour elles, *elles n'ont ordinairement pour monaſteres que les maiſons des malades; pour cellule, qu'une chambre de louage; pour chapelle, que l'égliſe de leur paroiſſe; pour cloître, que les rues de la ville ou les ſalles des hôpitaux; pour clôture, que l'obéiſſance; pour grille, que la crainte de Dieu; & pour voile, qu'une ſainte & exacte modeſtie.*

De-là, continue le ſaint inſtituteur, il réſulte « qu'elles ont beſoin de beaucoup de vigilance; qu'elles doivent, par-tout où leurs fonctions les appellent, ſe comporter avec un recueillement & une attention à Dieu, qui ne le cede en rien à la ferveur des cloîtres les plus réguliers; que, comme la pureté, vertu difficile & d'une étendue infinie, leur eſt indiſpenſablement néceſſaire; & qu'en ce genre, tout ſoupçon, quelque léger, quelqu'injuſte qu'il fût, feroit plus de tort

» à leur compagnie que tous les autres » crimes qui leur seroient faussement » imputés ; elles doivent écarter, par » les plus séveres précautions, tout ce » qui pourroit blesser les yeux de Dieu » & ceux du prochain ; qu'il faut, en » conséquence, qu'elles aient, les unes » pour les autres, ce genre de respect » qui exclut la familiarité ; que dans » leurs récréations, comme par-tout » ailleurs, elles s'abstiennent des légé- » retés puériles, des gestes & des dis- » cours messéans, des jeux capables » de porter à quelque chose de moins » honnête ; que leur vigilance sur elles- » mêmes doit redoubler, lorsque la cha- » rité les oblige à se répandre dans le » monde, à y traiter avec les per- » sonnes d'un sexe différent, à soigner » les malades, & même les moribonds ; » qu'avant que de sortir de la maison, » elles doivent se prosterner aux pieds » du Fils de Dieu, le conjurer de soute- » nir leur foiblesse, le remercier, lors- » qu'elles sont de retour, de ce qu'il » n'a pas permis que leur yeux s'arrê- » tassent sur la vanité ».

ANN. 1654.

Comme rien n'est plus propre à nourrir la vertu, que la mortification

ANN. 1634.

de ce corps de péché qui nous suit par-tout, & qu'une fidélité inviolable à tous les exercices d'une vraie & solide piété ; elles ont, par rapport à l'un & à l'autre, des réglemens qui ne laissent rien à desirer, & qui exigent beaucoup en paroissant exiger assez peu. On ne leur prescrit ni l'usage du cilice ni les autres sévérités du cloître. Leur grande pénitence doit être la vie commune. Se lever exactement hiver & été à quatre heures du matin ; faire deux fois par jour l'oraison mentale ; vivre très-frugalement ; ne boire jamais que de l'eau, si ce n'est peut-être en cas de maladie ; rendre aux malades les services les plus dégoûtans ; les veiller tour à tour pendant les nuits entieres ; ne compter pour rien ni l'infection des hôpitaux, ni l'air empoisonné que l'on y respire, ni les horreurs de la mort & des mourans : voilà le genre de mortification des filles de la charité ; & si c'en est bien assez pour des hommes vigoureux, c'en est au moins autant qu'il en faut pour des personnes naturellement foibles.

Malgré le desir que j'ai d'abréger, je ne puis, dans un établissement qui

a les pauvres & ſur-tout les malades pour objet, me diſpenſer de dire un mot des ſervices que Vincent a voulu que ſes filles leur rendiſſent. Les regles qu'il a preſcrites à cet égard, portent, comme les précédentes, toute l'empreinte d'une charité également tendre & lumineuſe. Quelque zele qu'elles doivent avoir pour procurer aux malades la ſanté du corps, elles doivent beaucoup plus encore s'intéreſſer au ſalut de leurs ames. Comme le voyage de l'éternité ne ſe fait qu'une fois; que le point capital eſt de le bien faire; que pour le bien faire, il faut de grandes diſpoſitions; elles doivent, pour en remplir l'eſprit & le cœur de ces chers malades, profiter des momens qui leur reſtent. Il faut d'abord qu'elles s'efforcent de pénétrer leur chair de cette crainte ſalutaire, qui eſt le commencement de la ſageſſe; qu'elles leur inſpirent une ſainte horreur de leurs péchés; que, s'il en eſt encore temps, elles les diſpoſent d'une maniere vive, mais générale, à une confeſſion exacte de toutes leurs miſeres; que ſi le temps preſſe, elles les excitent à concevoir une douleur ſincere de leurs dérégle-

Ann. 1634.

ANN. 1634. mens passés, & une ferme résolution de mourir plutôt que d'y retomber jamais.

Pour ne pas épuiser des personnes que leurs propres souffrances épuisent déja beaucoup, il est prescrit aux filles de la charité de leur parler peu chaque fois, de revenir de temps en temps à la charge, de les porter, tantôt à faire des actes de foi, d'espérance & de charité, tantôt à se mettre sans réserve entre les mains de Dieu, & à recevoir, avec une parfaite soumission, le jugement de vie ou de mort qu'il plaira de prononcer.

Cette attention au salut éternel des malades doit redoubler lorsque les derniers momens s'avancent; elles doivent alors les recommander à Dieu, & leur inspirer ces tendres sentimens qui sont si propres à les unir à Jesus-Christ. Que si, au contraire, ils recouvrent la santé, il faut les exciter à faire un bon usage, & de leur maladie, & de leur rétablissement; leur faire sentir que Dieu n'a affligé le corps que pour guérir l'ame; qu'il a raison d'exiger qu'ils consacrent, à son service, des jours qu'il a rendus par une pure misé-

ricorde; que c'eſt à préſent que le ciel & la terre vont voir s'il y avoit de la ſincérité dans les promeſſes qu'ils ont ſi ſouvent répétées de ne plus l'offenſer; qu'au ſurplus, il leur en coûtera moins qu'ils ne penſent, pour vivre dans la ſainteté & dans la juſtice; que tout ira bien, s'ils ſont exacts à prier Dieu ſoir & matin, à s'approcher pluſieurs fois l'année de la Pénitence & de l'Euchariſtie, à éviter les occaſions qui, juſques-là, ont été funeſtes à leur innocence. Voilà une eſpece de plan de la conduite que les filles de la Charité ſont chargées de tenir à l'égard des pauvres malades, en s'arrangeant toujours de maniere que les ſervices ſpirituels qu'elles leur rendent, ne préjudicient point au ſoin qu'elles doivent avoir de leur ſanté, & qu'elles s'acquittent de ces deux fonctions avec beaucoup de ſimplicité & d'humilité. ANN. 1634.

Ces réglemens & pluſieurs autres ſemblables, après avoir été pratiqués pendant près de vingt années, furent approuvés par Jean-François-Paul de Gondi, cardinal de Rets, & archevêque de Paris. Ce prélat, dans ſes lettres d'érection, rendit, & au pere,

ANN. 1634. & aux filles, la justice qui leur étoit due. Il mit la nouvelle compagnie sous l'obéissance de Vincent de Paul, & de ses successeurs les supérieurs généraux de la congrégation de la mission. Le roi confirma le même établissement par ses lettres-patentes, qui sont un monument éternel, & de sa piété, & de l'estime qu'on faisoit déja par-tout de cette vertueuse communauté. Ce grand prince y déclare que son intention est *de favoriser & d'appuyer toutes les bonnes œuvres qui sont pour la gloire de Dieu; qu'il a reconnu que la compagnie des filles de la Charité est de ce genre; que ses commencemens ont été remplis de bénédictions, & ses progrès abondans en charité;* qu'en conséquence, *il les met sous sa sauve-garde & protection spéciale, avec tous les biens & fonds qui leur sont ou seront ci-après aumônés; qu'il leur confirme le bien que le roi son pere leur a donné sur son domaine; & qu'enfin, il leur permet de s'établir dans tous les lieux de son royaume où elles seront appellées pour le service des pauvres ou des hôpitaux.* Ces lettres-patentes furent vérifiées & enregistrées au Parlement de Paris le 16 décembre de l'année

suivante : & huit ans après, la même communauté fut confirmée par le cardinal Louis de Vendôme, légat *à latere* du saint-siége apostolique & du Pape Clément IX. ANN. 1634. Le 8 Juin 1668.

La charité que Louis XIV admiroit dans ces saintes filles, mérita bientôt de plus grands éloges, non à raison de leurs fonctions qui ont toujours été les mêmes, mais à raison des personnes qui les remplirent. Vincent avoit cru d'abord qu'il n'y avoit guere que des filles de basse condition qui pussent se résoudre à rendre par elles-mêmes, à toutes sortes de malades, les services les plus bas & les plus dégoûtans ; il sembloit même penser que Dieu béniroit plus particuliérement des pauvres qui serviroient d'autres pauvres. L'exemple de l'infatigable mademoiselle le Gras étoit dans son esprit un de ces phénomenes qui ne paroissent que rarement, & il avoit peine à croire qu'on pût trouver dans un certain monde une vertu & une activité semblables à la sienne. Ainsi, pendant un bon nombre d'années, on ne reçut, parmi les filles de la Charité, que des personnes d'une naissance assez médiocre, & accoutu-

Ann. 1634. mées, dès l'enfance, aux plus pénibles travaux des villes & des campagnes. Mais de jeunes personnes, les unes de famille, & les autres de condition, ayant fait, & par elles-mêmes, & par leurs amis, des instances réitérées pour partager avec les premieres l'abjection & le mérite de leurs emplois; on crut qu'il y auroit de l'injustice à leur fermer une porte que Dieu même paroissoit leur ouvrir. On résolut donc de faire un essai, & cet essai fut tout-à-fait heureux. On vit alors, & on le voit encore aujourd'hui, des filles nourries dans la délicatesse, vêtues d'habits précieux, plus accoutumées à commander qu'à obéir, renoncer à toutes les commodités de la vie pour embrasser un état où la nature a beaucoup à souffrir, honorer, comme leurs maîtres, des malheureux de toute espece, qui n'auroient pas été admis à les servir dans le monde, & porter avec plus de joie un habit vil & grossier, que les filles du siecle n'en ont à porter leurs parures presque toujours mondaines & souvent scandaleuses.

Je ne sçais si ce changement se fit pendant la vie du saint instituteur; ce qui est

est sûr, c'est que de quelque condition qu'aient été de son temps les filles de la Charité, il avoit pour elles un respect particulier. Le seul nom de servantes des pauvres attendrissoit ce pere de tous les affligés. La protection que Dieu accorde à ceux qui le servent dans ses membres, le rassuroit parfaitement contre les dangers auxquels elles sont exposées. Il en a envoyé, tantôt dans les armées pour avoir soin des soldats blessés, tantôt jusques dans la Pologne, à travers l'Allemagne, & d'une multitude de pays hérétiques, sans avoir jamais paru craindre pour elles ce qu'il eût appréhendé pour d'autres. Il leur avoit ordonné d'être dans leurs voyages *des rochers* contre tout ce qui pourroit leur annoncer le piége du séducteur; il ne doutoit pas un moment qu'elles ne fussent telles, & Dieu l'accordoit à ses prieres & à ses exhortations. Il a quelquefois semblé leur promettre que la providence feroit en leur faveur des miracles, plutôt que de les abandonner; & la providence a plus d'une fois justifié ses prédictions. ANN. 1634.

A ce sujet, il leur parla un jour *Abelly, l. 3, p. 27.*

Ann. 1634. d'un événement dont tout Paris venoit d'être témoin, & dans lequel l'incrédulité même auroit peine à méconnoître le doigt de Dieu. Une de ces vertueuses filles étant allé dans une maison du Fauxbourg Saint-Germain, pour donner la portion à un pauvre malade, à peine y fut-elle entrée, que tout l'édifice, quoique presque neuf, s'ouvrit du haut en bas, & s'écroula de fond en comble. De trente personnes & davantage, qui étoient dans ce bâtiment, il n'y en eut pas une qui ne fût ensevelie sous ses ruines, à la réserve d'un petit enfant qui fut blessé, & de la sœur dont nous parlons, qui ne fut pas même effleurée. Elle se trouva, pendant ce violent orage, sur un coin de plancher qui ne tomba pas, quoique tout le reste du même plancher tombât : elle y resta immobile avec un potager qu'elle portoit à la main. Une grêle de grosses pierres, de poutres, de solives, de coffres, d'armoires, de tables qui se précipitoient des étages supérieurs, la raserent de bien près; mais ils parurent la respecter; elle sortit saine & intacte de cet amas de débris au milieu des

acclamations d'une multitude de peuple, que le bruit & le fracas avoient rassemblé. ANN. 1634.

Pour finir ce qui regarde ce pieux institut, il suffira d'ajouter que les filles de la Charité ne font que des vœux simples; qu'elles ne les font, pour la premiere fois, qu'après cinq ans d'épreuve; que, pour les tenir dans une juste dépendance, & leur laisser en même-temps tout le mérite d'une pleine liberté, elles ne les font chaque fois que pour une année; qu'elles ne les renouvellent le 25 de mars, jour où mademoiselle le Gras les fit pour la premiere fois, que sur la permission que leur en accorde la supérieure générale; que le délai de cette permission est la plus rude pénitence qu'on leur puisse imposer; qu'outre les trois vœux, qui sont en usage dans les ordres religieux, elles en font un quatrieme de servir les pauvres dans la compagnie à laquelle Dieu les a appellées; & qu'enfin, la liberté qu'elles ont d'en sortir, n'a presque servi, jusqu'à présent, qu'à les y attacher par des nœuds, & plus consolans, & plus inviolables.

ANN. 1634.

13. Institution d'une compagnie de dames en faveur des malades de l'Hôtel-Dieu.

Le service que rendit aux pauvres Vincent de Paul, en leur procurant des filles, qui n'ont d'autre objet que celui de les soulager, fut bientôt suivi d'un nouvel établissement qui procura à ces mêmes pauvres des biens & des avantages que l'on a peine à concevoir, & plus encore à exprimer. Au retour d'un voyage, où, par ordre de M. l'évêque de Beauvais, il fit en deux jours la visite des religieuses Ursulines *, avec une sagesse dont la preuve subsiste encore aujourd'hui dans les ordonnances qu'il y laissa, madame la présidente Goussault vint le trouver, & lui proposa une bonne œuvre dont l'idée l'occupoit depuis long-temps. C'étoit une femme d'une éminente charité, riche & belle; elle étoit demeurée veuve à la fleur de son âge; le monde lui offroit, dans un second mariage, tout ce qui peut flater une jeune personne de sa condition: mais la grace fut plus forte que la nature. Jesus-Christ pauvre & souffrant dans les pauvres, fut le seul époux que la présidente voulut se choisir, & ce fut à lui seul qu'elle s'efforça de plaire le reste de ses jours,

* Les 26 & 27 Juillet 1634.

Abelly, l. 1, c. 29.

Elle n'y perdit rien, & les pauvres y gagnerent beaucoup. Ann. 1634.

Ceux qu'elle voyoit plus ſouvent étoient les malades de l'Hôtel-Dieu de Paris, & ils furent le principal objet de la viſite qu'elle rendit au ſaint Prêtre. Dans cette penſée, elle alla voir d'abord M. l'archevêque de Paris; elle lui parla d'une maniere ſi vive, ſi preſſante, que ce prélat fit ſçavoir au ſerviteur de Dieu qu'il lui feroit plaiſir d'écouter les propoſitions dont on lui avoit rendu compte, & d'établir une compagnie de dames qui priſſent un ſoin particulier des malades de l'Hôtel-Dieu.

Le Saint ne douta point de la volonté de Dieu, dès qu'elle lui fut manifeſtée par l'organe de ſon évêque. C'eſt pourquoi, ſans délibérer, il pria quelques femmes, de condition & de piété, de ſe rendre à tel jour & à telle heure chez la préſidente. Les dames de Ville-Savin, de Bailleul, du Mecq, de Sainetot & de Pollaillon s'y trouverent. Le ſaint Prêtre ouvrit l'aſſemblée par un diſcours ſi énergique, & il fit ſi bien valoir le beſoin, l'importance, la grandeur de l'entrepriſe qu'il leur propoſoit, que toutes réſolurent de s'y livrer.

ANN. 1634. La seconde assemblée fut encore plus nombreuse que l'avoit été la premiere. Il s'y trouva plusieurs dames aussi distinguées par leurs vertus que par le rang qu'elles occupoient. Les plus connues sont Elisabeth d'Aligre, chanceliere de France; Anne Petau, veuve de Messire Renaut, seigneur de Traversai; & Marie Fouquet. Cette derniere s'est fait un nom immortel par son attachement à Dieu, par sa tendresse pour les pauvres, par son amour pour la priere : En 1661. & on n'oubliera jamais, qu'au moment qu'elle apprit l'humiliante disgrace de son fils, le sur-intendant des finances, elle prononça aux pieds de son divin Maître ces paroles qui feront son éloge dans tous les siecles : *Je vous remercie, ô mon Dieu; je vous ai toujours demandé le salut de mon fils, en voilà le chemin.*

Choisy, Mémoires pour l'Histoire de Louis XIV, tom. 1, pag. 185.

En peu d'années, cette assemblée devint si florissante qu'on y comptoit plus de deux cens dames, parmi lesquelles on a vu avec édification des présidentes, des comtesses, des marquises, des duchesses, des princesses mêmes, qui baissoient humblement, devant les pauvres, une tête née pour

porter le diadême. Plus ces femmes respectables témoignoient de bonne volonté & d'ardeur, plus Vincent reconnut combien il étoit important de diriger leur zele. C'est pour cela qu'il leur prescrivit des regles dont il fut convenu qu'on ne s'écarteroit pas. Comme il avoit le coup-d'œil admirable, & qu'il envisageoit les objets dans toutes leurs parties, il remarqua qu'il étoit question, 1°. de faire du bien, sans paroître reprocher à ceux qui en étoient chargés, qu'ils l'avoient omis; 2°. de le faire à la vue de tous ceux qui voudroient en être témoins; 3°. enfin, de le faire à des infirmes, plus à plaindre du côté de l'ame, qu'ils ne l'étoient du côté du corps. ANN. 1634.

14. Regles de cette assemblée, les biens qu'elle produit.

Ce fut sur ces principes, que, sans s'éloigner de cette sage simplicité, qui fut toujours l'ame de sa conduite, il arrêta que les dames de la nouvelle association, en entrant à l'Hôtel-Dieu, iroient d'abord se présenter aux religieuses qui ont le soin des malades; qu'elles les prieroient de trouver bon que, pour participer à leurs mérites, elles eussent la consolation de les servir avec elles; qu'en cas qu'il s'en trouvât

Abelly, l. 1, p. 134.

Ann. 1634. quelqu'une qui parût ne les pas regarder de bon œil, elles se donneroient bien de garde de la contredire ou de vouloir l'emporter sur elle ; & qu'enfin, elles honoreroient toutes ces filles comme leurs propres meres, comme les maîtresses de la maison & comme les épouses de Jesus-Christ ; qu'à l'égard des pauvres, elles leur parleroient avec beaucoup de douceur & d'humilité ; que, pour ne pas contrister ces malheureux, à qui le luxe des riches fait mieux sentir le poids de leurs miseres, elles ne paroîtroient devant eux qu'avec des habits également simples & modestes ; & que, pour les rendre plus attentifs aux petites exhortations qu'elles leur devoient faire sur l'affaire du salut, elles leur procureroient bien des petits secours que la maison ne leur fournissoit pas. Enfin, le saint Prêtre voulut encore, que, pour ne pas blesser les yeux d'un certain monde, qui se fait un plaisir de censurer ce qu'il n'a pas le courage d'imiter, elles évitassent non-seulement de faire les sçavantes, quand elles instruiroient les malades, mais encore de paroître parler d'elles-mêmes ; & que, pour cela, elles eussent toujours à la

main un petit livre qu'on fit imprimer à ce dessein, & qui renfermoit celles des vérités chrétiennes dont la connoissance est la plus essentielle. Ann. 1634.

Ce projet fut exécuté, & il réussit. Ces dames, par leurs manieres aimables & respectueuses, gagnerent le cœur des religieuses de la maison. Elles eurent toute liberté de parcourir les salles & les lits pour consoler les pauvres, pour leur parler de Dieu, les porter à faire un bon usage de leurs infirmités, & les disposer à une mort sainte & chrétienne. Elles commencerent par bannir quelques abus considérables, qui étoient l'effet d'un zele mal entendu. Il étoit d'usage à l'Hôtel-Dieu de faire confesser ceux qui y étoient admis au moment qu'ils y entroient. Ces confessions faites à la hâte par des personnes qui n'étoient ni préparées, ni instruites, ne pouvoient être que très-mauvaises; assez souvent même, elles étoient encore sacriléges par un autre endroit. Il se trouvoit des hommes qui, quoique nourris dans l'hérésie, se confessoient comme les autres, dans la crainte de n'être pas reçus ou d'être maltraités. D'ailleurs, on ne parloit point aux malades de faire

Abelly, pag. 139.

ANN. 1634. des confeſſions générales. Après cette premiere confeſſion qu'ils avoient faite en entrant, on les laiſſoit tranquilles juſqu'aux approches de la mort, c'eſt-à-dire, juſqu'à ce qu'ils fuſſent autant ou plus incapables de ſe bien confeſſer que la premiere fois.

La ſuppreſſion de ces déſordres fut le premier effet du zele de la nouvelle aſſemblée. Les dames qui viſitoient les malades, s'appliquerent à les inſtruire, à leur apprendre la maniere de bien examiner leurs conſciences, à faire naître dans leurs cœurs, avec le ſecours de la grace, ces ſentimens de douleur & d'humiliation que Dieu n'a jamais rebutés. Tout cela ſe faiſoit dans la plus parfaite ſimplicité des enfans de Dieu, comme le ſaint Prêtre l'avoit très-expreſſément recommandé.

Elles s'imaginoient, comme Vincent de Paul qui étoit leur modele, n'avoir jamais aſſez fait pour répondre aux deſſeins de Dieu. On juge aiſément que mademoiſelle le Gras n'étoit pas la moins ardente. Le ſerviteur de Dieu fut obligé plus d'une fois de modérer ſon zele, & de lui repréſenter que le deſir & la penſée d'aller au-delà de ce que

Abelly, pag. 137.

Dieu nous donne les moyens de faire, est un crime pour les enfans de la providence. ANN. 1634.

Le spectacle d'un nombre de femmes de la premiere condition qui, tour à tour, s'acquittoient de cet exercice de charité avec une attention, une douceur & des graces dont les domestiques ne sont pas capables; ce spectacle, dis-je, charma & attendrit le peuple & la noblesse. Les pauvres, qui y avoient plus de part que personne, en furent extrêmement touchés; & la reconnoissance des services qu'on leur rendoit, par rapport à la santé du corps, les disposa à écouter avec plaisir ce qu'on leur disoit pour la sanctification de leurs ames. Il n'est pas donné à l'homme de sçavoir jusqu'à quel point Dieu a tiré sa gloire d'une entreprise si sagement concertée. Toutefois nous ne pouvons avoir que des préjugés très-favorables à cet égard, sur-tout s'il nous est permis de juger de la conversion des mœurs par les conversions qui se firent en matiere de religion: car, dans le cours d'une seule année, qui fut celle-là même où cette bonne œuvre commença, Dieu la bénit

N vj

Ann. 1634. à tel point qu'il y eut plus de sept cens soixante, tant Turcs, que Calvinistes & Luthériens, dont plusieurs avoient été blessés & pris sur mer, qui abjurerent leurs fausses religions pour embrasser la foi catholique. On étoit même si persuadé dans Paris, qu'il y avoit une bénédiction toute particuliere attachée aux travaux & aux soins des dames de la nouvelle compagnie, qu'une honnête bourgeoise demanda, & obtint d'être reçue à l'Hôtel-Dieu, en payant très-largement sa dépense, à condition qu'elle y seroit assistée comme l'étoient actuellement les pauvres de la maison.

Au reste, quoique la dépense que faisoit cette assemblée allât au moins à 7000 livres par an, on ne doit la regarder que comme le prélude des efforts qu'elle fit quelques années après en faveur d'une multitude infinie de pauvres du royaume & des états voisins; ces efforts mêmes, quelque prodigieux qu'ils doivent paroître, ne sont qu'une partie des grands biens que la même assemblée a produits. En effet, c'est elle qui, sous la conduite, & presque toujours par l'impression de

S. Vincent, a, en quelque sorte, posé les premiers fondemens de l'Hôpital-Général de Paris & de celui de Sainte-Reine. C'est elle qui a ouvert un asyle aux enfans trouvés & une retraite gracieuse à plusieurs honnêtes filles, par l'établissement de la maison de la Providence. Enfin, c'est elle dont la charité a fait sentir ses feux jusques dans l'Asie, l'Afrique & l'Amérique, où par d'abondantes aumônes, elle a contribué à l'entretien des ministres de l'évangile, à l'affermissement des nouveaux convertis, à la rédemption des captifs, à l'érection de plusieurs églises, & aux courses apostoliques que firent dans la Chine & dans le Tunquin les évêques d'Héliopolis, de Beryte & de Métellopolis. Mais tant de belles actions demandent un plus grand détail; il faut attendre que l'ordre des temps nous permette d'en parler avec plus d'étendue. Ann. 1634.

Malgré ces occupations & un grand nombre d'autres plus ou moins considérables, Vincent poursuivoit toujours ses deux premiers projets touchant la réforme du clergé & l'instruction des peuples de la campagne. Ce qu'il avoit Ann. 1635. 15. Le Saint établit des Séminaires.

ANN. 1635. fait jusques-là en faveur de ceux qui étoient prêts à recevoir les saints ordres, ne lui paroissoit pas suffisant; & il ne s'en étoit contenté, comme je l'ai dit plus haut, que parce qu'il ne pouvoit faire mieux. Il jugea avec raison que, si on pouvoit former de bonne heure les ecclésiastiques aux vertus de leur état, l'église trouveroit un jour en ces jeunes plantes, cultivées depuis long-temps, des ressources plus sûres contre la licence & le débordement. Dans cette vue, il établit un séminaire au college des Bons-Enfans. Il suivit le plan du Concile de Trente *, & il commença à recevoir un nombre de clercs âgés de douze ou quatorze ans, à qui les prêtres de sa congrégation apprenoient le chant, les cérémonies, & plus encore la gravité, le recueillement, l'éloignement du monde, & toutes les vertus propres du saint ministere. Mais il reconnut dans la suite, & ses amis le reconnurent avec lui, que ce projet, tout beau qu'il étoit, seroit bien difficile dans l'exécution. Il coûtoit beaucoup aux parens qui étoient obligés à de grandes & longues dépenses. Il ne produisoit à l'église, dont les besoins étoient

Ristretto, pag. 74.

* Seff. 23, cap. 18.

pressans, que des fruits tardifs; quelquefois même s'en voyoit-elle privée, lorsqu'elle se croyoit à la veille de les recueillir; parce que ces jeunes gens, quand ils étoient plus avancés en âge, prenoient parti dans le siecle, & quittoient l'état ecclésiastique. C'est ce qui obligea, six ou sept ans après, le serviteur de Dieu, non pas à abandonner son entreprise, mais à y ajouter quelque chose, en établissant avec M. Bourdoise, son ami, des séminaires sur le même pied où ils sont encore aujourd'hui dans la plupart des dioceses de France & d'Italie, comme je le dirai en son lieu.

ANN. 1635.

Sous 1641.

16. Missions dans le diocese de Montauban.

Pour ce qui est de l'instruction des peuples de la campagne, le Saint y multiploit les missions à mesure que Dieu multiplioit sa compagnie. Ses prêtres parcoururent peu-à-peu une grande partie de nos provinces. Celles qui étoient le plus exposées à la contagion de l'hérésie, furent communément préférées aux autres, parce que les besoins en étoient plus pressans. C'est par cette raison qu'il voulut que deux de ses missionnaires travaillassent deux années entieres dans le diocese de Mon-

En 1630, ou 31.

Ann. 1635. tauban. Ils y firent de grands biens ; ils abolirent, dit M. Murviel qui en étoit évêque, la magie & le sortilége dans tous les lieux où ils passerent ; & quoiqu'ils y eussent été envoyés principalement pour secourir les catholiques qui étoient en danger de perdre la foi, Dieu leur fit la grace de convertir vingt-quatre

En 1634. calvinistes. Trois ou quatre ans après, Vincent en envoya d'autres dans les diocèses de Bordeaux & de Saintes. Par-tout le succès passa les plus justes

Abelly, l. 2, p. 26. espérances. Comme on évitoit dans les sermons tout ce qui eût pu sentir la dispute, un bon nombre de prétendus réformés s'y rendoient aussi volontiers que les catholiques : mais comme on avoit soin en même temps d'exposer & de mettre en tout son jour la beauté de notre sainte religion, il y avoit toujours plusieurs hérétiques qui se convertissoient. Ceux mêmes qui ne renonçoient pas à leurs erreurs, rendoient, de concert avec les catholiques, un témoignage très-avantageux au zele & à la capacité des missionnaires : & ce fut sur la relation des uns & des autres, que deux personnes, qui avoient beaucoup de vertu, ne firent pas de difficulté

de comparer ces dignes ouvriers aux grands hommes *de la primitive église.* ANN. 1635.

17. Missions dans les Cévennes.

Tout le monde sçait que les Cévennes sont une chaîne de hautes montagnes, qui regnent pendant environ trente lieues dans les dioceses d'Alais, d'Usez, de Mende & dans une partie du Vivarais. On sçait encore que, comme elles sont d'un accès très-difficile, l'hérésie & le libertinage qui marche à sa suite, s'y étoient cantonnés & s'en étoient fait un rempart, contre lequel les forces de nos troupes ont échoué plus d'une fois. Le calvinisme, au temps dont nous parlons, y étoit comme dans son centre. Ses ministres, semblables à des loups furieux, faisoient de fréquentes excursions dans les plaines voisines, d'où ils enlevoient toujours au troupeau du Fils de Dieu quelques-unes de ses brebis. La crainte d'un plus grand ravage porta l'évêque de Mende à exposer sa situation au serviteur de Dieu. Vincent lui donna du secours aussi-tôt qu'il put le faire.

Abelly, l. 2, p. 31.

L'évêque de Mende l'en remercia plus d'une fois par des lettres où l'on reconnoît qu'il est souvent du sort des hommes apostoliques de ne porter du

Abelly, ibid. p. 31.

Ann. 1635.

* Lettre de 1642.

fruit que par la patience. *Je vous assure*, disoit à Vincent ce sage prélat *, « *que » j'estime plus le travail que les vôtres » font à présent dans mon diocese, que » je n'estimerois cent royaumes. Je suis » dans une satisfaction parfaite de voir » que tous mes diocésains se portent au » bien, & que mes curés tirent de grands » profits des conférences que vos prêtres » établissent avec succès & bénédiction* ». Le même évêque lui manda l'année suivante, qu'en conséquence des missions, pendant le cours desquelles il avoit visité les paroisses où elles s'étoient faites, il avoit reçu l'abjuration de trente ou quarante huguenots; qu'il y en avoit encore autant qui, en peu de jours, alloient faire la même chose; en un mot, que la derniere mission avoit produit *des fruits incroyables*, & qu'il n'y avoit que les prêtres de sa congrégation, qui y avoient eu une si bonne part, qui fussent en état de lui en rendre un compte fidele.

Ce qui avoit empêché le serviteur de Dieu de donner à M. l'évêque de Mende un secours plus abondant, c'est qu'un grand nombre de prélats, dont les besoins étoient à peu près semblables,

lui en demandoient de tous les côtés. Ann. 1635.
Vers le temps dont nous parlons, il envoya de ses missionnaires dans l'Auvergne, dans le Vélay & dans le Valentinois. Ils travaillerent souvent assez près de S. François Regis, qui, par son zele & ses talens vraiment apostoliques, s'est fait un si grand nom dans l'Eglise de Dieu. On ne vit jamais de part ni d'autre une ombre de jalousie; c'est que les ministres de l'évangile, quand ils ne cherchent que la gloire de leur Maître, voudroient de tout leur cœur que tout Israël fût prophete; & que la charité, qui leur donne part aux bonnes œuvres du prochain, leur fait regarder comme leur propre bien, celui que font leurs freres en Jesus-Christ.

Ristretto, pag. 75.

Quelques temps après, Vincent fut destiné à un nouveau genre de mission, & ce fut le roi qui l'y destina. Les affaires étoient alors assez brouillées en France. Le feu de la guerre s'allumoit tous les jours; & après avoir long-temps ravagé les extrémités, il pénétroit peu à peu jusqu'au centre du royaume. Les Espagnols, sous la conduite du fameux Jean de Wert & du prince Thomas, prirent en peu de jours la

Ann. 1636.

18.

Missions à l'armée.

ANN. 1636. Chapelle, le Catelet & Corbie *; dont le gouverneur, qui n'avoit pas fait beaucoup de résistance, fut condamné à être tiré à quatre chevaux. La perte de cette derniere ville jetta une si grande consternation dans Paris, dont l'avant-garde des ennemis n'étoit éloignée que de dix ou douze lieues, que quantité d'habitans, qui croyoient déja voir Jean de Wert à leurs portes, se sauverent avec leurs meilleurs effets. Le cardinal de Richelieu, qui étoit rentré dans la Capitale pour rassurer le peuple, & calmer les murmures, y fit aussi-tôt lever vingt mille hommes, la plûpart laquais ou apprentifs, dont les maîtres avoient été obligés de se défaire en vertu d'un arrêt du conseil. Les Parisiens effrayés donnerent plus qu'on ne voulut pour l'entretien de cette milice; & la maison de S. Lazare y contribua d'une maniere qui a quelque chose d'assez singulier. On en fit une place d'armes, & on y forma aux exercices militaires les soldats nouvellement enrôlés.

* Le 15 Août.

Aubery, Histoire du Card., pag. 293.

Mémoire Chronol. 15. Août 1636.

Le roi, qui crut que tout lui réussiroit contre ses ennemis, s'il étoit assez heureux pour mettre dans ses intérêts le

Dieu des armées, avoit voulu qu'on travaillât à la sanctification de ses troupes; & ce fut de la part de ce religieux prince, que M. le chancelier commanda à Vincent de Paul d'envoyer au camp vingt de ses missionnaires. Comme un bon nombre étoient occupés aux extrémités du royaume, le Saint n'en put fournir que quinze; & le roi, à qui il étoit allé offrir à Senlis ses services & ceux de sa congrégation, eut la bonté de s'en contenter. Le bruit trop bien fondé, qui se répandit, qu'une maladie contagieuse affligeoit les troupes, fut un motif à ces dignes ouvriers de hâter leur départ; & Vincent comptoit si fort sur leur zele, que, pour faire partir un des siens qu'il avoit laissé auprès du roi, il se contenta de lui écrire *, que *la peste étoit dans l'armée. Allez donc*, Monsieur, lui disoit-il, *allez dans le même esprit que S. François Xavier alla aux Indes; vous remporterez, comme lui, la couronne que Jesus-Christ vous a méritée par son sang précieux, & qu'il vous donnera si vous honorez sa charité, son zele, sa mortification & son humilité.*

Pour maintenir l'ordre & l'uniformité

ANN. 1636.

Aubery, ibid.

* *Lettre à M. Sergis à Senlis.... Août 1636.*

ANN. 1636. parmi les siens, Vincent, à son ordinaire, leur donna un réglement.

19. Double succès de cette mission. La fidélité à ce réglement, attira les bénédictions du ciel sur ces dignes ministres & sur leurs travaux. Ils en soutinrent la fatigue avec beaucoup de courage & d'assiduité. Dès le 20 du mois de septembre, il y avoit déja quatre mille soldats qui s'étoient approchés du tribunal de la Pénitence *, *avec une grande effusion de larmes*. Cette mission, qui campoit & décampoit presque tous les jours, ne servit pas seulement aux troupes du roi; elle fut encore utile à quantité de personnes des dioceses par où l'armée faisoit sa marche, & qui, avec la permission des évêques, profiterent de l'occasion que Dieu leur offroit pour se réconcilier à lui. Plusieurs, soit des soldats, soit des habitans du pays, moururent d'une maniere édifiante, & munis des sacremens qui leur furent administrés par les missionnaires. Au reste, comme il est d'expérience, que ceux qui portent les armes, ne sont jamais plus intrépides que lorsqu'ils sont bien avec Dieu; cette armée, quoique composée en partie de nouvelles trou-

* *Lettre à M. Portail, du 20 Septembre.*

ANN. 1636.

pes, fit des merveilles. Corbie, que les Espagnols avoient fortifié autant qu'ils l'avoient pu, capitula après huit jours * de tranchée ouverte. Sa reddition mit l'alarme dans toute la France. La Picardie fut rassurée; & les habitans de Paris se crurent en sûreté chez eux. Les prêtres de la mission y revinrent les uns après les autres. Ils étoient fatigués des travaux de cette campagne, à n'en pouvoir plus. Quelques-uns d'entr'eux avoient été attaqués de la maladie contagieuse; mais Dieu les conserva à son église; & ils ne tarderent pas à lui rendre de nouveaux services, dans plusieurs missions, sur-tout dans celle qu'ils firent à la priere de Messire Noël de Bruiard, plus connu sous le nom du commandeur de Sillery.

* Le 10 Novembre.

Aubery, p. 296, &c.

Lettre à M. de C[illegible] Ann. 16[illegible]

ANN. 1637.

20. Services rendus à l'ordre de Malte.

Ce seigneur s'étoit fait beaucoup de réputation dans plusieurs négociations importantes. Ses ambassades en Italie, en Espagne, & en d'autres états, l'avoient rendu recommandable & à la cour de Louis XIII, & dans l'ordre de Malte, qui l'avoit pourvu de la commanderie du Temple, à Troye. Il faisoit une grande figure dans le monde; & par une suite presque nécessaire, il en faisoit

ANN. 1637. une bien petite devant Dieu; la grace le toucha. Il ſentit la miſere & les illuſions des grandeurs humaines. Ce qui l'avoit le plus enchanté dans le ſiecle, ne lui parut peu à peu que vanité & affliction d'eſprit. Il réſolut donc de quitter la cour; & perſuadé, avec un ancien pere, qu'on eſt bien malheureux de ne vivre que pour les autres, quand on doit ne mourir que pour ſoi, il forma le deſſein de donner à ſon ſalut tout le temps qui lui reſtoit à vivre.

Vincent de Paul qu'il connoiſſoit, & dont il honoroit la vertu, ne fut pas inutile pour l'exécution de ce deſſein. Le ſaint prêtre, à qui il fit part de ſa réſolution, lui donna des conſeils ſalutaires. Le commandeur les ſuivit avec docilité, il les prévint même quelquefois; enſorte qu'on vit bientôt un changement conſidérable dans ſes mœurs, dans ſa conduite & dans toute ſa perſonne. Il commença par quitter ſon hôtel de Sillery; il renonça à tous ſes ſomptueux appartemens qui, juſques-là, lui avoient paru néceſſaires pour ſoutenir avec dignité ſon rang & ſes emplois. Il ſe défit de la plus grande partie de ſon train & de ſes domeſtiques, après les avoir

Abelly, l. 1, p. 149.

avoir récompensés à proportion des services qu'ils lui avoient rendus. Il vendit ses meubles les plus riches & les plus précieux, & il consacra à différentes œuvres de charité des sommes très-considérables. Ann. 1637.

Le temps ne fit que redoubler la ferveur de M. de Sillery; & pour s'unir plus étroitement à Dieu, il se proposa d'entrer dans les saints ordres, à l'exemple de M. de Gondi, qui étoit prêtre depuis quelques années. Vincent, à qui il s'en ouvrit, ne crut pas devoir s'y opposer: mais quoique le commandeur fût déja un modele de vertu, il lui prescrivit de nouvelles pratiques de piété, propres à attirer sur lui la grace & l'esprit du Sacerdoce. La vie vraiment ecclésiastique, qu'il mena après avoir reçu la prêtrise, fut tout-à-la-fois & l'effet & la preuve de sa vocation. Son zele ne se borna pas à sa propre personne. Comme, selon la pensée de S. Jean-Chrysostome, un prêtre ne se sauve jamais seul; il entreprit de pourvoir aux besoins spirituels des religieux & des curés de son ordre qui dépendoient du grand prieuré du temple; & après en avoir conféré avec notre

Ann. 1637. Saint, dans les mains duquel il étoit comme un enfant est entre les mains de son pere, il se fit donner par le grand-maître de Malte une commission de visite, avec pouvoir de retrancher les abus & de rétablir le bon ordre. Pour faire réussir cette visite importante, il fut arrêté qu'on y joindroit des missions, afin de réformer en même temps & les peuples & ceux qui étoient à leur tête; on apprenoit aux premiers les grandes vérités de la morale chrétienne, & on faisoit aux seconds des conférences sur les matieres propres de leur état. La sagesse, le ménagement, le zele des ouvriers firent tomber sur leurs travaux cette pluie salutaire qui fertilise les campagnes : elles devinrent toutes cette terre que le Seigneur a bénie. J'ai déja dit qu'il y avoit assez souvent des ecclésiastiques de l'assemblée des Mardis qui s'associoient aux fonctions des prêtres de la mission; ceux qui se distinguerent le plus cette année, furent messieurs Pavillon, Abelly, Perrochel, Fouquet & Félix de Vialard.

Livre des missions, ann. 1637 & 1640.

Le commandeur redoubla d'estime & d'affection pour le serviteur de Dieu, & il lui en donna des preuves réelles :

car ayant obtenu de ſon ordre le pouvoir de diſpoſer de ſes biens qui étoient fort conſidérables, il en employa une partie à la fondation d'une maiſon & d'un séminaire dans la ville d'Anneci; il contribua d'une autre à l'établiſſement de la maiſon de Troye, & à la ſubſiſtance de celle de ſaint Lazare, que le malheur des temps réduiſit, quelques années après, aux plus fâcheuſes extrémités. Ann. 1637.

Ces bons offices, dont la mémoire ne s'éteindra jamais dans la congrégation, & qui ne font qu'une partie des ſaintes actions de M. de Sillery, lui mériterent une abondance de graces, & pendant ſa vie, & à l'heure de ſa mort, qui fut précieuſe devant Dieu. Vincent de Paul lui rendit, dans ces derniers momens, tous les ſervices dont la charité & la reconnoiſſance ſont capables. Il admira ſa foi, ſa fermeté, ſa ſoumiſſion aux ordres de Dieu; & il rendit de lui ce témoignage avantageux, qu'il n'avoit encore vu mourir perſonne plus rempli de Dieu que le parut alors ce vertueux & charitable commandeur.

Avant que de paſſer outre, il eſt bon de remarquer que ſi le ſerviteur de

Ann. 1637. Dieu eût une juste reconnoissance des biens qu'un commandeur de Malte fit à sa congrégation, messieurs de Malte, qui connoissoient mieux que personne la politesse & les égards, furent très-sensibles à tout ce que Vincent entreprit pour leur ordre. A peine le grand-maître Paul Lascaris, issu des comtes de Vintimille & sorti des anciens empereurs de Constantinople *, en fut-il instruit, qu'il écrivit à notre Saint pour l'en remercier. Comme sa lettre n'est pas longue, & qu'elle fait beaucoup d'honneur, & à celui qui l'écrivit, & à celui à qui elle fut écrite, nous la rapporterons ici. Elle est datée du septieme de septembre, & conçue en ces termes :

* Vétot, t. 5, p. 193.

« Monsieur, on m'a donné avis que » le vénérable baillif de Sillery vous » avoit choisi pour lui aider à faire la » visite des églises & paroisses qui dé» pendent du grand prieuré ; à quoi » vous avez déja commencé d'employer » utilement vos soins & vos fatigues ; » ce qui me convie à vous en faire, » par ces lignes, de bien affectionnés » remercîmens, & à vous en demander » la continuation, puisqu'elle n'a d'autre

» objet que l'avancement de la gloire » de Dieu & l'honneur & la réputation » de cet ordre. Je supplie de tout mon » cœur la bonté de Dieu, de vouloir » récompenser votre zele & votre cha- » rité de ses graces & de ses bénédic- » tions, & de me donner le pouvoir » de vous témoigner combien je m'en » reconnois votre, &c. Le grand- » maître Lascaris, de Malte, &c. ». ANN. 1637.

21. Miracle opéré chez les Dames de la Visitation.

Les bonnes œuvres qui occupoient Vincent de Paul, ne lui firent pas oublier les filles de saint François de Sales. Il fit, cette même année, la visite du monastere * de la rue Saint-Antoine, & * de celui du fauxbourg Saint-Jacques. Il en avoit déja fait plusieurs dans chacune de ces deux maisons, & il y voyoit avec plaisir tout ce que la piété, la paix & l'union ont de plus doux & de plus constant. Cependant il y trouva une fois un objet bien capable de toucher un cœur aussi compatissant qu'étoit le sien, & de lui faire admirer les rigoureuses épreuves par lesquelles Dieu veut de temps en temps faire passer ses élus.

* Le 18 Novembre.

* Le 16 Avril 1637.

Abelly, l. 2, cap. 7.

Une religieuse d'un vrai mérite se trouva tout d'un coup livrée à une tentation pour le moins aussi violente que

ANN. 1637. l'étoit celle du docteur que notre Saint délivra, lorsqu'il étoit aumônier de la reine Marguerite. Cette fille, qui, jusques-là, avoit été remplie d'amour pour Dieu, ne sentit plus que de l'horreur pour l'auguste sacrement de nos autels, & une aversion inflexible pour tous les exercices de la religion. Dès qu'on l'exhortoit à bénir le nom du seigneur, ou qu'elle entendoit ses sœurs qui lui chantoient des cantiques de louanges, l'esprit de blasphême la saisissoit, il la faisoit éclater en imprécations. Elle disoit hautement qu'elle n'avoit point d'autre Dieu que le démon; elle vouloit, dans l'accès de sa fureur, se tuer elle-même, pour être, disoit-elle, plutôt dans l'enfer & y goûter la joie de maudire & de détester Dieu pendant toute l'éternité.

Un état si humiliant & si dangereux consterna la communauté. On consulta des évêques, des religieux & d'autres personnes expérimentées : on eut recours aux plus habiles médecins; on se servit des remedes que les uns & les autres prescrivirent; tout fut inutile. Enfin, la supérieure de la maison, pleine de confiance en la puissante protection du bienheureux évêque de Geneve, appliqua

à la malade un petit morceau de son rochet; & quelques jours après, elle fut guérie en un instant. Son esprit, qui, pendant près de six ans, avoit été cruellement agité, devint tranquille; son corps affoibli reprit ses forces; le sommeil & l'appétit, qu'elle avoit perdus, lui revinrent entiérement. Sa guérison fut si complete, qu'elle fut en état de remplir avec bénédiction les principales charges de son monastère. Ann. 1637.

Vincent, dont je n'ai presque fait que copier les paroles, continue ce récit en disant qu'il regarde cette guérison comme miraculeuse; & que ce qui l'engage à en porter ce jugement, c'est qu'elle fut opérée en conséquence de l'application du rochet de saint François de Sales; c'est que jusques-là tous les remedes humains n'avoient servi de rien à cette fille affligée; c'est que la guérison fut opérée en un instant, selon la parfaite confiance de la mere supérieure; c'est enfin que la religieuse miraculée fut convaincue, à n'en pas douter, que notre-seigneur l'avoit délivrée par les mérites du saint instituteur de la Visitation. *J'atteste* tout ceci, conclut Vincent, *pour avoir parlé à la religieuse pen-*

ANN. 1637. *dant son grand mal & apr*
& en avoir appris les part
mere supérieure de la me
bientôt après sa guérison.
jour que je faisois la visit
nastere, de l'autorité de M
& révérendissime archevêq

Le saint prêtre ne p
cet événement d'une ma
deste : mais l'histoire lui
plus de justice qu'il n'a c
à lui-même. Il faut donc
narration, qu'ayant vu
de sa visite cette religieuse
obsédée & aussi peu maîtress
qu'auparavant ; la douleur
passion dont il fut touché
à entreprendre d'attendrir
faveur; qu'à cet effet, il se
son ; que ce fut précisémer
cette fille fut délivrée, & c
un instant; comme si le
de Geneve, qu'on doit touj
comme étant, après Dieu,
auteur de ce miracle, eût
l'accordant qu'aux prieres
dont il avoit honoré la ve
sa vie, faire connoître apr
qu'il agréoit les services qu

… la personne …

… seulement …
… geries de la Vi…
… & l'efficacité
… de Paul; elles
… ence fut toujours
… de graces & de
… sur-tout le rare
… peines; & que
… toient en Lui
… même …

oit en arrê-
andale que
tendue des
de donner
pe entiere.
déja faits,
dans une
un vuide,
difficile à
prendre
meilleure
une pé-
rès avoir
ant plu-
de per-
ids biens
it com-
e Saint,
n devoit
tres déja
comme
encore
& qui,
d'être

nce de-
apable,
, ferme
ctation,
ij.

22. Etablissement d'un Séminaire interne.

ANN. 1637. *dant son grand mal & ap...* ...ng-temps
& en avoir appris les p... ...nombre de
mere supérieure de ... qui, charmées
bientôt après sa g... ...ses missionnaires,
jour que je faiso... avec les plus vives
nastere, de l'a... ...at déja été obligé d'en
& révérendi... ...al en Lorraine, à la priere

Le sair... Chrétien de Gournai, évêque
cet évê...hie, qui, * pour lors étoit chargé
deste... l'administration de ce vaste diocese,
pl... la conduite duquel il fut nommé
quelque temps après. Marie de Wigne-
rod, duchesse d'Aiguillon, laquelle ho-
nora toujours Vincent, comme on honore les saints qui sont encore sur la terre, en vouloit pour les paroisses de son
En 1637. duché: Le cardinal de Richelieu, dont les prieres valoient des ordres précis, & dont les ordres en ce genre furent toujours regardés comme des éloges, parce que jamais homme ne connut mieux le vrai mérite; ce cardinal, dis-je, vouloit établir les prêtres de la mission,
* En 1638. non-seulement dans la * ville de Richelieu, mais encore dans le diocese de Luçon, dont il avoit été évêque, & d'où, en se répandant dans les lieux circonvoisins, ils pouvoient faire de grands biens, soit en ramenant les hé-

au sein de l'unité, soit en arrê- ANN. 1637.
…ites de l'énorme scandale que
…n réelle ou prétendue des
…Loudun venoit de donner
…lutôt à l'Europe entiere.
…tablissemens, ou déja faits, 22.
…é se faire, mettoient dans une Etablissement d'un Séminaire interne.
…régation peu nombreuse, un vuide, qui, peu-à-peu se fût trouvé difficile à remplir, si on eût manqué de prendre les précautions nécessaires. La meilleure & la plus sûre étoit de former une pépiniere d'ecclésiastiques, qui, après avoir été éprouvés & dressés pendant plusieurs années, fussent en état de perpétuer & de multiplier les grands biens que leurs prédécesseurs avoient commencés. Ce fut le parti que prit le Saint, en établissant un séminaire où l'on devoit recevoir, non-seulement des prêtres déja formés aux fonctions du ministere, comme on avoit fait jusqu'alors, mais encore de jeunes gens moins avancés, & qui, par conséquent, avoient besoin d'être plus long-temps cultivés.

Un emploi de cette importance demandoit un directeur vertueux, capable, expérimenté, doux sans mollesse, ferme sans dureté, vigilant sans affectation,

Ann. 1637. propre à humilier ſans faire perdre courage; à ménager l'homme chancelant ſans courber la regle; à fortifier ſon troupeau autant par l'exemple que par l'onction de la parole; à diſtinguer le vrai, le ſolide de ce qui n'en a que les apparences; & qui ſur-tout poſſédât dans un haut degré le grand art du diſcernement des eſprits. Vincent trouva toutes ces qualités dans la perſonne de Jean de la Salle, l'un des trois premiers prêtres qui s'étoient joints à lui pour travailler aux miſſions de la campagne. Il le chargea du ſoin de cette jeune & précieuſe milice deſtinée à combattre un jour pour le ſalut des peuples. Non content des avis ſalutaires qu'il lui donna, il voulut encore que l'on conſultât ceux qui ont la réputation de dreſſer avec plus de ſuccès la jeuneſſe aux fonctions apoſtoliques. C'eſt dans ce deſſein qu'il envoya un de ſes prêtres au noviciat des RR. PP. Jéſuites, avec ordre d'en ſuivre les exercices pendant quelque temps, & d'en rapporter tout ce qui pourroit convenir à des prêtres ſéculiers, & les remplir de ce zele, qui déja avoit converti & ſanctifié le Nouveau-Monde.

C'est dans cette vue qu'on les accoutumoit alors & qu'on les accoutume encore aujourd'hui à une vie occupée & laborieuse. Se lever exactement à quatre heures du matin pendant les hivers les plus rigoureux ; vaquer deux fois par jour à la méditation ; se nourrir de la lecture de ceux des livres de piété qui conviennent le mieux à de jeunes ecclésiastiques ; ne passer aucun jour, non-seulement sans lire, mais aussi sans apprendre quelque chose du nouveau testament ; se purifier par des confessions fréquentes ; se fortifier par de saintes communions ; se rendre compte à la fin de chaque mois dans une petite retraite, du progrès que l'on a fait dans la vertu, ou plutôt de celui qu'on a manqué d'y faire ; s'examiner & s'approfondir dans deux grandes & sérieuses retraites qui partagent l'année ; s'instruire des vertus de son état, des fondemens de la foi & des regles de la discipline par de fréquentes conférences sur la piété, sur l'écriture, sur la doctrine du saint concile de Trente. Voilà la principale, ou plutôt l'unique occupation du séminaire interne.

ANN. 1657.

23.
Plan du Séminaire.

ANN. 1637. De cette carriere, quand on l'a fournie d'une maniere qui contente, on passe

24. à celle des études, soit de philosophie,

Etudes des jeunes missionnaires. si on ne la fait pas encore, soit de théologie, si on est déja capable d'y entrer. On n'y épouse les sentimens d'aucune école en particulier. Platon & Aristote y sont aimés; mais la vérité l'est encore davantage. La grande regle est de n'y regarder jamais comme vrai, ce que l'église condamne, & d'y réprouver tout ce qu'elle juge à propos de prescrire. Ce fut celle de Vincent de Paul, comme nous le dirons ailleurs, & ce sera toujours celle de ses véritables enfans.

Mais si ce saint homme vouloit que les siens s'instruisissent à fond, & du dogme qu'ils sont obligés d'annoncer aux peuples, & de toutes les parties de la morale, qui leur est nécessaire pour les bien conduire; s'il leur permettoit même d'acquérir un bon nombre de connoissances, sans lesquelles un prêtre peut se sauver & sauver les autres; son humilité, à qui rien n'échappoit, lui fit prendre des mesures extraordinaires pour écarter d'eux l'enflure & la va-

nité, qui n'accompagnent que trop Ann. 1657.
ſouvent les talens & la ſcience. On eſt effrayé, quand on conſidere juſqu'où il pouſſoit la prévoyance en ce point : je ne ſçais ſi jamais perſonne l'a pouſſée ſi loin.

Les anciens de ſa congrégation & les jeunes gens étoient tous également perſuadés de l'affection qu'il avoit pour eux. Un pere aime moins ſes enfans qu'il n'aimoit ſes miſſionnaires. Ses lettres ſont toutes dictées par la charité. Sa tendreſſe s'y fait ſentir juſques dans les réprimandes : elles perdent entre ſes mains ce goût d'amertume qui ſemble en être inſéparable.

C'étoient ſur-tout, ou dans les perſécutions qu'ils avoient à eſſuyer, ou dans les maladies dont ils étoient affligés, qu'ils ſentoient combien il étoit à eux. Il n'étoit pas de ces dévots qui, pleins d'attention pour eux-mêmes dans le temps de leurs infirmités, ſe contentent de donner pour les autres des ordres vagues dont ils ne preſſent l'exécution que bien peu ou point du tout. Vincent examinoit par lui-même ſi les ſiens étoient traités comme le doivent

Ann. 1637. être des hommes qui souvent ne souffrent que parce qu'un excès de zele & de travail les a épuisés. Rien n'échappoit à son exactitude de ce côté-là ; & il a témoigné plus d'une fois qu'il ne balanceroit pas à vendre les vases sacrés si cela étoit nécessaire pour procurer à ses chers malades le secours qui leur est dû. Les soldats qui combattoient sous le fameux Turenne, ne craignoient ni le feu ni les dangers, parce qu'ils trouvoient en lui un grand capitaine, un excellent modele, un pere tendre & compatissant : les prêtres qui travailloient sous Vincent de Paul, voloient, sous ses ordres, dans les pays les plus barbares, dans des provinces ou régnoient la peste & la mort, parce que sa charité les suivoit partout, & qu'ils étoient sûrs d'y trouver, ou les plus tendres ménagemens de sa part, ou une couronne incorruptible. Aussi le saint homme leur étoit toujours présent. Son nom seul attendrissoit plus de cinquante ans après sa mort ceux qui l'avoient connu, & ils ne pouvoient parler sans être attendris jusqu'aux larmes.

Ils lui donnerent, l'année d'après celle où le séminaire interne fut établi, une nouvelle preuve de leur obéissance dans une fameuse mission qui leur coûta beaucoup. Elle se fit à Saint-Germain, où le roi étoit avec toute sa cour. Ce prince la demanda lui-même. Vincent eût bien voulu qu'elle eût été faite par d'autres. Ses prêtres nés pour le salut des pauvres gens de la campagne, lui paroissoient peu propres à évangéliser les grands du siecle, qui ne préferent que trop souvent l'orateur qui sçait plaire, à l'homme de Dieu, qui touche & qui convertit. Mais Louis XIII, ayant fait l'honneur à notre Saint de lui mander qu'il vouloit de ses missionnaires, il fallut en passer par-là. Les commencemens furent pénibles. La maniere dont on combattit les nudités scandaleuses, & la fermeté constante avec laquelle on voulut, dans le tribunal, obliger les femmes mondaines aux regles d'une exacte modestie, firent un bruit étonnant. On se plaignit hautement de la prétendue sévérité des ouvriers, & on les chanta sur tous les airs. Mais ces hommes, accoutumés à aller leur train, continuerent à prêcher l'évangile dans

ANN. 1638.

25.
Mission à Saint-Germain-en-Laye.
En Janvier & Février.

ANN. 1638. sa pureté, & à exclure de la participation des saints mysteres, ces personnes qui, quelquefois sans passions, se présentent de maniere à l'exciter dans les autres.

26. Toutefois le calme ne tarda pas à succéder à la tempête. L'onction de l'esprit de Dieu toucha celles qui avoient jetté les plus hauts cris. Elles devinrent si ferventes qu'elles voulurent être associées à cette confrérie de charité dont nous avons parlé si souvent. Elles servirent les pauvres chacune à leur tour; & s'étant partagées en quatre bandes, elles solliciterent en leur faveur la piété des fideles, & leur procurerent de grands secours. Il n'y eut presque personne de la maison du roi qui ne s'efforcât de profiter de la grace que Dieu répandoit avec abondance. Ce religieux prince en fut très-touché; & il eut la bonté de dire à un de ces dignes ministres de la parole, *qu'il étoit fort satisfait de tous les exercices de la mission, que c'étoit ainsi qu'il falloit travailler*, quand on vouloit réussir, & *qu'il rendroit ce témoignage par-tout.* Ce sont ses propres expressions.

Lettre de S. Vincent du 21 Février 1638.

Le cardinal de Richelieu, tout labo-

rieux qu'il étoit, ne put concevoir comment les missionnaires pouvoient fournir à un travail si long & si accablant. Il avertit Vincent de Paul que ses enfans se ménageoient trop peu; & comme il sçavoit aussi bien que personne qu'un arc toujours bandé perd sa force & devient inutile, il *ordonna* à notre Saint de donner chaque semaine un jour de vacance à ceux qui travailloient aux missions. Ce fut à Richelieu même, où d'autres prêtres étoient occupés, que ce réglement commença à être suivi, & il fut bientôt établi par-tout : ainsi, c'est à l'attention de ce grand ministre que les missionnaires doivent encore aujourd'hui le jour de repos qu'ils ont toutes les semaines.

ANN. 1638.

Lettre du 22 de Mars.

La reine étoit alors dans les premiers mois de sa grossesse, & elle * donna cette même année un Dauphin à la France après vingt-deux ans de mariage. Pour témoigner sa reconnoissance envers Dieu, elle fit de grandes & pieuses libéralités. L'estime qu'elle avoit pour notre Saint ne lui permit pas d'oublier la maison de saint Lazare. Elle fit présent à la sacristie, qui étoit

* Le 5 Septembre.

Abelly, l. 3, p. 213.

ANN. 1638. très-pauvre, d'un ornement de toile d'argent. On le crut arrivé fort à propos pour les fêtes de Noël. Vincent devoit officier à cette solemnité : mais son humilité ne lui permit pas de mettre le premier un ornement si riche, il en demanda de communs; & quelque raison qu'on lui alléguât, on ne put vaincre sa répugnance; tant il est vrai qu'une profonde humilité se fait sentir par-tout.

Anne d'Autriche reconnut si bien, par les effets de la premiere mission de Saint-Germain, tout ce dont est capable un zele vraiment apostolique, que, quatre ans après, elle en demanda une seconde pour le même endroit. Il est vrai que cette pieuse princesse avoit principalement en vue le salut d'un grand nombre d'artisans qui travailloient alors aux bâtimens du château; mais toute la cour en profita. La reine assistoit tous les soirs, avec un grand applaudissement, aux prédications d'un des prêtres de Vincent de Paul qui avoit des talens supérieurs. Un autre faisoit, chaque jour, dans le château même, des conférences de piété aux filles de la reine. Ce qu'il y eut de fort fin-

En Septembre & Octobre de 1641.

gulier, c'eſt que M. le Dauphin, qui n'avoit guere que trois ans, eut, à ſa maniere, part aux bénédictions de cette miſſion. Anne d'Autriche voulut abſolument qu'on lui fît le petit catéchiſme, & ce fut un jeune eccléſiaſtique de la congrégation qui fut chargé de ce glorieux emploi. ANN. 1638.

Ce fut vraiſemblablement cette année que Vincent de Paul eut la conſolation de voir M. de Quériolet * ; cet homme qui, de libertin, d'athée même, étoit devenu un modele de pénitence, mais d'une pénitence ſi terrible, ſi proportionnée à l'excès de ſes déréglemens, que l'antiquité n'a preſque rien en ce genre qui puiſſe lui être préféré. M. Bernard, ſurnommé le pauvre prêtre, qui étoit, comme lui, une preuve ſenſible du pouvoir & de l'empire de la grace de Jeſus-Chriſt, ayant logé pendant trois jours cet illuſtre pénitent, l'accompagna dans les viſites qu'il fit à quelques perſonnes d'une vertu éminente. Le R. P. de Condren & Vincent de Paul furent de ce nombre. M. de Quériolet eut avec l'un & l'autre des conférences particulieres, dont ſes hiſtoriens ne nous ont pas conſervé le

* Viſite de M. de Quériolet.

Ann. 1638. détail; mais, qui, sans doute, ne tendirent qu'à l'animer à la persévérance. Ce ne fut pas la seule fois que notre Saint eut le bonheur de voir cet homme si fameux en tout genre; on montre encore à un bout du séminaire de saint Lazare une petite chambre où il a fait la retraite. C'étoit à la vue de ces parfaits chrétiens que Vincent s'écrioit quelquefois, comme il le fit dans ce

27. même temps: *Il n'y a que moi qui suis un misérable pécheur, qui ne fais que du mal sur la terre, & qui dois souhaiter qu'il plaise à Dieu de m'en retirer bientôt, comme je l'espere de sa bonté.*

Lettre à M. Lambert, 2 Octobre 1638.

Cependant, cet homme, qui se regardoit comme un serviteur inutile, étoit si pleinement & si saintement occupé, depuis le matin jusqu'au soir, que sa vie n'étoit qu'un tissu de bonnes œuvres. Un autre moins laborieux, moins soutenu de la grace, eût succombé sous cette multitude d'embarras. On ne peut encore aujourd'hui concevoir comment un homme assez infirme, & qui n'omit jamais ses exercices de piété, pouvoit fournir à tant d'occupations *disparates;* terminer un si grand nombre d'affaires,

qui n'avoient ni liaiſon ni rapport; ré- ANN. 1638.
pondre, comme il fit, ſans y manquer jamais, à cette foule prodigieuſe de lettres qu'il recevoit de toutes parts, & former avec la derniere attention les deux compagnies qu'il avoit inſtituées.

Ces occupations, dont nous donnerons une idée plus étendue ſous 1656, étoient ſouvent dérangées par des contretemps : mais le Saint ſçavoit admirablement rentrer dans l'ordre ; & il ſaiſiſſoit l'occaſion de faire un nouveau bien, ſans perdre de vue celui dont il avoit formé le projet. Nous avons déja remarqué que l'archevêque de Paris ſe ſervoit de lui en différentes conjonctures : nous ajouterons ici qu'il avoit pour ce prélat & pour tous les évêques un reſpect ſi profond, que la plus foible inſinuation de leur part lui paroiſſoit un ordre, & qu'il ſacrifioit juſqu'aux intérêts de ſa congrégation pour leur obéir. Il en donna cette même année un exemple, qui n'eſt ni le ſeul ni le plus important de ceux qu'il a donnés en ce genre. Sa préſence étoit néceſſaire à Richelieu; les arrangemens, les attentions dont on a beſoin dans

ANN. 1638. ces ſortes d'établiſſemens, l'y demandoient; il avoit promis de s'y rendre. Dans le temps marqué pour ſon départ, M. de Gondi lui envoya *un mandement de viſiter une maiſon religieuſe* qui devoit lui donner beaucoup d'embarras. Le ſerviteur de Dieu eût bien voulu que cette commiſſion fût donnée à un autre; peut-être même qu'en inſiſtant, il feroit venu à bout d'en être diſpenſé; mais il préféra l'obéiſſance à tout le reſte; & ce fut à cette occaſion que, pour animer un de ſes miſſionnaires à la pratique de cette grande vertu, il lui écrivit que, ſi M. l'archevêque lui commandoit de s'en aller aux extrémités de ſon dioceſe, & d'y demeurer toute ſa vie, il croiroit être obligé d'obéir à ſa voix, comme à celle de Jeſus-Chriſt. Il ajouta que, ſoit que ce prélat lui preſcrivît la ſolitude, ſoit qu'il lui donnât un emploi, il lui ſembloit que l'un ou l'autre ſeroient pour lui un paradis anticipé, parce qu'il feroit ſûr d'accomplir la volonté de Dieu.

Lettre du 1 Octobre.

Le ſaint prêtre ne laiſſa pas d'aller enſuite à Richelieu. Ce voyage lui fut pénible, parce qu'il le fit dans une ſaiſon

Ibid.

ſaiſon fâcheuſe : mais il étoit accoutumé Ann. 1638.
à ne compter pour rien la peine, ſurtout, quand elle étoit l'effet de la ſoumiſſion qu'il eut toujours pour ſes ſupérieurs. D'ailleurs, ſoixante-dix jeunes eccléſiaſtiques qu'il trouva en retraite à ſon retour, & qui ſe diſpoſoient à l'ordination de Noël d'une maniere dont il eut lieu d'être content, lui firent bientôt oublier toutes ſes fatigues.

Quelques mois auparavant, il avoit envoyé à Rome un de ſes prêtres *, * Louis le Breton.
qui avoit beaucoup d'érudition & de piété ; il n'en falloit pas moins pour remplacer le célebre M. du Coudrai. Riſtretto, pag. 82.
Vincent chargea ce dernier de pluſieurs affaires importantes, qu'il termina très-heureuſement. Comme elles ne l'occupoient pas toujours, le Saint lui donna ordre de parcourir la campagne de Rome, & d'y annoncer l'évangile aux pauvres. Il s'en acquitta avec tant de ſuccès, qu'Urbain VIII, qui tenoit alors le ſaint-ſiége, crut qu'un nombre de pareils ouvriers ne pourroient que faire beaucoup de bien dans l'état eccléſiaſtique. Ils furent donc établis à Rome quelques années après *. * En 1641.
La ducheſſe d'Aiguillon, qui, comme

ANN. 1638. nous l'avons déja remarqué, avoit, pour Vincent de Paul, des ſentimens extraordinaires d'eſtime & de confiance, & dont la charité alloit chercher le pauvre & l'indigent juſques dans les pays étrangers, voulut fournir à la dépenſe que demandoit cette bonne œuvre; & elle le fit d'une maniere ſi libérale & ſi grande, qu'on la doit regarder comme fondatrice de cette premiere maiſon d'Italie. Les maximes & l'eſprit du ſerviteur de Dieu s'y ſont ſoutenus juſqu'à préſent dans toute leur intégrité. On y a vu les Carretti, les Impériali, les Spinola, & tant d'autres de la plus haute naiſſance, ne ſe diſtinguer de leurs confreres que par la plus exacte pratique de toutes les vertus.

Fin du troiſieme Livre.

LIVRE IV.

QUOIQUE S. Vincent de Paul nous ait jusqu'ici donné des preuves de la vertu la plus exacte & de la charité la plus étendue, il faut cependant avouer que la carriere qu'il va fournir dans un âge avancé, sera si grande qu'elle paroîtra tenir du prodige. Qu'on oublie donc, si on le peut, tout ce qu'il a fait pendant plus de quarante ans, on va encore trouver en lui de quoi le mettre en parallele avec ces hommes de miséricorde, qui ont fait honneur à l'église dans ses plus beaux jours. La compassion pour les misérables, & le zele pour le salut des pécheurs, vont faire ici, comme par-tout ailleurs, son premier caractere; mais comme les occasions seront plus pressantes que jamais, on le verra aussi remplir d'une maniere plus distinguée & plus frappante, le glorieux nom de pere des malheureux que tout son siecle lui a donné. ANN. 1639.

ANN. 1639.

I. Désolation de la Lorraine : Vincent lui envoie du secours.

La Lorraine & le duché de Bar furent le premier champ qui s'ouvrit à son zele. Ces deux Provinces, autrefois si peuplées, si fertiles & si abondantes, avoient, depuis treize ans, pour souverain Charles IV, prince vaillant, intrépide, avide de gloire, assez fort pour donner de l'inquiétude à ses voisins, trop foible pour se soutenir contre eux, toujours prêt à faire des accommodemens, & plus prêt encore à les rompre. Un héros de cette trempe avoit tout ce qui étoit nécessaire pour désoler ses propres états, & il ne pouvoit guere compter sur la protection du Dieu des armées ; depuis, sur-tout, que, lassé de son épouse, à qui il devoit la couronne, il eût contracté un second & scandaleux mariage avec la princesse de Cantecroix.

Calmet, t. 3, p. 326.

Ce fut vers le temps où il étoit le plus occupé de ce criminel dessein, que la Lorraine devint un théâtre d'horreur. Les Impériaux, les François, les Espagnols, les Suédois, les Lorrains eux-mêmes, quoique naturellement citoyens, la ravageoient tour-à-tour & quelquefois tous ensemble. Celui qui la défendoit ne la ménageoit guere plus

que celui qui étoit ſon plus cruel ennemi. Le duc de Veymar, à la tête des troupes de Suede, que la diverſité de religion rendoit plus furieuſes, fut celui qui la maltraita davantage. On dit qu'il portoit dans ſes étendards la Lorraine ſous la figure d'une femme hachée en deux, depuis la tête juſqu'aux pieds, & environnée de ſoldats, qui, d'une main, tenoient une épée tranchante, & de l'autre, un flambeau allumé. Si ce fait eſt vrai, jamais figure de ce genre n'a été mieux remplie. Les Suédois, ou diſperſés dans leur quartier, ou raſſemblés en corps, ſe conduiſoient dans ce pays infortuné à-peu-près comme un lion furieux ſe conduit dans une bergerie qu'il a forcée. Ils ne reſpectoient ni le ſacré ni le profane; ils n'oublioient ni cruautés ni violences. Plus de ſûreté pour la pudeur des vierges, pas même dans le ſein des monaſteres, plus de voyageurs dans les grands chemins, plus de troupeaux dans les campagnes, plus de laboureurs dans les champs, plus de repos pour un homme qui couchoit à côté d'un autre, dans la juſte crainte d'en être égorgé pour lui ſervir de nourriture.

ANN. 1639.

ANN. 1639. Une partie des Villes, des Bourgs & des Villages étoient déserts ; les autres étoient réduits en cendres. Ceux dont le soldat n'avoit pu s'emparer, souffroient tout ce que la peste & la faim ont de plus terrible ; leurs habitans livides, haves, défigurés, se trouvoient heureux quand ils pouvoient manger en paix l'herbe & les racines des champs. Le gland & les fruits sauvages se vendoient communément au marché pour la nourriture de l'homme. Les animaux morts d'eux-mêmes, les charognes les plus infectes étoient recherchées avec avidité, ou plutôt avec une sorte de rage. Une mere s'en associoit une autre pour manger avec elle son propre enfant, avec promesse de lui rendre la pareille. On pendit à la porte de Nanci un homme convaincu d'avoir tué sa sœur pour un pain de munition. Tout ce que les famines de Samarie & de Jérusalem ont eu de plus terrible, l'étoit encore moins que ce que l'on vit alors. Nous ne sçavons pas que, pendant le siége de la Ville sainte, les enfans aient dévoré ceux dont ils avoient reçu la vie : ces horreurs étoient réservées à la Lorraine,

Calmet, pag. 330.

Vid. ibid. & Ristretto, pag. 83.

& nous n'oserions les rapporter, si nous n'avions devant les yeux des auteurs contemporains qui nous en ont transmis la funeste mémoire. C'est ce qui fit dire au P. Caussin, qui vivoit alors, & qui étoit confesseur de Louis XIII, que la Lorraine étoit le seul pays du monde qui eût donné à l'univers un spectacle plus horrible que celui du dernier siége de Jérusalem : *Sola Lotharingia Jerosolymam calamitate vincit.* ANN. 1639.

Les villes dont le roi s'étoit emparé, ou qui étoient déja sous sa domination, comme Nanci, Bar-le-Duc, Toul, Pont-à-Mousson, Metz, Verdun & autres, respirerent un peu plus long-temps; mais elles suivirent enfin la destinée du reste de la Province ; ainsi c'est leur situation que nous venons de décrire ; & dans le temps où nous a conduit notre histoire, elles étoient aussi réduites à l'extrémité.

Il étoit bien difficile de les soulager. Cinq armées que la France entretenoit alors, consumoient une partie des secours que la charité eût, dans des temps moins orageux, consacrés aux besoins des malheureux. Chacun se plaignoit, comme on se plaint dans *Histoire de Daniel, tom. 7.*

ANN. 1639. les calamités publiques. On étoit effrayé du présent, & l'avenir n'offroit rien qui pût rassurer. C'est dans cet état qu'étoient les choses, lorsque Vincent, animé de l'esprit dont le premier prêtre de la loi ancienne étoient plein, entreprit de se mettre entre les vivans & les morts, d'arrêter l'incendie qui dévoroit la multitude, d'exercer avec autant d'ordre que de courage les œuvres spirituelles & corporelles de miséricorde dans des lieux où les regles de l'humanité n'étoient plus connues, & d'arborer l'étendard de la charité dans un pays où la justice n'avoit plus de force, où l'autorité légitime étoit comptée pour rien, où les loix des souverains ne rendoient plus qu'un son foible & impuissant.

Num. 16, v. 48.

Le serviteur de Dieu réchauffa, par le feu de ses discours & par ses larmes mêmes, l'esprit de compassion qui avoit besoin d'être ranimé. Il mit en mouvement les pieuses dames de son assemblée. Il eut recours à la duchesse d'Aiguillon, & même à la reine, quoiqu'elle n'eût pas lieu d'être contente du pays en faveur duquel on la sollicitoit. Il donna toujours le premier

l'exemple d'une ſainte & généreuſe libéralité. Il aima mieux en quelque ſorte voir ſouffrir ceux de ſa congrégation, que de laiſſer plus long-temps ſouffrir les pauvres de Jeſus-Chriſt. Dès le temps du ſiége de Corbie, il avoit retranché aux ſiens une petite entrée de table qu'on avoit donnée juſqu'alors, & qui n'a pas encore été rétablie : mais dans le temps des malheurs de la Lorraine, il réduiſit ſa communauté au pain bis : *Voici*, diſoit-il à ſes prêtres, *le temps de la pénitence ; puiſque Dieu afflige ſon peuple, c'eſt pour nous, qui ſommes ſes miniſtres, une obligation d'être aux pieds des autels pour pleurer leurs péchés : mais il faut que nous faſſions quelque choſe de plus, & nous devons ſacrifier à leur ſoulagement une partie de notre nourriture ordinaire.* Ses enfans ne murmuroient pas, parce qu'il ſuivoit avec plus de rigueur que perſonne la loi qu'il impoſoit aux autres.

ANN. 1639.

Abelly, l. 3, p. 298.

Les peines que ſe donna le ſaint prêtre, ne furent pas infructueuſes. Il ſe vit, peu à peu, en état de ſauver la vie, & ſouvent l'honneur aux habitans de vingt-cinq villes, & d'un nombre infini de bourgs & de villages

ANN. 1639. les calamités publiques. On nourrit une du présent, & l'aver...és; il fit donner

Num. 16, v. 48. qui pût rassurer. C...es, qui souvent qu'étoient les cho... ans les places publi- animé de l'es... genres de secours qu'ils prêtre de la lo... endre de la charité la entreprit de ... Il procura des vêtemens & les mo... n'en avoient pas, c'est-à- dévoroit ... car on pourroit s'y tromper) autant ... ulement à un nombre prodigieux spirit ... lie du peuple de tout âge & de dar ... sexe, mais encore à quantité de n... filles de condition, qui étoient sur le point de périr en plus d'un sens; à quantité de religieux, dont les monasteres avoient été pillés; à quantité de vierges consacrées à Dieu, qui étoient aussi défigurées que celles dont parle Jérémie, qui, pour la plupart, n'avoient ni voiles ni chaussures, & qui, couvertes de lambeaux également ridicules & bizâres, avoient jusques-là inutilement annoncé à toute l'Europe l'excès de leur affliction & de leur pauvreté.

Comme une sage économie dans le maniement des aumônes, est un des meilleurs moyens dont on puisse se servir pour ménager ceux qui les font, & les

à ceux qui les reçoivent; ANN. 1639.
dans la distribution qu'il
faire, toutes les me-
udence consommée: Il
de ses missionnaires pleins
d'intelligence en différens
du pays. Il leur associa quel-
freres de sa congrégation, qui
avoient des secrets contre la peste, & qui sçavoient la médecine & la chirurgie. Il leur dressa un long & sage réglement, au moyen duquel ils ne pouvoient offenser ni les évêques, ni les gouverneurs, ni les magistrats. Il leur prescrivit de consulter les curés, ou, quand il n'y en avoit point, ce qui arrivoit souvent, les personnes les plus qualifiées des lieux qu'ils visitoient, afin d'éviter la surprise & de proportionner le secours aux besoins & à la condition de ceux à qui ils devoient être appliqués. Quoique les dames de son assemblée s'en rapportassent absolument à lui, & qu'elles lui laissassent une liberté entiere de disposer à son gré des grandes sommes qu'elles lui mettoient entre les mains; il ne fit jamais rien sans prendre leurs avis; souvent même il vouloit recevoir, ou

Abelly, l. 2, c. 11.

ANN. 1639. par lui-même, ou par d'autres, les ordres de la reine, afin de ſuivre en tout l'intention des bienfaicteurs, & d'éviter tout ſoupçon d'acception de perſonnes.

C'eſt en ſuivant ce plan qu'il ſçut contenter tout le monde & ſur-tout les pauvres; nation ſouvent intraitable, preſque toujours diſpoſée aux murmures & aux plaintes, rarement auſſi occupée du bien qu'on lui fait, que de celui qu'elle s'imagine qu'on pourroit encore lui faire. Il eſt vrai que l'ardeur ſainte qu'il ſçut communiquer aux meilleures familles de Paris, les porta à faire, pendant près de vingt ans, des efforts que la poſtérité aura peine à croire: mais comme le mal étoit preſque univerſel, & dans le plus haut degré qu'on puiſſe concevoir; il falloit, ſi j'oſe m'exprimer ainſi, multiplier par l'attention & le bon ordre des ſecours qui, quoique très-conſidérables en eux-mêmes, ne laiſſoient pas d'être de beaucoup inférieurs aux beſoins qu'on vouloit arrêter.

Quoiqu'en fait de miſere & d'indigence, le détail ſe reſſente néceſſairement de la baſſeſſe du ſujet, nous ne

pouvons cependant ſacrifier à la délicateſſe de certains lecteurs, le récit d'un nombre de particularités qui ſont auſſi propres à édifier la charité, qu'elles ſont fatigantes pour l'imagination. ANN. 1639.

2. Secours donnés à Toul.

La ville de Toul fut la premiere qui éprouva les bontés de Vincent de Paul. Ses miſſionnaires, qui, comme nous l'avons dit ailleurs, y avoient déja un établiſſement, lui envoyerent, cette même année *, un certificat de Jean Midot, docteur en théologie, grand archidiacre, vicaire-général pendant la vacance du ſiége épiſcopal, & conſeiller au Parlement de Metz. Il y faiſoit foi, *que les prêtres de la miſſion continuoient, depuis environ deux ans, avec beaucoup d'édification & de charité, à ſoulager, vêtir, nourrir & médicamenter les pauvres; premiérement, les malades, dont ils ont*, dit-il, *retiré ſoixante dans leur maiſon, & une centaine qui ſont logés dans les fauxbourgs. Secondement, quantité d'autres pauvres honteux, réduits à une grande néceſſité, & réfugiés en cette ville, auxquels ils font l'aumône. Et en troiſieme lieu, pluſieurs pauvres ſoldats, revenans des armées du Roi, bleſſés & malades, qui*

* Décembre 1638.

Abelly, ibid. pag. 375.

ANN. 1639. *se retirent aussi en la maison desdits prêtres de la mission & en l'hôpital de la charité, où il les font nourrir & traiter; desquelles actions charitables & de leurs autres déportemens les gens de bien demeurent grandement édifiés. En témoignage de quoi, nous avons signé & fait contre-signer*, &c.

Ce certificat fut suivi de deux autres que donnerent les religieuses dominicaines des deux maisons de Toul. Elles y rendoient justice à la charité que les missionnaires avoient exercée, tant envers deux régimens François qui, près de Gondreville, avoient été très-maltraités par les troupes de Jean de Wert, qu'à l'égard de leur propre maison, à laquelle ils donnoient, depuis deux ans & demi, tous les secours de la charité la plus attentive : *Ainsi*, continuent les dames du grand couvent, *nous pouvons dire, & nous disons avec tout le diocese de Toul : béni soit Dieu qui nous a envoyé ces anges de paix, dans un temps si calamiteux, pour le bien de cette ville & la consolation de son peuple;* & pour nous en particulier, *à qui ils ont fait & font encore tous les jours des charités de leurs biens, nous*

donnant du bled, du bois, des fruits, ſubvenant ainſi à notre grande néceſſité. Le ſentiment intérieur nous preſſe d'en rendre ce témoignage; ce que nous faiſons de très-bon cœurs, ce 20 du mois de Décembre 1639. ANN. 1639.

Nous aurions été en état de produire un plus grand nombre d'atteſtations ſemblables, ſi l'humilité de notre Saint ne les eût arrêtées pour un temps. Ses prêtres ayant voulu ſçavoir de lui s'il étoit à propos qu'ils en exigeaſſent des autres villes où ils devoient porter les mêmes ſecours; il leur répondit *qu'ils feroient bien de n'en pas demander, qu'il ſuffiſoit que Dieu connût leurs bonnes œuvres, & que les pauvres fuſſent ſoulagés, ſans en vouloir produire d'autres témoignages.* Il changea de ſentiment dans la ſuite *, pour prévenir les murmures, & juſqu'à l'ombre des ſoupçons. Ainſi on verra bientôt que les monumens de pareille force ne nous manquent pas, & que Dieu a ſçu publier ſur les toits ce que ſon ſerviteur vouloit d'abord enſevelir dans le ſecret de ſon humilité.

* *Lettre du 21 Janvier 1642.*

Pendant que ces dignes miniſtres de la charité de Vincent de Paul rempliſ-

Ann. 1639. ſoient, à Toul & aux environs, tous les devoirs de la miſéricorde, ceux que le ſaint prêtre avoit, dès le mois d'avril, envoyés dans les autres villes de Lorraine ou des frontieres, y travailloient avec la même ardeur. Il y en avoit déja à Verdun, à Metz & en pluſieurs autres endroits.

3. A Metz. La ville de Metz étoit une des plus affligées. Le concours des pauvres, qui l'aſſiégeoient au-dehors & au-dedans, avoit quelque choſe de terrible. C'étoit comme une armée de malheureux de tout âge & de tout ſexe, qui montoit quelquefois juſqu'à quatre & cinq mille perſonnes. Tous les matins on en trouvoit dix ou douze de morts, ſans compter ceux qui, ſurpris à l'écart, étoient ſouvent la proie des bêtes carnacieres : car des loups furieux étoient encore une des plaies dont Dieu frappoit ce peuple infortuné. Accoutumés à ſe nourrir de cadavres, ils ſe vengeoient ſur les vivans de ce qui leur manquoit du côté des morts. Ils attaquoient en plein jour, mettoient en pieces, dévoroient les femmes & les enfans. Les bourgs & les villages en étoient infectés en tout temps : ils entroient même pen-

dant la nuit dans les villes par les brêches des murailles, & ils en enlevoient tout ce qu'ils pouvoient attraper. ANN. 1639.

Telle étoit la situation de Metz : mais ce n'étoit-là qu'une partie de ses disgraces : l'honneur de ses vierges les plus pures étoit en danger. La faim, mere de tous les excès, étoit sur le point de porter plusieurs communautés religieuses à rompre leurs clôtures, dans un temps où les plus fortes murailles étoient un trop foible rempart contre la licence. Toutes les ressources étoient fermées. Le parlement, à qui la famine, la guerre & les courses des ennemis donnoient des alarmes continuelles, avoit été obligé, dès l'année précédente, de se retirer à Toul. Il eût fallu un évêque des premiers siecles pour arrêter, ou au moins diminuer le cours de tant de malheurs. Henri de Bourbon, fils naturel d'Henri IV, l'étoit alors, sans être prêtre. Ses abbayes de Saint Germain-des-Prés, de Fécamp, des Vaux-de-Cernai, de Tyron, de Bomport & de la Valasse, sembloient le mettre en état de le faire : mais ce prince qui se maria, douze ans après, avoit apparemment des obli-

Histoire de Lorraine, t. 3, p. 751.

ANN. 1639. gations plus pressées que celles de soulager son peuple. Vincent fit ce que le pasteur ne faisoit pas; il dépêcha en toute diligence quelques-uns de ses prêtres, pour conserver la vie des uns, l'honneur des autres, & tâcher de les sauver tous. Les choses changerent bientôt de face, & Metz commença à respirer un peu. Les maîtres échevins & les treize de la ville furent touchés d'un secours qui venoit si à propos; mais comme ils trouvoient, dans son étendue même, des raisons d'appréhender qu'il ne continuât pas, ils en écrivirent à Vincent au mois d'Octobre de l'année 1640. Leur lettre, comme toutes celles que reçut alors le saint prêtre, est moins un remercîment pour le passé, qu'une sollicitation pour l'avenir.

4. A Verdun. Ibid. p. 778. La ville de Verdun pouvoit, encore moins que celle de Metz, compter sur les aumônes de François de Lorraine, qui, pour lors, en étoit évêque. Ce prince, qui étoit entré sans vocation dans l'état ecclésiastique, avoit aigri la France en excommuniant tous ceux qui, par son ordre, travailloient à la citadelle de Verdun. Un coup si hardi

l'ayant obligé de se retirer à Cologne, il suivit son humeur guerriere, & à la tête de quelques troupes, il vint attaquer sa ville épiscopale. S'il ne réussit pas à l'enlever au Roi, il dut naturellement réussir à la rendre encore plus pauvre qu'elle ne l'étoit auparavant. Aussi, quoique la misere y fût moins grande qu'à Metz, parce que le concours des malheureux y étoit moins considérable; elle avoit cependant un très-grand besoin des aumônes que Vincent y envoya. Ses prêtres, qui y séjournerent au moins trois ans, lui manderent, en 1641, que pendant tout ce temps, ils avoient chaque jour donné du pain à cinq ou six cens pauvres, & pour le moins à quatre cens; qu'ils fournissoient tous les jours du potage & de la viande à cinquante ou soixante malades, & à quelques-uns de l'argent pour d'autres nécessités; qu'ils assistoient environ trente pauvres honteux; qu'ils donnoient à toute heure du pain à quantité de gens de la campagne, & d'autres passans qui venoient leur demander l'aumône; & qu'enfin, ils fournissoient des habits à ceux qui n'en avoient point.

Ann. 1639.

ANN. 1639. Comme le ſaint prêtre ſçavoit parfaitement que le temps des calamités publiques eſt, dans les deſſeins de Dieu, un temps de miséricorde, & que parmi ceux qui l'oublient dans la proſpérité, il en eſt pluſieurs qui reviennent ſincérement à lui dans la tribulation; il avoit preſcit à ſes miſſionnaires d'avoir ſoin de l'ame à meſure qu'ils s'occuperoient de la ſanté du corps. Tous y travailloient avec une ſainte émulation; & ſi leurs peines eurent par-tout autant de ſuccès qu'à Verdun, ils durent être bien conſolés. Un de ces vertueux prêtres écrivit à Vincent que ſes confreres & lui ne ſe laſſoient point d'admirer la patience invincible & des mourans & des malades; & que leur ſoumiſſion aux ordres de Dieu étoit ſi pleine & ſi parfaite, qu'elle alloit au-delà de toute expreſſion : *O Monſieur,* diſoit-il en ſa lettre, *que d'ames vont au ciel par la pauvreté! Depuis que je ſuis en Lorraine, j'ai aſſiſté plus de mille pauvres à la mort qui paroiſſoient tous y être parfaitement bien diſpoſés.... Voilà des interceſſeurs pour ceux qui leur ont fait du bien.*

5. A Nanci. Ceux à qui la ville de Nanci étoit

échue en partage, n'y étoient ni moins saintement ni moins continuellement occupés. Ils donnoient tous les jours du pain & du potage à quatre ou cinq cens pauvres, qui, quoiqu'en santé, ne pouvoient gagner de quoi vivre, parce qu'il n'y avoit plus ni moisson ni moissonneurs; ils les rassembloient chaque jour pour leur faire des instructions touchantes; & la vue d'une multitude de morts & de mourans rendit ces instructions si efficaces, que plusieurs d'entr'eux se confessoient & communioient presque tous les mois. ANN. 1639.

A l'égard des malades, ils en firent recevoir un bon nombre dans l'hôpital de Saint Julien, auquel ils donnerent du linge & de l'argent, parce qu'il n'étoit pas en état de fournir à la dépense. Ils prirent dans leur propre maison ceux qui ne pouvoient trouver de place à l'hôpital, ils les nourrirent avec soin; ils panserent leurs plaies & leurs ulceres. Comme il y avoit communément trente, quarante & cinquante autres malades logés çà & là dans la ville, ils leur firent distribuer chaque jour du pain, du potage & de la viande.

Ann. 1639. Ils assistoient deux sortes de pauvres honteux. Les uns, au nombre d'environ cinquante, étoient d'une condition médiocre ; les autres, au nombre de trente, étoient des gens de qualité, partie ecclésiastiques, partie séculiers. On donnoit aux premiers une certaine quantité de pain par semaine ; on donnoit aux autres de l'argent tous les mois, à proportion de leur naissance & de leurs besoins.

Ayant été avertis qu'il y avoit dans la ville un grand nombre de pauvres meres, dont les enfans, qui étoient encore à la mammelle, se trouvoient en danger de périr, ils en prirent un soin particulier : ils leur donnerent, non-seulement du pain & du potage comme aux autres pauvres, mais encore de l'argent & de la farine.

Ils firent panser les malades & les blessés qu'ils ne pouvoient panser eux-mêmes ; ils payerent les chirurgiens & les drogues ; ils firent par leurs propres mains un grand nombre de cures qui ne leur coûtoient pas beaucoup, & qui, en soulageant à peu de frais une partie de ces malheureux, leur laissoient le moyen de soulager les autres. Enfin,

ils distribuerent du linge & des habits à tous les pauvres qui n'en avoient pas. Ann. 1639.

Comme tant de biens différens auroient bientôt épuisé leurs fonds, ils avoient besoin d'une grande économie; & l'économie en ce genre avoit tout ce qu'il faut, je ne dis pas pour blesser la délicatesse, mais pour révolter la nature. Ainsi, pour ménager les aumônes qu'on leur envoyoit de France, & pour pratiquer à la fois ce que la charité chrétienne a de plus difficile; en fournissant du linge propre à ce tas de misérables, ils prenoient leurs chemises sales & souvent pleines de vermines, en faisoient blanchir & raccommoder quelquefois jusqu'à six ou sept douzaines, & continuoient à les distribuer à ceux qui en avoient besoin: celles qui ne valoient plus rien servoient à faire de la charpie pour les blessures & les ulceres. Je sçais, encore une fois, qu'un détail si circonstancié coûte à l'imagination: mais pourquoi aurois-je honte de rapporter ce que Dieu n'a pas honte d'inspirer à ses amis les plus tendres & les plus privilégiés?

ANN. 1639. Quelque desir qu'eût le saint prêtre de soulager en même temps toutes les
6. parties de la Lorraine & du Barrois,
A Bar. cela ne lui fut pas possible. Les premiers secours qu'il y avoit envoyés montoient si haut, qu'ils épuiserent, dès le commencement, & sa maison qu'il taxoit toujours la premiere, & celle d'un nombre de dames charitables qui étoient sa ressource lorsqu'il s'agissoit du besoin des pauvres. Ce ne fut donc que sur la fin de la même année qu'il envoya de ses prêtres à Bar-le-Duc, quelques mois après, à Saint-Mihiel & à Pont-à-Mousson.

Ceux qui furent envoyés à Bar, y furent reçus avec beaucoup de bonté par les RR. PP. Jésuites qui les logerent chez eux. Ils trouverent dans cette ville environ huit cens pauvres habitans ou étrangers. Ces derniers étoient, pour la plupart, pendant la rigueur de l'hiver, couchés sur le pavé dans les carrefours, & devant les portes des églises ou des bourgeois. C'étoit-là, qu'excédés de miseres & de maladie, consumés par la faim & par le froid, ils attendoient & recevoient la mort presqu'à tous les instans. On leur donna, comme par-tout ailleurs,

ailleurs, de la nourriture & du linge; & en très-peu de jours, on en habilla deux cens soixante qui étoient réduits à une nudité affreuse. On mit l'hôpital, en lui donnant chaque mois une somme réglée, en état de recevoir un plus grand nombre de malades : mais comme parmi ceux-ci il y en avoit environ quatre-vingts qui l'étoient plus que les autres, les missionnaires se chargerent entiérement de leur subsistance, & ils leur fournirent tous les jours les alimens qui leur étoient nécessaires. Ann. 1639.

Une des dépenses qui coûta le plus, fut celle qu'on se vit obligé de faire pour recevoir les passans, qui ne trouvant aucunes ressources, ni dans les campagnes qu'on ne cultivoit plus, ni dans les villes dont l'entrée leur étoit souvent interdite, se retiroient en France par pelotons. Les missionnaires occupés à Toul & à Nancy, les adressoient à ceux de Bar, qui prenoient soin d'eux pendant leur séjour, & leur donnoient quelque argent pour continuer leur voyage. Je ne parle point de la sainte générosité avec laquelle ces dignes éleves de Vincent de Paul pansoient tous les jours plus de vingt personnes attaquées

ANN. 1639. d'une gale épaisse & corrosive, qui dégoûtoit tout le monde. Cette maladie étoit alors commune dans toute la Lorraine; & ceux de Bar, qui, par un remede souverain qu'on leur avoit appris, l'extirperent peu-à-peu, ne firent de ce côté-là que ce que faisoient leurs freres répandus dans les autres cantons de cette province.

Mais quelque grands que fussent en eux-mêmes les biens dont nous parlons, ceux que ces mêmes prêtres firent à Bar dans l'ordre de la grace & du salut, l'emporterent de beaucoup. Ils répandirent par-tout, avec le secours de Dieu, l'esprit de douleur & de componction. Ils apprirent aux peuples à pleurer, non leurs disgraces temporelles, mais leurs péchés, qui en avoient été la source. Chacun s'efforça de rentrer en grace avec Dieu. La multitude, qui regardoit ces dignes missionnaires, comme les Egyptiens regardoient Joseph, quand il les garantit de la famine, courut à eux avec un empressement extraordinaire, & voulut mal-à-propos ne devoir la vie de l'ame, qu'à ceux qui lui avoient conservé la vie du corps. Un seul de ces laborieux ministres de la pénitence

entendit, dans l'espace d'un mois, plus de huit cens confessions, plus ou moins générales; & il eut la consolation de nourrir du pain des forts une partie de ceux à qui il avoit tant de fois distribué un pain terrestre & commun. Mais enfin la nature succomba, ces deux prêtres furent attaqués d'une maladie violente. Germain * de Montevit, qui étoit dans un âge où l'on ne se consulte point assez, fut * emporté par la force du mal : & la congrégation perdit un homme, qui, n'ayant encore que 28 ans, lui donnoit de grandes espérances. Il fut enterré dans l'église du college des Jésuites. Le R. P. Roussel, qui étoit alors recteur du college, en écrivit à Vincent, en ces termes :

ANN. 1639.

* Il étoit du diocese de Coutance.

* Le 19 Janvier 1640.

« Vous avez appris la mort de M. de » Montevit, que vous aviez envoyé ici. » Il a beaucoup souffert en sa maladie, » qui a été longue; & je puis dire, sans » mensonge, que je n'ai jamais vu une » patience plus forte & plus résignée que » la sienne. Nous ne lui avons jamais » oui dire aucune parole qui fût une » marque de la moindre impatience : » tous ses discours ressentoient une piété » qui n'étoit pas commune. Le médecin

ANN. 1639. » nous a dit fort souvent, qu'il n'avoit » jamais traité malade plus obéissant & » plus simple. Il a communié fort sou- » vent dans sa maladie, outre les deux » fois qu'il a communié en forme de » viatique. Son délire de huit jours en- » tiers ne l'empêcha pas de recevoir » en bon sens l'extrême-onction ; il le » quitta quand on lui donna ce sacre- » ment, & le reprit incontinent après » qu'on le lui eut donné. Enfin, il est » mort comme je desire & comme je » demande à Dieu de mourir. Les deux » chapitres de Bar honorerent son con- » voi, comme aussi les Peres Augustins : » mais ce qui honora le plus son enter- » rement, ce furent six à sept cens » pauvres, qui accompagnerent son » corps, chacun un cierge à la main, & » qui pleuroient aussi fort que s'ils eussent » été au convoi de leur pere. Les » pauvres lui devoient bien cette re- » connoissance ; il avoit pris cette ma- » ladie en guérissant leurs maux, & » en soulageant leur pauvreté ; il étoit » toujours parmi eux, & ne respiroit » point d'autre air que leur puanteur. » Il entendoit leurs confessions avec » tant d'assiduité, & le matin, & l'après-

» dînée, que je n'ai jamais pu gagner ANN. 1639.
» sur lui qu'il prît une seule fois le re-
» lâche d'une promenade. Nous l'avons
» fait enterrer auprès du confessional,
» où il a pris sa maladie, & où il a
» fait le beau recueil des mérites dont
» il jouit maintenant dans le ciel. Deux
» jours avant qu'il mourût, son com-
» pagnon tomba malade d'une fievre
» continue, qui l'a tenu dans le danger
» de la mort l'espace de huit jours; il
» se porte bien maintenant. Sa maladie
» a été l'effet d'un trop grand travail
» & d'une trop grande assiduité parmi
» les pauvres. La veille de Noël, il
» fut vingt-quatre heures sans manger
» & sans dormir; il ne quitta point le
» confessional que pour dire la messe.
» Vos messieurs sont souples & très-
» dociles en tout, hormis dans les avis
» qu'on leur donne de prendre un peu
» de repos. Ils croient que leurs corps
» ne sont pas de chair, ou que leur
» vie ne doit durer qu'un an. Pour le
» frere, c'est un jeune homme extrê-
» mement pieux : il a servi ces deux
» prêtres avec toute la patience & l'assi-
» duité que les malades les plus difficiles

ANN. 1639. » eussent pu desirer. J'ai l'honneur » d'être, &c. ».

Le P. Roussel avoit été si frappé du zele invincible de M. de Montevit, qu'il en a inséré l'histoire dans le journal de son rectorat; comme le P. Aubri, ministre du college de Bar, l'attesta * en 1706, par un certificat, où il déclare authentique la lettre édifiante que je viens de rapporter.

* Le 11 Juillet.

ANN. 1640.

7. A Pont-à-Mousson.

Vincent n'avoit, jusques-là, pu rien faire pour la ville de Pont-à-Mousson. Ce ne fut que vers le mois de Mai de l'année 1640, que ses prêtres y porterent les premieres aumônes. Quelque accoutumés qu'ils fussent aux miseres de la Lorraine, ils furent effrayés de celles que ce triste canton offrit à leurs yeux. Ils y trouverent quatre ou cinq cens pauvres, qui, la plupart étoient de la campagne, & si défigurés, qu'ils ressembloient moins à des hommes qu'à des squéletes foiblement animés. Ils étoient languissans, atténués, jusqu'à ne pouvoir plus prendre de nourriture, & plusieurs moururent en mangeant. Il y avoit, outre cela, une centaine de malades, cinquante ou soixante pauvres

honteux, des religieuses dans une nécessité étrange, & quelques personnes de qualité, qui sentoient doublement le poids de la misere & de la pauvreté. ANN. 1640.

Les quatre curés de la ville donnerent aux prêtres de la mission une liste exacte de ceux dont les besoins étoient plus pressans. On les secourut tous sans exception. On fournit même des outils à ceux qui étoient assez résolus & assez forts pour travailler dans les bois. Ils y alloient par troupe. Un homme seul y eût été en danger, parce qu'il y avoit une multitude de loups, qui se tenoient comme en embuscade, & qui ravageoient avec fureur ce qu'ils pouvoient ravager impunément. La crainte de ces bêtes féroces bloquoit dans leurs propres maisons un grand nombre de femmes & d'enfans des bourgades voisines. Un bon curé en avertit nos missionnaires, & s'offrit à y porter les secours qu'on voudroit bien lui confier. On lui donna une somme d'argent, au moyen de laquelle il se chargea de nourrir ce peuple abandonné. Il ne falloit pas moins qu'un prêtre, & un prêtre plein de courage, pour pénétrer dans ces affreuses de-

ANN. 1640. que de ces pauvres, *plus de trois cens étoient dans une très-grande nécessité, & plus de trois cens autres à la derniere extrémité;* qu'il y en avoit plus d'une centaine, dont la peau étoit si retirée, si affreuse, si desséchée, qu'on ne pouvoit les regarder sans horreur; qu'en général, c'étoit bien la chose la plus épouvantable qu'on pût jamais voir; qu'ils ne vivoient que de certaines racines qu'ils alloient chercher dans les champs; qu'il y avoit plusieurs jeunes demoiselles qui mouroient de faim; & qu'il étoit à craindre que le désespoir ne les fît tomber dans une plus grande misere que celle qui leur étoit commune avec le reste de la province.

Au mois de Mars. Ce même prêtre ajoutoit, dans une seconde lettre, qu'à la derniere distribution de pain qu'il avoit faite, il s'étoit trouvé onze cens trente-deux pauvres, sans compter les malades, qui étoient en grand nombre, & à qui on donnoit la nourriture & les remedes convenables à leurs maux; qu'une charité si bien placée attendrissoit, non-seulement ceux qui en étoient l'objet, mais les riches eux-mêmes, qui en pleuroient hautement; que, sans ce secours, c'en étoit

fait de la vie d'une partie de ces misérables ; qu'un Suisse, Luthérien de religion, en avoit été touché ; qu'il avoit abjuré son héréfie ; & qu'ayant reçu les sacremens, il étoit mort d'une maniere très-édifiante ; qu'enfin, le peuple ne cessoit de prier Dieu pour ceux, par la charité desquels il respiroit encore. *Je ne crois pas*, ajoutoit ce missionnaire, *que des personnes, pour qui l'on offre à Dieu tant & de si ferventes prieres, puissent périr.* Ann. 1640.

La conclusion de toutes ces lettres étoit toujours la même ; & elles ne finissoient presque jamais que par de vives follicitations d'un nouveau secours. Comme ce pays désolé n'avoit de ressource qu'en la charité de Vincent de Paul, & que le saint homme ne pouvoit que très-difficilemment fournir à des besoins si multipliés, deux ou trois jours de délai suffisoient pour ramener la consternation. Aussi le serviteur de Dieu ayant envoyé un des plus anciens prêtres de sa compagnie pour visiter dans leurs départemens, tous les missionnaires qui travailloient en Lorraine, avec ordre de lui rendre un compte exact de l'emploi des aumônes, de

Ann. 1640. l'ordre qu'on gardoit dans les instructions; & enfin de celles des villes qui souffroient davantage : ce visiteur lui parla des habitans de Saint-Mihiel en des termes capables de le porter à de nouveaux efforts.

Il lui représenta que la noblesse souffroit encore plus que le menu peuple; que celui-ci demandoit du pain sans façon; qu'il y avoit au contraire peu de gens de condition qui osassent franchir ce pas humiliant; qu'il en connoissoit qui seroient plutôt morts de faim que de découvrir leur extrême nécessité; qu'il avoit lui-même parlé à des personnes qualifiées, qui ne pouvoient, sans fondre en larmes, voir qu'on entrevît leur misere, même pour la secourir; qu'une jeune demoiselle, pressée par la faim, avoit plusieurs fois cherché l'occasion de perdre son honneur pour ne pas perdre la vie; & que, par la miséricorde de Dieu, on l'avoit tirée de ce danger. Il ajoutoit qu'il ne mouroit aucun cheval dans la ville, de quelque maladie que ce fût, qu'on ne l'enlevât aussi-tôt pour le manger; qu'une veuve, qui n'avoit plus rien, ni pour elle, ni pour ses trois

enfans, étoit sur le point de manger une couleuvre, lorsque le missionnaire qui étoit chargé de faire, autant qu'il lui seroit possible, subsister Saint-Mihiel, y étoit accouru pour appaiser la faim qui la dévoroit; que les prêtres du pays, qui menoient tous une vie exemplaire, n'avoient ni pain ni provisions; jusques-là, qu'un curé du voisinage avoit été réduit, afin de gagner sa vie, à s'atteler avec ses paroissiens, pour tirer la charrue. *Il ne faut plus*, disoit ce visiteur, *aller chez les Turcs pour y voir des prêtres condamnés à labourer la terre: ils s'y condamnent eux-mêmes à nos portes, ou plutôt ils y sont contraints par la nécessité.* ANN. 1640.

Il finissoit, en témoignant qu'il ne pouvoit concevoir comment son confrere, avec aussi peu d'argent qu'il en recevoit de Paris, avoit pu, jusques-là, faire tant d'aumônes en général & en particulier; que, quoiqu'il restât encore bien des besoins, on n'eût jamais pu, sans une bénédiction particuliere de Dieu, faire tout ce que l'on avoit fait en faveur des pauvres; qu'il avoit reconnu cette espece de miracle de multiplication, dans les autres cantons qu'il avoit

ANN. 1640. parcourus; que l'on en étoit redevable au zele, à la sagesse & à la piété des prêtres qui étoient venus en Lorraine; qu'en particulier, celui qui travailloit à Saint-Mihiel, étoit plein de charité & d'ardeur; qu'il savoit souffrir la faim comme ceux avec qui il vivoit; qu'il étoit tombé malade, autant par le défaut de nourriture, que par la multitude des confessions générales qu'il avoit entendues; qu'il étoit universellement respecté, & qu'il y avoit dans la Ville des personnes qui s'estimoient heureuses de lui avoir parlé une seule fois; que, dans le pénible travail dont il étoit accablé, il avoit la consolation de trouver un peuple docile, pieux, à qui Dieu donnoit abondamment l'esprit de patience; & qui, dans sa pauvreté, étoit si avide des biens spirituels, que, quoique la ville fût petite, & la plupart des grandes maisons désertes, il se trouvoit à ses catéchismes jusqu'à deux mille personnes, pour avoir la consolation de l'entendre.

Ces lettres, & plusieurs autres semblables, porterent Vincent à continuer de secourir Saint-Mihiel; &, quoique le nom de cette ville fût odieux à la

France, parce que, quelques années auparavant *, un coup de canon tiré de ses remparts, avoit brisé une partie du carrosse dans lequel étoit le Roi; cependant le saint prêtre agit avec tant de force, soit auprès du Roi lui-même, qu'il engagea à diminuer la garnison, soit auprès des personnes charitables, que cette ville fut toujours comprise dans la distribution des aumônes qu'il procuroit à la Lorraine.

Ann. 1640.

* Vers la fin de 1635.

Calmet, t. 3, p. 325.

Comme une plus longue induction ennuieroit à la fin, nous ne parlerons pas des secours que les prêtres de Vincent de Paul porterent de sa part dans un grand nombre de villes, de bourgs & de villages de la même Province. Ce que nous avons dit suffit pour faire connoître que jamais homme ne mérita mieux le nom de pere des pauvres, & que la Lorraine doit, d'âge en âge, transmettre jusqu'à ses derniers enfans, que la plupart d'entr'eux lui doivent la vie, parce qu'il l'a sauvée à leurs peres. C'est ce que reconnurent les chefs de la justice dans chaque lieu par un grand nombre de lettres.

Ce que faisoient les magistrats pour leurs citoyens, les supérieurs de com-

ANN. 1640. munautés le faisoient pour leurs religieux : & nous avons encore une lettre du P. Félicien, vicaire provincial des capucins de Lorraine, où il remercie S. Vincent au nom de ses freres, à peu près comme S. Paul remercioit Philémon de ce qu'il avoit soulagé, dans leur extrême besoin, les serviteurs de Dieu : *Quia viscera Sanctorum requieverunt per te.*

Au fond, quelques sentimens qu'eussent pour lui les communautés de Lorraine, il étoit difficile que la reconnoissance fût proportionnée aux bienfaits. Nuits & jours, le saint homme s'occupoit de leurs miseres & des moyens d'y pourvoir. Leurs cris, semblables à ceux d'un malade qui expire, frappoient sans cesse ses oreilles & son cœur. Il les voyoit toutes dans la cruelle position qu'avoit leur patrie dans les drapeaux du duc de Weimar. Il les plaint dans toutes ses lettres ; mais il ne se contente pas de les plaindre. Ici il fait passer deux sommes d'argent aux religieuses de la Visitation de Nanci, qui étoient presque réduites à gémir en secret : là, il fournit des meubles aux Annonciades de Vaucouleurs, qui, chas-

ſées de leur monaſtere, n'avoient trouvé, en y rentrant, que les murailles. Tantôt il envoie des habits & des couvertures aux Carmelites, tant de Neuf-Châ eau que de Pont-à-Mouſſon, où il s'en garde encore une en mémoire de ſa charité. Tantôt, dans un emploi de 700 livres deſtinées à des meſſes pour le cardinal de Richelieu, il veut que les cordeliers de Vic ſoient les mieux partagés, parce qu'ils ſouffrent davantage. Souvent & très-ſouvent, il agit à la fois pour tous les ordres religieux, ſoit en les expoſant tous enſemble à la compaſſion de ceux qui pouvoient les ſecourir, ſoit en leur obtenant un arrêt du conſeil d'état du Roi, qui les garantît des taxes qu'on vouloit lever ſur eux : arrêt dont il ne voulut pas que ſes prêtres de Toul profitaſſent, & cela ſur cette maxime ſi digne d'un grand ſaint, que *ſi les miſſionnaires ſont fideles aux devoirs de leur vocation, ils ne manqueront point de bien; & que s'ils ne le ſont pas, ils n'en auront que trop.* ANN. 1640.

9. Le Saint ſoulage les Lorrains réfugiés à Paris.

Ce ne fut pas ſeulement dans leur propre pays que les Lorrains éprouverent la charité de Vincent de Paul; il y en eut un très-grand nombre qui la reſſentirent à

Ann. 1640. Paris. Il faut sçavoir, pour entendre ceci, que le missionnaire, qui, par ordre du saint prêtre, avoit porté de l'argent en Lorraine, représenta, & à Vincent lui-même, & aux dames de son assemblée, qu'il y avoit dans cette Province plusieurs filles, même de condition, qui, n'ayant plus de biens, ni parens, ni aucunes ressources pour subsister, se trouvoient exposées à l'insolence & à la brutale liberté de l'officier & du soldat. Un danger si prochain effraya le serviteur de Dieu. Il fit arrêter, dans la premiere assemblée, qu'on feroit venir à Paris celles de ces filles qui voudroient bien s'y rendre, & que l'on prendroit des mesures pour les faire subsister. Il s'en présenta beaucoup plus qu'on n'avoit cru : ainsi il fallut faire un choix, & ce choix judicieux tomba sur celles pour qui il y avoit plus à craindre. Le député de notre Saint en amena, à diverses reprises, cent soixante qu'il défraya pendant la route. Il en eût pris davantage, s'il n'avoit été obligé de se charger d'un grand nombre de petits garçons qui périssoient. Vincent partagea avec mademoiselle le Gras le soin de cette nouvelle colonie. La sainte veuve

reçut chez elle les personnes de son sexe. ANN. 1640.
Un nombre de femmes de qualité qui vinrent les voir en donnerent avis aux principales familles de Paris ; toutes ces filles furent placées peu à peu, & chacune le fut selon sa condition ; les unes, en qualité de demoiselles ; les autres, comme femmes de chambre ; quelques-unes, en des emplois inférieurs. Pour les jeunes garçons dont nous avons parlé, le saint prêtre les reçut à saint Lazare, & les nourrit en attendant qu'il pût les mettre en service.

Il ne fut pas long-temps nécessaire d'inviter les habitans de la Lorraine à passer en France. La main de Dieu continuoit à porter de si rudes coups à cette Province, & ceux de ces peuples, dont les terres n'étoient pas sous la domination du Roi, étoient si abandonnés, qu'on les voyoit sortir comme en caravannes, se glisser à travers les armées, & hasarder tout pour trouver un asyle, soit à Paris, soit dans les autres villes du royaume. C'est cette désertion, qui, jointe à la mortalité, dépeupla si fort la Lorraine, qu'au rapport de son nouvel historien *, un siecle entier ne lui a pas suffi pour réparer ses pertes.

* Calmet.

ANN. 1640. Cette transmigration dura plusieurs années. Les missionnaires occupés à Toul, à Bar & dans les lieux de passage, la facilitoient autant qu'il leur étoit possible, comme nous l'avons remarqué plus haut : mais Vincent fut celui de tous à qui elle donna plus d'exercice. Un grand nombre de ces pauvres réfugiés venoient en droiture à saint Lazare, où ils étoient sûrs de trouver un homme chez lequel tout étoit un en Jesus-Christ, & qui, quand il s'agissoit de remplir les devoirs de la charité, avoit soin de l'étranger sans préjudice du citoyen. Les gens de bien lui adressoient ceux qui n'osoient d'eux-mêmes se présenter à lui. *Votre charité est si grande*, lui écrivoit, en 1643, le R. P. Pierre Fournier, recteur du college de Nanci, *que tout le monde a recours à elle. Chacun vous considere ici comme l'asyle des pauvres affligés. C'est pourquoi plusieurs viennent à moi, afin de vous les adresser ; & que, par ce moyen, ils ressentent les effets de votre bonté. En voici deux, dont la vertu & la qualité exciteront à bon droit votre cœur charitable à les assister.*

Pour ne pas se rebuter d'un concours

qui ne finissoit point, il falloit un cœur aussi vaste, aussi dilaté par la charité, que l'étoit celui de Vincent de Paul : mais la libéralité que tant de leçons n'apprennent que foiblement à ceux qui seroient le plus en état de l'exercer, étoit comme le fond de son tempérament. Les Lorrains l'éprouverent : ils reconnurent avec joie que ce prêtre, dont le nom étoit si fameux dans leurs pays, étoit au-dessus de sa réputation. Le saint homme, en attendant qu'on pût les mettre en état de gagner de quoi vivre, le fit loger en différens endroits du voisinage. Il leur procura du pain & des vêtemens; & comme il s'apperçut que parmi eux il y en avoit plusieurs, qui, faute de pasteurs, dont les uns étoient morts, les autres avoient pris la fuite, ne s'étoient pas, depuis un temps considérable, approché des sacremens; il leur fit faire, deux années de suite, vers le temps de Pâque, des missions dans la paroisse de la Chapelle, petit village qui n'est éloigné de Paris que d'une demi-lieue. Cette proximité engagea plusieurs personnes de condition à s'y trouver. Les ecclésiastiques de la conférence s'y distiguerent

ANN. 1640.

En 1641 & 1642.

Ann. 1640. par leur assiduité au travail, & les dames de l'assemblée par leurs aumônes. C'est ainsi que Vincent continuoit à trouver le moyen de pourvoir aux besoins de l'ame & aux nécessités du corps.

La seconde mission à laquelle M. Perrochel travailla, fut encore plus favorable aux pauvres Lorrains, que ne l'avoit été la premiere. Un laïc, nommé Drouart, y répandit le feu de la charité; & malgré l'épuisement que causoient des secours si long-temps & si abondamment continués, on se vit en état de donner du pain, au moins pour un temps, à ceux qui en étoient venus chercher de si loin. Un d'entr'eux, qui étoit frere d'un chanoine de Verdun, reçut de lui une lettre par laquelle il lui mandoit que la misere l'avoit réduit à quitter le service de son église, où il ne trouvoit plus qu'un pain de larmes & de douleur; qu'il s'étoit mis à labourer la terre pour avoir de quoi vivre; mais qu'enfin, le grand travail & le peu de nourriture l'avoient si fort affoibli, *qu'il ne pouvoit plus rien faire ni éviter la mort, s'il ne recevoit bientôt quelque assistance. En vérité*, disoit-il en finissant la lettre, *je ne sçais où trouver ce se-*

Abelly, l. 2, p. 386.

cours, qu'auprès de vous, mon frere, qui avez eu le bonheur d'être reçu & favorisé d'un des plus saints & des plus charitables personnages de notre siecle infortuné; c'est donc par vous que j'espere ce bonheur de la part de M. Vincent. Son attente ne fut pas vaine. Le serviteur de Dieu n'abandonna pas un prêtre de Jesus-Christ qui n'avoit plus qu'un soufle de vie; & sans perdre un moment, il lui envoya tout ce dont il avoit besoin pour sortir d'une si triste situation. — Ann. 1640.

10. Il procure un lieu de retraite à une communauté religieuse.

Ce fut vers le même temps, & par un semblable motif, que le saint homme se chargea d'une communauté de religieuses Bénédictines qui étoient prêtes à mourir de faim. Elles étoient venues de Remberviller à Saint-Mihiel pour s'y établir. Un temps de disette, & d'une disette qui dépeuploit les plus anciens monasteres, n'étoit pas bien propre pour un nouvel établissement.

Celui des enfans de Vincent de Paul, qui travailloit à Saint-Mihiel, lui en donna avis. Le Saint, après en avoir conféré avec les dames de son assemblée, fit venir à Paris ces religieuses délaissées. Elles étoient au nombre de

ANN. 1640. quatorze; on les reçut, & on les traita avec toute l'attention que méritent des filles consacrées à Dieu. La maniere édifiante dont elles se conduisirent, fit connoître que Dieu ne les éprouvoit que parce qu'elles étoient agréables à ses yeux. Mais enfin la providence, pour les dédommager, leur donna en France ce qu'elles n'auroient peut-être pas trouvé en Lorraine.

r Sauval, t. 1, p. 713.

Des dames de piété, & entre les autres la comtesse de Château-Vieux & la marquise de Baune, qui souhaitoient avec ardeur qu'il y eût un monastere destiné à réparer, par une adoration perpétuelle, les outrages faits à Jesus-Christ dans l'Eucharistie, les jugerent très-propres à ce dessein. Anne d'Autriche y entra pour beaucoup, en conséquence d'un vœu qu'elle avoit fait pour obtenir la paix dans son royaume. Cette auguste Reine vint elle-même faire poser la croix r sur la porte de cette communauté *; & donnant à ses sujets un de ces exemples de religion qui frappent & qui touchent, elle se jeta, un flambeau à la main, aux pieds du fils de Dieu, pour lui faire une réparation solemnelle des injures qu'il essuie

* Ce sont les Dames du S. Sacrement de la rue S. Louis au Marais.

tous

tous les jours dans le ſacrement de ſon amour. C'eſt encore aujourd'hui un des premiers devoirs de ces mêmes religieuſes, dont une doit, nuit & jour, à genoux au milieu du chœur, la corde au col, & au pied d'un poteau, s'efforcer de fléchir la colere de Dieu par cette poſture humiliante, & plus encore par les gémiſſemens de ſon cœur. ANN. 1640.

Comme les malheurs de la Lorraine continuoient toujours, & que Charles IV, plus avide de ſieges & de batailles, qu'attentif à la tranquillité de ſon peuple, ne faiſoit rien qui ne menaçât ſes ſujets d'une ruine totale; un bon nombre de perſonnes de condition de l'un & de l'autre ſexe, qui entrevoyoient dans l'extrême diſgrace de leurs amis & de leurs voiſins, celle qui étoit prête à fondre ſur eux, prirent, pour la prévenir, le parti d'emporter ce qu'ils purent du débris de leurs biens, & de venir à Paris. Mais après y avoir dépenſé tout ce qu'ils avoient tiré d'argent de la vente de leurs effets, ils ſe trouverent pour la plupart réduits à un beſoin d'autant plus fâcheux, qu'ils n'oſoient le découvrir. La honte de ſe voir dans un état ſi différent de celui dans lequel ils

ANN. 1640. avoient jusques-là vécu, leur fermoit la bouche, & ils étoient destinés à tout souffrir, plutôt que de faire connoître qu'ils souffroient. Une personne d'honneur & de mérite en ayant eu connoissance, en donna avis au saint prêtre, & lui proposa la pensée qu'il avoit de chercher les moyens de les faire subsister. Vincent, qui, depuis plusieurs années, mettoit à contribution, & sa maison, & ses meilleurs amis de Paris, eût naturellement dû se trouver fort embarrassé d'une pareille proposition: cependant, il l'accepta non-seulement avec joie, mais encore avec beaucoup de reconnoissance. *O Monsieur*, dit-il à celui qui venoit de la lui faire! *ô Monsieur, que vous me faites de plaisir! Oui*, ajouta-t-il avec cette sage simplicité qui respire l'esprit de Dieu; *il est juste d'assister & de soulager cette pauvre noblesse, pour honorer Notre-Seigneur, qui étoit très-noble & très-pauvre tout ensemble.*

Dans une affaire si pressée, le délai étoit mortel: Vincent s'y appliqua donc d'abord; & après avoir consulté Dieu, selon sa coutume, il prit trois résolutions; la premiere, de ne point toucher

aux aumônes qui devoient être incessamment portées en Lorraine, où elles étoient nécessaires à des milliers de pauvres; la seconde, de ne pas mettre cette nouvelle charge sur le compte des dames de son assemblée, qui avoient déja besoin de toute leur vertu pour continuer ce qu'elles avoient si généreusement commencé; la troisieme, de former une association de seigneurs, qui, pleins de foi, de charité & de sentiment, se fissent un honneur de rendre à des gens de condition, comme ils l'étoient eux-mêmes, tous les services qu'ils eussent voulu recevoir d'eux dans une semblable conjoncture. ANN. 1640.

II. Assemblée de seigneurs sur le modele de l'Assemblée des Dames.

Le Saint en rassembla sept ou huit de ce caractere, & il leur parla sur ce sujet, d'une maniere si vive & si efficace, que des personnes moins bien disposées que ne l'étoient ces messieurs, en eussent été ébranlées. Il fut arrêté, d'une voix unanime, que l'on se réuniroit pour tirer d'embarras cette noblesse affligée, que l'on prendroit un état des personnes de chaque famille, & que l'on proportionneroit le secours au nombre & à la qualité de ceux qui en avoient besoin. M. le baron de Renty,

Ann. 1640. que Dieu avoit donné à son siecle pour lui faire connoître qu'un homme de condition peut, sans sortir du monde, unir aux engagemens de son état, la mortification du cloître, le repos de la contemplation, le zele & l'activité de l'apostolat; ce saint homme, qui, en peu d'années, fournit une longue & glorieuse carriere, fut chargé d'aller à la découverte. Sur son rapport, ceux qui composoient la nouvelle assemblée se cotiserent tous, & fournirent ce qui étoit nécessaire pour la subsistance d'un mois. Au bout de ce terme, ils se rendirent à saint Lazare, où ils tenoient leurs séances, & ils firent la même chose pour le mois suivant; & comme dans ce siecle orageux, de nouvelles nécessités succéderent aux premieres, Vincent sçut si bien, de mois en mois, entretenir leur premiere ferveur, qu'elle continua pendant près de vingt ans. On peut, sans hésiter, mettre cette illustre assemblée au nombre des grandes œuvres dont le saint prêtre a été le promoteur. Il a trouvé en elle des ressources étonnantes pour une infinité de différens besoins; & il s'en est servi, tantôt pour arrêter des désordres per-

Abelly, l. 1, p. 169.

nicieux, tantôt pour procurer un grand nombre de biens considérables. ANN. 1640.

Celui qu'on fit à la noblesse de Lorraine dura environ huit ans; on l'assaisonna de toutes les honnêtetés qui peuvent adoucir l'amertume que le seul nom d'aumône porte avec lui. Ceux de l'assemblée ne se contentoient pas de porter, chaque mois, à ces pauvres gentilshommes, de quoi subsister; ils leur faisoient, de temps en temps, des visites d'amitié & de bienséance; ils leur donnoient des preuves d'un véritable respect; ils les consoloient par des paroles tendres & ménagées; ils leur rendoient, dans leurs affaires, tous les services qu'ils pouvoient leur rendre. Lorsque les troubles de la Lorraine furent assoupis, la plupart s'en retournerent chez eux. Vincent eut soin de leur fournir, non-seulement de quoi faire le voyage, mais encore de quoi subsister quelque temps, lorsqu'ils seroient arrivés dans leur pays. A l'égard de ceux que la perte totale de leurs biens ou leurs affaires domestiques retinrent plus long-temps à Paris, le saint prêtre ne cessa jamais de les assister.

ANN. 1640. Il falloit d'autant plus de courage pour continuer à le faire, que dans ce temps-là même, le serviteur de Dieu fut obligé d'en assister d'autres, qui ne le cédoient aux premiers ni en naissance ni en besoin.

12. Triste situation de l'Angleterre sous Cromwel. L'Angleterre formée, ce semble, pour être le théâtre des plus surprenantes révolutions, avoit pris les armes contre son Roi. Olivier Cromwel, à qui son éloquence, sa valeur, son intrépidité, sa dissimulation profonde, sa noire hypocrisie, son humeur cruelle & vindicative, donnoient abondamment tout ce qui contribue à former ces illustres scélérats, auxquels les attentats du premier ordre semblent être réservés, & qui seuls peuvent porter les crimes jusqu'à leur comble; Cromwel, dis-je, sous prétexte de rétablir la pureté de l'évangile, & de bannir un papisme prétendu, accoutumoit peu-à-peu, & le peuple, & la chambre haute du Parlement, à ne trouver qu'un tyran dans la personne de son prince légitime; & il faisoit entrevoir par degrés à Charle I, lui-même, le honteux échafaud sur lequel ses propres sujets lui

Histoire de Cromwel, par l'Abbé Raguenet, pag. 7.

firent, quelques années après *, couper la tête. Il est aisé de juger que, pendant ces terribles mouvemens, les catholiques avoient tout à craindre de la fureur des factieux. C'est ce qui détermina un nombre de seigneurs & de gentilshommes d'Angleterre & d'Ecosse, à se retirer en France, asyle ordinaire de la religion persécutée.

Ann. 1649.

* Le 9 Février 1649, ou le 30 Janvier, vieux style.

Le baron de Renty, toujours occupé à déterrer ceux qui étoient dans le besoin, fut le premier qui informa Vincent de Paul de la bonne œuvre qui se présentoit à faire. Ils en parlerent l'un & l'autre à l'assemblée des seigneurs, avec tout le zele qu'inspire une vive & sainte charité. Il fut résolu qu'on feroit pour cette noblesse Angloise, ce qu'on faisoit depuis long-temps pour la noblesse de Lorraine. M. de Renty se chargea de la distribution d'une partie des aumônes. Il les portoit tous les mois, à pied, seul pour l'ordinaire, & aux quartiers les plus éloignés qu'il avoit lui-même choisis pour mériter davantage. La mort, qui l'enleva dans la fleur de sa jeunesse, & la même année que le Roi d'Angleterre fut décollé, rendit, à la vérité, la continuation de ce se-

Voyez la Vie de M. Renty, pag. 101, &c.

Abelly, l. 1, p. 168.

Ann. 1640. cours plus difficile ; mais elle ne le diminua point. Vincent le continua pendant presque tout le reste de sa vie ; car, quoique Cromwel, fourbe jusqu'au dernier soupir, fût mort * avant notre Saint, le charme, dont il avoit fasciné les yeux de sa nation, ne se rompit pas si-tôt ; il lui fallut plus de quinze mois pour sentir l'éternelle infamie dont elle s'étoit couverte, en laissant mourir tranquillement dans son lit le plus infâme usurpateur qui eût jamais été : ainsi, ce ne fut que peu de temps avant le décès du serviteur de Dieu, que ces Anglois fugitifs purent rentrer dans leur pays, & y jouir du peu de liberté qu'ont les catholiques dans un royaume où il est permis d'être tout ce qu'on veut, pourvu que l'on ne soit pas ce que l'on doit être.

* *Le 23 Septembre 1658.*

Quand le saint prêtre n'auroit contribué à tant de biens, que par ses conseils, par ses exhortations & par les mouvemens continuels qu'il fut obligé de se donner pendant une si longue suite d'années, il n'en faudroit pas davantage pour rendre sa mémoire précieuse à tous ceux qui connoissent le prix & le mérite de la charité. Car enfin, on

ſçait ce qu'il en coûte pour demander, & pour demander ſans ceſſe, lors même qu'on ne demande pas pour ſoi : mais le ſerviteur de Dieu ne ſe bornoit pas aux paroles. *M. Vincent*, dit, en propres termes, un des premiers ſeigneurs de l'aſſemblée dont nous venons de parler, *étoit toujours le premier à donner. Il ouvroit ſon cœur & ſa bourſe, de ſorte que quand il manquoit quelque choſe, il le fourniſſoit tout du ſien, & ſe privoit du néceſſaire pour achever le bien commencé.* En voici deux exemples, dont ce même ſeigneur nous a tranſmis le premier, & M. Abelly le ſecond.

ANN. 1640.

Un jour qu'il s'en falloit 300 livres, que la ſomme qu'on diſtribuoit chaque mois ne fût complete; le ſaint homme les donna auſſi-tôt. C'étoit une aumône qu'on lui avoit faite à lui-même pour acheter un autre cheval, parce que celui dont il ſe ſervoit, étoit ſi vieux & ſi mauvais, qu'il s'étoit pluſieurs fois abattu ſous lui : mais comme les beſoins des pauvres le touchoient plus que les ſiens propres, il aima mieux courir les riſques de ſe bleſſer, que de ne pas les ſecourir.

Abelly, l. 1, p. 168 & 169.

Ann. 1640. Une autre fois, & dans une conjoncture toute semblable, on eut besoin de vingt pistoles. Vincent ayant appellé le procureur de la maison, le tira à l'écart & lui demanda tout bas ce qu'il avoit d'argent. Je n'ai, lui répondit celui-ci, que ce qui m'est absolument nécessaire pour nourrir la communauté, qui, comme vous le savez, est aujourd'hui fort nombreuse. Mais combien avez-vous, demanda Vincent? Cinquante écus, répliqua l'autre; & dans toute la maison, vous ne trouveriez pas une obole de plus. Au nom de Dieu, continua le Saint, allez me les quérir. Le procureur fut obligé de lâcher prise; & Vincent, qui aimoit mieux se réduire à emprunter pour faire vivre les siens que d'abandonner un seul de ces étrangers dont il étoit la principale ressource, laissa sa maison sans argent, pour ne rien retrancher de ce qu'on leur avoit promis. Mais la providence n'abandonna pas un homme qui se reposoit si parfaitement sur elle.

Un de ceux de l'assemblée qui avoit prêté l'oreille, ayant jugé de la demande du saint prêtre par la réponse que lui fit le procureur, admira la généreuse

charité de ce grand serviteur de Dieu; il en fit part au reste de la compagnie; & quelqu'un de ceux qui la composoient en fut si touché, que dès le matin du jour suivant, il envoya par aumône à la maison de saint Lazare un sac de mille francs. Le procureur fut dédommagé; mais les pauvres y gagnerent plus que lui. L'argent & la boue étoient absolument la même chose aux yeux de Vincent de Paul; & s'il préféroit l'un à l'autre, ce n'étoit que par rapport au bon & saint usage que l'on peut en faire. Aussi ne comptoit-il pour rien les dépenses énormes qu'il fut obligé de faire. Ce qui le toucha profondément pendant le cours d'une guerre si sanglante, ce fut le blasphême, la licence, le sacrilége, les profanations des choses les plus saintes, les meurtres, les cruautés exercées sur un million de personnes, souvent innocentes; la désolation des provinces, la ruine d'un grand nombre de familles qui se trouvoient exposées à tous les crimes que traîne après soi une excessive pauvreté. ANN. 1640.

Les longues & sérieuses réflexions qu'il fit sur tous ces maux, le déterminerent à risquer une démarche dont le

Ann. 1640. succès étoit plus que douteux, & que les politiques du siecle auront peine à lui pardonner. Il fut trouver le cardinal de Richelieu, dont nous avons remarqué plus d'une fois qu'il étoit considéré. Après lui avoir représenté avec tout le respect & tous les ménagemens possibles, la misere des peuples, les injures faites à Dieu, & tous les désordres qui sont la suite ordinaire d'une longue & cruelle guerre; il se jeta à ses pieds & lui dit d'une voix animée par la douceur & par la charité : *Monseigneur, donnez-nous la paix : ayez pitié de nous : donnez la paix à la France.* Un grand & formidable ministre veut que tout le monde, au moins en sa présence, trouve qu'il a raison : cependant, M. de Richelieu ne s'offensa pas de la liberté de notre Saint : il fut même touché de la maniere dont il lui parloit; il lui dit avec bien de la bonté, qu'il travailloit sérieusement à la pacification de l'Europe; mais qu'elle ne dépendoit pas de lui seul, & qu'il y avoit au-dedans & au-dehors du royaume, un grand nombre de personnes, dont le concours étoit nécessaire pour la conclure.

Ce fut pendant le cours de la même

guerre, que Vincent se chargea d'une commission encore plus hasardeuse que celle dont nous venons de parler, parce qu'elle faisoit entendre au cardinal qu'il y avoit quelque chose de meilleur à faire que ce qu'il faisoit actuellement. Quelques personnes qui aimoient l'église & ceux qui souffroient pour elle, vinrent trouver le serviteur de Dieu dans le temps que l'Angleterre étoit liguée contre son roi, & le prierent de représenter au ministre, que l'Irlande souffroit beaucoup; qu'il seroit de la gloire d'un cardinal qui avoit toute la confiance de son maître, d'aller au secours d'un peuple qui n'étoit persécuté que pour son attachement à la religion de ses peres; que le pape le seconderoit, & qu'il offroit cent mille écus.

Ann. 164[illegible]

Abelly, l. 2, p. 170.

Il parut dans cette occasion délicate & critique, *qu'on marche sûrement quand on marche dans la simplicité.* M. de Richelieu répondit au saint prêtre avec un flegme qu'il perdoit quelquefois, que Louis XIII avoit trop d'affaires pour porter ses armes en Angleterre; que les cent mille écus qu'offroit le pape n'étoient rien; que c'étoit une grande machine qu'une armée, &

Proverb. 10, v. 9.

Ann. 1640. qu'elle ne se remuoit que bien difficilement ; qu'il falloit tant d'équipages, tant d'armes, tant de convois par-tout, que des millions n'y suffisoient pas. Vincent fut plus affligé que surpris de l'inutilité de ses démarches : mais il eut au moins la consolation d'avoir fait tout ce qui dépendoit de lui pour arrêter le cours du péché, & pour procurer le vrai bien des catholiques. Ainsi, l'Irlande fut abandonnée ; le duc de Lorraine, trop attaché aux Espagnols, fut poussé avec autant de vigueur que jamais ; & Philippe IV, qui vouloit perdre la France, perdit lui-même dans un seul jour la couronne de Portugal par une révolution, dont le succès rendit formidable à toutes les cours étrangeres, le ministere du cardinal de Richelieu, qui peut-être n'y avoit point eu de part.

V. Daniel, sous Louis XIII, Davrigny.

Comme la Lorraine, quoique toujours en guerre avec la France, commençât à respirer tant soit peu vers l'année 1643, & que ses habitans, naturellement laborieux, moins fatigués par les soldats, à qui le marquis de la Ferté-Senneterre faisoit observer une exacte discipline, eurent au moins l'a-

Mém. Chronol., &c.

Calmet, lib. 35, p. 422.

vantagé de cultiver quelques parties de leurs terres, & qu'enfin il ne restoit plus qu'un petit nombre de malades dans cette province; Vincent rappella la plupart des missionnaires qu'il y avoit envoyés. Cependant, il fit encore continuer pendant cinq ou six ans, en faveur des plus pauvres, les aumônes qu'il y répandoit depuis tant d'années. Ann. 1640.

Il en fit même de nouvelles dans presque toutes les autres villes de Lorraine, & sur-tout en celles de Château-Salins, de Dieuze, de Marsal, de Moyen-Vic, de Remiremont, d'Epinal, de Mircourt, de Châtel-sur-Moselle, de Stenai & de Ramberviller. Par ce moyen, il assista, non-seulement un grand nombre de pauvres honteux, de bourgeois ruinés, de familles nobles, qui, ne pouvant faire valoir leur bien, étoient toujours dans un état très-fâcheux; mais il fit encore subsister toutes les communautés de l'un & l'autre sexe qui étoient dans le besoin, en leur faisant donner par quartier, jusqu'à trois, quatre, cinq & six cens livres, selon leur nombre & leur pauvreté, sans parler d'une grande quantité de pieces d'étoffes qu'on fournissoit en entier à

ANN. 1640. ces différens monasteres; afin qu'ils s'en fissent eux-mêmes des habits à leur mode. Toutes ces maisons en étoient quittes pour donner un *reçu* à celui que Vincent leur députoit, & dont elles attendoient le retour avec quelque impatience. Ces secours duroient encore, lorsque, par les ordres de la reine régente, & sous la conduite du serviteur de Dieu, un de ses missionnaires en porta de considérables dans plusieurs villes de l'Artois & des pays voisins, dont l'armée du roi s'étoit emparée, comme Arras, Bapaume, Hêdin, Landrecie & Gravelines. Ces dernieres aumônes, comme celles de la Lorraine, consistoient, partie en habits, partie en argent. Celui qui les distribuoit, alloit d'une paroisse à l'autre: Les curés des lieux ou d'autres ecclésiastiques à qui ils en donnoient la commission, l'accompagnoient de famille en famille. Par-là, il évitoit la surprise, ou au moins il n'étoit trompé que selon les regles de la prudence.

13. Remarques sur les aumônes faites en Lorraine.

Il est difficile de faire un calcul bien exact de toutes les sommes que notre Saint fit couler dans la Lorraine & dans le Barrois. Celui qui les porta, c'est-

à-dire, l'homme du monde le plus en état d'en fixer la valeur, les fait monter à environ ſeize cens mille livres: ſomme avec laquelle on faiſoit alors ce que l'on ne feroit peut-être pas aujourd'hui avec trois millions, & qui, quoique très-conſidérable en elle-même, l'étoit encore plus dans un temps où la miſere étoit extrême, & où les plus riches ſe trouvoient à l'étroit. Ce ne fut cependant là, qu'une partie de ce que Vincent fit en faveur des deux duchés. Il y envoya de plus, à diverſes repriſes, environ quatorze mille aunes de draperie de toutes couleurs & de toutes eſpeces, qui, comme nous l'avons déja dit, furent enployées à couvrir la nobleſſe, la bourgeoiſie, les perſonnes conſacrées au ſervice de Dieu, ſouvent des familles entieres qui n'avoient que des habits déchirés; & comme tout cela ne ſuffiſoit pas encore, la reine, touchée du portrait que le ſaint prêtre lui fit du dénûment & des miſeres de ce peuple affligé, y envoya toutes ſes tapiſſeries & les lits de deuil après la mort de Louis XIII. La ducheſſe d'Aiguillon ſuivit ce grand & généreux exemple.

Ann. 1640.

Abelly, l. 2, p. 389.

Ann. 1640.

Si l'on joint à cette prodigieuse dépense, celle qu'il fallut faire, soit pour donner aux églises dépouillées, du linge & des ornemens, soit pour conduire à Paris les jeunes filles dont nous avons parlé, soit pour y faire subsister jusqu'à ce qu'on leur eût trouvé des places, ceux du peuple qui y venoient d'eux-mêmes, soit enfin pour y entretenir pendant plusieurs années, tant de familles respectables qui étoient dans l'état du monde le plus fâcheux : les ennemis même d'un Saint, qui ne devroit point en avoir, seront obligés de tomber d'accord, que ce qu'il a fait en faveur des Lorrains, tient du miracle, & qu'on ne peut y méconnoître la plus vive, la plus généreuse & la plus persuasive charité.

Ristretto, pag. 85.

Je ne dois pas omettre ici une circonstance qui fut alors & qui doit être encore aujourd'hui regardée comme une preuve sensible de la protection de Dieu. Il y avoit, dans ce temps de miseres, de meurtres & de carnages, un danger infini à voyager en Lorraine. Tout y étoit plein de soldats, de voleurs, de bandits qui couroient la

14. Protection de Dieu sur celui qui les porta.

campagne & dévalisoient les passans sans miséricorde comme sans scrupule : les Croates ou Cravates, espece de maraudeurs, dont la plupart étoient Lorrains, cantonnés dans quelques forteresses, & sortoient comme les éclairs sortent de la nue ; & fondant avec rapidité sur quiconque se présentoit à eux, pilloient, tuoient & massacroient tout, sans distinguer l'ami de celui qui ne l'étoit pas. Ce fut à travers tant de périls, qu'un frere de la mission, député par saint Vincent pour porter les aumônes de Paris, fit, sans aucun accident, jusqu'à cinquante-quatre voyages. Il ne portoit jamais moins de vingt mille livres, & il porta souvent jusqu'à dix & onze mille écus en or : toutefois il ne fut jamais volé. Il est vrai qu'il étoit adroit, leste & intelligent : mais il éprouva souvent que le Dieu de Vincent de Paul étoit avec lui, & qu'il le gardoit dans toutes ses voies.

ANN. 1640.

Calmet, liv. 35, p. 382.

Quelquefois il s'unissoit à un convoi ; ce convoi étoit attaqué, battu, enlevé, & *Mathieu*, c'est le nom du frere, trouvoit le moyen de s'échapper. D'autres fois, il s'associoit à des voyageurs, il les quittoit pour un moment par un ordre

ANN. 1640. ſecret de la providence; & dans ce moment même, ils étoient dépouillés par des voleurs, qui ne l'avoient pas même apperçu. Il paſſa ſouvent par des bois remplis de ſoldats débandés, ou de gens qui ne valoient pas mieux : dès qu'il les découvroit, il cachoit dans un buiſſon, ou même dans la boue, ſa bourſe qu'il portoit dans une beſace déchirée, à la façon des gueux, & delà il s'en alloit droit à eux, comme un homme qui n'avoit rien à craindre : quelquefois ils le fouillerent; d'autres fois ils le laiſſerent paſſer ſans rien dire; rarement ils le maltraiterent. Il continuoit ſa route pendant quelque temps, & dès qu'ils avoient quitté leur poſte, il revenoit ſur ſes pas, & reprenoit ſon argent.

Comme on le connut peu-à-peu, dans toute la Lorraine, pour celui qui y portoit des aumônes; il lui fut à la fin très-difficile de dérober ſa marche. Mais Dieu arma en ſa faveur ceux même dont il avoit tout à craindre; ou rendit inutiles les piéges qu'ils lui tendirent. Un capitaine, embuſqué près de Saint-Mihiel, le fit, ſans mauvais deſſein, connoître à ſes ſoldats : mais

voyant qu'ils vouloient fondre sur lui, il banda son pistolet, & déclara d'un ton ferme, qu'il casseroit la tête à quiconque *seroit assez enragé*, ce fut son mot, pour faire du mal à un homme qui faisoit tant de bien. Des Cravates, qui sçurent qu'il étoit à Nomeny avec beaucoup d'argent, battirent l'estrade de tous côtés pour ne le pas manquer. Au sortir du château, dont il obtint, à force d'instances, qu'on lui ouvrît une fausse porte, il enfila, avant le point du jour, un sen ier dérobé, où il ne trouva pas une ame. Les maraudeurs le croyoient encore à Nomeny, qu'il étoit déja à Pont-à-Mousson. A peine purent-ils en croire ceux qui les assuroient de son départ. Ils jurerent, ils blasphémerent, ils dirent qu'il *falloit donc que Dieu ou le diable l'eût enlevé par-dessus les bois*. Leurs imprécations ne servirent qu'à faire voir *qu'on est bien gardé quand on l'est par Dieu-même*. Le public fut enfin persuadé qu'il y avoit-là quelque chose qui tenoit du merveilleux; qu'on se croyoit moins exposé quand on voyageoit avec ce bon frere. La comtesse de Montgomery, que les passe-

ANN. 1640.

Ann. 1640. ports du roi de France, du roi d'Efpagne & du duc de Lorraine, n'avoient pas garanti du pillage, n'ofoit fe réfoudre à aller de Metz à Verdun, crainte d'un nouvel accident : ayant fçu que le frere avoit le même voyage à faire, elle le pria de monter dans fon carroffe, perfuadée, difoit-elle, que fa compagnie lui vaudroit mieux que tous les paffe-ports du monde. Sa confiance ne fut pas vaine ; & elle arriva à Verdun fans rencontrer ni voleurs, ni foldats.

Lorfqu'il revint à Paris, la reine, qui avoit été informée de fon manége, voulut le voir plufieurs fois. Il répéta fouvent qu'une protection fi vifible, étoit un effet de la foi & des prieres du faint homme qui l'envoyoit. Ce fut à ces mêmes prieres, que les prêtres qui faifoient la diftribution des aumônes, attribuerent plus d'une fois la multiplication qui, comme ils le crurent alors, s'en faifoit entre leurs mains, & fans laquelle ils ne pouvoient concevoir comment, avec des fommes, qui, lorfqu'elles étoient divifées en vingt-cinq ou trente parties, devenoient très-mo-

diques, ils pouvoient soulager tant de pauvres & remédier à tant de différens besoins. Ann. 1640.

Je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'arrêter plus long-temps le lecteur, pour lui faire connoître les biens immenses qu'ont opérés dans la Lorraine, & les aumônes, & les missionnaires que Vincent y envoya. Il résulte de ce que nous avons dit, & chacun l'apperçoit du premier coup-d'œil, que par-là on a sauvé la vie à un nombre presqu'infini de malades & de personnes languissantes, que la faim, le froid, la nudité & un amas de miseres consumoient peu-à-peu; que l'on a préservé d'un triste & honteux naufrage, quantité de filles, même d'une naissance distinguée, que la nécessité alloit réduire à d'étranges extrémités; que l'on a donné à plusieurs communautés religieuses le moyen de garder leur clôture, leurs vœux & leurs regles; de continuer à chanter dans leurs propres maisons, la justice & la miséricorde de Dieu, & de ne pas éprouver combien l'air du monde est dangereux à des vierges que la misere oblige d'errer de ville en ville, pour y mendier leur subsistance. Je ne

ANN. 1640. parle ici ni de tant de ſervices ſpirituels qui furent rendus aux mourans, ni de tant de ſaintes inſtructions par leſquelles on apprit aux peuples à ſanctifier leurs peines, à adorer toutes les volontés de Dieu, & à expier, par une vie parfaitement chrétienne, les péchés qui avoient excité ſa colere : c'étoit-là, comme nous l'avons ſi ſouvent obſervé, la principale intention de Vincent de Paul; & ſes enfans ne pouvoient y manquer, eux, dont le premier objet eſt la converſion des pécheurs. En y travaillant en Lorraine, ils ne faiſoient que ce qu'ils avoient fait tant de fois, & que ce que faiſoient encore actuellement leurs confreres dans leurs autres miſſions.

15. Saintes occupations de la Congrégation.

Car il eſt bon de remarquer que l'embarras où le déplorable état de la Lorraine mit notre Saint, ne lui fit pas interrompre le cours des ſervices ſpirituels qu'il s'étoit chargé de rendre aux pauvres de la campagne. Ses prêtres, pendant les trois premieres années, où cette province occupa davantage, firent plus de ſoixante-dix miſſions en différens dioceſes. La congrégation de Vincent de Paul, qui n'étoit compoſée

V. le livre des Miſſions.

que

que d'hommes vraiment apostoliques & laborieux, & qui souvent ne se ménageoient point assez, faisoit plus avec une cinquantaine de prêtres, qu'elle & toute autre n'auroit pu faire avec un nombre bien plus considérable de ces hommes lâches, indolens, toujours fatigués, & dont toute la philosophie consiste à croire qu'ils doivent se conserver, parce que les grands sujets ne sont pas communs. D'ailleurs, Dieu multiplioit les enfans de son serviteur; & le séminaire, qu'il avoit établi, lui fournissoit tous les ans, non-seulement de quoi remplacer ceux qui mouroient, mais encore de quoi se rendre de temps en temps aux desirs de ceux qui lui demandoient de ses prêtres. Ann. 1640.

Il en employa, dès le commencement de cette même année *, à Annecy, résidence ordinaire des évêques de Geneve, depuis que les habitans de cette derniere ville ont secoué le joug de l'église romaine pour embrasser la prétendue réforme de Calvin. Messire Juste Guérin, l'illustre madame de Chantal, & messieurs de Sillery & Cordon, tous deux commandeurs de l'ordre de Malte, furent les premiers promoteurs de cet

* Le 26 Janvier 1640.

Ann. 1640. établissement. Cette bonne œuvre fut une des dernieres actions de M. de Sillery. Sa mort répondit à la belle & sainte vie qu'il avoit menée. *Il est allé au ciel*, dit Vincent dans une de ses lettres, *comme un monarque qui va prendre possession de son royaume, avec une force, une confiance, une paix & une douceur qui ne se peuvent exprimer.* C'est en ce sens, ajoute le saint prêtre, que *j'en parlois ces jours passés à son éminence* M. le cardinal de Richelieu; & je l'assurois avec raison, *que depuis huit ou dix ans que j'avois l'honneur de l'approcher, je n'avois jamais remarqué en lui ni pensée, ni parole, ni aucune action qui ne tendît à Dieu; & que sa pureté alloit au-delà de tout ce qu'on peut dire.*

Du 13 Novembre 1640.

Le pieux évêque d'Annecy, qui ne songeoit qu'à conserver dans son diocese les grands biens que saint François de Sales y avoit faits, jugea prudemment que le meilleur moyen pour y réussir, étoit de travailler à former de bons ecclésiastiques pendant qu'on travailleroit à sanctifier les peuples. Il se proposa de tirer ces deux genres de secours des prêtres de Vincent de Paul, & de

réunir, dans la même maiſon, des hommes pleins de l'eſprit de Dieu, qui fuſſent propres à ces deux emplois. L'article qui concernoit les peuples ne ſouffrit pas de difficulté : il n'étoit queſtion que de faire des miſſions ; on en fit, & dans Annecy, & dans les paroiſſes de la campagne. Le point qui regardoit la formation des prêtres, & par conſéquent l'érection d'un ſéminaire, occupa beaucoup davantage. ANN. 1640.

16\. Moyens dont le Saint veut qu'on uſe pour réuſſir dans un Séminaire. ANN. 1641.

Dès que le ſerviteur de Dieu vit l'évêque d'Annecy entiérement déterminé à l'érection d'un grand ſéminaire, il penſa ſérieuſement aux moyens d'en faire une ſainte & ſçavante académie. Ainſi, il réduiſit tout à une piété ſolide, à une grande plénitude de l'eſprit ſacerdotal, & à cette eſpece de ſcience-pratique qui embraſſe le dogme, & plus particuliérement encore la morale. Il voulut que les conférences qui ſe devoient faire deux fois par ſemaine ſur l'eſprit & ſur les vertus eccléſiaſtiques, fuſſent touchantes & inſtructives ; qu'il y eût des temps marqués pour le chant, pour les cérémonies, & pour la maniere, ſoit d'adminiſtrer les ſacremens, ſoit de faire les prônes & les catéchiſmes ;

ANN. 1641. que les classes de théologie fussent bien préparées; que les explications fussent nettes & précises; qu'on ne manquât jamais à les faire; qu'on approfondît tout ce qui peut contribuer à la conduite des peuples; & que l'on comptât pour peu de chose ces questions, ou métaphysiques, ou de pure critique, qu'un bon pasteur peut ignorer, & qu'un mauvais directeur sçait souvent mieux qu'un autre.

Il étoit persuadé que les plus beaux génies ne sont pas toujours ceux qui forment mieux la jeunesse, à moins qu'ils ne sçachent, (ce qui leur est quelquefois assez difficile), se borner, se rétrécir, se proportionner à leurs éleves. Il écrivit un jour à un de ses prêtres qui avoit de grands talens, une lettre qui commençoit par ces paroles, singulieres en apparence, mais bien pleines de sens & de raison: *Nous vous rappellons, monsieur, & vous prions de ne plus régenter, parce que vous êtes trop habile.* C'est que ce professeur, qui avoit beaucoup d'érudition, à force de vouloir tout apprendre à ses écoliers, ne leur avoit rien appris; & qu'on reconnut, en les examinant devant l'é-

vêque, qu'ils avoient bien profité sous son collegue, dont les talens étoient inférieurs. ANN. 1641.

Il appréhendoit sur-tout, qu'un directeur de séminaire ne crût avoir tout fait quand il a fait sa classe. Il regardoit, à la vérité, la science, comme une partie très-essentielle, parce qu'un prêtre ignorant est un aveugle qui en conduit d'autres dans le précipice; mais il donnoit la préférence à la piété : ainsi, il vouloit que tous ceux qui ont de l'emploi dans un séminaire, travaillassent, par leurs bons exemples, par leur assiduité, par leur vigilance continuelle, & par une grande séparation du monde, à remplir les jeunes ecclésiastiques des vertus de leur état. *Nous devons*, disoit-il aux siens, *les porter également à la science & à la piété; c'est ce que Dieu demande de nous. Ils ont besoin de capacité, mais ils ont besoin d'une vie sainte & réguliere : sans celle-ci, l'autre est inutile & dangereuse.*

Comme ce plan, quoiqu'exprimé en peu de mots, est très-vaste, & que les emplois de l'homme de Dieu, joints à des réflexions profondes, lui avoient acquis beaucoup d'expérience & de

Ann. 1641. grandes lumieres, il avoit pour maxime, qu'afin de tirer du fruit d'un séminaire, il faut que ceux qui y sont reçus, y passent un temps considérable. Il demandoit au moins un an, avant que d'admettre qui que ce fût aux ordres sacrés.

« Hé quoi! disoit-il avec M. Bourdoise, les métiers les plus vils exigent » une épreuve beaucoup plus longue; » & on croira que cinq ou six mois » sont plus que suffisans à des hommes » chargés de se purifier des mauvaises » habitudes qu'ils ont contractées; de » vuider leurs cœurs de tout ce qui » pourroit respirer une affection moins » réglée pour la créature; de s'avancer » dans la connoissance & dans l'amour » du grand maître, au service duquel » ils veulent se consacrer; de pénétrer » & d'approfondir les maximes évangéliques qu'il nous a révélées par son » Fils; d'établir solidement en eux-» mêmes ce royaume de sainteté & de » justice qu'on ne possede que quand » on sçait imiter la vie & les vertus » de Jesus-Christ; & enfin de se rem-» plir de l'esprit de priere & d'oraison, » sans lequel un prêtre ne peut presque

Abelly, l. 2, p. 299.

» faire aucun fruit, puiſque, diſoit » encore notre Saint, *ce que l'épée eſt » au ſoldat, l'oraiſon l'eſt à ceux qui » ſe dédient au ſervice des autels* ». ANN. 1641.

Il ne croyoit pas qu'il fallût exempter du ſéminaire aucun de ceux qui prétendent aux ſaints ordres, non pas même ceux qui ont le plus de vertu ou de capacité. Qu'eût-il donc dit, s'il en eût vu diſpenſer ceux à qui une eſpece de naiſſance ou une place obtenue par héritage dans le ſanctuaire, tiennent lieu de tout mérite! La raiſon que le Saint rendoit de ſa conduite, étoit que des eccléſiaſtiques déja vertueux & capables ne manqueront jamais d'augmenter dans un bon ſéminaire leur ſcience & leur vertu; qu'outre cela, ils ſerviront de beaucoup aux autres, parce que les foibles s'animent par l'exemple des plus forts, & marchent volontiers par le chemin où ils les voient paſſer; & qu'enfin, quand la regle eſt générale, un évêque, & ceux qui conduiſent ſous lui, ſont à couvert de bien des importunités, parce qu'on ne s'aviſe pas alors de leur demander des exemptions, qui ne s'accordent à perſonne, & qui d'ail-

Abelly, *l.* 2, *p.* 300.

Ann. 1641. leurs ne peuvent être que préjudiciables à ceux qui les obtiennent.

Il y a de l'apparence que le Saint inſpira ces ſentimens à M. Alain de Solminihac, évêque de Cahors : au moins ce grand évêque ne diſpenſa-t-il jamais perſonne, ni de l'entrée, ni du temps du ſéminaire. Il étoit ferme à ne donner le ſous-diaconat qu'à ceux qui y avoient paſſé une année ; & il n'admettoit à la prêtriſe que ceux qui y avoient fourni le reſte de leur carriere. Ce fut par cette ſage conduite qu'il réforma ſon dioceſe, & qu'il le mit en état de ſervir de modele à pluſieurs autres. Vincent propoſa plus d'une fois aux évêques qui le conſultoient, l'exemple de ce ſaint prélat ; & il les porta, autant qu'il lui fut poſſible, à l'imiter dans un point auſſi eſſentiel.

Avant que de finir cet article des ſéminaires, je dois faire remarquer que Vincent de Paul, non content de donner à ceux qui étoient dans le ſéminaire établi au college des Bons-Enfans, tous les ſecours ſpirituels qui dépendoient de lui & des ſiens ; ſe chargea encore d'y entretenir, pendant les premieres années,

un nombre d'eccléſiaſtiques, qui, avec beaucoup de bonne volonté, n'avoient pas le moyen de payer leur penſion. Il ſollicita pour eux, & la charité des maiſons de ſa congrégation, & les aumônes de quelques perſonnes de piété qu'il avoit diſpoſées à tout entreprendre pour le bien de l'égliſe. Une libéralité ſi bien placée donna une ſainte émulation à de vertueux prêtres, qui étoient plus à portée de connoître de quel prix eſt un bon eccléſiaſtique. M. Chomel, official & vicaire-général du dioceſe de Saint-Flour, envoya, à ce deſſein, chaque année, pendant l'eſpace de dix ou douze ans, des ſommes conſidérables au ſéminaire de Troies en Champagne, & à celui d'Annecy en Savoie. Cette eſpece d'aumône eſt ſans doute une des meilleures qu'on puiſſe faire. Enrichir le troupeau de Jeſus-Chriſt d'un ſaint prêtre, c'eſt enrichir les pauvres dont il ne manquera jamais d'être le pere, & à qui il rendra au centuple, ce qu'il aura lui-même reçu de la piété des fideles. Vincent étoit ſi frappé de cette idée, & il ſçavoit ſi bien ce que vaut un digne miniſtre des autels, qu'il diſoit ANN. 1644.

Ann. 1641. quelquefois en s'écriant : *O qu'un bon prêtre est une grande chose ! Que ne peut-il pas faire ? Mais que ne fait-il pas avec la grace de Dieu ?*

C'est sur ce principe qu'il saisissoit, avec une sainte impétuosité, toutes les occasions de rendre au Clergé son ancienne splendeur ; & ces occasions étoient fréquentes, parce qu'il n'y avoit presque personne qui ne s'adressât à lui. Pierre Colombre ayant voulu établir dans sa paroisse, qui étoit celle de Saint Germain-l'Auxerrois, une communauté de prêtres qui pussent servir de modele aux autres, la mit sous la conduite de notre Saint, qui en dressa les réglemens, & qui apprit à ceux qui sont engagés dans le même ministere, qu'un prêtre de paroisse est en danger de périr, s'il ne sçait se bâtir à lui-même une solitude intérieure, & réparer ses forces, que la dissipation & le commerce du monde ne peuvent manquer d'affoiblir.

Ristretto, pag. 90.

17. Tant & de si importantes affaires ne permettoient presque pas à l'homme de Dieu de s'éloigner de Paris : aussi n'en sortoit-il guere que par l'ordre des

Visite des Ursulines de Beauvais.

puiſſances, ou ſéculieres, ou eccléſiaſtiques. Ce fut donc pour obéir à l'évêque de Beauvais, que Vincent fit, au mois d'avril, un voyage dans ſon dioceſe, & qu'il viſita pour la ſeconde fois le monaſtere des Urſulines établies dans la ville épiſcopale. Nous ne ſçavons point le détail de ce qui ſe paſſa dans cette viſite, qui fut plus longue que n'avoit été la premiere. Mais nous ſçavons d'ailleurs que le miniſtere qu'il exerçoit dans ces ſortes d'occaſions, étoit preſque toujours accompagné de graces & de bénédictions ſpirituelles; qu'il avoit ſur-tout le grand talent de calmer les peines intérieures; & que ſouvent, comme ſon divin Maître, il n'eut beſoin que d'une parole, pour rendre la paix aux conſciences les plus agitées. Il n'y avoit pas encore deux ans qu'on l'avoit éprouvé à Troies, où il avoit été obligé d'aller pour les affaires de ſa congrégation, & où il délivra dans un inſtant, d'une tentation auſſi longue qu'importune, une religieuſe, qui, depuis pluſieurs années, n'avoit ni repos ni conſolation.

ANN. 1641.
Ibid. Mſ.

En 1639.
Riſtretto, pag. 88.

Ce n'étoit pas ſeulement à des perſonnes fatiguées de ces ſortes d'é- 18.

Madame de Chantal

Ann. 1641. preuves, que les visites de Vincent de Paul étoient avantageuses : il eût été bien difficile de trouver, de son temps, un homme plus propre que lui, à faire marcher les ames consacrées à Dieu dans les voies de la plus sublime perfection. Celles qui, en ce genre, donnoient des leçons aux autres, s'estimoient heureuses de recevoir les siennes. Un des motifs qui détermina le plus l'illustre madame de Chantal à se rendre à Paris, en 1641, fut le profit qu'elle espéra tirer des conférences qu'elle devoit avoir avec lui. Elle avoit cru, l'année précédente, qu'elle le pourroit voir à Annecy, où l'Evêque souhaitoit qu'il se présentât pour régler les affaires du séminaire. Elle lui en écrivit en des termes qui marquoient une vive & sainte impatience : mais les besoins des Enfans-Trouvés, qui l'occupoient déja *, ne lui permirent pas de faire ce voyage. Ainsi, cette entrevue, si ardemment desirée de part & d'autre, ne put se faire que plus de quinze mois après. Madame de Chantal s'y dédommagea amplement. Le saint prêtre la vit plusieurs fois au monastere de la rue Saint-Antoine, dont il étoit supé-

vient à Paris.

* Voyez sous 1648.

rieur. Elle prit ses avis sur sa conduite particuliere & sur celle de son ordre; & elle se faisoit un plaisir d'avouer avec beaucoup de reconnoissance, que les lumieres & les conseils de ce grand serviteur de Dieu lui avoient été d'un grand secours; ce sont les termes de M. l'Abbé Marsolier, dans son histoire de cette vénérable mere.

ANN. 1641.

Tom. 2, lib. 3.

19. Mort de cette Dame.

Les biens spirituels dont Dieu combla sa servante par l'entremise de notre Saint, furent pour elle des graces de préparation à son dernier sacrifice. Il y avoit long-temps qu'elle étoit mûre pour le ciel; & cinq semaines, depuis son départ de Paris, s'étoient à peine écoulées, lorsqu'elle finit, par une mort très-sainte, une vie qu'elle avoit passée dans l'exercice de la piété chrétienne & religieuse. Dieu révéla à son serviteur, & sa mort, & sa gloire, par une vision qui a quelque chose de la grandeur & de la majesté de celles des anciens prophetes.

20. Révélation de sa gloire.

Lorsque Vincent eut appris, par les nouvelles publiques, que la mere de Chantal étoit à l'extrémité, il se mit à genoux, afin de prier Dieu pour elle. Comme il étoit parfaitement humble, &

Abelly, l. 2, p. 334.

ANN. 1641. qu'il ne voyoit que des taches dans ses actions les plus saintes, il commença par faire un acte de contrition de ses propres péchés. A peine avoit-il fini, qu'il apperçut un petit globe, comme de feu, qui s'élevoit de terre, & qui s'alla joindre dans la région supérieure de l'air, à un autre globe plus grand & plus lumineux; ces deux globes, qui, après leur réunion, n'en firent plus qu'un, s'éleverent encore plus haut, & se perdirent dans un troisieme qui étoit infiniment plus vaste & plus brillant que les autres. Dans le temps que le saint prêtre étoit tout occupé de cette vision, une voix intérieure lui dit d'une maniere très-distincte, que le premier globe étoit l'ame de la vénérable mere de Chantal; le second, celle du bienheureux évêque de Geneve; & le troisieme, l'essence divine; & que ces deux grandes ames, après s'être réunies ensemble, s'étoient réunies à Dieu leur souverain principe, & comme abîmées dans son immensité.

Vincent apprit, quelques jours après, qu'il avoit plu à Dieu de disposer de sa servante, & de l'appeller à lui. Comme les révélations particulieres sont

ſujetes à l'illuſion, & qu'elles ſont encore plus ſuſpectes aux perſonnes véritablement ſages, qu'à celles qui ont moins de piété & de lumieres; le ſaint homme, ſans trop compter ſur ce qu'il avoit vu, ſuivit la route ordinaire, & voulut prier pour madame de Chantal. Il eſt vrai qu'il l'avoit toujours regardée comme une femme *accomplie en toutes ſortes de vertus, & comme une des plus ſaintes ames qu'il eût jamais connues ſur la terre;* ce ſont ſes propres expreſſions: mais il n'ignoroit pas que, quoique S. Auguſtin rendît aux vertus de ſon incomparable mere, la juſtice qui leur étoit due, il avoit prié & fait prier pour elle, dans la crainte qu'il ne lui fût échappé quelque parole tant ſoit peu contraire à la ſainteté des commandemens de l'évangile; il ſçavoit encore que, selon ce grand Docteur, la vie la plus louable ſeroit bien à plaindre, ſi Dieu la jugeoit dans la ſévérité de ſa juſtice. Il ſuivit donc le même plan, & il le ſuivit par les mêmes motifs. Il crut avoir apperçu, dans les derniers entretiens qu'il avoit eus avec cette digne religieuſe, certaines

Ann. 1641.

Lib. 9 Confeſſ., c. 13.

Ibid.

Ann. 1641. paroles *qui sembloient tenir du péché véniel*, & il pensa, en célébrant la messe, & au second *memento*, où l'on prie pour les morts, qu'il feroit bien de la recommander à Dieu. Au moment même, il eut pour la seconde fois la vision qu'il avoit déja eue : les mêmes globes, l'union du premier avec le second, & de ces deux avec le troisieme, se présenterent encore à lui : mais il s'y joignit un sentiment si vif, & une si parfaite conviction du bonheur éternel de cette sainte femme, que depuis ce temps, il ne lui fut pas possible de penser à elle, sans se la représenter comme environnée de la gloire des ames bienheureuses.

Vincent, selon sa méthode ordinaire, n'eût jamais parlé d'une chose qui pouvoit lui faire honneur, s'il eût pu la supprimer sans faire tort à la personne qui en étoit l'objet. D'ailleurs, il étoit de l'ordre qu'il examinât si l'ange de ténebres, pour lui faire illusion, ne s'étoit point transformé en ange de lumiere. C'est ce qui l'engagea à s'en ouvrir à M. l'archevêque de Paris, à qui il raconta la chose comme elle

s'étoit passée. Il en conféra aussi avec un religieux Barnabite * qui connoissoit les opérations de Dieu. L'un & l'autre lui répondirent que cette vision étoit marquée à des caracteres qui annonçoient que l'Esprit saint en étoit l'auteur, & qu'il pouvoit, sans hésiter, la regarder comme une révélation que Dieu avoit bien voulu lui faire de la félicité d'une personne à laquelle il avoit été si parfaitement uni. Ce ne fut qu'après ces sages précautions, que le saint prêtre en parla à quelques religieuses de la visitation, qui, accablées de la perte que tout l'ordre venoit de faire, avoient besoin de cette consolation.

ANN. 1641.

* Le R. P. Maurice.

Pour en conserver la mémoire, & peut-être dans la pensée que son récit pourroit un jour contribuer à donner aux autres la même idée qu'il avoit des vertus & de la sainteté de la mere de Chantal; Vincent en fit une espece de procès-verbal, qui subsiste encore. Il commence par l'éloge de madame de Chantal. Le saint prêtre dit qu'il y a vingt ans que Dieu lui a fait la grace de la connoître, & qu'elle a bien voulu l'honorer d'une parfaite confiance, soit par écrit, soit de vive voix, dans les

Ann. 1641. différens séjours qu'elle a faits à Paris; qu'il l'a toujours regardée comme un modele de toutes les vertus; que surtout elle étoit pleine de foi, *quoiqu'elle eût été toute sa vie tentée de pensées contraires;* que l'amour pour Dieu, la confiance en ses miséricordes, l'humilité, la mortification, l'obéissance, le zele de la sanctification de son ordre & du salut du pauvre peuple, étoient en elle dans un souverain degré; qu'elle a sçu allier avec des tentations affreuses & des peines intérieures qui la fatiguoient sans cesse, une inviolable fidélité à la pratique des vertus chrétiennes & religieuses, une sollicitude prodigieuse pour la perfection de toutes ses filles, & cet air de calme & de sérénité, si nécessaire aux personnes qui sont en place. Il ajoute qu'il ne doute ni de son bonheur éternel, ni que Dieu ne manifeste un jour sa sainteté, *comme j'apprends*, dit-il, *qu'il fait déja en plusieurs endroits de ce royaume.*

C'est ici que Vincent place la vision des globes; il n'en parle qu'en tierce personne & avec tant de bonne foi, qu'il propose en deux mots tout ce qui peut contribuer à en établir ou à en

détruire la réalité. Ce qui pourroit faire contre, c'est, à son avis, que celui qui a eu la vision, & qui d'ailleurs aimeroit mieux mourir que de faire un mensonge, est si plein d'estime, si convaincu de la sainteté de la mere de Chantal, qu'il ne lit jamais ses lettres sans verser des larmes, dans la persuasion où il est que c'est Dieu qui lui a inspiré les grands sentimens qui y sont contenus; d'où il résulte, dit-il encore, qu'une vision qui tend à manifester sa gloire, pourroit être une suite de ce favorable préjugé, & par conséquent un effet de l'imagination. Ce qui au contraire peut la faire regarder comme véritable, c'est, ajoute-t-il, que cette vision est la seule que la personne dont il s'agit, ait jamais eue dans sa vie, quoiqu'elle ait vu mourir des gens dont l'éminente sainteté lui étoit très-particuliérement connue.

ANN. 1641.

21. Services que le Saint a rendus aux Dames de la Visitation.

L'heureuse mort de la fondatrice des filles de la Visitation, nous engage à parler ici des services que Vincent de Paul s'est efforcé de rendre à ce saint ordre. Nous avons dit ailleurs que saint François de Sales n'avoit pas cru pouvoir confier à de meilleures mains qu'à

ANN. 1641. celles du serviteur de Dieu, ce précieux ouvrage de sa piété. Les grandes espérances de ce parfait évêque furent justifiées par un succès encore plus grand. Pour entretenir l'esprit de ferveur & de régularité, sans lequel les personnes consacrées à Dieu tombent dans la langueur, & bientôt après dans une funeste insensibilité, Vincent fit un grand nombre de visites dans les monasteres de Paris & de Saint-Denis. Attentif à couper par la racine tout ce qui pouvoit introduire le plus petit relâchement, il avoit le talent de porter à la plus solide perfection : mais il le faisoit avec des manieres si humbles, si prudentes, si pleines de charité, que ces dignes religieuses appercevoient sensiblement l'esprit de Dieu dont il étoit inondé.

Abelly, l. 2, p. 317.

Quelque bien que fût la communauté, quand il y commençoit la visite, elle alloit toujours mieux quand cette même visite étoit finie. L'odeur de sa piété y subsistoit, & cela d'une maniere si agissante & si efficace, qu'on voyoit un redoublement de ferveur dans tous les exercices. Ce n'étoit, au reste, ni par des discours étudiés, ni par des maximes nouvelles, ni par les principes

d'une spiritualité outrée, que le saint homme alloit à son but. Sa grande & son unique regle étoit de porter toutes les religieuses en général, & chacune en particulier, à regarder comme une vraie grace, celle de leur vocation; à mener une vie conforme à l'esprit de leur institut; à se soutenir par l'esprit de foi, si recommandé dans la loi nouvelle; à estimer singuliérement leurs regles & tous les préceptes, ou même tous les conseils qui y sont renfermés. C'est-là que tendoient les avis qu'il leur donnoit; & il ne doutoit pas que des filles qui seroient fidelles aux pratiques de leurs constitutions, ne vécussent dans la perfection de leur état. Il donnoit de grands éloges, soit aux ouvrages du saint instituteur, soit aux écrits & aux réponses de la pieuse fondatrice. Mais dans ces éloges, la bouche ne parloit que de la plénitude du cœur. La lecture des uns & des autres le touchoit si profondément, qu'elle faisoit sur lui une impression sensible, & l'attendrissoit *jusqu'aux larmes.* — Ann. 1641.

On n'aura pas de peine à croire que des filles d'un discernement exquis, & qui trouvoient en l'homme de Dieu des — *Abelly, l. 3, p. 231.*

Ann. 1641. ressources qu'elles auroient eu beaucoup de peine à trouver ailleurs, fussent extrêmement attachées à sa conduite. Cependant, elles se virent plus d'une fois en danger de le perdre. Comme le premier monastere de Paris en produisit trois autres, que Vincent avançoit en âge, que la confiance publique, qui croissoit tous les jours, multiplioit tous les jours ses occupations & ses embarras, & que la conduite d'une maison religieuse, quand on veut s'en acquitter comme il faut, demande beaucoup de temps & d'application; Vincent, qui ne l'avoit acceptée que par obéissance, fit plusieurs tentatives pour s'en décharger : & les choses allerent si loin, qu'une fois il s'en déchargea absolument. Lettres multipliées, sollicitations pressantes, entremises d'un nombre de personnes de la premiere condition, tout fut inutile; rien ne l'ébranla. Mais on dressa contre lui une batterie, à laquelle il ne s'attendoit pas. L'archevêque de Paris, quoiqu'il sçût aussi-bien qu'un autre que ce vénérable vieillard n'avoit pas le loisir de respirer, le pria de continuer à des filles si dignes de ses soins, les services qu'il leur avoit jusques-là rendus avec

tant de bénédiction. Le saint prêtre, pour qui la voix des pontifes de l'église de Dieu fut toujours la voix de Dieu même, fut forcé d'obéir. Mais afin que son exemple ne tirât pas à conséquence, & que ses missionnaires pussent se livrer entiérement aux fonctions qui sont propres de leur institut, il fit un réglement, par lequel il leur est ordonné de s'abstenir de la conduite & de la fréquentation des religieuses.

Ann. 1641.

La mort de la mere de Chantal & les saintes liaisons que Vincent de Paul a eues avec elle & avec ses filles, nous ont un peu jeté à l'écart : mais il étoit juste qu'un ordre qui occupa toujours une place si distinguée dans le cœur de notre Saint, en eût une considérable dans son histoire. Nous allons en reprendre le fil par le récit d'une mort à laquelle un pere si tendre ne put manquer d'être bien sensible. Ce fut celle de Louis le Breton *, ce pieux & sçavant prêtre qu'il avoit envoyé à Rome trois ans auparavant. Le travail des missions, qu'il faisoit avec beaucoup de succès dans le diocese d'Ostie, l'accabla à la fin : les religieux François du tiers-ordre de saint François d'Assise,

* Il mourut le 17 Octobre 1641. *Ristretto*, pag. 94.

Ann. 1641. lui donnerent une sépulture honorable dans leur église, d'où il a depuis été transporté dans celle de Notre-Dame des Miracles. Le vice-régent de Rome & les cardinaux Barberin & Lanti, dont le premier étoit neveu d'Urbain VIII, qui régnoit alors; & le second, doyen du Sacré College, l'honorerent de leurs larmes.

Sa mort arrivoit dans une conjoncture d'autant plus fâcheuse, que l'affaire de l'établissement des missionnaires que la duchesse d'Aiguillon vouloit fonder à Rome, n'étoit pas encore terminée. Vincent la mit, à son ordinaire, entre les mains de la providence; & il prit le parti d'adorer les desseins de Dieu. « En perdant M. le Breton, dit-il dans » une lettre qu'il écrivit quelque temps » après *, *nous avons beaucoup perdu,* » *selon le monde. Plusieurs personnes me* » *mandent des merveilles de ses travaux* » *& des bénédictions que Nôtre-Seigneur* » *y donnoit : mais*, tout bien compté, » *il me semble que ce saint homme fera* » *plus au ciel qu'il n'eût fait sur la* » *terre;* qu'il nous obtiendra des graces » dont nous avons besoin, & que si » Dieu nous veut à Rome, il fera, par

* *Lettre à M. Codoin, du 19 Novembre 1641.*

» par ses prieres, réussir cet établissement, *à moins que les péchés de Vincent, qui est le plus méchant de tous les hommes du monde, ne l'empêchent* ». ANN. 1641.

Les prétendus péchés de Vincent ne l'empêcherent pas. Les prêtres qui remplacerent, l'année suivante, ce cher défunt, consommerent cette affaire peu de temps après leur arrivée. Le plus jeune d'entr'eux, nommé Jean Martin, natif de Paris, s'y acquit tant de réputation, que, lorsqu'en 1729, on imprima à Rome l'Abrégé Chronologique de la vie du bienheureux Vincent de Paul, il y avoit encore, dans cette premiere ville du monde, un grand nombre de personnes respectables qui se trouvoient heureuses de l'avoir connu, & qui rendoient à sa science, à son zele, à la bonté de son naturel, des témoignages qui ne pouvoient être suspects.

ANN. 1642.

22.

Etablissement à Rome.

Ristretto, ibid.

Le saint-pere chargea ces prêtres de faire des missions, de former les ordinans & de visiter les hôpitaux. Le progrès fut par-tout égal; & cette colonie naissante en produisit d'autres, qui donnent en Italie deux provinces considérables à la congrégation. Vincent, pour

Ann. 1642. modérer l'activité françoise, donna à ces messieurs des avis pleins de sagesse. Il leur dit que l'esprit d'Italie est retenu & circonspect; que l'on y aime les personnes qui temporisent, qui marchent pas à pas; & que l'on y est extrêmement en garde contre celles qui vont trop vîte. Un de ces mêmes prêtres lui

Lettre du 20 Juin 1645.

ayant insinué que, pour se bien mettre dans l'esprit des cardinaux, il seroit convenable de faire les premieres missions dans leurs terres. *Votre dessein, monsieur*, lui répondit ce parfait serviteur de Dieu, *me paroît humain. O Jesus! Dieu nous garde de faire jamais aucune chose par ce principe* *! Il ne nous est arrivé qu'une fois dans ces quartiers, de faire une mission par un motif à-peu-près semblable, & elle a très-mal réussi. On s'en tint à ces sages maximes : les brebis les plus malades furent guéries les premieres; & un zele sagement distribué, édifia plus la cour de Rome, que des empressemens affectés n'auroient pu faire.

* Lettre du 2 Août 1642.

Dieu récompensoit par ces bénédictions de tout genre, la charité de son serviteur, qui croissoit tous les jours : car ce fut en ce même temps, que

pour honorer les abaissemens de celui qui, étant riche, s'est fait pauvre à cause de nous; il commença, le jour de Noël, à faire manger à côté de lui deux pauvres vieillards infirmes, & quelquefois assez dégoûtans. On les servoit avant lui & avant toute la communauté. Vincent les traitoit avec beaucoup de respect, & il ne leur parloit jamais sans se découvrir. Ses successeurs ont suivi son exemple; & de douze pauvres, pris dans un voisinage qui n'en manque pas, il y en a chaque jour deux, qui, à tour de rôle, mangent à côté du supérieur-général, l'avertissent qu'il doit être le pere des indigens, comme l'a été celui dont il tient la place. Ann. 1642.

Dieu multiplioit la famille de Vincent de Paul : ainsi les missions que ses enfans commencerent en Italie, presqu'aussi-tôt qu'ils eurent baisé les pieds du saint-pere, ne dérangerent pas celles de France. On en fit, cette même année 1642, dans les dioceses de Paris, de Chartres, de Sens, de Soissons & de Senlis. Le saint prêtre animoit les ouvriers, & se joignoit à eux quand il pouvoit s'échapper. Il fit la visite de ceux qui travailloient à Richelieu, &

Ann. 1642. il y trouva dix-ſept de ſes prêtres & cinq ou ſix clercs qui défrichoient tout ce canton. Ces meſſieurs auroient bien voulu profiter plus long-temps de ſa préſence : mais des affaires de toute eſpece le rappelloient ailleurs. A peine fut-il de retour à Paris, qu'il fut obligé de partir pour Beauvais, où il viſita, pour la troiſieme fois, le monaſtere des Urſulines.

23. Aſſemblée générale : S. Vincent abdique la charge de ſupérieur.

Ces voyages, dont les intérêts de Dieu & de l'égliſe étoient le ſeul motif, s'accordoient mal avec un projet qu'il avoit formé depuis long-temps, & qu'il crut enfin pouvoir exécuter ſur la fin de la même année. Quoique ſa congrégation n'eût encore que dix établiſſemens, y compris celui de Rome, il convoqua une petite aſſemblée générale. L'ouverture s'en fit le 13 du mois d'Octobre. On y fit pluſieurs réglemens, dignes de la ſageſſe de ceux qui la compoſoient : les plus conſidérables ſont ceux-ci : 1°. qu'on travailleroit à former un corps de regles communes, au moyen deſquelles on pût mettre l'uniformité par-tout; 2°. que le ſupérieur-général ne pourroit faire d'emprunts, ſur-tout conſidérables, ſi ce n'étoit pour

Pag. 4. *Pag. 6.*

le bien de la congrégation, & cela de l'avis de ses assistans; 3°. que si, par malheur, il lui arrivoit de tomber en certaines fautes scandaleuses, il seroit déposé & renvoyé. Les autres articles regardent la maniere dont on doit se conduire après la mort du géneral, soit pour gouverner la congrégation pendant la vacance de sa place, soit pour l'élection de son successeur. ANN. 1642.

Jusques-là, tout alloit le mieux du monde; & chacun comptoit s'en retourner chez soi avec toute la consolation que laisse à des enfans bien nés le plaisir d'avoir vu le meilleur de tous les peres, lorsque Vincent, qui jamais n'avoit affligé personne, affligea toute l'assemblée. Ce grand serviteur de Dieu, bien persuadé qu'il n'y avoit personne dans sa congrégation qui ne fût plus propre à la gouverner que lui, se mit à genoux devant ses prêtres; & après leur avoir très-humblement demandé pardon des fautes qu'il croyoit avoir commises pendant le temps de son généralat, il les pria, d'une voix coupée par ses soupirs, de procéder à une nouvelle élection. Il se retira au moment même pour leur laisser la liberté

Le 23 Octobre.

Abelly, l. 3, p. 212.

Ann. 1642. du choix, ratifiant par avance celui qu'ils jugeroient à propos de faire.

La délibération fut bientôt faite, les avis ne furent point partagés. A peine fut-on revenu de la surprise que devoit causer un semblable procédé, qu'on envoya au saint prêtre des députés pour lui dire que l'assemblée se donneroit bien de garde d'accepter sa démission, & qu'elle le conjuroit d'y revenir prendre sa place pour terminer les affaires qui ne l'étoient pas encore. Ces députés le chercherent assez longtemps : il s'étoit retiré dans une chapelle qui donne sur l'église ; & c'est-là que, prosterné aux pieds du Fils de Dieu, il le supplioit, avec larmes, de mettre à la tête de sa petite compagnie, un homme qui fût selon son cœur. On le trouva enfin; mais quelques raisons qu'on pût lui alléguer, quelque instance qu'on pût lui faire, il demeura constamment attaché à son premier sentiment. Il protesta qu'il n'étoit plus supérieur, & conjura à son tour qu'on voulût bien lui en substituer un autre.

Sur ce rapport, ceux qui composoient l'assemblée sortirent en corps pour le prier de sacrifier son inclination aux

besoins de la compagnie, & de reprendre un emploi dont il s'étoit jusques-là si dignement acquitté. L'humble Vincent leur dit tout ce qu'il jugea de plus propre à les fléchir : ils ne manquerent pas, de leur côté, de faire tous leurs efforts pour le fléchir lui-même. Comme ce combat, qui n'étoit fondé que sur la vertu des deux partis, duroit toujours, & qu'on n'avançoit rien, ces messieurs s'écrierent, comme de concert : *Vous voulez donc que nous procédions à l'élection d'un supérieur?* Vincent, qui se crut exaucé, les en pressa de nouveau : *Hé bien*, répliquerent-ils, *c'est vous-même que nous élisons, & vous pouvez compter que, tant que Dieu vous conservera sur la terre, nous n'en aurons point d'autre.* Le saint prêtre fit encore de nouvelles tentatives; mais enfin, voyant qu'elles ne lui réussissoient pas mieux que les premieres, il baissa la tête, & reprit le fardeau dont Dieu chargeoit ses épaules. Il demanda à l'assemblée le secours de ses prieres, & l'assura que c'étoit-là le premier acte d'obéissance qu'il croyoit lui rendre. La compagnie lui promit de ne l'oublier jamais devant Dieu, & renouvella,

ANN. 1642.

Actes, p. 10.

Ann. 1642. de ſon propre mouvement, la proteſtation d'obéiſſance qu'elle lui avoit faite.

Ce fut vers ce même temps que les miſſionnaires, pour ſe fixer dans le bien, & ſe mettre hors d'état de regarder en arriere, s'engagerent, par un vœu ſimple, à travailler toute leur vie dans la congrégation, aux fonctions Riſtretto. de leur inſtitut, qui toutes ſe terminent au ſalut du pauvre peuple. Cette obligation eſt en un ſens la plus conſidérable de celles que s'impoſent des prêtres, que leur ordination engage déja à la chaſteté; qui ſont cenſés pauvres, quand, avec l'agrément général ou particulier de leurs ſupérieurs, ils font de leurs biens patrimoniaux ou eccléſiaſtiques l'uſage que tout bon prêtre eſt obligé d'en faire; & qui enfin, ſous une conduite pleine de ménagement, pourroient vivre des ſiecles entiers, ſans être jamais rappellés à la promeſſe qu'ils ont faite d'obéir. Au reſte, cet engagement de ſtabilité ne ſe fit d'abord qu'avec la ſimple permiſſion de l'archevêque de Paris; ce ne fut que quelques années après, qu'il fut ratifié par le ſaint-ſiége, & homologué en parlement. Toutefois Vin-

cent de Paul, à qui on avoit donné de fausses alarmes, avoit, dès 1641, fait examiner à Rome si le vœu simple de stabilité peut convenir à des prêtres séculiers : car quoiqu'il eût pour l'état religieux un respect très-sincere & très-profond, il le regarda toujours comme incompatible avec le plan de sa congrégation. Ann. 1642.

24. Mort du cardinal de Richelieu.

Elle perdit quelques mois après un puissant protecteur en la personne d'Armand-Jean Duplessis, cardinal, duc de Richelieu. Ce ministre, qui avoit tant de fois fait trembler l'Europe, & qui, par la supériorité de son génie, s'étoit, pendant dix-huit ans, soutenu dans un poste où le roi même ne l'aimoit pas, vit enfin arriver ce redoutable moment, que ni la pourpre romaine, ni les ligues, ni les traités, ni tout le rafinement de la politique ne peuvent éloigner. On a remarqué plus d'une fois, dans le cours de cette histoire, qu'il avoit toujours beaucoup estimé, & la vertu & l'institut de notre saint prêtre. Il nomma plusieurs fois aux prélatures ceux dont le serviteur de Dieu lui rendoit un bon témoignage. Il confia la conduite spirituelle de la

Lettre de S. Vincent, de 1642.

ANN. 1642.

ville qui porte son nom, aux enfans de Vincent de Paul. Il pensoit à y mettre vingt de ses prêtres, lorsqu'il fut frappé du coup qui l'enleva. Il n'y avoit pas long-temps qu'il avoit donné à notre Saint mille écus pour suppléer à la pension d'un nombre d'ecclésiastiques, qui étoient à Paris dans le séminaire de la mission. Il continua dans ces bons sentimens jusqu'à la mort; & par un acte de derniere volonté, il laissa à la maison qu'il avoit établie à Richelieu, des sommes considérables.

ANN. 1643.

25.
Mort de Louis XIII.
P. Daniel, p. 39, in-4°.

Louis XIII ne survécut pas six mois à son ministre. Il y avoit près de quarante ans que ce prince, à qui l'hérésie d'un côté, & la maison d'Autriche de l'autre, avoient donné de l'occupation pendant presque tout son regne, voyoit la mort s'avancer vers lui pas à pas. Enfin, elle le menaça de plus près au mois d'avril; une fievre lente, & un affoiblissement qui croissoit d'un jour à l'autre, firent sentir au roi que sa derniere heure n'étoit pas éloignée. Après avoir pris les mesures les plus propres à écarter les troubles inséparables d'une minorité, qui

devoit être longue, il ne voulut plus penser qu'aux affaires de l'éternité. ANN. 1643.

Comme les courtisans sont alors de foibles ressources, & que les plus hommes de bien ne sont pas de trop dans ces occasions; ce religieux prince fit appeller Vincent de Paul à Saint-Germain-en-Laye, où la maladie l'avoit attaqué. Le Saint, pour lui inspirer de la confiance, & en même-temps pour lui annoncer la mort, qu'une politique mal entendue dérobe, autant qu'il lui est possible, & à l'esprit, & aux yeux des grands du siecle, lui dit en l'abordant : Sire, celui qui craint Dieu, s'en trouvera bien dans les derniers momens: *Timenti Dominum, benè erit in extremis*. Ce début n'étonna pas un roi accoutumé depuis long-temps à se nourrir des plus belles maximes de l'écriture; il répondit en achevant le verset : *Et in die defunctionis suæ benedicetur*. Eccl. 1, 13.

Vincent passa cette premiere fois environ huit jours à la cour; il étoit souvent auprès de Sa Majesté; & ce prince, qui trouvoit en lui des paroles de salut & de vie, l'écoutoit avec une satisfaction particuliere. Le saint prêtre,

Ann. 1643. pour lui rappeller indirectement & ses obligations, & les fautes qu'il avoit pu commettre, lui rappelloit les graces que Dieu lui avoit faites. Deux choses parurent l'occuper davantage : la conversion des protestans, qui avoit toujours été un de ses principaux objets, & pour laquelle il prit encore de nouvelles mesures dont nous parlerons plus bas; & la nomination aux dignités ecclésiastiques, dont on se fait, pendant la vie, un honneur qui coûte quelquefois bien cher à la mort. Ce fut à cette occasion que ce prince s'écria : *O monsieur Vincent, si Dieu me rendoit la santé, je ne nommerois personne à l'Episcopat qui n'eût passé trois ans avec vous.*

Du reste, Vincent admira, aussi bien que toute la cour, l'esprit de piété & de résignation dont ce grand prince étoit rempli. Il parla toujours, dit madame de Motteville, de la certitude de sa mort, comme d'une chose indifférente; & du voyage de l'éternité, comme d'un voyage agréable qu'il devoit faire bientôt. Le mieux qu'on trouvoit quelquefois à sa santé, ne lui fit point changer d'idée. Il ne vit plus en lui qu'une victime,

Tom. 1, p. 119.

qui alloit tomber aux pieds du Maître souverain des rois. C'est dans ce sentiment, qu'appercevant de sa chambre les tours de l'église de saint Denis, où ses cendres devoient, après sa mort, être réunies à celles de ses prédécesseurs, il disoit quelquefois : *Je ne sortirai d'ici que pour aller là.* Ann. 1643.

Vincent se rassura sur ces bonnes dispositions; & sa majesté ayant paru un peu mieux, le serviteur de Dieu revint à Paris. Mais la foible étincelle d'espérance qu'on avoit conçue s'étoit bientôt dissipée; le roi, qui s'étoit bien trouvé de la premiere visite du saint homme, lui fit donner ordre de se rendre sur le champ à Saint-Germain, pour l'assister dans ses derniers momens. Vincent ne le perdit presque pas de vue pendant les derniers jours de sa vie : il l'aida à élever son esprit & son cœur à Dieu, à former intérieurement des actes de douleur de ses péchés, de confiance dans les miséricordes du seigneur, de soumission à sa volonté sainte, & de toutes les vertus dont l'exercice est plus capable de bien préparer à ce dernier & unique moment, d'où dépend l'éternité. Si quel-

Ann. 1643. quefois il l'envifagea avec frayeur, il l'envifagea auffi avec la fermeté d'un Ibid. p. 120. roi très-chrétien; & lorfque fon médecin lui déclara qu'il n'avoit plus que très-peu de temps à vivre, il joignit les mains, & tournant les yeux vers le ciel : *Hé bien! mon Dieu*, dit-il, fans ombre d'altération, *j'y confens, & de bon cœur.* Quelques minutes après, il expira entre les bras de notre Saint. Ce fut le 14 Mai, jour auquel 33 ans auparavant il étoit monté fur le trône.

Vincent, qui vit la reine abîmée dans la douleur, & incapable de recevoir de la confolation du côté des hommes, s'efforça de lui en procurer du côté de Dieu. Il partit le jour même pour Paris, afin de faire prier Dieu pour leurs majeftés. On fit, dès le lendemain, dans l'églife de faint Lazare, un fervice folemnel pour le repos de l'ame du feu roi. Chaque prêtre offrit les divins myfteres à la même intention : mais, en priant pour Louis XIII, on n'oublia pas la reine, qui alloit entrer dans une régence dont les troubles pourroient, en cas de befoin, fervir de modele aux régences les plus orageufes.

Comme Vincent de Paul fit, pendant les premieres années du regne de Louis XIV, une grande figure, & beaucoup plus grande qu'il n'eût voulu la faire; comme il eut part aux disgraces du ministre, & qu'enfin son histoire se trouve liée aux principaux événemens de ce temps-là, je ne puis me dispenser de donner en deux mots une idée générale de la conduite que garda Anne d'Autriche lorsqu'elle prit les rênes du gouvernement. ANN. 1643. 26. S. Vincent du conseil de conscience.

Cette princesse, qui avoit presque autant souffert que tout autre, sous l'empire du cardinal de Richelieu, étoit d'abord très-disposée à écarter des affaires tous ceux qu'on pouvoit regarder comme les créatures de ce ministre. Jules Mazarin, qui, depuis le siége de Cazal, où il avoit sçu arrêter & charmer, pour ainsi dire, deux armées prêtes à donner bataille, avoit trouvé le moyen de s'insinuer dans les bonnes graces de Richelieu, & d'obtenir, à sa sollicitation, le chapeau de cardinal *, se regardoit comme un de ceux qui devoient être sacrifiés les premiers; & il publioit déja lui-même qu'il alloit retourner en Italie: M. de Beringhen & 26 Octobre 1650.

* En 1641.

ANN. 1643. Vincent de Paul arrêterent ce coup chacun à sa maniere; Beringhen, en disant à la reine qu'elle ne pouvoit se passer d'abord de Mazarin, qui avoit le secret des affaires; & Vincent, par un principe général, en prêchant à cette princesse l'obligation de pardonner à ses ennemis. Le cardinal fut donc conservé dans son poste; & cet homme adroit, souple, spirituel, laborieux, se rendit si nécessaire, qu'il écarta peu-à-peu tous ses concurrens, & qu'il n'eut pas moins d'autorité sous Louis XIV, que M. de Richelieu en avoit eu sous le regne précédent.

A cette premiere démarche, la régente en ajouta une autre qui mortifia infiniment notre saint prêtre. Anne d'Autriche, qui avoit beaucoup de piété, établit un conseil ecclésiastique, dans lequel on devoit examiner les affaires qui concernoient la religion & les bonnes ou mauvaises qualités de ceux qui pouvoient prétendre aux dignités de l'église. Mazarin, le chancelier Séguier, Charton, grand pénitencier de Paris, & Vincent de Paul, furent ceux sur lesquels la reine jeta les yeux pour former ce conseil, dont, au rapport de madame

de Motteville, le ſaint homme fut établi chef. ANN. 1643.

Une dignité qui lui donnoit un rang conſidérable à la cour, & qui ne pouvoit manquer de lui procurer les faux hommages d'un nombre de gens affamés des biens du ſanctuaire, le pénétra de douleur & de confuſion. Il fit toutes les inſtances qu'il put faire pour en être déchargé : mais la reine, qui depuis long-temps connoiſſoit ſa vertu & ſa capacité, n'y voulut jamais conſentir. Il ſe tourna du côté de Dieu quand il vit qu'il ne pouvoit rien obtenir du côté des hommes; & il avoua à une perſonne de confiance, que depuis le jour où il apprit cette funeſte nouvelle, il n'avoit jamais célébré la ſainte meſſe ſans lui demander la grace d'être rendu à ſa premiere condition. Il la ſouhaitoit avec tant d'ardeur, que, comme à l'occaſion d'un voyage qu'il fut obligé de faire, le bruit eût couru qu'il étoit diſgracié de la cour; il dit à un eccléſiaſtique de ſes amis, qui étoit venu le féliciter de la fauſſeté de cette nouvelle: *Ah! plût à Dieu* qu'elle fût vrai : *mais un miſérable, comme je ſuis, n'eſt pas digne de cette faveur.*

Tom. 1, pag. 212.

Abelly, l. 1, p. 173.

Ann. 1643.

Il ne fut pas plus exaucé de Dieu qu'il l'avoit été des hommes. La providence voulut le donner en ſpectacle au monde, aux hommes & aux anges. Ce fut en effet pendant plus de dix ans qu'il fut chargé de cet emploi, que ſa vertu parut dans tout ſon jour. Son humilité triompha des frivoles applaudiſſemens du ſiecle; ſa patience & ſon égalité ne s'altérerent jamais au milieu des pertes, des afflictions & des coups que l'envie, l'injuſtice & la malignité s'efforcerent de lui porter. Sa fermeté à ſoutenir les intérêts de Dieu & de ſon égliſe, fut ſupérieure à tout ce qui s'appelle reſpect humain. Ce fut ſur ce grand théatre qu'il fit éclater ſon inviolable fidélité au ſervice du roi, ſon reſpect profond pour les évêques, ſon amour pour tous les ordres de l'égliſe, ſa tendre charité pour toutes les communautés, religieuſes ou ſéculieres. Sa congrégation fut la ſeule qu'il oublia; & quoiqu'il fût à la ſource d'où couloient les faveurs; que la reine eût pour lui une parfaite conſidération; que le cardinal Mazarin l'eût aimé dès le temps de M. de Richelieu; & qu'enfin il eût pu demander bien des graces qui

ne paroissoient pas tirer à conséquence : il ne pensa pas même à ouvrir la bouche, & il ne l'ouvrit effectivement jamais, ni pour lui, ni pour les siens. Ann. 1643.

Il sentit bien que, déterminé comme il étoit, à ne donner son suffrage qu'au vrai mérite, il alloit se faire une foule de puissans ennemis ; & que bientôt il deviendroit en bute à la contradiction la plus amere : mais il se seroit cru bien dédommagé, s'il avoit pu écarter du sanctuaire ceux qui n'y étoient appellés que par la brigue, la cupidité & l'ambition. Le mal, (& cette pensée le pénétroit de douleur), c'est qu'il ne pouvoit raisonnablement l'espérer. Le cardinal Mazarin, qui fut bientôt en état de voler de ses propres ailes, & qui, avant la fin de l'année * fut nommé premier ministre ; ce cardinal, dis-je, & Vincent de Paul, avoient des maximes si opposées, qu'on eût été tenté de croire qu'ils avoient étudié deux évangiles différens. Mazarin regardoit comme les amis de Dieu ceux qui étoient les siens ; & il croyoit que quand on pouvoit le servir, on pouvoit servir l'église. Vincent jugeoit de l'arbre par les fruits ;

* En Décembre.

Daniel, p. 42.

Mémoire de Motteville, pag. 112.

ANN. 1643. il prenoit pour regles des vraies qualités d'un évêque, celles qui sont prescrites par saint Paul & par les conciles; & quoiqu'il eût de justes égards pour la naissance; qu'il ne doutât point qu'un homme de qualité ne pût, quand il a de la vertu, faire plus de bien qu'un autre; & qu'il eût dit plus d'une fois d'après un ancien, que *cinquante cerfs conduits par un lion, valent mieux que cinquante lions* conduits par un cerf; il étoit cependant bien éloigné de croire que la noblesse du sang fût le seul mérite nécessaire à un prélat, & qu'on eût tout ce qu'il faut pour gouverner le troupeau de Jesus-Christ, quand on est, ou fils, ou parent d'un homme qui prend des villes & qui gagne des batailles.

Ce fut avec ce germe d'opposition que ces deux hommes entrerent dans le conseil ecclésiastique. Vincent avoit, avant toutes choses, fait agréer à la régente qu'il ne se trouveroit à la cour que lorsque sa majesté voudroit bien l'y appeller. Ce fut un trait de sagesse qui le mit en état de veiller sur sa congrégation, & qui le débarrassa d'une

foule de gens qui l'importunoient déja pour des affaires qui n'étoient pas de sa compétence. Ann. 1643. Ibid.

Le saint prêtre alloit au conseil dans le même équipage avec lequel il alloit instruire les gens de la campagne. Il ne blessoit point la bienséance, mais il blessoit encore moins la simplicité. Jamais il ne prit de soutane neuve pour aller au Louvre; jamais il ne se prévalut des égards que la reine avoit pour lui. Une seule pensée parut l'occuper, ce fut celle de se rendre plus méprisable, à proportion qu'il se vit plus honoré : « *Je demande à Dieu*, » disoit-il un jour, *d'être tenu pour un* » *insensé, afin qu'on ne m'emploie plus* » *dans cette sorte de commission, & que* » *j'aie le loisir de faire pénitence* ». Ibid. l. 3, pag. 210.

Les distinctions lui faisoient plus de peine qu'elles ne font de plaisir aux martyrs de l'ambition. Le prince de Condé ayant, dans ces commencemens de faveur, voulu le faire asseoir auprès de lui : *Votre altesse*, lui dit-il, *me fait trop d'honneur de vouloir bien me souffrir en sa présence; ignore-t-elle donc que je suis le fils d'un pauvre villageois?* Les mœurs & la bonne vie, lui répliqua

Ann. 1643. ce ſage prince, ſont la vraie nobleſſe de l'homme : *Moribus & vitâ nobilitatur homo*. Il ajouta que ce n'étoit pas d'aujourd'hui que l'on connoiſſoit ſon mérite. Cependant, pour en juger mieux, il fit tomber la converſation ſur quelque point de controverſe. Vincent en parla avec tant de netteté & de préciſion, que le prince ſe crut obligé de lui faire une eſpece de réprimande. « Hé quoi! » M. Vincent, s'écria-t-il, vous dites, » vous prêchez par-tout que vous êtes un » ignorant, & cependant vous réſolvez » en deux mots une des plus grandes » difficultés qui nous ſoit propoſée par » les religionnaires »! Il lui demanda enſuite l'éclairciſſement de quelques doutes qui regardoient le droit canonique; & ayant été auſſi content de lui ſur cette matiere qu'il l'avoit été ſur l'autre, il paſſa dans l'appartement de la reine, & la félicita du choix qu'elle avoit fait d'un homme ſi capable de l'aider en ce qui regardoit les biens & les matieres eccléſiaſtiques.

27. Il préſente au Conſeil un plan de conduite.

Dès les premiers conſeils où le ſaint homme aſſiſta, il porta, ſelon ſa méthode ordinaire, la reine & ceux qui compoſoient l'aſſemblée, à prendre un

nombre de réſolutions qui ſerviſſent comme de regles pour la diſpoſition des bénéfices. Ann. 1643.

Si le plan du ſerviteur de Dieu eût été ſuivi ſur les autres articles comme il le fut ſur celui-ci, il y a bien de l'apparence que tous les ordres de l'égliſe de France auroient peu-à-peu repris leur ancienne ſplendeur : au moins eſt-il ſûr, comme le dit l'illuſtre M. de Fénélon, dans ſa lettre à Clément XI, qu'on n'eût pas vu dans l'épiſcopat, certaines gens qui n'y ont pas beaucoup édifié. Mais il étoit difficile que les choſes fuſſent long-temps ſur un ſi bon pied. La reine, qui n'étoit point faite aux affaires, & qui ſe défioit trop de ſes forces, crut bientôt que Mazarin lui étoit néceſſaire ; il le ſentit lui-même, pour le moins auſſi-bien qu'elle : ainſi, le conſeil de conſcience ne ſubſiſta, dans toute ſon intégrité, que pendant le temps dont ce miniſtre eut beſoin pour affermir ſon autorité. Quand elle fut une fois bien cimentée, & elle ne tarda pas à l'être, il diſpoſa des abbayes, & même des évêchés vacans, à-peu-près comme il le jugea à propos pour le ſervice du roi & pour le ſien

Mémoire de Motteville.

Ann. 1643. propre. Quoique notre Saint fût très-modeste & très-mesuré dans ses avis; & que, quand il avoit dit ce que sa conscience & ses lumieres l'engageoient à dire, il restât aussi tranquille que si on avoit eu beaucoup d'égard à ses paroles; cependant, comme, au rapport d'une des favorites de la régente, le cardinal trouvoit en lui *un homme tout d'une piece, qui n'avoit jamais songé à gagner les bonnes graces des gens de la cour*, & à qui tous les ministres de l'univers n'auroient pas fait faire un faux pas; pour éviter de voir son choix désapprouvé, il tâcha à se rendre maître des plus importantes nominations.

Motteville, t. 1, p. 212.

La reine s'en rapporta quelque temps à lui : mais peu-à-peu elle ouvrit les yeux; elle reconnut qu'elle avoit suivi trop aisément ses avis sur l'important chapitre des évêchés; & dans la suite, elle n'en donna guere sans avoir tenu un conseil particulier avec notre saint prêtre. Malgré ces précautions, l'un & l'autre furent encore plus d'une fois trompés par la fausse vertu de ceux qui aspiroient aux prélatures; & cette princesse le fut encore davantage, lorsque, dans l'absence, ou pendant les maladies

Ibid. p. 213.

maladies du Saint, elle fit des promotions sans l'avoir consulté. En voici un exemple qui fera un honneur éternel à ce grand serviteur de Dieu. ANN. 1643.

La cour étant une fois hors de Paris, le cardinal Mazarin écrivit à Vincent de Paul une lettre qui étoit conçue en ces termes : *Monsieur, ces lignes sont pour vous dire que M. N. ayant dépêché ici pour demander à la reine, pour M. son fils, l'évêché de N., qui vaque depuis quelques jours, elle lui a accordé d'autant plus volontiers, qu'il a les qualités requises pour en être pourvu, & que sa majesté a été bien-aise de rencontrer une occasion si favorable de reconnoître en la personne du fils les services du pere & le zele qu'il a pour le bien de l'état. La reine m'a promis de vous en écrire elle-même ; & je l'ai voulu faire par avance, afin que vous preniez la peine de le voir, & que vous lui donniez les instructions & les lumieres que vous jugerez lui être nécessaires pour se bien acquitter de cette fonction, &c.*

28. Traits de fermeté & de sagesse du saint prêtre.

Cette lettre embarrassa le Saint. D'un côté, il avoit beaucoup de respect pour les ordres de sa majesté, & de son

ANN. 1643. premier ministre; de l'autre, il sçavoit fort bien que l'ecclésiastique dont il étoit question, n'étoit pas propre à remplir le poste auquel il venoit d'être nommé. Comme cette nomination n'étoit point sur son compte, il eût absolument pu s'acquitter de la commission qu'on lui donnoit. Cependant, les besoins d'un grand diocese, qui avoit été long-temps négligé par les évêques précédens, firent tant d'impressions sur son esprit, & il fut si affligé de voir un homme qui n'avoit d'autre mérite que celui de ses ancêtres, placé à la tête d'un peuple nombreux qui avoit besoin d'un pasteur zélé, édifiant & amateur de la résidence, qu'il crut devoir faire un effort pour parer ce coup.

Rien n'étoit plus difficile; toutes les voies étoient fermées du côté de la cour, qui, afin qu'il n'y eût plus à revenir, avoit sur le champ fait expédier le brevet de nomination. Il prit donc un autre parti; & on peut dire qu'il n'y a qu'un Saint dévoré par le zele de la maison de Dieu, qui puisse en prendre un semblable. Il s'en alla chez le pere de celui qui venoit d'être nommé; & sans craindre de perdre un

ancien ami, il osa lui représenter, & les éminentes vertus que demande l'épiscopat, & combien son fils en étoit dépourvu; & de ces principes déja si accablans par eux-mêmes, tirer cette conséquence plus accablante encore, qu'il étoit obligé de renvoyer à la cour le brevet qu'il en avoit reçu, s'il ne vouloit exposer sa personne, celle de son fils, & peut-être sa famille entiere à l'indignation de Dieu & aux suites funestes qu'une mauvaise promotion n'entraîne que trop souvent après elle.

Ann. 1643.

Un compliment si différent de ceux que ce seigneur commençoit à recevoir sur la nouvelle dignité de son fils, dût lui paroître un peu surprenant. Néanmoins, comme il avoit un fond de piété, qu'il estimoit depuis long-temps la vertu du saint homme, & qu'il ne pouvoit douter qu'une remontrance si pénible à la nature, ne fût l'effet d'une charité bien épurée, il l'écouta avec attention; il alla même jusqu'à le remercier des avis qu'il lui donnoit, & il lui promit d'y penser sérieusement. Le serviteur de Dieu retourna chez lui quelques jours après

Ann. 1643. pour d'autres affaires, & il en fut reçu avec ces paroles : *O Monſieur! O Monſieur Vincent, que vous m'avez fait paſſer de mauvaiſes nuits!* Il lui repréſenta enſuite l'état de ſa maiſon & de ſes affaires, ſon âge avancé, le nombre de ſes enfans, l'obligation où il étoit de les pourvoir avant que de mourir; il ajouta que ſon fils prendroit avec lui de vertueux & ſçavans eccléſiaſtiques, qui l'aideroient à remplir ſa charge : il conclut enfin de tous ces motifs, qu'il ne croyoit pas devoir perdre l'occaſion qui ſe préſentoit de l'établir.

Vincent, qui, dès le premier entretien, avoit répondu par avance à ces raiſons de chair & de ſang, ne lui en parla plus, & il abandonna cette affaire à la Providence. Dieu parla bientôt d'une voix plus forte que n'avoit fait ſon ſerviteur; & la mort, qui enleva le nouveau prélat aſſez peu de temps après ſa conſécration, ne laiſſa à ſon pere que le déplaiſir amer d'avoir préféré, à pure perte, ſes propres intérêts aux intérêts de Dieu : tant elle eſt vraie cette maxime, ſi familiere à

notre Saint, qu'*un édifice, dont Dieu* Ann. 1643.
n'est pas l'architecte, ne peut subsister long-temps.

Malgré ces surprises qui sont plus inévitables à la cour que par-tout ailleurs, Esprit Fléchier, évêque de Nîmes, étoit persuadé, plus de quarante-cinq ans après la mort de Vincent de Paul, que le clergé de France devoit à notre saint prêtre sa splendeur & sa gloire.

Rien n'affligeoit plus l'homme de Dieu, que l'empressement, pour ne pas dire la fureur avec laquelle on s'efforçoit alors de s'élever aux prélatures. Sollicitations importunes, démissions de grosses abbayes, promesses de pensions, tout étoit mis en usage. Le Saint, qui, d'ailleurs, étoit très-réservé en ses paroles, ne put s'empêcher de dire un jour, à quelques personnes de confiance, qu'il appréhendoit beaucoup que ce damnable trafic n'attirât la malédiction de Dieu sur le royaume. Mais il ne se contenta pas d'en gémir devant Dieu, il fit constamment tous ses efforts pour l'empêcher. Jamais ni le respect humain, ni les disgraces qui le menaçoient, ni la vue de ces hommes

Ann. 1643. puissans & fiers, qui n'oublient pas aisément qu'on les a blessés, ni mille autres considérations semblables ne purent l'amollir. La gloire de Dieu le touchoit plus que tout le reste, ou plutôt elle étoit l'unique ressort de ses actions & de sa conduite. Comme ses vues étoient extrêmement pures, il auroit voulu que chacun en eût de semblables. Bien persuadé, avec S. Bernard, que celui pour qui on sollicite un bénéfice, doit être suspect; & que celui qui ose le demander lui-même est déja jugé; il ne pouvoit ni approuver, ni souffrir qu'on prévînt la vocation de Dieu, & moins encore qu'on la supposât où elle n'étoit point.

C'est ainsi que Vincent coupoit, autant qu'il lui étoit possible, tous germes d'ambition, & de celle même, qui, parée des couleurs du bien, séduit quelquefois des hommes pleins de vertus & de lumieres. Cependant, jamais homme n'eut plus d'égards pour le vrai mérite, jamais homme n'en pesa mieux la nature; le degré & toutes les circonstances. C'est sur ce principe que, comme on s'en rapporta toujours assez à lui pour un grand nombre de

bénéfices inférieurs qui dépendent de sa majesté, il préféroit aux étrangers les ecclésiastiques de la maison du roi & de la reine, & même ceux qui, étant aumôniers dans les troupes, avoient toujours bien fait leur devoir. La régularité avec laquelle ils avoient vécu, soit à la cour, soit à l'armée, c'est-à-dire, dans des lieux où l'on respire un air très-corrompu, entroit chez lui en ligne de compte, & il l'animoit par de justes récompenses. Mais parce que tous n'étoient pas également vertueux, que ceux même à qui, d'ailleurs, on ne pouvoit rien reprocher, peu contens de ce qu'ils avoient déja, quoique très-suffisant, poursuivoient quelquefois, ou de nouvelles pensions, ou de nouveaux bénéfices; & qu'enfin, ceux qui avoient plus d'appuis & moins de vertus, étoient chargés de biens, pendant que ceux qui avoient plus de piété & moins de faveur, demeuroient à l'écart; le saint prêtre fit les derniers efforts pour arrêter ce désordre. Il avoit une liste exacte de tous les aumôniers, confesseurs, chapelains, clercs, chantres & autres officiers ecclésiastiques de la maison, chapelle & musique de leurs

ANN. 1643.

Abelly, l. 2, p. 446.

Ann. 1643. majestés. Il y avoit marqué ce que chacun possédoit déja ; & parce qu'il n'y avoit personne dont il ne connût le fort & le foible ; & qu'au jugement de M. le Tellier, jamais homme ne sçut mieux saisir & rendre le caractere d'un autre homme ; il avoit soin d'avancer ceux qui méritoient de l'être, d'exclure ceux qu'il falloit exclure, & de faire ensorte que l'abondance des uns, ne nuisît pas à l'indigence des autres.

29. Il retranche divers abus. Lorsque les patrons sont mineurs en Normandie, le roi, à cause de la garde-noble qui lui appartient, a droit de pourvoir à celles des cures de cette province qui sont en patronage laïc ; c'est pourquoi Vincent se tenoit fort sur ses gardes, pour n'être pas surpris par ceux qui venoient demander ces bénéfices, quand ils vaquoient par démission ou par mort. Il portoit le conseil à ne les donner qu'aux plus capables. Il disoit pour raison, & cette raison doit faire trembler les patrons & les collateurs, que ceux à qui il appartient de nommer aux bénéfices qui ont charge d'ames, sont responsables devant Dieu, non-seulement de

tous les maux que fait un mauvais pasteur, mais encore de tous les biens que ne fait pas celui qui, quoique digne en lui-même, est cependant moins digne que celui à qui il a été préféré. ANN. 1643.

Le Saint eut encore d'autres abus à combattre, & il ne put le faire sans s'attirer bien des ennemis. Il y avoit de son temps plusieurs gentilshommes, qui, ayant été estropiés à la guerre, demandoient avec beaucoup de vivacité, à titre de récompense pour les services qu'ils avoient rendus à l'état, des pensions sur des bénéfices. Vincent parloit volontiers en leur faveur à la reine & au cardinal Mazarin : mais il ne pouvoit souffrir qu'on leur donnât des pensions ecclésiastiques. Il représenta toujours avec beaucoup de fermeté qu'elles n'étoient faites que pour ceux qui ont les qualités prescrites par les saints canons; & que des hommes qui n'avoient jamais vécu, & qui, selon toutes les apparences, ne pourroient se déterminer à vivre ecclésiastiquement, devoient être exclus de la possession de ces biens, qui, au sentiment des peres, sont, &

Ann. 1643. le patrimoine des pauvres, & le prix du rachat des péchés.

Ces maximes, qui, quoi qu'en pensent bien des gens, sont les seules qu'on doit suivre dans la pratique, porterent le saint prêtre à veiller sur le temporel des bénéfices du royaume. Un nombre de gens de condition qui possédoient de riches abbayes, se contentoient d'en percevoir les revenus, & laissoient tomber en ruine les bâtimens, & même les églises. Vincent, pour les avertir bien sérieusement que ces sortes de biens ne sont pas à eux, qu'ils n'en sont que les dispensateurs, & qu'ils doivent en avoir un soin très-particulier, s'en plaignit au conseil, & il le fit si efficacement qu'on écrivit, de la part du roi, à tous les procureurs-généraux des parlemens, qu'ils eussent à se rendre parties contre ces injustes bénéficiers, & à les contraindre, par la saisie de leur temporel, aux réparations nécessaires.

On conçoit sans peine qu'un homme si zélé, si vigilant, étoit extrêmement en garde contre la simonie & la confidence, vices infâmes, qui, quoique chargés de l'anathême de tous les siecles,

ne sont malheureusement que trop communs. Dès qu'il en appercevoit quelques traces, il avertissoit avec charité ceux qui, par ignorance, ou autrement, tentoient cet indigne trafic; & pour peu qu'ils persistassent, ils trouvoient en lui un juge inflexible, & dont il n'y avoit plus rien à espérer. Mais comme l'horreur que la simonie a d'elle-même l'empêche de marcher la tête levée, & qu'elle réussiroit rarement, si elle n'étoit étayée de l'artifice & de la duplicité; Vincent examinoit si bien tout ce qui concernoit les permutations, les résignations & les autres traités dans lesquels elle se glisse plus aisément, qu'il étoit difficile de le tromper. Son naturel, infiniment éloigné de tout ce qui s'appele précipitation, le portoit à discuter avec soin toutes les affaires où il ne voyoit pas bien clair; & il n'accordoit rien sans avoir des éclaircissemens capables de le rassurer. Lorsque les pensions étoient excessives ou trop onéreuses aux bénéfices sur lesquelles elles étoient imposées, il vouloit qu'on les réduisît; sur-tout il ne pouvoit souffrir que certaines gens les

ANN. 1643.

Ann. 1643. multipliassent contre la raison & l'équité.

30. L'attention qu'eut le serviteur de Dieu à rejeter du sanctuaire ceux qui n'étoient pas dignes d'y entrer, ou qui vouloient s'y placer par des voies simoniaques, le mit en bute aux railleries les plus ameres, & aux plus noires calomnies. On tâcha de le perdre dans l'esprit de la reine, du ministre & de tout ce qu'il y avoit de gens de bien dans le royaume. Comme les mauvais ecclésiastiques sont capables de tout entreprendre, il s'en trouva un qui osa répandre dans Paris, & même chez une personne de la premiere distinction, que cet homme, si ennemi, en apparence, de la simonie, s'en accommodoit assez bien dans la pratique, & qu'il avoit depuis peu procuré à quelqu'un un bénéfice, moyennant une bibliotheque & une somme d'argent. Cette nouvelle se disoit d'abord à l'oreille, & avec toutes les précautions qui accompagnent la calomnie; peu-à-peu elle devint assez publique.

Calomnie contre le saint prêtre.

Abelly, *L.* 3, *p.* 211.

Un des amis de Vincent l'en avertit. Quelque accoutumé que fût le saint

prêtre à souffrir, une si noire imputation l'émut un peu; & dans un premier mouvement, il commença une lettre pour se justifier. Mais à peine avoit-il écrit deux lignes, qu'il se reprocha sa sensibilité, & que, plein de l'esprit de saint François de Sales, qui s'étoit vu publiquement déshonoré d'une maniere encore plus infamante, il s'écria en se parlant à lui-même : *Malheureux ! A quoi penses-tu ? Quoi ! tu veux te justifier ? Et tu viens d'apprendre qu'un chrétien faussement accusé à Tunis, a demeuré trois jours dans les tourmens, & est enfin mort sans prononcer une parole de plainte, quoiqu'il fût innocent du crime qu'on lui avoit imputé : & toi tu veux t'excuser ! Non, il n'en sera pas ainsi.* A ces mots, il quitta la plume & laissa à un crédule public la liberté de penser de lui tout ce qu'il jugeroit à propos. Dieu se chargea de l'apologie de son serviteur : ceux qui avoient été tentés de soupçonner sa vertu, quitterent bientôt leurs préventions; & la prompte mort de celui qui l'avoit si vivement outragé, fut regardée, par bien des gens, comme un coup de la main

ANN. 1645.

Ann. 1643. de Dieu, & une punition de ſon injuſtice.

Elle étoit d'autant plus criante, que le déſintéreſſement du ſaint prêtre étoit connu par-tout. Sans rappeller ici ces aumônes immenſes, qui épuiſerent ſi ſouvent ſa maiſon, & dans leſquelles on a trouvé une eſpece d'excès; Vincent fit connoître, dans le temps même dont nous parlons, que, bien loin d'abuſer du crédit qu'il avoit à la Cour, pour ſe procurer des biens qui ne lui appartenoient pas, il n'eût pas même voulu, à ce prix, rentrer en la poſſeſſion de ceux qui étoient à lui.

Ibid. pag. 278.

Un des principaux magiſtrats du royaume, homme puiſſant & accrédité, ſe donnoit beaucoup de mouvemens pour procurer une abbaye à un de ſes enfans, qui ne la méritoit pas. Il craignit, & il avoit raiſon de craindre, que Vincent ne s'opposât à ſon projet. Il s'efforça donc de gagner l'homme de Dieu. Pour en venir à bout, il le fit prier, par un de ſes prêtres, de favoriſer ſon deſſein; ajoutant que, ſans qu'aucun de la congrégation s'en mêlât, il feroit rentrer la maiſon de ſaint Lazare

en possession de beaucoup de droits & de biens qui en avoient été aliénés ; qu'il savoit parfaitement le moyen de les lui faire recouvrer ; qu'il ne devoit pas manquer de se servir de sa faveur, & de l'occasion qui se présentoit, pour *accommoder sa compagnie ;* qu'au reste il auroit tort de s'en faire du scrupule, puisque d'autres communautés, qu'il lui nomma, en usoient de la sorte. A tout ce beau discours, Vincent ne fit d'autre réponse que celle-ci : *Pour tous les biens de la terre, je ne ferai jamais rien contre Dieu ni contre ma conscience. La compagnie ne périra point par la pauvreté ; je crains plutôt que, si la pauvreté lui manque, elle ne vienne à périr.* Si ces paroles sont une prophétie, la Congrégation est encore loin de sa perte. ANN. 1643.

31. Services qu'il rend à tous les Ordres, & 1°. à l'Episcopat.

Malgré les contradictions que le saint homme eut à essuyer, il ne laissa pas de rendre de grands services à l'Eglise de France. Pour en parler avec quelque ordre, nous les distribuerons en différentes classes.

L'épiscopat tiendra, comme il le doit, le premier rang. On a pu remarquer jusqu'ici, que Vincent avoit un respect

ANN. 1643. ſans bornes pour les pontifes de l'égliſe de Dieu. Rien ne lui étoit impoſſible, quand il s'agiſſoit d'obéir à un évêque; & quoique les prélats avec leſquels il étoit obligé de traiter, ne fuſſent pas toujours ſans défauts; il étoit ſi accoutumé à honorer en leurs perſonnes la puiſſance & la majeſté de celui dont ils tiennent la place, qu'il n'y voyoit que ce qui pouvoit les rendre reſpectables à ſes yeux. Il ſe jetoit à leurs pieds, quand il paroiſſoit devant eux, & il falloit lui faire violence pour le relever. Son zele pour leurs intérêts ſe manifeſta plus ſenſiblement quand il fut dans le conſeil de conſcience. Il n'avoit beſoin ni de ſollicitations ni de prieres pour ſe porter à les ſervir. Il avoit plus d'activité pour leurs affaires qu'il n'en avoit pour les ſiennes propres : il uſoit en quelque ſorte ſon crédit, à force de l'employer pour eux. Il ne ſe laſſoit point de les recommander à la reine, au cardinal miniſtre, à M. le chancelier, & à ceux des magiſtrats qui avoient le plus d'autorité.

Abelly, l. 2, p. 453.

Le Saint qui aimoit tendrement l'égliſe, s'efforçoit ſur-tout de rendre ſervice à ceux des évêques dont le miniſtere

étoit troublé par l'héréſie. Il vouloit qu'on lui diſputât le terrain pied à pied, & qu'on ne lui permît jamais de faire un pas au-delà des bornes qui lui étoient preſcrites par les Edits. Ainſi, lorſque les proteſtans vouloient s'aſſembler, & faire leurs prêches dans des lieux où ces ſortes d'exercices leur étoient défendus, le ſaint prêtre n'en étoit pas plutôt informé, qu'il avoit recours à l'autorité du roi & à celle de M. le chancelier, pour arrêter ces dangereuſes innovations.

ANN. 1643.

Abelly, l. 2, p. 454.

Il régnoit alors un autre abus, qui étoit encore plus difficile à combattre que le précédent; un nombre d'huguenots, riches & puiſſans, pour accréditer le parti en différentes villes du royaume, y achetoient des charges deux & trois fois plus qu'elles ne valoient. Il falloit, pour prendre poſſeſſion de ces emplois, dont la loi les rendoit incapables, ajouter de nouvelles dépenſes aux premieres. Mais l'erreur, qui, quand il s'agit d'arriver à ſes fins, compte l'argent pour rien, trouvoit de ce côté-là des reſſources qui ne tariſſoient point. Sollicitations, intrigues, protection de ceux du même

ANN. 1643. parti, qui servoient l'état, tout étoit mis en œuvre : mais rien ne réussissoit quand le saint étoit informé à temps. Il faisoit valoir à son tour le cri des évêques, la disposition des ordonnances, les derniers sentimens de Louis XIII; enfin, il parloit avec tant de fermeté, que la régente refusoit son agrément à tous ceux qui ne devoient pas l'obtenir. Vincent alla encore plus loin; car, pour empêcher qu'on ne fît à l'avenir de pareilles tentatives, il fit écrire, de la part du roi, aux intendans des Provinces, qu'ils eussent à veiller sur la conduite des religionnaires, & à ne leur permettre que ce qui leur étoit permis par les Loix. Quelques-uns d'entr'eux, pour épouser des filles catholiques, faisoient semblant de se convertir; mais ils n'étoient pas plutôt mariés, qu'ils montroient, en reprenant leur premier train, qu'il n'y avoit chez eux ni foi ni sincérité : le saint prêtre fit ce qu'il put pour empêcher ce pernicieux désordre. Je ne sçais s'il eut tout le succès qu'il auroit voulu avoir : si cela ne fut pas ainsi, il dut s'en consoler; puisque, selon la maxime de saint Bernard, ceux qui sont en place sont

obligés de travailler sans être obligés Ann. 1643.
de réussir. Du reste, les évêques ne furent pas les seuls à qui l'homme de Dieu rendit service contre les prétendus réformés. Tout catholique qui avoit des procès ou des différens avec eux, pouvoit compter sur sa protection ; pourvu toutefois qu'il eût la justice de son côté ; car son zele n'étoit point aveugle, & chez lui la loi de l'équité étoit préférée à toute autre.

Les appels comme d'abus, qui n'ont été introduits que pour maintenir en sa vigueur l'observance de la discipline ecclésiastique & la pureté des saints canons, produisoient souvent alors, par l'intrigue & la corruption des mauvais prêtres, un effet tout contraire. Ces hommes livrés au déréglement, surprenoient la religion des cours séculieres, pour énerver l'autorité des évêques & rendre inutiles les procédures faites contr'eux. Vincent, à qui on parloit sans cesse des pernicieux effets de ce désordre, en gémissoit devant Dieu, & cherchoit les moyens de l'arrêter. Il en conféra une fois fort au long avec M. de Molé, qui, de procureur-général, étoit devenu premier président du parlement de Paris.

ANN. 1643. Il lui porta les plaintes de quelques prélats, qui, ayant entrepris de punir des ecclésiastiques discoles, libertins & scandaleux, avoient été fort mal menés par les tribunaux séculiers, & qui ne voyoient plus d'autre parti à prendre, que celui de laisser désormais aller les choses comme elles pourroient aller.

Ce sage magistrat lui répondit qu'il étoit vrai que lorsque les officiaux manquoient aux formalités qui leur étoient prescrites par les ordonnances, la cour étoit exacte à corriger leurs abus; mais que quand ils observoient bien toutes les regles, elle n'entreprenoit rien contre leurs procédures; que l'official de Paris, qui sçavoit bien son métier, en étoit une preuve; que ses jugemens étant hors d'atteinte, le Parlement ne recevoit point d'appel contre lui; & qu'il en seroit de même de tous les autres, s'ils étoient aussi éclairés. Le saint prêtre répéta cette importante leçon à ceux des évêques qui se plaignoient à lui. Il leur représenta que, pour parer le coup que ces sortes d'appellations portoient à la discipline, il falloit établir un bon ordre dans leurs cours ecclésiastiques, & n'y mettre que

des officiaux vertueux, capables & sçavans dans l'un & l'autre droit, irréprochables dans leurs mœurs, également inflexibles & expérimentés dans l'administration de la justice, & attentifs jusqu'au scrupule à observer les formalités qui sont d'usage dans le royaume.

ANN. 1643.

32. Services rendus aux communautés d'hommes.

Il sçavoit allier à propos la douceur avec une sage sévérité; & c'est par ce mélange, que le temps même, où il rendoit à l'épiscopat des services signalés, il coopéroit, comme nous l'allons dire rapidement, à la réformation de plusieurs ordres, dont le mauvais état paroissoit désespéré, & auxquels une activité précipitée n'auroit pu rendre leur intégrité primitive.

Abelly, l. 2, p. 456.

Son premier historien assure, & il a raison de l'assurer, que de toutes les communautés religieuses qui sont en France, il n'y en a pas une à qui il n'ait rendu service, soit pour le corps en général, soit pour quelques-uns des membres en particulier. L'abbé de sainte Genevieve & les chanoines réguliers de sa congrégation, reconnoissent avec plaisir, dans leur lettre à Clément XI, que M. le cardinal de

Ann. 1643.

la Rochefoucault, chargé par le saint-siege de mettre chez eux la réforme, trouva pour ce grand dessein beaucoup de ressources dans la personne & dans les conseils de Vincent de Paul. Henri de Briqueville de la Lucerne, après avoir écrit au même pontife, qu'Alain de Solminihac, l'un de ses plus dignes prédécesseurs, ne fit jamais rien d'important sans avoir pris les avis de Vincent de Paul, & que ce fut le saint prêtre qui lui fit donner un coadjuteur *, capable de continuer dans son diocese les biens qu'il y avoit commencés, ajoute que ce fut lui encore qui aida ce saint évêque à rétablir l'ancienne discipline dans les monasteres du diocese de Cahors, & qui le soutint, & à Rome, & en France, dans la réforme de l'ordre de Chancelade, dont il étoit abbé & premier supérieur. Henri de la Marche, abbé de Grand-Mont, tombe d'accord que son ordre lui doit beaucoup, qu'il lui a rendu des services qu'on ne pourroit méconnoître sans ingratitude, & qu'il anima ceux qui s'employoient pour y rétablir la discipline. Les abbés de Bonfay & de Rangeval, de l'ordre de Prémontré,

* Nicolas de Sevin, évêque de Sarlat.

avouent que l'homme ennemi s'opposa, avec tant de violence, à la réformation qu'on vouloit introduire dans quelques-unes de leurs maisons, que si ce saint prêtre n'avoit employé en leur faveur tout le crédit qu'il avoit auprès du Roi, il y a beaucoup d'apparence que cet important projet n'auroit pu réussir. En effet, quelques-unes de ces réformes furent si vivement traversées, qu'à en juger par les mouvemens que différentes personnes se donnoient pour les empêcher, on eût été tenté de croire qu'elles devoient anéantir l'état & la religion. Ceux à qui elles déplaisoient, firent agir jusqu'à des princes pour les faire échouer. Un nombre de personnes d'autorité & de naissance n'en parloient que comme on parle d'un attentat criminel. Il falloit que Vincent, pour les soutenir, fît face à une partie des puissances du siecle. *Il est bien nécessaire*, lui écrivoit à cette occasion un abbé régulier, qui avoit beaucoup de vertu, & qui eût voulu voir la piété refleurir par-tout; *il est bien nécessaire que Dieu vous donne une force extraordinaire pour un si grand ouvrage, à vous, dis-je, qui défendez*

ANN. 1643.

Ann. 1643. *la cause de Dieu contre la puissance du monde. Nous ne pouvons que prier Dieu, & nous remettre à sa providence & à votre zele : vous êtes, Monsieur, notre unique refuge en terre, & le seul support de notre ordre désolé.*

Outre la réforme des maisons dont nous venons de parler, Vincent appuya & soutint celles qui se firent dans les ordres de S. Antoine, de S. Bernard & de S. Benoît. Il étoit ami particulier de dom Grégoire Tarisse, premier supérieur général de la congrégation de Saint Maur ; & ce parfait religieux l'honora toujours comme un modele de piété & de vertu. Le réformateur de Grand-Mont * & tous ceux qui aimoient la régularité, en parloient dans les mêmes termes. C'étoit, de leur part, justice & reconnoissance. Il fit cent fois, en leur faveur, ce que personne n'auroit voulu entreprendre. Il s'adressa, de la part du roi, à ceux même des abbés généraux qui n'avoient pas un goût infini pour la *réforme*, afin de les porter à trouver bon qu'elle fût établie dans les maisons qui la vouloient recevoir. Il empêcha Louis XIV de confirmer des élections qui n'avoient été faites que pour l'éloigner,

* Charles Fremond.

Vid. Procès-verbal, pag. 139, n. 72.

Abelly, l. 2, p. 477, & seq.

En

En un mot, il fit, pour rétablir les anciennes obſervances, tout ce qu'il avoit coutume de faire pour conſerver dans ſes propres enfans le premier eſprit de leur vocation. ANN. 1643.

33. Et aux communautés de filles.

Ce que fit Vincent, pour mettre l'ordre chez les religieux, il le fit avec encore plus d'empreſſement pour rétablir ou conſerver une exacte diſcipline dans les monaſteres de filles. Il ſçavoit, avec S. Cyprien, que plus les vierges conſacrées à Dieu font d'honneur à ſon égliſe, par la régularité de leurs mœurs, plus elles ont beſoin d'être fortifiées contre leur propre fragilité; & il n'ignoroit pas que le mauvais exemple, qui eſt contagieux par-tout, l'eſt encore plus chez des perſonnes plus aiſées à ébranler. C'eſt pourquoi il s'efforça toujours de leur procurer des abbeſſes & des ſupérieures, qui ne duſſent leur vocation ni au ſang ni à la chair, mais uniquement à la volonté de Dieu.

Quand il venoit à vaquer des abbayes, qui étoient à la nomination du Roi, il ſe trouvoit toujours des hommes diſtingués par leur naiſſance, & quelquefois par leurs ſervices, qui fai-

ANN. 1643. ſoient de vives ſollicitations en faveur des perſonnes qui leur appartenoient. Le ſaint prêtre a ſouvent eſſuyé de terribles aſſauts de ce côté-là. Il étoit quelquefois obſédé par une foule de gens, qui, accoutumés à dominer dans le monde, croyoient qu'il étoit de leur honneur de dominer dans le cloître, par le moyen de leurs enfans : mais ce fidele diſpenſateur, qui n'avoit que Dieu en vue, mettoit ſous ſes pieds toutes les conſidérations humaines. Ainſi, bien perſuadé que la ferveur ou la décadence des communautés de filles, vient pour l'ordinaire de celles qui ſont à la tête des monaſteres, il fut toujours ferme à ne faire nommer pour abbeſſes, que celles que l'on ſçavoit être les plus capables, les plus éprouvées, les plus exactes à toutes les obſervances régulieres.

Ibid. p. 464. On n'aura point de peine à croire que cette conſtance ſévere fît de temps en temps fondre ſur lui de violens orages. Un homme de qualité ayant, dans une abbaye vacante, une fille qui étoit niece de la derniere abbeſſe, vint un jour le trouver à ſaint Lazare, & débuta par ſe plaindre de ce qu'il empêchoit que cette fille ne ſuccédât à

sa tante, comme celle-ci avoit succédé à une autre tante. Un monastere, que sa famille étoit en possession de gouverner depuis tant d'années, lui paroissoit comme un bien héréditaire dans sa maison, & c'étoit à ses yeux une injustice criante, que de le lui enlever. Il avoit raison en un sens. L'abbaye, dont il s'agissoit, lui servoit depuis long-temps de maison de plaisance; le mari, la femme, toute la famille y alloient plusieurs fois par an, y faisoient grande chere, & se réjouissoient aux dépens de la communauté. Il est vrai que les religieuses en souffroient beaucoup, & il y a de l'apparence que le superflu prodigué aux étrangers, se prenoit en partie sur leur nécessaire. Mais comme elles étoient obligées de gémir & de murmurer en secret, on n'y faisoit pas beaucoup d'attention, & les choses alloient toujours le même train. Enfin, la mort de leur abbesse les mit en liberté; & comme elles appréhendoient, avec raison, que si la niece venoit à remplacer la tante, elle ne marchât sur ses traces; elles se donnerent tous les mouvemens possibles pour avoir une autre supérieure. Ann. 1643.

Ann. 1643. Vincent, qui sçavoit mieux ce qui se passoit aux extrémités du royaume, que ceux qui y faisoient leur séjour ordinaire, & qui connoissoit les qualités de la prétendante, répondit, avec beaucoup de douceur & de respect, à M. son pere, qu'elle étoit encore trop jeune, & qu'il étoit obligé en conscience de conseiller à la reine, qu'entre les religieuses de différens monasteres pour lesquels on demandoit cette abbaye, elle voulût bien choisir celle de toutes qui seroit plus propre à la bien gouverner.

Une réponse si juste & si mesurée ne fit qu'irriter ce Seigneur. La tranquillité & la patience de notre Saint animerent sa colere & son ressentiment. Il fit, pendant plus d'une heure, un bruit effroyable; il chargea Vincent de reproches & d'injures, & ajouta à des paroles insultantes des menaces qui l'étoient encore davantage. Le Saint l'écouta avec une paix profonde, l'accompagna jusqu'à la porte, & se crut bienheureux d'avoir été rassasié d'opprobres pour la gloire de Dieu & pour les droits de la justice. Il eût pu en cette occasion, comme en bien d'autres, se

plaindre à la reine d'un traitement si peu mérité, & procurer à celui dont il l'avoit reçu, quelque chose de plus dur que des paroles : mais il connoissoit trop le prix de l'humiliation & de la patience chrétienne. Aussi n'ouvrit-il jamais la bouche contre ses persécuteurs. Il prioit pour eux, & il leur rendoit tous les services qu'il pouvoit leur rendre, sans blesser les intérêts de Dieu. C'est ainsi que les Saints se vengent ; il faut avouer que cette vengeance est aussi glorieuse que difficile à la nature. Ann. 1645.

Au surplus, les contradictions que le saint homme eut à essuyer, ne l'empêcherent pas de marcher constamment dans la route de la vérité. Ainsi, lorsque quelques abbesses, sous prétexte d'âge ou d'infirmités, demandoient pour coadjutrices leurs sœurs, leurs nieces, ou d'autres parentes pour lesquelles elles avoient trop d'attachement ; le serviteur de Dieu, ennemi déclaré de ces tendresses toutes humaines, n'envisageoit que le bien commun ; & quelque chose qu'on pût dire ou faire, il étoit inébranlable sur ce point. Sa raison étoit, que, quand les abbayes viennent à vaquer par mort, on à la liberté

Ann. 1643. de choisir des filles vertueuses & capables d'y maintenir le bon ordre, s'il y est déja, ou de l'y rétablir, s'il n'y est pas : au lieu que, par le moyen des coadjutoreries, une religieuse, qui a peu de vertu, succede souvent à une autre qui n'en avoit guere davantage.

L'abbaye de la Perrine & celle d'Estival, qui toutes deux sont situées dans le diocese du Mans, éprouverent sa charité & son attention. La derniere, dit M. de Fleury dans son Histoire de la Mere d'Arbouse, réformatrice du Val-de-Grace, étoit dans un grand désordre. Il y avoit un parti opposé à l'abbesse, & elle se plaignoit qu'il étoit fomenté par l'évêque avec qui elle étoit en procès. Vincent en instruisit la reine; cette princesse donna ordre à quatre religieuses du Val-de-Grace de s'y transporter, & cela du consentement de l'évêque du Mans & de l'abbesse d'Estival. On y mit enfin la réforme nécessaire, en 1648, & la paix succéda à des dissensions qui n'avoient que trop long-temps régné. A l'égard de l'abbaye de la Perrine, le Saint y envoya la mere Louise-Eugénie de

[Pag. 275.

Procès-verbal. Ibid.

Fontaine, qui y rétablit le calme. La mere Angélique l'Huillier fit, par ses ordres, la même chose au monastere de la Conception de la rue Saint-Honoré à Paris. Ann. 1643.

Une autre abbaye étant agitée par des dissensions intestines que le supérieur ordinaire, malgré tous ses efforts, n'avoit pu assoupir; Vincent, qui étoit la ressource de ceux qui n'en avoient plus, fut prié d'y mettre la main. Le saint prêtre y fit nommer pour visiteur un abbé du même ordre qui avoit beaucoup de zele & de prudence. Ce dernier découvrit bientôt la source du mal; mais il reconnut en même temps, que, pour y remédier, il falloit ôter le confesseur de la maison, lequel manquoit de ces grands talens qui portent à la paix les esprits les plus échauffés. Vincent, à qui il en écrivit, pria un ecclésiastique de piété & de condition, qui d'ailleurs étoit très-expérimenté dans la direction des religieuses, d'aller passer quelques mois dans cette abbaye, pour réunir les cœurs si dangereusement divisés. Il le fit, & Dieu bénit si parfaitement son obéissance & ses travaux, qu'il eut, en assez peu de temps, la

Ann. 1643. consolation de rendre le calme à toutes les parties de la communauté.

Nous ne finirions pas si nous voulions écrire en détail tous les services que Vincent de Paul rendit à l'église & à l'état, pendant la régence d'Anne d'Autriche. Nous nous contenterons donc de dire en général qu'il entreprit tous les genres de bien qu'il put entreprendre. Ce fut lui qui, pour exterminer le blasphême & abolir la damnable pratique des duels, fit renouveller les anciennes ordonnances & publier ces beaux édits, par lesquels Louis XIV commença son regne; ce fut lui qui fit arrêter la licence que des hommes sans foi & sans vertu se donnoient de dire, d'écrire & de faire imprimer contre la religion & les bonnes mœurs, tout ce que le démon du libertinage & de l'impiété leur suggéroit. Ce fut lui qui représenta au roi, que, pour attirer la bénédiction de Dieu sur ses armes, il falloit réprimer l'insolence des soldats, qui ménageoient moins le sacré que le profane, & qui, après avoir désolé les temples du Seigneur, vexoient encore, de la maniere la plus outrageante, les personnes qui lui étoient consacrées.

Ce fut lui qui, ne pouvant abolir la comédie, à laquelle le ministre assistoit sans scrupule, fit au moins défendre aux comédiens les scenes indécentes & scandaleuses, qui rendoient les spectacles doublement criminels. Enfin, ce fut lui qui, ayant sçu que les prisonniers d'état, renfermés à la Bastille, n'avoient personne qui leur apprît à sanctifier leurs peines, fit trouver bon à la reine qu'un vertueux ecclésiastique de sa conférence allât les visiter, qu'il introduisît chez eux l'usage de la priere du matin & du soir, qu'il leur fît de pieuses exhortations; & qu'en les faisant rentrer en grace avec Dieu, il les disposât à rentrer dans les bonnes graces du roi.

ANN. 1643.

Mais, quelque desir que nous ayons d'abréger une matiere qui semble nous avoir trop arrêtés, il faut cependant que, pour la plus grande gloire de Dieu, par la miséricorde duquel les Saints sont tout ce qu'ils sont; il faut, dis-je, que nous fassions remarquer au lecteur, que Vincent, pendant les dix années qu'il fut employé dans le conseil du roi, servit son prince avec un désintéressement & une sagesse 541.

541. Noblesse & pureté de sa conduite du Saint.

ANN. 1643. dont il eſt difficile de trouver des exemples.

Ibid. p. 472. Nous ne prétendons pas cenſurer ceux qui s'attachent aux ſouverains, dans l'eſpérance qu'ils auront égard à leurs ſervices. Si les rebelles ſont punis, il eſt juſte que ceux qui ſe conſacrent au bien de l'état, ſoient récompenſés. Cependant il faut tomber d'accord, qu'il y a plus de nobleſſe & de grandeur d'ame à ne travailler pour le prince, que dans la ſeule vue de plaire à Dieu.

Cet homme généreux, déſintéreſſé, qui, bien loin de courir après l'or, l'argent & les honneurs, les foula toujours aux pieds; cet homme enfin, que le ſage chercha inutilement de ſon temps, & à qui il eût prodigué les plus beaux éloges, * la France l'a vu, l'a admiré en la perſonne de Vincent de Paul. Quoique à portée d'avoir part aux graces qui couloient en abondance d'une ſource dont il approchoit de ſi près, il ne ſe ſoutint jamais par ces motifs, qui en ſoutiennent tant d'autres; ce fut le deſir ſeul de procurer la gloire de Dieu, qui le porta à accepter les emplois dont il fut honoré, qui l'atta-

* *Quis eſt hic, & laudabimus eum?*

cha inviolablement aux intérêts du roi dans les temps les plus difficiles, & qui lui fit essuyer les contradictions, les calomnies, les persécutions, les dangers mêmes, auxquels sa fidélité, sa justice & sa droiture l'ont plus d'une fois exposé. Ann. 1643.

Au désintéressement le plus marqué, Vincent joignit une prudence & une sagesse consommées. Je sçais qu'il se trouve des hommes assez peu judicieux pour prétendre qu'un dévot, c'est leur terme, est peu propre au maniement des grandes affaires; qu'il y a chez lui plus de zele que de discrétion; que toute lueur de bien l'éblouit; & qu'enfin, sous prétexte de courir après un phantôme de perfection, il engage souvent le souverain dans des entreprises préjudiciables au bien de ses états. Si ce principe étoit vrai, dans toute l'étendue qu'on veut lui donner, la situation des Rois seroit bien à plaindre, & rien ne seroit plus fâcheux que la nécessité où ils seroient réduits, de commencer par exclure de leurs conseils tout ce qui porteroit le caractere & l'image d'une solide vertu. Mais notre Saint suffira seul, pour dé-

ANN. 1643. montrer l'illusion d'une maxime si contraire aux intérêts de la piété. En examinant par ordre ses qualités personnelles, on verra qu'il possédoit dans un degré éminent celles qui sont les plus nécessaires aux conseillers des princes.

Abelly, l. 2, p. 477.

35. Ses talens pour le conseil des rois.

Les dispositions dont on a le plus de besoin pour traiter avec prudence les affaires, sont, au jugement des anciens Romains, l'exemption des passions déréglées & des préjugés; la maturité dans les avis, la fidélité au secret touchant les délibérations, la soumission à l'autorité de la raison, de quelque côté qu'elle soit présentée; & enfin la fermeté dans l'exécution des justes projets qui ont une fois été formés : or ce portrait, tout étendu qu'il est, est précisément celui de Vincent de Paul.

Car, en premier lieu, tous ceux qui l'ont le plus connu, sont tombés d'accord, que, soit grace, soit force d'esprit, il sembloit être entiérement exempt de ces émotions & de ces saillies auxquelles les plus hommes de bien ne sont que trop sujets : ou s'il les ressentoit, sa vertu, & son attachement à

la volonté de Dieu, l'avoient rendu si maître de lui-même, qu'on n'en pouvoit rien découvrir, ni dans ses gestes, ni dans ses paroles, ni même sur son visage. La sérénité de son front étoit toujours égale; & il n'y avoit ni succès inattendus, ni accidens, ni affronts qui l'altérassent. Il y a plus, & on l'a remarqué dans un grand nombre d'occasions; jamais il n'étoit plus modéré, plus circonspect, plus présent à lui-même, que lorsque sa patience étoit mise aux plus dures épreuves.

Ann. 1643.

A cette liberté d'esprit se joignoit une extrême vigilance contre les préjugés. On a vu plusieurs fois, dans le cours de cette histoire, qu'il étoit ennemi né de la précipitation. Il prenoit tout le temps nécessaire pour examiner les choses sur lesquelles il étoit consulté; il pesoit attentivement les raisons de part & d'autre; il approfondissoit les circonstances, il prévoyoit les suites: mais quand une fois il avoit pris son parti, il étoit aussi prompt dans l'exécution, qu'il avoit été lent & circonspect dans l'examen: & alors, soit que l'événement fût favorable ou non, il demeuroit en paix.

Ann. 1643. Pour ce qui eſt du ſecret, par le défaut duquel on voit tous les jours échouer tant d'excellens projets, le Saint le garda toujours inviolablement. Jamais il ne lui arriva de dire un mot mal-à-propos, ni de ce qui s'étoit paſſé dans le conſeil, ni des réſolutions qui y avoient été priſes. Quand il revenoit de la cour, il étoit ſi religieux à garder le ſilence ſur les affaires d'état, qu'on eût cru qu'il ſortoit de la cellule d'un Chartreux. Mais ce n'étoit pas la nature des grandes affaires qui ſe traitent dans le cabinet des rois, c'étoit ſa propre vertu qui le rendoit ſi circonſpect. Un homme qui ne diſoit que ce qu'il jugeoit néceſſaire à dire, & qui depuis long-temps gardoit une inviolable fidélité à ce grand nombre de perſonnes qui venoient de toutes parts s'ouvrir à lui, étoit bien éloigné de révéler ces myſtéres, qui, ſelon l'avis du Saint-Eſprit, doivent être cachés dans le plus profond du cœur, pour n'en ſortir jamais.

Sacramentum regis bonum eſt.

Du reſte, & je ne puis trop le répéter, toutes ces grandes qualités de Vincent de Paul naiſſoient d'un ſeul principe, je veux dire, de ſon attachement à

la loi de Dieu & aux regles de l'Evangile. C'étoit de cette source si pure qu'il tiroit ses lumieres ; & il faut avouer que la politique qu'on y puise, en vaut bien une autre. Les ministres des princes n'en sont pas toujours bien persuadés : mais ceux qui voudront y faire attention, reconnoîtront aisément que l'école de Jesus-Christ est la seule qui puisse efficacement apprendre à réunir ce qu'on a toujours remarqué dans notre Saint, mais plus que jamais pendant le temps dont nous parlons ; c'est-à-dire, un accès favorables auprès des Souverains, & un dégagement parfait de tous les intérêts du siecle ; une prudente politique, & une simplicité chrétienne ; une grande activité dans les affaires extérieures, & une union très-intime avec Dieu ; des occasions aussi aisées que fréquentes de se faire des amis aux dépens des bonnes regles, & une droiture de cœur que rien ne pût altérer ; un commerce continuel avec toute sorte de personnes bien ou mal intentionnées, & une égalité d'esprit, toujours constante, toujours uniforme ; enfin, une

ANN. 1643.

ANN. 1643. intelligence capable de répondre à tous les desirs de son prince, & un cœur aussi pénétré de son néant qu'il étoit plein de piété & d'amour pour Dieu.

36. Etablissement à Marseille, à Sedan. Ce fut pour étendre de plus en plus ce divin amour, qu'il envoya cette même année ses prêtres en différentes villes du royaume. Trois d'entre eux commencerent à former le séminaire de Cahors, qui fut * uni à la congrégation par le saint évêque Alain de Solminihac. Les autres se répandirent en différens dioceses pour y faire des missions. Outre celle de Montmartre, à laquelle M. Fouquet, évêque de Bayonne travailla, il y en eut deux, entre les autres, qui eurent un succès particulier. En Février. La premiere se fit à Marseille sur les sept plus grandes galères; on l'entreprit à la priere de la duchesse d'Aiguillon; & *le fruit surpassa absolument l'attente que l'on en avoit conçue* : ce sont les termes de Jean-Baptiste Gaud, En Mai. évêque de cette ville. La seconde se fit à Sedan; & malgré les clameurs des hérétiques, dont presque toute la ville étoit remplie, elle eut des suites très-heureuses.

* Le 4 Janvier 1643.

Madame d'Aiguillon fut si touchée des grands biens qui s'étoient faits sur les galeres, & elle conçut si bien, que, pour les perpétuer dans un corps où de nouveaux criminels viennent presque tous les jours se réunir aux premiers; il falloit une espece de mission continuelle; qu'elle * établit à Marseille quatre prêtres de la compagnie de Vincent de Paul. Louis XIV confirma & augmenta cette fondation; & afin que le supérieur des missionnaires, qui a besoin du secours d'un grand nombre d'aumôniers, eût sur eux toute l'autorité nécessaire, il voulut que, représentant le général de la congrégation, il eût, sous le bon plaisir de celui-ci, les pouvoirs d'aumônier réal, & qu'il pût, comme lui, établir & déposer ceux qu'il jugeroit à propos. Quoique la duchesse d'Aiguillon n'eût fondé que quatre places, Vincent fit partir cinq prêtres; bien persuadé qu'eu égard à l'étendue de l'ouvrage qu'ils entreprenoient, ils auroient encore assez de peine à se tirer d'affaire. Il ne se trompa pas; & il arriva au plus jeune de tous ce qui étoit arrivé à Bar-le-Duc, à cet excellent missionnaire dont nous

ANN. 1644.

* Le 25 Juillet.

Voyez *les brevets de* 1644 & 1646.

M. Robicho.

Ann. 1644. avons parlé ailleurs ; c'est-à-dire, qu'à l'âge de trente-cinq ans, il mourut martyr de son zele & de sa charité. On le regretta d'autant plus qu'il joignoit aux plus solides vertus une santé vigoureuse, & qui n'avoit jamais été altérée. Quelque mesures qu'on eût prises pour lui faire des funérailles sans cérémonies, toute la ville, qui ne se lassoit point d'admirer sa charité *envers les plus pauvres malades des galeres*, y accourut en foule ; & le concours fut si grand, que, malgré l'ordre qu'on s'efforça d'y mettre, on eut beaucoup de peine à l'enterrer.

Lettre du 20 Février 1645.

A cet établissement se joignit * celui de Sedan. Le duc de Bouillon, qui étoit entré dans la conspiration de Cinq-Mars, n'eut pas plutôt cédé * à Louis XIII cette place importante, pour se conserver la vie, que ce religieux monarque souhaita que Vincent y fît faire des missions pour instruire & affermir les catholiques, qui, à raison de leur commerce continuel avec les prétendus réformés, étoient en danger de perdre la foi. On remit, de la part de sa majesté, une somme considérable au saint prêtre. Mais le roi étant mort

* Le 14 Juin.

* Septembre 1642.

ſur ces entrefaites, la régente, qui fut informée des grands biens que la premiere miſſion avoit faits à Sedan, voulut que ce qui reſtoit de cet argent, fût employé à établir dans cette ville une colonie de prêtres qui y travaillaſſent ſans interruption. Vincent y en envoya ſix, qu'Eléonor d'Eſtampes de Vallançay, archevêque de Reims, mit en poſſeſſion de la paroiſſe. Ils n'y trouverent que quinze cens catholiques. Les choſes changerent peu-à-peu de face, par leurs ſoins & par ceux de deux autres communautés, qui y furent établies à la priere du ſerviteur de Dieu. De plus de dix mille habitans qui ſont à Sedan, il n'y en a pas aujourd'hui un tiers qui perſévere dans le ſchiſme & dans la révolte contre l'égliſe. Ann. 1644.

Ce fut encore cette même année, que François Mallier, évêque de Troyes, établit les miſſionnaires dans la petite ville de Montmirel, à la priere de Pierre de Gondi, duc de Rets. Ceux du pays virent avec plaiſir les enfans de Vincent de Paul dans un lieu où ils avoient tant de fois admiré ſa vertu & ſon zele apoſtolique. Le temps, qui efface tout, n'a point effacé juſqu'ici

Ann. 1644. avons parlé ailleurs; c'est ... respect & l'âge de trente-cinq a... ont transmis martyr de son zele ... latant miracle On le regretta d'a... y a quelques gnoit aux plus sol... ision de son ser-vigoureuse, & ... euve que si Mont-

Lettre du 20 Février 1645. altérée. Quel ... rendre à la mémoire prises pour l... plus justes hommages, le cérémonie ... ue à chérir & à protéger laissoit pe... el.

les plu... occupations domestiques & étran-y ac... la peine infinie qu'il avoit de se fut ... dans le conseil; les embarras pro-q... digieux que lui attira cet emploi qui ... fut toujours son martyre; le défaut de repos pour un homme déja avancé en âge, & qui, se levant exactement à quatre heures du matin, n'étoit quelquefois pas couché à minuit; tant de fatigues épuiserent enfin la nature, & la firent succomber. Sa maladie fit craindre pour lui dès les premiers momens. Le saint prêtre, pour se disposer à la mort, qu'il regardoit comme prochaine, communioit tous les jours. L'amour de Dieu occupoit tout son cœur; & dans un délire qui lui dura quelques temps, on ne remarqua en lui, comme autrefois en S. François Xavier, que

* Le 2 Juin.

* S... bre

...s d'ardeur, que tendres ... que desirs enflam... ...olution de cette ...i empêche l'ame ...on adorable prin... Ann. 1644.

...é son mal s'étant répandu ...ille, les plus gens de bien ...nt alarmés. Plusieurs voulurent ...émoigner à lui-même la part qu'ils ...renoient à sa situation. Le P. Jean-Baptiste de Saint-Jure de la compagnie de Jesus, connu par un nombre d'ouvrages de piété, se hâta de venir voir ce cher malade qui étoit son intime ami. Il eut la douleur de le trouver dans un violent transport; mais dans cet état même, il tira de lui ce qu'il eût eu peine à tirer de bien des personnes dont l'esprit eût été plus libre. Vincent, qui ne l'entendoit que comme entend un homme qui est dans la force du délire, lui répondit par ces paroles de l'Ecriture : *In spiritu humilitatis, & in animo contrito suscipiamur à te, Domine;* c'est-à-dire, Daignez, ô mon Dieu, me mettre & me recevoir dans les sentimens d'une vraie humilité &

Ristretto, pag. 109.

ANN. 1644. d'une ſincere douleur des fautes que j'ai eu le malheur de commettre.

Les enfans du ſaint prêtre, accablés de triſteſſe, ne ſçavoient quel parti prendre. Les uns s'abandonnoient aux larmes & aux gémiſſemens; les autres firent pour lui un vœu à Notre-Dame de Chartres : mais perſonne ne témoigna mieux ſon deſir pour le rétabliſſement de l'homme de Dieu, qu'un jeune prêtre nommé Antoine Dufour, dont la mémoire doit vivre à jamais. Il étoit lui-même malade dans le temps de la maladie du Saint. A peine eut-il appris que ce reſpectable vieillard étoit en danger de mort, qu'il pria Dieu d'accepter ſa vie en échange de celle d'un homme qui étoit plus néceſſaire que jamais à l'égliſe, à l'état & à ſa congrégation en particulier. Dès-lors, Vincent commença à ſe mieux porter, & le jeune prêtre à baiſſer, d'une maniere ſi ſenſible, qu'il mourut peu de temps après. Il étoit environ minuit quand il rendit les derniers ſoupirs; au moment même, ceux qui veilloient dans la chambre de notre Saint, entendirent frapper trois coups à ſa porte; on courut l'ouvrir;

Abelly, l. 1, p. 244.

mais on n'y trouva perſonne. Vincent, à qui on n'avoit pas encore appris la mort de Dufour, ordonna à un clerc de ſa congrégation de réciter à côté de lui une partie de l'office des morts; & lorſqu'au point du jour on ſçut ce qui s'étoit paſſé, on ne douta pas qu'il n'en eût été inſtruit par une voie ſurnaturelle. On ſe le perſuada d'autant plus aiſément, qu'on ſçavoit de plus d'un endroit que les ſecrets les plus impénétrables étoient ſouvent nuds & découverts à ſes yeux. C'eſt ce qu'ont aſſuré pluſieurs perſonnes très-dignes de foi, dont nous pourrons produire ailleurs les témoignages. Nous nous contenterons pour le préſent de celui d'un des plus anciens & des plus fameux avocats du Parlement de Paris, qui, quelques mois après la mort de Vincent de Paul, écrivit * à un frere de la congrégation en ces termes : « J'oublois à vous dire que le bienheureux défunt m'a prédit des choſes ſecretes & cachées, qui ne ſont arrivées que deux ans après, & qu'il ne pouvoit alors prévoir que par une illuſtration particuliere, ou, pour mieux dire, par un eſprit de prophétie ».

ANN. 1644.

M. Martin Huſſon.

* Le 2 Février 1661.

ANN. 1644. Dès que le ſaint prêtre fut un peu rétabli, il recommença ſes exercices & ſes travaux avec autant de ferveur & d'aſſiduité que s'ils ne l'avoient pas conduit aux portes de la mort.

ANN. 1645. Le ſerviteur de Dieu, qui ſçavoit,

38. Etabliſſement en Barbarie.

par ſa propre expérience, à quels dangers ſont expoſés les eſclaves chrétiens de Tunis, d'Alger, de Biſerte & des autres cantons de barbarie, penſoit ſérieuſement à leur procurer un ſecours, qu'il n'avoit pas eu dans le temps de ſa captivité. Julien Guerin, né dans le dioceſe de Bayeux, homme qui, avant que de s'aſſocier à Vincent de Paul, avoit ſçu ſe ſanctifier dans la profeſſion des armes, fut celui auquel le Saint, qui connoiſſoit ſa vertu & ſon courage, donna le département de Tunis.

Il eût été difficile de faire un meilleur choix. M. Guerin joignoit à une onction capable d'ébranler les cœurs les plus endurcis, un zele comparable à celui des plus grands Apôtres. L'évêque de Saintes, dans le dioceſe duquel il avoit travaillé, diſoit hautement, *qu'il ne connoiſſoit perſonne au monde, en qui l'opération de Dieu parût davantage,*

&

& qui eût plus de grace à annoncer *les vérités* de l'évangile. Quoiqu'on dît de lui, comme de saint Jean-Baptiste, qu'il vivoit sans boire ni manger; il travailloit avec tant de continuité & d'ardeur, qu'il falloit une espece de miracle pour lui conserver la vie. Il avoit toujours souhaité de mourir parmi les captifs & les barbares. La seule idée qu'il pourroit être un jour assez heureux pour souffrir ce qu'ont souffert les martyrs, le transportoit de joie. Quelqu'un lui ayant dit, la veille de son départ, qu'il alloit *se faire pendre en Barbarie:* c'est trop peu de chose, répondit-il, je n'y voudrois pas aller, *si je croyois en être quitte à si bon marché.* J'espere bien que Dieu me fera la grace *d'être empalé, ou de souffrir quelque chose de pis.*

Ann. 1645.

Ces sentimens héroïques se soutinrent à Tunis. L'homme apostolique fit, par son travail, par sa patience invincible dans les persécutions, & par son amour pour les croix, des fruits prodigieux. Si Dieu ne lui fit pas remporter la couronne du martyre, il l'honora au moins de celle qui est due à la plus éminente charité. Il n'y avoit pas en-

ANN. 1645. core quatre ans qu'il étoit en Barbarie, quand, par le commerce assidu qu'il eut avec les esclaves frappés de la peste, il en fut frappé lui-même, & termina une vie sainte par une mort précieuse aux yeux du Seigneur. Par bonheur pour les chrétiens d'Afrique, il avoit, dès l'année précédente, obtenu du Dey, qui est comme le roi de Tunis, la permission de faire venir de France un second prêtre, qui pût l'aider à recueillir une moisson trop abondante pour un seul homme; & Vincent, à qui rien ne coûtoit quand il s'agissoit de soulager les misérables, avoit sur le champ fait partir * Jean le Vacher, prêtre du diocese de Paris. C'est cet homme incomparable, qui, après avoir travaillé pendant plus de trente-trois ans au salut des esclaves & des Turcs mêmes de Tunis & d'Alger, eut enfin le bonheur d'être mis à la bouche du canon, * & d'être le premier des enfans de Vincent de Paul, qui, dans ce pays infidele & barbare, ait répandu son sang pour la foi de Jesus-Christ. Nous en dirons quelque chose ailleurs: mais il faut avouer que c'est affoiblir la mémoire de ces héros chrétiens, que

* En 1648.

* En 1683.

de les faire si foiblement connoître. Les vies de plus de vingt d'entre eux, qui restent manuscrites dans les archives de saint Lazare, ne pourroient, si elles devenoient publiques, qu'édifier beaucoup ceux qui ont de la piété & de la religion.

ANN. 1645.

39. Les catholiques vexés par Cromwel, soulagés par S. Vincent.

Le serviteur de Dieu ne négligeoit pas en France les exercices de charité, que ses prêtres exerçoient si généreusement dans une terre étrangere. La persécution, que les catholiques, & sur-tout les prêtres souffroient dans la Grande-Bretagne, où l'hypocrite & scélérat Cromwel, sous le nom de milord protecteur, avoit toute l'autorité des plus grands rois; cette persécution, dis-je, obligea un nombre d'ecclésiastiques de quitter leur patrie, & d'implorer la charité de Vincent, asyle ordinaire de la vertu opprimée. Le Saint, après avoir remédié aux besoins du corps, par les aumônes qu'il leur fit distribuer, s'efforça d'arrêter les besoins spirituels, qui, quoique moins sensibles, sont beaucoup plus dangereux. Comme il avoit dans sa congrégation quelques prêtres des mêmes royaumes, il les chargea de rassembler souvent

Vie Mss., *pag.* 40.

Ann. 1645. ces pauvres fugitifs, & de leur faire des conférences ecclésiastiques. Ce moyen étoit propre à les réunir, & à les remplir peu-à-peu des vertus de leur état. Mais la division, qui régnoit dans leur pays, où le frere étoit armé contre son frere, se mit parmi eux. Chacun prenoit le parti de sa province, & vouloit justifier la conduite qu'elle avoit gardée, ou qu'elle gardoit encore dans ce temps de troubles. On eut beau leur représenter qu'il n'étoit pas question de sçavoir si l'Ecosse avoit raison, ou si l'Irlande avoit tort; ils ne pouvoient se trouver ensemble sans disputer. Ainsi il fallut rompre ces assemblées. Il y eut cependant de ces messieurs à qui on persuada de vivre en communauté, & qui, avec le temps, s'y déterminerent.

49. Prêtres peu édifians ramenés au devoir.

Vincent, à qui une bonne œuvre ne manquoit jamais de donner du jour pour en commencer une autre, voulut faire en faveur d'un nombre de prêtres du royaume, ce qu'il avoit entrepris en faveur des étrangers. Il avoit appris & remarqué lui-même avec bien de la douleur, que parmi cette multitude d'ecclésiastiques, que le desir d'étudier, Ibid.

l'envie de faire fortune, la nécessité de leurs affaires, la curiosité même, & assez souvent l'amour d'une dangereuse liberté, attirent à Paris : il en est beaucoup que la médiocrité de leur fortune oblige à loger dans les cabarets, qui ne sont guere le séjour de la vertu & de l'innocence. Ces prêtres, dont plusieurs auroient mieux fait de ne pas monter à l'autel, alloient d'église en église mendier leurs messes, ou plutôt la rétribution qui y est attachée. Ils célébroient sans respect, sans préparation, & souvent sans sçavoir les cérémonies. Il s'en trouvoit qui demandoient publiquement l'aumône, & qui, en s'avilissant eux-mêmes par la maniere indécente dont ils fatiguoient la charité du prochain, avilissoient par une suite nécessaire le sacerdoce de Jesus-Christ. Il n'y avoit qu'un parti à prendre pour arrêter ce désordre; & ce parti étoit de réunir ces prêtres en corps de communauté, de leur faire connoître la grandeur de leur vocation, de les instruire de leurs obligations, de les mettre peu-à-peu en état de servir dans des paroisses, & de prier leurs évêques de leur donner de l'emploi, ANN. 1645.

Anné 1645. quand une fois on les auroit rendus capables de travailler avec édification. Vinçent, toujours prêt à faire le bien, se chargea d'entreprendre celui-ci. Il l'entreprit au reste avec ce parfait désintéressement, qui lui a fait tant d'honneur devant Dieu & devant les hommes. Voici la maniere dont il s'y prit.

Le séminaire établi au college des Bons-Enfans, étant la seule de ses maisons, où il pût loger ces ecclésiastiques, il en fit sortir les jeunes clercs, qu'on y élevoit selon le plan du Concile de Trente, & les transféra dans la maison de saint Charles, où l'on continua à les former comme auparavant. Il donna aux prêtres dont nous parlons, les chambres que ces jeunes enfans avoient occupées jusques-là; & se contentant de l'honoraire de leurs messes pour le prix de leur nourriture, il les fit instruire de tout ce qu'ils devoient sçavoir pour eux-mêmes & pour les peuples. Mais afin qu'ils perdissent moins de temps, & que ceux qui, après avoir réglé les affaires de leur conscience, étoient jugés capables de célébrer, ne fussent pas obligés d'aller chercher leurs messes à droite

& à gauche; il fut arrêté avec messieurs du chapitre de Notre-Dame, qu'ils iroient la dire à la cathédrale, & cela à l'heure qui leur seroit prescrite. Ils étoient d'ordinaire environ quarante, & il y en auroit eu beaucoup davantage, si le logement n'avoit pas manqué. Il est vrai que cette action de charité fut très-onéreuse à sa congrégation. Dans des temps aussi fâcheux que l'étoient ceux-là, la rétribution d'une messe ne suffisoit pas, à beaucoup près, pour la nourriture d'un homme. Cependant on se contentoit de moins: & Vincent leur en abandonnoit souvent une partie pour leur entretien, quand leurs familles ne le leur fournissoient pas. Le saint prêtre fut bien dédommagé par le bon exemple que donnerent au public ces hommes, qui jusques-là ne l'avoient pas fort édifié. Ils devinrent graves, modestes, recueillis; & plusieurs d'entre eux étant de retour dans leurs provinces, y firent des biens considérables. ANN. 1645.

Jean-Jacques Olier, son intime & ancien ami, ce digne instituteur du séminaire de saint Sulpice, étoit alors curé de la paroisse du même nom. 41. Disgrace de M. Olier. Vincent y prend part.

ANN. 1645.

Vie Mss. pag. 17.

Vie de M. Olier, pag. 377.

Celui qui lui avoit résigné cette cure, & qui l'avoit lui-même pressé long-temps de l'accepter, séduit par des personnes à qui un pasteur aussi vigilant que M. Olier ne plaisoit pas, voulut y rentrer. Ceux qui appuyoient ses prétentions, firent courir le bruit qu'on l'avoit trompé, & que le bénéfice qu'on lui avoit donné en échange, ne valoit pas celui qu'on lui avoit promis. Au moment même, une foule de séditieux s'armerent de tout ce qui leur tomba sous la main. M. Olier fut chassé de sa propre maison, traîné au milieu de la rue, & poursuivi l'épée dans les reins. Un arrêt du parlement, qui le rétablit, ne calma pas les esprits. Dès le jour même, son presbytere fut assiégé, on s'efforça d'en rompre les portes & d'en escalader les murs; & sans quelques compagnies du régiment des gardes, que la reine y envoya, il y a bien de l'apparence qu'il eût été brûlé tout vif dans son presbytere.

Sup., p. 199.

Vie Mss. ubi sup.

Comme la transaction entre l'ancien & le nouveau curé s'étoit faite en conséquence de la fameuse mission que Vincent avoit procurée au fauxbourg saint-Germain; que M. Olier étoit lui-

même un grand missionnaire; & qu'en parlant, soit en son nom, soit au nom de ceux qui lui étoient le plus attachés, il disoit très-souvent : *M. Vincent est notre pere, & nous devons l'honorer comme tel ;* on crut à la cour, que ces deux grands serviteurs de Dieu n'ayant qu'un cœur & qu'une ame, eux & leurs prêtres ne formoient qu'un seul corps. Ainsi, lorsque Vincent alla saluer la reine après cet horrible vacarme, il reçut à ce sujet des reproches assez vifs de plusieurs personnes de distinction, des princes mêmes & des ministres d'état. Il est clair comme le jour, qu'il pouvoit d'un seul mot leur fermer la bouche : mais cet humble & parfait ami, qui, s'il eût été question d'une chose que les courtisans eussent regardée comme honorable à M. Olier & à ses prêtres, n'eût pas manqué de leur en renvoyer toute la gloire, se conduisit bien différemment dans une conjoncture où tant de personnes étoient, quoique très-mal-à-propos, prévenues contre eux. Sans dire, ni même insinuer, qu'il n'y avoit entre les deux communautés d'autres liaisons que celles de la charité & de l'estime, il fit hautement ANN. 1645.

ANN. 1645. l'apologie du nouveau curé de saint Sulpice, comme un pere eût fait celle
Ibid. p. 18. de son fils : il justifia ses démarches, & détrompa ceux qui vouloient l'être. Cette conduite, qui l'enveloppoit dans la querelle de son ami, & qui l'exposoit au même orage, parut grande & généreuse aux personnes qui sçavoient ou qui sçurent dans la suite le fond des choses. Elle apprend à ceux qui sont en faveur, à soutenir, quand ils le peuvent, sans blesser la justice, les intérêts de ceux qui n'y sont pas. L'occasion d'obliger est précieuse; on ne l'a pas dans tous les temps. Il avoit recommandé à ses maisons le détachement des biens de la terre; il leur apprit dans ce même temps jusqu'où ce détachement doit aller.

ANN. 1646.

42. Rare désintéressement du saint prêtre.

Lettre du 28. Août 1646.

Un particulier, qui avoit donné un fonds de quatre mille livres pour des missions, tomba dans le besoin. Dès que Vincent en fut informé, il lui écrivit d'en prendre le revenu; ajoutant que si cela ne suffisoit pas, il alloit lui faire une rétrocession du capital; & pour le porter à dire sa pensée avec plus de liberté, il lui manda que ce n'étoit pas la premiere fois qu'il avoit

agi de la sorte, & qu'il avoit fait rendre au curé de Vernon les fonds de six cens livres de rente que les siens en avoient reçus. Le Saint a toujours marché par la même voie : quelques années après ayant appréhendé qu'un des bienfaicteurs de sa congrégation, qu'on disoit être un peu mal dans ses affaires, ne se reprochât sa propre libéralité : *Je vous supplie*, lui dit Vincent, *d'user du bien de notre compagnie comme du vôtre. Nous sommes prêts à vendre pour vous tout ce que nous avons, & jusqu'à nos calices. Nous ne ferons en cela que ce qu'ordonnent les saints canons, qui est de rendre à notre fondateur, en son besoin, ce qu'il nous a donné dans son abondance; & ce que je vous dis, monsieur*, je ne le dis *point par cérémonie, mais devant Dieu, & comme je le sens au fond du cœur.*

ANN. 1646.

Summar. pag. 297.

Abelly, l. 3, p. 269.

A ces deux traits d'un vrai & d'un parfait désintéressement, j'en ajouterai un troisieme qui les passe de beaucoup; c'est qu'un nombre de dames de la premiere distinction ayant offert à ce saint prêtre la somme de six cens mille livres, pour bâtir une nouvelle église; il ne voulut pas la recevoir : il

Procès verbal.

Ann. 1646. allégua pour raiſon, que les pauvres commençoient à ſouffrir, & que les premiers temples que demande Jeſus-Chriſt, ſont ceux de la charité & de la miſéricorde.

43. Missions d'Irlande. Trois ou quatre mois auparavant, Innocent X fournit au ſaint prêtre une occaſion de ſignaler ſon zele pour la foi, & de faire en Hibernie le bien qu'il n'avoit pu faire en Orient. Ce grand Pape lui fit ſçavoir que la religion, violemment attaquée par les Anglicans, couroit riſque d'être totalement anéantie en Irlande; que les catholiques, qui n'avoient que très-peu de paſteurs, vivoient dans une profonde ignorance de nos ſaintes vérités; que de tous les diſcours qu'ils entendoient, il n'y en avoit preſque aucun qui ne tendît à les précipiter dans l'erreur; & qu'enfin, pour les arrêter, ſur le bord d'un penchant ſi rapide, il étoit à propos de leur faire des miſſions, qui, en éclairant l'eſprit, & en réformant le cœur, ne manqueroient pas d'y produire des diſpoſitions directement oppoſées à l'héréſie.

Abelly, l. 2, p. 145. Vincent obéit ſans délai à la voix du vicaire de Jeſus-Chriſt; & comme

il vit bien que la moisson qu'on lui proposoit, étoit extrêmement épineuse; il choisit, dans sa congrégation, huit ouvriers capables d'en faire la récolte aux dépens même de leur vie. Cinq de ces vertueux prêtres, élevés dans les isles de la Grande-Bretagne, en connoissoient parfaitement les mœurs & le langage; les autres, avec un peu de travail, pouvoient se mettre en état d'être entendus du peuple. Tous se préparerent à partir, & se jeterent aux pieds du Saint, pour lui demander sa bénédiction. Vincent pria le Dieu des miséricordes de vouloir bien les bénir lui-même. ANN. 1646.

Il leur marqua ensuite la maniere dont ils devoient se comporter pendant le voyage, & lorsqu'ils seroient arrivés sur les lieux. Il les exhorta sur-tout à témoigner beaucoup de respect pour le souverain pontife, dans un pays où plusieurs du clergé manquoient en ce point, & ne donnoient pas bon exemple aux autres catholiques. Enfin, il leur prescrivit, en détail, les moyens les plus propres à réussir dans cette importante mission. Ils reconnurent dans la pratique, & ils avouerent à

Ann. 1646. leur retour, qu'ils devoient, après Dieu, le fruit de leur travail, aux avis salutaires que ce sage & judicieux supérieur leur avoit donnés.

Ils n'étoient pas encore sortis de France, qu'ils commencerent à répandre le feu dont le Saint lés avoit embrâsés. Obligés d'attendre à Nantes, plus de temps qu'ils n'avoient cru, l'occasion de s'embarquer; ils se répandirent de côté & d'autre; & après avoir obtenu les permissions nécessaires, ils instruisirent les pauvres, ils servirent & consolerent les malades dans les hôpitaux, firent des conférences spirituelles aux dames de la charité des paroisses, & leur apprirent la maniere de visiter & d'assister les malades dans l'esprit de charité & de compassion, dont le Fils de Dieu nous a laissé l'exemple.

Abelly, Ibid. p. 146. De Nantes, ils se rendirent à Saint-Nazaire, où se devoit faire l'embarquement : ils y trouverent un grand nombre de personnes qui devoient faire le voyage avec eux. Le vaisseau Hollandois, qui s'étoit chargé de les conduire, n'étant pas encore prêt à mettre à la voile, ils firent une espece

de mission à tous ceux des passagers qui voulurent en profiter. Un gentilhomme Anglois & hérétique eut la curiosité de les entendre. Il ne put tenir contre l'Esprit saint qui parloit par leur bouche. Ses yeux s'ouvrirent : il rentra dans cette même église dont ses peres se sont si malheureusement séparés. Il parut bien que Dieu avoit sur lui des desseins de salut. Trois jours après, je ne sçais par quel accident, il fut bessé à mort ; & voyant qu'il ne pouvoit en échapper, il ne cessoit de remercier celui qui, par sa grace, l'avoit fait passer des ténebres dans le sentier de la lumiere & de la paix ; sa bouche n'avoit point d'expressions qui marquassent assez sa reconnoissance ; il témoignoit d'une maniere si vive la douleur & le regret de ses anciens égaremens, que tous ceux qui l'entendirent parler, ne purent retenir leurs larmes, & furent très-édifiés de ses dispositions. Ann. 1646.

Nos missionnaires partirent enfin ; & avant d'arriver à Limerik, ils essuyerent par mer & par terre des tempêtes & des assauts si violens, qu'ils furent plusieurs fois, comme par mira-

ANN. 1646. cle, arrachés aux portes de la mort. Nous parlerons ailleurs des victoires qu'ils remporterent sur l'ennemi du salut, & des moyens que celui-ci employa pour s'en venger.

ANN. 1647. Pendant que les prêtres de Vincent de Paul étoient si saintement occupés, il se présenta à lui une occasion de s'associer à une partie de leurs travaux. Anne d'Autriche ayant conduit le roi son fils à Compiegne, & de Compiegne à Amiens, pour rassurer la province, & ranimer ses troupes, que différens échecs avoient intimidées; le Saint profita de l'absence de leurs majestés, pour aller reprendre à la campagne ses fonctions apostoliques. Il fit la mission à Moui, dans le diocese de Beauvais; & à la priere de madame la princesse de Conti, il y établit une confrérie de charité, qui, au rapport d'un écrivain très-moderne, est encore une des plus florissantes du royaume. Quelque goût qu'il eût pour ce genre de travail, il ne put le continuer long-temps; tant de gens avoient besoin de lui à Paris, qu'on s'y appercevoit bientôt de son absence.

Ristretto, Mss.

Ses lumieres & sa protection étoient alors très-néceſſaires à la communauté des filles de la Providence, dont il étoit ſupérieur. Il n'y avoit que quatre ans qu'elle avoit été établie par Marie de Lumague, veuve de François Pollailion, conſeiller du roi & ſon réſident à Raguſe. Cette pieuſe femme, élevée depuis pluſieurs années, à l'école de Vincent de Paul, y avoit appris à pratiquer les plus ſolides vertus du chriſtianiſme, & ſur-tout la confiance en Dieu, & le zele du ſalut de ſon prochain. Ce fut avec ces heureuſes diſpoſitions, que, quoiqu'elle n'eût preſque d'autre fonds que celui de la providence, elle entreprit de donner un aſyle aux jeunes perſonnes de ſon ſexe, à qui la beauté. l'indigence, l'abandon ou la mauvaiſe conduite de leurs parens peuvent être une occaſion de ſe perdre, & devant Dieu & devant les hommes. François de Gondi, archevêque de Paris, voulut ſçavoir ce que notre Saint penſoit de ce nouvel établiſſement, avant que d'y donner ſa derniere approbation. Par ſon ordre, Vincent y fit deux viſites régulieres, afin de reconnoître les

ANN. 1647.

44.
Files de la Providence & autres.

Voyez *l'Hiſtoire des Ordres relig.*, *tom.* 8, *c.* 19.

Ann. 1647. talens & la vocation de celles qui se présentoient pour concourir à la formation de cette société naissante. De trente filles, qui y étoient alors, il en choisit sept qui lui parurent les plus propres à servir de fondement à tout l'édifice. Il leur donna des avis dignes de sa haute sagesse, de sa grande expérience ; & il répandit dans leurs cœurs de vives étincelles du feu qui le consumoit.

Il y a bien de l'apparence que ce fut lui qui, quatre ans après *, porta Anne d'Autriche à leur donner l'hôpital *de la Santé*, situé au Fauxbourg de S. Marcel, qui est encore aujourd'hui le lieu de leur résidence. Il est contigu au magnifique monastere du Val-de-Grace, où cette princesse passoit ordinairement les principales fêtes de l'année ; & c'est ce qui fit qu'elle le préféra à tout autre, parce que, comme elle le dit elle-même dans le contrat de donation, elle vouloit avoir sous ses yeux cet établissement, dont elle espéroit de très-grands biens. L'événement a justifié l'attente de cette reine si digne de l'être. La maison de la providence a toujours été, & elle

* En 1651.

est encore aujourd'hui la bonne odeur de Jesus-Christ. L'esprit de Vincent, qui en a été le premier supérieur, s'y perpétue; sa mémoire y est chere & respectée; on s'y fait un honneur & un devoir d'imiter ses vertus; &, quoique la gratitude ne soit pas la vertu du siecle, on y publie, avec plaisir, que les filles de la providence ne doivent pas moins au saint prêtre qu'à leur vertueuse institutrice. ANN. 1647.

Pour revenir moins fréquemment aux communautés de cette nature qui ont eu le plus de part au crédit & aux bienfaits de l'homme de Dieu, nous dirons ici un mot de deux ou trois autres qui lui doivent beaucoup : mais nous en parlerons sans avoir trop d'égard à l'ordre des temps.

Outre celles de l'Union chrétienne & de la Propagation de la foi, qu'il réunit en un seul corps, il se donna beaucoup de mouvemens pour la maison des filles orphelines, établie vers le Pré-au-Clerc, par mademoiselle de l'Etang. Il la secourut dans ses plus grands besoins; il se trouva plusieurs fois à des assemblées qui se tinrent pour

En 1650 & 1652.

45.

Filles orphelines.

Vie Mss. p. 41.

ANN. 1647. y remédier; enfin, il la mit sous la direction spirituelle d'un * prêtre de sa conférence, qui, depuis vingt ans, conduisoit avec beaucoup de succès les filles de la Visitation du Fauxbourg Saint-Jacques.

* M. Gambart.

Pour former la fondatrice au gouvernement, il l'invita à voir mademoiselle le Gras, qui possédoit, dans un haut degré le rare talent de bien conduire. On tint en sa présence un conseil, pour lui faire connoître la maniere dont elle devoit s'y prendre. Vincent, après y avoir proposé la matiere qui devoit être l'objet de la délibération, demanda les avis de la supérieure & des assistantes; il fit valoir les difficultés & les réponses; enfin, il prit un parti. Il avertit ensuite mademoiselle de l'Etang de choisir, dans sa maison, composée alors de deux cens filles, trois ou quatre des plus intelligentes; de partager avec elles le poids des affaires; de les assembler de temps à autre; de prendre, & leurs conseils, & ceux du directeur de la maison; &, sur-tout, de regarder comme une tentation le desir de faire

tout par elle-même. Il semble que jusqu'alors elle y avoit un peu succombé. ANN. 1647.

46. Filles de Sainte Genevieve. Procès-verbal, p. 137.

Vincent eut aussi part à la fondation des filles de sainte Genevieve. Trois demoiselles, qui avoient quelque attrait pour se réunir en corps de communauté, & s'associer les personnes de leur sexe qui penseroient comme elles, crurent, pour éviter une fausse démarche, ne devoir rien faire sans prendre l'avis du serviteur de Dieu, qu'elles regardoient comme *un Saint & un homme plein de lumieres & de prudence*. Ibid. Il leur enjoignit de commencer par consulter Dieu; & il leur demanda huit jours pour penser à cette affaire. Au bout de ce temps, elles revinrent à lui, déterminées à s'en rapporter a sa décision. Vincent leur dit, d'un ton sûr & ferme, que Dieu vouloit se servir d'elles pour donner une nouvelle compagnie à son Eglise; que Notre-Seigneur en tireroit sa gloire, & qu'il en reviendroit au prochain beaucoup de fruits & d'avantages. Le temps a fait voir que Dieu parloit par la bouche de son serviteur. Ces filles, qui, dans la

Ann. 1647.

suite, se sont réunies à celles de madame de Miramion, ont fait avec elles un saint commerce de vertus : en entrant dans leur biens spirituels, elles leur ont communiqué ceux qu'elles possédoient auparavant.

47. Filles de la Croix.

Mais il est peu d'établissemens qui doivent plus à nôtre Saint que celui des filles de la Croix. L'insolence d'un maître, qui avoit osé attenter à l'honneur d'une de ses écolieres, ayant fait connoître que de jeunes filles ne sont jamais plus sûrement qu'entre les mains des personnes de leur sexe ; on pensa à en réunir quelques-unes qui eussent assez de vertu & de bonne volonté pour entreprendre cette bonne œuvre. Quatre se présenterent à Roie en Picardie, où le scandale étoit arrivé. Mais la guerre & leurs propres affaires les ayant obligées de se retirer à Paris, Marie l'Huillier de Villeneuve les reçut avec bonté, & fit de leur zele & de leurs talens un essai qui l'anima à s'intéresser au succès d'un si bon dessein. Avant que de s'y engager, elle en conféra avec plusieurs grands serviteurs de Dieu. Vincent, dont elle

Heliot, t. 8, p. 127.

En 1625.

Abelly, l. 1, c. 38.

respectoit la vertu, & dont elle connoissoit l'expérience, fut un de ceux qu'elle consulta plus volontiers. Le Saint l'encouragea, lui donna de sages conseils, lui apprit à former des filles, & à les mettre en état d'en former d'autres dans la suite. L'archevêque de Paris approuva leurs constitutions. Le Roi leur donna des lettres-patentes, & elles prirent le nom de Filles de la Croix, à cause des traverses & des contradictions qu'elles avoient jusques-là essuyées. ANN. 1647.

Mais ce qu'elles avoient souffert n'étoit que le prélude des peines qui leur étoient réservées. Madame de Villeneuve, à qui ses longues infirmités n'avoient pas permis de les fonder suffisamment, leur manqua dans de très-fâcheuses conjonctures. Elles se virent bientôt abandonnées de ceux même sur qui elles avoient cru devoir le plus compter; & les personnes, qui jusques-là avoient pris plus de part aux intérêts de cette Congrégation, furent d'avis, ou qu'on la supprimât, ou au moins qu'on la réunît à quelqu'autre communauté. On tint à ce sujet plu-

ANN. 1647. sieurs assemblées en présence du Saint. Presque toutes les voix alloient à la suppression : mais quelque chose qu'on pût dire, Vincent, qui d'ordinaire se déterminoit avec assez de lenteur, & qui, dans ces sortes d'affaires, ne se roidissoit pas contre la multitude, se trouva fortement porté au parti contraire. Il soutint, & il fit voir qu'il falloit mettre en usage tous les moyens possibles pour faire subsister ce saint établissement. *C'est l'ouvrage de Dieu*, dit-il en propres termes à M. Abelly, *il ne faut pas le détruire. Cette communauté n'est aujourd'hui composée que de cinq filles ; mais leur nombre se multipliera : le ruisseau est foible, mais il recevra des eaux qui le rendront plus abondant.*

Procès-verbal, p. 137.

Ces paroles, eu égard aux circonstances dans lesquelles elles furent prononcées, paroissoient si peu vraisemblables, qu'on eut peine à croire qu'elles ne fussent démenties par l'événement : & ce fut le peu de jour qu'on voyoit à leur exécution, qui les fit, dans la suite, regarder ou comme une prophétie, ou comme l'effet d'une illustration

Ibid. & pag. 137.

tration particuliére; cependant elles ne tarderent pas à se vérifier. Vincent, qui, en soutenant contre tous l'établissement des sœurs de la Croix, s'en trouvoit chargé plus que personne, engagea madame de Traversai à prendre part à cette bonne œuvre. La sainte veuve s'y livra tout entiere; elle surmonta par sa patience, par son crédit & par le secours de l'homme de Dieu les obstacles qui l'arrêtoient à chaque pas; elle applanit les difficultés, & à force de travaux & de peines, elle mit ces filles en état de servir utilement l'Eglise. ANN. 1647.

Comme un bon & sage directeur entre pour beaucoup dans l'édifice spirituel d'une communauté, Vincent, avec la permission & l'agrément de l'ordinaire, y mit un supérieur qui, par ses soins & par ses lumieres, acheva ce que madame de Villeneuve n'avoit fait qu'ébaucher. Le Saint lui donna, en différentes occasions, des conseils qui furent extrêmement utiles à cette congrégation si chancelante & si traversée; enfin, elle prit le dessus. Bientôt on reconnut que cet arbre, trop long-temps battu par les vents, pro-

ANN. 1647. duiroit des fruits de justice & de salut. Les filles de la Croix, dit M. Abelly, contribuerent, & elles contribuent encore tous les jours à la sanctification d'un grand nombre d'ames. Non-seulement elles forment à l'instruction celles qui veulent prendre part à leurs travaux, mais elles exercent encore à l'égard des personnes de leur sexe, & sur-tout à l'égard des plus pauvres, toutes les œuvres de charité spirituelle qui sont de leur compétence. Elles apprennent les vérités de la foi aux personnes peu instruites; elles disposent à de bonnes confessions générales celles qui ont besoin d'en faire: en un mot, elles entrent, ainsi que les autres congrégations dont nous venons de parler, dans celle des fonctions apostoliques, que la loi de Dieu ne leur a pas interdites.

On laisse, après cela, à juger au lecteur si le premier historien de notre Saint a eu tort de dire que, quoique Vincent ne soit pas l'instituteur des filles de la Croix, il en est le réparateur & le conservateur; & que sans la main charitable qu'il leur a tendu dans un temps où tout conspiroit contre elles, leur perte étoit certaine, & leur ruine inévitable.

Lib. 1 pag. 180.

Ce fut vers la fin de la même année, que les enfans de Vincent de Paul eurent une maison à Gênes; ils la durent à la piété de MM. Baliano, Raggio &. Jean-Christophe Monza, tous trois prêtres & nobles Génois, qui concoururent à cette bonne œuvre, avec M. le cardinal Durazzo, leur archevêque; mais ils la durent encore plus à leur travail & à leur zele infatigable. Le cardinal, qui ne voyoit qu'avec beaucoup de douleur le déplorable état de son diocese, exerçoit depuis deux ans ces dignes ouvriers d'une maniere si suivie & si continuelle qu'il ne leur donnoit ni repos ni treve. Leur vie n'étoit qu'un cercle perpétuel de retraites, d'exercices de l'ordination, de missions fatigantes qui se succédoient les unes aux autres sans interruption. Vincent, tout ennemi qu'il étoit du repos & de l'inaction, en étoit alarmé; il craignoit qu'un travail si vif, si nourri, ne les mît bientôt hors de combat. Les prieres qu'il fit pour eux, & les grands exemples du cardinal les soutinrent.

Ann. 1647.

48. La Congrégation établie à Gênes.

Ce prélat, devenu comme un d'eux, s'associoit à leurs fonctions : il entroi dans les pratiques de leur institut; il

ANN. 1647. ſuivoit leur réglement avec une inviolable fidélité. On lui apporta un jour un préſent digne de lui ; il le refuſa, & dit pour raiſon, que *les miſſionnaires ne reçoivent point de préſent pendant le cours de leurs exercices.* Nous détaillerons ailleurs les fruits ſans nombre que firent ces meſſieurs dans les états de la république. Il ſuffit de remarquer ici que notre Saint, qui en étoit exactement informé, en rendoit à Dieu de continuelles actions de graces.

Il n'eſt point dans ce monde de conſolation qui ne ſoit détrempée d'amertume. La joie que donnoient au ſaint homme les bonnes nouvelles qu'il recevoit de Gênes, & de preſque tous les

49. Le Saint perd deux excellens ſujets.

lieux où ſes prêtres étoient établis, fut tempérée par la perte qu'il fit de quelques-uns d'entre eux. Il regretta ſurtout MM. Noüelly & Calon. Ce dernier étoit d'une bonne famille de la ville d'Aumale, & docteur de Sorbonne. Son zele pour les miſſions le porta à en fonder une pour le lieu de ſa naiſſance, & à prendre parti dans un corps qui a pour but la ſanctification des peuples. Les dioceſes de Paris, de Rouen, de Meaux, de Chartres & de Senlis furent

les principaux théatres de sa charité. Ses travaux, sa pénitence & ses mortifications le consumerent enfin, Il mourut * à Vernon chez les RR. PP. Pénitens, qui le connoissoient depuis long-temps, & qui l'honoroient comme un apôtre. Rien n'est plus touchant que la longue lettre qu'en écrivirent à notre Saint ces dignes enfans de saint François : mais rien aussi n'étoit plus capable de redoubler l'affliction qu'une perte si considérable lui devoit causer.

ANN. 1647.

* Le premier Août 1647.

Celle de M. Noüelly, prêtre du diocese de Geneve, dut lui être encore plus sensible, parce qu'il étoit beaucoup plus jeune. Il n'y avoit qu'un an qu'il travailloit à Alger, lorsqu'en servant les esclaves attaqués de la peste, il en fut frappé lui même. Le bruit de sa maladie, & sa mort qui la suivit de bien près, affligea jusqu'aux Turcs qui ne s'affligent pas aisément. Il n'y avoit personne dans ce pays barbare qui ne fût attendri du zele qu'il avoit pour le soulagement des pauvres, & sur-tout des malades; jours & nuits il étoit à eux. Les plus désespérés, ceux dont les maux inspiroient le plus d'horreur, étoient

Ann. 1647. ses enfans chéris; enfin il fut le martyr de sa propre charité. Sept ou huit cens chrétiens de toute nation assisterent à ses funérailles. Les Maures mêmes & les Turcs parurent oublier qu'il étoit ennemi de leur secte, & s'y trouverent avec les autres. Les larmes qu'on répandit sur son tombeau furent trop universelles pour n'être pas sinceres. Cet excellent prêtre n'avoit pas encore trente ans.

Ces pertes avoient été précédées de quelques autres qui durent encore plus affliger Vincent, parce qu'elles étoient moins dans l'ordre de Dieu. Cependant, quoiqu'il fallût remplir ces différens vuides, le saint homme forma en ce temps-là même, & exécuta, l'année suivante, un dessein qui suffiroit seul pour démontrer que sa charité s'étendoit à tout l'univers, & qu'il n'y avoit ni difficultés ni obstacles qui pussent rallentir son activité. C'est le jugement qu'en a porté le saint siége : on est persuadé que le lecteur catholique n'en portera point d'autre.

Fin du Tome Premier.

TABLE

DES MATIERES contenues dans ce premier Volume.

LIVRE PREMIER.

LIVRE II.

LIVRE III.

LIVRE IV.

Fin de la Table du premier Volume.

De l'Imprimerie de la Ve Herissant, rue Neuve N.-D.